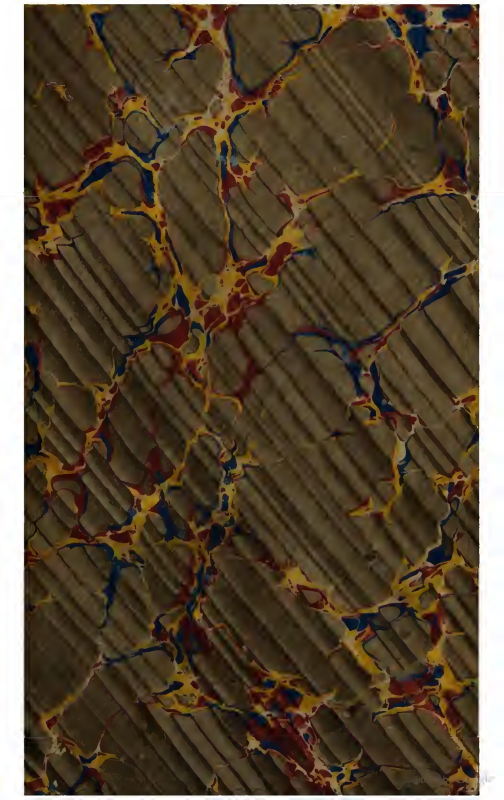


3588

# MÉMOIRES

DE M. LE COMTE

# DE MONTLOSIER.

I.

PARIS, IMPRIMERIE ET FONDERIE DE FAIN,
RUE RACINE, N°. 4.
DÉCEMBRE 1829.

# MÉMOIRES

De M. le Comte

# DE MONTLOSIER,

SUR

LA RÉVOLUTION FRANÇAISE,

LE CONSULAT, L'EMPIRE, LA RESTAURATION,

ET LES PRINCIPAUX ÉVÉNEMENS QUI L'ONT SUIVIE.

1755 – 1830.

Plerique suam ipsi vitam narrare, fiduciam potiùs morum quàm arrogantiam arbitrati sunt.
TACITE, *Vie d'Agricola*.

TOME PREMIER.



Paris.
DUFEY, LIBRAIRE-ÉDITEUR,
Rue des Beaux-Arts, n°. 14.

1830.

# INTRODUCTION.

La multitude des mémoires particuliers qui se sont publiés et qui se publient chaque jour a fait dire que ce siècle s'appellerait un jour le *siècle des mémoires*. On pourra dire aussi que c'est le siècle des événemens. A la suite des bouleversemens de Rome, la république eut aussi beaucoup de mémoires particuliers. Tacite rapporte qu'écrire l'histoire de sa vie était devenu un usage : usage dont l'envie ne s'offensait pas, dont la vanité ne se prévalait pas.

A la suite de nos tempêtes politiques, où les biens, les rangs ont été bouleversés, où beaucoup d'anciennes grandes réputations se sont effacées, où beaucoup de réputations nouvelles se sont élevées, il était inévitable que ceux qui ont eu part à ces événemens s'empressassent de les faire connaître : les uns pour revendiquer la portion de gloire qu'ils y ont eue et qu'ils pensent ne leur avoir pas été adjugée; les autres pour repousser le blâme dont ils ont pu

être l'objet, et qu'ils pensent n'avoir pas encourue. Il en est d'autres encore à qui il a pu convenir d'écrire l'histoire de nos fautes et de nos malheurs, comme leçon nécessaire aux contemporains et à la postérité.

Le premier de ces motifs n'a pu me déterminer. Si je n'ai pas à me reprocher d'avoir contribué aux événemens malheureux de la révolution, je n'ai pas non plus à me féliciter d'avoir été pour quelque chose dans ses événemens heureux. Ceux qui comptent parmi ces derniers le directoire à la suite de la terreur, le consulat et l'empire à la suite du directoire, ne m'y ont pas vu figurer. A l'égard des deux restaurations, elles ont été certainement l'objet de mes vœux; mais je ne saurais dire que j'y aie été pour la moindre chose. Je ne connais même personne qui puisse s'arroger une part dans ces deux grands événemens. *A Domino factum est istud, et est mirabile in oculis nostris.*

*Je ne connais personne*..... Je me reprends. Il faut excepter pour la première restauration M. de Châteaubriand qui, dans un écrit plein d'éloquence, me paraît avoir animé les courages et déterminé les incertitudes; pour la seconde, il faut compter M. de Talleyrand qui, étant alors notre ambassadeur à Vienne, remua, excita, et finalement entraîna la résolu-

tion des puissances de l'Europe, et le déploiement de toutes leurs forces.

Si ce n'est pas pour revendiquer aucune espèce de gloire que je publie ces mémoires, ce pourrait être au moins pour repousser diverses imputations dont j'ai été l'objet; et cependant, même encore sur ce point, je ne sais si j'aurais cru nécessaire de me mettre en frais de justification ou d'apologie. Ces imputations ont été si opposées entre elles, et en même temps si absurdes, qu'elles ont excité quelquefois ma surprise, jamais mon ressentiment. Si on m'accusait d'avoir volé les tours de Notre-Dame, disait un grave magistrat, je commencerais par prendre la fuite. On ne m'a jamais accusé d'avoir volé les tours de Notre-Dame; mais seulement quelques centaines de mille francs dans les diligences et dans les grands chemins. A ma rentrée en France, un journal a précisé le jour, l'heure, les lieux. J'ai dit que cela n'était pas vrai; je l'ai dit sans colère, et n'ai pas pris la fuite.

Passe pour voleur de grands chemins. Il est, ma foi, d'autres accusations qui m'ont bien plus étonné encore, et qui n'ont pas davantage excité mon ressentiment. Dans un temps calme, dans un temps où il y a un corps de société et par conséquent un corps d'opinion

ordonné, il faut être sensible à la moindre attaque faite à votre délicatesse; dans un temps de troubles et de dévergondage, où des fous qui se croient sages, appellent fous ceux qui ne partagent pas leur folie, le mieux est de poursuivre sa route d'un pas ferme, sans occuper sa vie entière à espadonner contre la déraison.

Au milieu des événemens de mon pays, telle a été ma marche. Ardent pour les intérêts publics, quelquefois pour ceux de mes amis, négligent pour mes propres injures : cette négligence n'a pas, comme on le pourrait croire, calmé mes ennemis. Au contraire, la haine aime qu'on fasse attention à elle; étant irritée, elle s'irrite encore plus si elle se croit méprisée. Pendant quelque temps tout cela est supportable; à la fin, une continuité de diffamations afflige vos parens, importune vos amis. Ils vous disent que des traits de calomnie aussi poursuivis, aussi multipliés peuvent laisser des incertitudes, quelquefois des traces; et puis, si vous ne faites pas vos mémoires, voilà que tout le monde les fait pour vous. La société est remplie depuis quelque temps d'une multitude de biographies. Je n'ai pas à me plaindre de ces biographies. Aucune, à ma connaissance, ne s'est fait l'écho des

diffamations que j'ai mentionnées. Je dois dire seulement qu'elles ont beaucoup d'inexactitudes. On peut consentir à demeurer dans l'obscurité; ce n'est pas une fâcheuse condition; mais dès qu'on est produit en lumière, on voudrait l'être tel qu'on est.

Je viens actuellement au motif d'utilité publique. Je ne veux pas tout-à-fait abdiquer à cet égard mes espérances. Dans les événemens de la révolution, si je n'ai pas été important comme acteur, on me peut trouver de l'importance comme témoin. En rendant compte avec impartialité de diverses scènes où ont figuré des personnages avec lesquels j'ai eu quelquefois des liaisons, on peut croire que mes dépositions feront foi et deviendront une sorte de monument. Je suis assez disposé à le croire moi-même. Cependant, quand j'ai présenté cette considération à quelques personnes, surtout à mes libraires, ils ne m'ont pas paru y faire une grande attention; ils m'ont paru compter sur la curiosité, beaucoup plus que sur l'utilité. *Homme singulier, homme bizarre!* C'est ce qu'ont dit de moi les ennemis avec l'accent de la colère et de la haine; c'est ce qu'ont dit aussi un peu mes amis avec l'accent de l'indulgence et de la bonté. De là s'est manifestée une sorte d'empressement à me voir

dans l'arène aux prises avec les événemens et avec tous les gladiateurs qui se sont montrés dans ces événemens.

Qu'il en soit ce qu'il pourra, me voilà décidé à mettre au grand jour ma vie publique, et aussi, puisqu'on le veut, ma vie privée. Dans nos croyances chrétiennes, il y a un jour où tout ce qui est caché sera révélé : *Nihil absconditum quod non reveletur*. Je vais prendre les avances sur ce grand jour. En me montrant avec franchise, je ne disconviens pas qu'il pourra se trouver quelque nudité dans mes tableaux. Elle se trouve de même dans les statues grecques. Mais si au premier moment la délicatesse peut s'alarmer de quelques nuances, la pudeur s'effrayer de quelques traits, mes reproches iront au moins au devant des reproches, et je tâcherai de dire d'une manière chastes les choses même qui ne le sont pas.

Voilà ma vie entière qui va se trouver en présence du lecteur. Ma jeunesse, mes études, mes premiers malheurs, mes premières fautes; les états-généraux, l'assemblée constituante, l'émigration, la campagne de Champagne, mon séjour à Bruxelles, mes relations avec la cour de Vienne, mon départ pour Londres, mon séjour en Angleterre, mes écrits, mon journal, ma mission auprès du premier consul, ma

rentrée en France, le sacrifice de mon journal de Londres, mon admission aux affaires étrangères, l'ouvrage de la *Monarchie française*; mes voyages en Suisse, ma correspondance avec Bonaparte, mon abdication de cette correspondance, mon voyage en Italie, la première restauration, ma défaveur, un voyage en Angleterre et en Écosse, les cent jours, la seconde restauration, une marque de bonté de Louis XVIII, mon établissement à Randane, un voyage en Saxe et en Bohême, divers ouvrages politiques faisant suite à la *Monarchie française*, irruption des jésuites, d'abord secrète, puis patente et avouée, révélation détaillée du système des congrégations, publication du *Mémoire à consulter*, et de quelques autres écrits à ce sujet, mon élimination des affaires étrangères. Je grouppe ainsi, pour en donner une idée générale, les principaux points de la carrière que je vais parcourir. Sur quelques mots, il m'est indispensable de donner des explications.

Et d'abord, si j'avais à flatter une certaine opinion publique qui me paraît aujourd'hui dominante, j'aurais au moins des pardons à demander de la manière dont je vais parler de l'assemblée constituante. Je ne demanderai aucun pardon; je ne demanderai pas même de

l'indulgence. Je n'ignore pas que parmi des hommes considérables, dont quelques-uns même sont mes amis, il est convenu de regarder cette première assemblée comme une réunion de lumières, de talens, de vertus. D'un autre côté, parmi les francs révolutionnaires, il est admis de regarder comme les plus beaux jours de la France, ces jours où on ne brûlait encore que les châteaux et où on ne massacrait que des nobles. Oh! comme ils vous répéteraient, s'ils osaient, ces paroles de Barnave : « *Ce sang » est-il donc si pur, qu'on n'en puisse verser quel- » ques gouttes!* Et puis, ces châteaux, avec leurs » tours et leurs crénaux, n'étaient-ils pas, » comme les statues enchaînées de la place » des Victoires, les emblêmes de l'ancienne » servitude de la France : fallait-il conserver » précieusement ces restes de honte et de bar- » barie! Parmi les nations chrétiennes n'a-t-on » pas horreur de ces hommes à longue robe et » à longue barbe; descendans hideux des as- » sassins de l'Homme-Dieu! N'était-il pas con- » venable que la noblesse française expiât » de même le souvenir de ces temps d'affliction » où elle avait (ô honte!) des serfs et des vas- » saux! On nous dit : mais la république ro- » maine que vous honorez, les républiques » grecques que vous chérissez avaient aussi

» des serfs et des esclaves. Il ne s'agit pas ici » de Rome et de la Grèce. Signalés, en notre » qualité de bourgeois, comme représentans » d'une condition autrefois servile ou subalterne, tenus sans cesse ainsi au second rang, » si nous pouvons effacer ce reste ou ces apparences d'une ancienne supériorité, nous » le ferons. Dites, tant que vous voudrez, que » c'est une misérable vanité; c'est en cela » même qu'elle a plus d'énergie. Les poëtes, » qui connaissent assez bien en général les secrets du cœur humain, ne s'y méprennent » pas. Demandez à Virgile, demandez à Homère, ce qui porte Junon à remuer comme » elle le fait le ciel et l'enfer. Est-ce quelque » grand intérêt des hommes ou des dieux? » Eh non! vous diront-ils. Femme, on lui a » préféré une autre femme. *Manet altâ mente* » *repostum judicium Paridis spretæque injuria* » *formæ*. Il en a été de même pour nous de la » noblesse qui s'est présentée aux états-généraux avec des plumes, tandis que nous n'avions que des manteaux. Après cela, tuer de » nos mains, Dieu nous en garde! nous avons » reçu une trop bonne éducation. Mais si dans » les classes inférieures du peuple, dont l'éducation, comme chez nous, n'a pas énervé » le courage; dans ces classes où les passions

» brutes savent supporter la férocité, on se » met à massacrer nos ennemis, nous les lais- » serons faire : si quelqu'un d'entre nous les » excite, il aura nos suffrages; et nous recueil- » lerons ainsi sans reproche le fruit des crimes » que nous n'aurons pas commis. »

Tels ont été les beaux jours de l'assemblée constituante : telle est aussi leur apologie.

Cependant, et on en veut bien convenir, la révolution a eu véritablement des excès; il y a eu un véritable *règne de la terreur*. Ce temps arrive au moment où on ne se contente plus de tuer des nobles et des prêtres, mais où on se met à tuer des bourgeois. Comment! on ose tuer des fabricans, des marchands, des banquiers! Que dis-je? on tuera aussi des hommes de lettres, des journalistes, des députés. Ce n'est pas tout; les massacreurs finiront eux-mêmes par être massacrés. Français! voilà, selon une certaine opinion d'aujourd'hui, le véritable régime de la terreur; voilà vos temps de deuil. Sous l'assemblée constituante, au milieu du sang des nobles et des cendres des châteaux, tout était roses, tout était or. Sous la convention, commence l'âge de fer et de plomb.

Ayant au devant de moi cette opinion qui me paraît sauvage, et envers laquelle on me

trouvera peut-être sauvage moi-même, on ne me verra pas au moins la ménager et la caresser : quoi qu'il en puisse arriver, je lui résisterai en face. Sûrement, et on n'aura pas de peine à le croire, je suis désireux autant qu'un autre des petits avantages qui s'attachent aux succès littéraires; parmi la classe libérale, principalement affectionnée pour l'assemblée constituante, on dit qu'aujourd'hui on m'accorde quelque faveur; au moins, pour les journaux, je ne m'en aperçois guère; mais enfin, quelle qu'elle soit, je désire la conserver. Toute bonté m'est douce, toute marque de bienveillance m'est précieuse; et pourtant, s'il faut, en la moindre chose, relativement à ces premiers temps qu'on trouve si beaux, changer ou cacher les impressions qui sont en moi, je consens, de ce côté aussi, à perdre toute faveur : j'en aurai de la peine; elle sera moins grande que celle d'avoir trahi ma conscience en trahissant la vérité.

Je cours, comme on voit, beaucoup de dangers auprès de mes amis libéraux. Je n'en courrai pas moins auprès d'une autre classe.

Après l'aversion qu'on m'aura vu manifester à l'égard de l'assemblée constituante, que dira-t-on de mes liaisons avec plusieurs membres de cette assemblée, de ceux même qui passent

pour avoir le plus influé sur sa conduite et sur ses œuvres? Si le lecteur ne se donne pas le temps d'un peu de réflexion; s'il se laisse emporter aux préventions d'une certaine espèce d'hommes qui se croient fidèles à leurs principes, parce qu'ils sont fidèles à leur colère, il pourra s'impatienter contre moi, m'accuser d'inconsistance et de contradiction. Vous qui étiez si *furieux* contre ces hommes, comment avez-vous pu ensuite leur montrer de l'amitié et de l'estime!

Et d'abord *furieux!* j'accepte l'expression; je ne la trouve pas du tout exagérée; seulement, elle n'est pas selon moi assez générale; je pense qu'on ne la veut appliquer qu'à mon opposition à des hommes tels que M. Duport, M. de Lameth, et à tout le parti constitutionnel du côté gauche de l'assemblée. Ce n'est pas assez; elle doit s'appliquer aussi, mais pour un autre temps, à MM. Malouet, Mounier, Lally, Virieu, Clermont-Tonnerre, à tous ceux qui dans le principe ont voté pour le doublement du tiers, la réunion des ordres, et qui à cet effet ont abandonné à cette époque la chambre du clergé ou celle de la noblesse. Ce bon Malouet, si respectable à tant d'égards et qui dans la suite a été particulièrement mon ami, il faudrait voir comme je

l'accueillis quand il vint à moi le lendemain du serment du Jeu-de-Paume. Tous ces hommes, de quelque nom qu'on les appelle, tant qu'ils ont poursuivi des opinions que je trouvais non pas seulement fausses, mais dangereuses, je les ai combattus avec ardeur. *Vous avez été furieux contre eux!* Oui, comme obstacle; mais au moment où cessant d'être obstacle ils sont devenus auprès de moi un appui contre d'autres dangers et d'autres obstacles, lorsque je les ai vus entrer dans tous les sentimens qui me portaient au salut de mon roi et de mon pays, tout entier à ce noble sentiment, aurais-je pu, blâmez-moi, si vous voulez, ne pas abdiquer celui d'une ancienne petite haine.

Il faut y prendre garde. Dans une composition aussi mal organisée dans ses formes, que l'était la France sous l'ancien régime, et en même temps aussi active dans sa partie morale, il était facile de mettre de l'agitation; je dirai plus : c'était inévitable. Ce qu'il fallait craindre alors, c'est que cette agitation ne devînt un bouleversement. Vous qui aviez la force pour empêcher ce bouleversement, qu'avez-vous fait pour le prévenir? ou plûtôt que n'avez-vous pas fait pour le précipiter et l'accélérer? Vous étiez le gouvernement, et vous ne saviez pas un mot de la nature de ce gou-

vernement. Vous vous êtes mis à appeler des états-généraux comme étant la constitution de l'état, et vous ne saviez pas seulement comment se convoquaient les états-généraux. Ignorant, vous avez appelé d'autres ignorans, et vous êtes furieux aujourd'hui de ce qu'ils ne savaient pas ce que vous ne saviez pas vous-mêmes. Ne sachant, ne montrant aucune route, vous êtes étonnés de ce qu'ils en ont fait de nouvelles, et à leur guise. Ce duc de La Rochefoucauld, qu'on accuse, ce duc de Liancourt, ce brave Mounier, ce bon Lusignan, et Blacon, et de Croï, et d'Harembure, et Duport, et Freteau, et les trois Lameth, et Bureau-de-Pusy, et tant d'autres que je ne cite pas, ont pu se tromper sans doute; mais qui douterait aujourd'hui de l'honnêteté de leurs vues!

Tels sont, auprès de certains hommes, les proscrits d'aujourd'hui. Parmi ces proscrits, un seul a trouvé grâce. Est-ce à cause de son honnêteté et de ses vertus? En aucune manière. Est-ce peut-être parce qu'il sera venu nous investir du despotisme et abdiquer les libertés de son pays? Il n'en a rien fait. C'est seulement (il faut le dire) parce qu'on a su qu'il faisait ses pâques. Les autres, qui persistent aujourd'hui à vouloir comme lui une

Charte et une représentation nationale, que ceux-là périssent, qu'on leur refuse partout le feu et l'eau, attendu qu'on ne les a pas vus figurer au dernier jubilé, et qu'ils ont dédaigné de demander leur absolution au grand pénitencier de Rome et au parti-prêtre.

Je viens de révéler une grande honte, et par-là même une grande lèpre du temps présent. Je suis amené de cette manière à un autre grand sujet d'accusation et de reproche. Devenu aujourd'hui l'ami de beaucoup de personnes que j'ai long-temps combattues, comment se fait-il que je sois devenu en même temps l'ennemi d'un ordre d'hommes que j'ai ardemment défendus !

On voit que je veux parler des prêtres. Ma réponse à cet égard sera facile.

Lorsque le prêtre, se renfermant dans les fonctions de son ministère, monte à l'autel et qu'il y fait descendre Dieu par sa puissance; lorsque, à la naissance d'un enfant, il le consacre par des cérémonies saintes au Dieu de Clovis et de saint Louis; lorsque, par le sacrement de pénitence, il ôte d'un cœur criminel la furie du remords et y remet au nom du ciel cette paix qu'il a perdue, et *que le monde ne peut pas donner*; lorsque par un autre sacrement il vient bénir et sanctifier l'union conjugale; lors-

qu'à la mort il vient vous recommander à Dieu, et vous donner la main pour vous aider à entrer au tombeau; lorsqu'enfin, dans les événemens publics, il vient avec le prince et le corps des magistrats rendre grâce à Dieu de ses bienfaits, ou chercher à l'apaiser dans sa colère; c'est alors que je m'incline devant le prêtre, c'est alors qu'il a mes respects, mes affections, mon obéissance. Qu'on ne vienne point attaquer devant moi un tel homme; qu'on ne vienne point ôter à mon évêque la croix d'or que la piété des fidèles lui a donnée; qu'on ne vienne point ôter à mon curé le petit patrimoine que la même piété lui a composé autour de son presbytère. Je suis à eux et pour eux.

Mais il est un autre prêtre qui ne se contente pas de tout cet ensemble d'une si haute et si respectable condition. Il est un prêtre qui vient au roi et qui lui dit: « Sire, vous êtes le » roi très-chrétien; vous avez à votre disposi- » tion la force publique, c'est-à-dire des sol- » dats et des gendarmes; obtenez-nous par ces » soldats et ces gendarmes, ce que nous ne » pouvons plus obtenir par nos exhortations » et par nos exemples. Avec votre autorité ci- » vile, procurez-nous une autorité religieuse, » afin que, par cette autorité religieuse, nous

» augmentions ensuite votre autorité civile. » Pour y parvenir, ce n'est pas la religion » que nous avons à employer : elle laisse aux » hommes la raison et la liberté; c'est la superstition qui enivre et qui asservit. Sire, aidez-» nous par une multitude de pratiques aux-» quelles vous accorderez votre faveur à éga-» rer d'abord les femmes et tous les esprits » faibles; aidez-nous à nous emparer ainsi » peu à peu de toute la population de votre » royaume. Nous avons l'épée de Pierre, vous, » celle de Constantin. Unissons le glaive au » glaive; le grand Bossuet l'a dit à Louis XIV : » *Gladium gladio copulemus.* »

On voit à présent la différence de ces deux prêtres. Autant le premier est digne d'admiration et de respect, autant le second doit être un objet d'horreur et d'aversion. A cet égard il ne suffit pas que de simples écrivains, des individus épars signalent ces deux espèces de prêtres : il faut que toutes les autorités de l'état pénétrées du sentiment de vénération que méritent la religion et ses ministres, pénétrés aussi du danger qui peut ressortir de ce sentiment, se réunissent en esprit de religion et d'équité pour préserver et la faiblesse des rois et la faiblesse des peuples de la domination du prêtre; il ne faut pas se contenter à

cet égard de petits règlemens et de petites précautions; il faut faire attention à ce bélier énorme, bien composé pour ses fins, et qui bat sans cesse contre la masse de la société; il faut absolument alors de deux choses l'une, ou que la France s'agenouille ou qu'elle s'indigne. Je puis prédire qu'elle ne s'agenouillera pas longtemps; et alors nous sommes livrés à des crises religieuses, à des crises politiques, à des crises de toute espèce. Ce n'est que par la surveillance la plus active et par les lois les plus précises et les plus sévères qu'on pourra aujourd'hui prévenir un tel fléau.

Ces idées sont justes, elles sont bien établies en moi; il est probable qu'elles ressortiront dans plusieurs parties de ces mémoires; et alors je dois m'attendre qu'elles ne plairont pas aux impies : ceux-là ne veulent d'aucune idée religieuse; elles ne plairont pas davantage à certains hommes religieux : ce ne sont pas ces vues-là qu'ils affectionnent. Tout cela pourra paraître aussi fort peu intéressant à des hommes indifférens. Les Juifs disaient à Moïse, dont les discours probablement les ennuyaient : DITES-NOUS DES CHOSES QUI NOUS PLAISENT. *Dic nobis placentia.* On pourrait bien m'en dire autant à moi-même.

*Dic nobis placentia.* En vérité on pourrait

regarder ces paroles comme une espèce de charte littéraire pour tous les pays et pour tous les temps. Combien de fois des amis ne sont-ils pas venus me dire : « N'écrivez pas ça ; » ça ne plaira pas ; ça n'aura pas de succès. » J'écrivais tout de même. Dans les sociétés il me semble entendre dire par une multitude de désœuvrés : « Allons, messieurs les auteurs, » dites-nous des choses qui nous amusent. » Dès que vous avez connu l'opinion et la passion dominante, il faudrait, selon ces messieurs, écrire pour donner de nouvelles armes à cette passion, de nouvelles couleurs à cette opinion, chercher, non pas à avoir de la raison, mais seulement à embellir celle des autres. On peut compter alors sur le succès. Vous êtes sûr que chacun vous trouvera de l'esprit quand vous aurez le sien.

Quand on écrit pour produire une vérité nouvelle, je ne veux conteste pas que quelque succès à cet égard ne soit possible. Seulement il faut prendre beaucoup de précautions. La première et la plus sûre, c'est de commencer par se mettre à genoux devant tous les hommes importans qui n'auront pas connu la vérité que vous voulez produire. Lorsqu'on annonça positivement et sérieusement à Lavoisier qu'il était tombé une pierre atmosphérique, vous

croyez peut-être que cette découverte le transporta. J'ai vu quelqu'un qui était alors auprès de lui; il en devint pâle : L'Académie l'avait chargé d'aller visiter cette pierre; il devait y aller, il y alla. On peut se faire une idée du jugement qu'il en porta.

*Combattre une erreur dominante* n'est pas chose plus facile; il faut pour cela évincer tous ceux qui sont depuis long-temps en possession de cette erreur, qui ont vécu avec elle, qui en ont joui et qui en font encore leur profit; c'est une espèce d'*expropriation* que vous tentez et dont on se défend comme on se défend de toute expropriation.

Je ne sais qu'y faire. Peu habile à aucune espèce de manége; je n'en tenterai aucun; je dirai purement et simplement les pensées comme les événemens de ma vie. La singularité des faits fera peut-être trouver grâce pour la singularité de mes opinions. Dans tous les cas, *fais ce que dois, advienne que pourra.*

# MÉMOIRES

DU COMTE

# DE MONTLOSIER.

## LIVRE PREMIER.

Naissance de l'auteur. — Sa famille. — Ses études chez les jésuites. — Développemens de ses premiers penchans. — Voyage aventureux. — Les voleurs. — Les chevaliers. — La magie. — Sortilége interrompu. — Élans de dévotions. — Révélations d'amour. — La première faute.

Je suis né à Clermont, en Auvergne, le 16 avril 1755. C'est l'année du fameux tremblement de terre de Lisbonne. Les principales possessions de ma famille étaient situées dans l'emplacement des anciens volcans du Puy-de-Dôme. Elles consistaient dans deux terres avec titre de baronie, d'un revenu médiocre. Pour ce qui est de ma famille, je ne sais si c'est un point bien

important dans des mémoires; cependant, comme il est d'usage d'en parler, voici ce que j'ai répondu à ce sujet à un écrivain très-connu qui a bien voulu me .demander des notes sur mon *illustre maison.*

« Monsieur, ma maison, que vous avez la » bonté d'appeler illustre, ne l'est pas du tout. » Elle est tout simplement noble : ce qui dans » le vieux langage ne veut dire autre chose qu'un » homme libre de sa personne et de sa terre. » Cet homme était voué ordinairement au ser- » vice militaire. Il avait aussi communément, » sous le nom de seigneurie, des espèces de » propriétés qu'on peut regarder comme une » sorte de magistrature, puisqu'il s'y trouvait » attaché un droit de police et de justice, etc. »

Beaucoup de personnes ont eu l'avantage de connaître leurs vieux parens. Par une combinaison singulière, mon grand-père vivait sous Louis XIV. Tout ce que je sais de lui, c'est qu'il servait au ban et arrière-ban de ce temps-là. Retiré ensuite dans son château, il enleva la fille du bailli de sa terre, qu'on avait amenée à une abbaye de Clermont, pour la dérober à ses recherches. Assisté de cinq à six bons camarades, il perça de nuit le mur de clôture, et y fit passer la demoiselle qu'il conduisit tout d'une traite à huit lieues dans nos montagnes.

Au premier abord cette violence peut paraître un scandale. C'était depuis long-temps en Auvergne, et dans plusieurs provinces, un usage établi. Je connais peu, à cette époque, de mariage de gentilshommes qui ne se soient faits ainsi. Les parens et les amans avaient beau être d'accord, une demoiselle un peu fière ne se croyait pas assez estimée, si à la suite de ces accords son amant négligeait de l'enlever. On convenait avec les parens, à son insu, de quelque voyage, et, dans ce voyage, d'un lieu particulier, où les futurs et ses affidés se trouvaient apostés. Là, malgré sa résistance vraie ou feinte, la demoiselle était placée sur un cheval et amenée à la demeure de son mari au milieu des chants et des fanfares mêlés à ses larmes et à ses plaintes. Sur ce point comme sur d'autres, Louis XIV eut beau être sévère : le matin, un juge condamnait, selon l'ordonnance, le gentilhomme ravisseur à être pendu, ce qui s'exécutait en effigie; Le soir, le condamné et le juge soupaient ensemble, riant l'un et l'autre du délit et de la condamnation. Madame de Sévigné a raconté, je crois, un trait de cette espèce.

Voilà tout ce que je sais de mon grand-père. Sa fin fut malheureuse. Il fut assassiné dans une émeute populaire qu'il voulait réprimer.

J'ai peu connu mon père. J'avais treize ans

quand je l'ai perdu. Ma mère, qui a vécu jusqu'au milieu de la révolution, était bonne, elle avait de l'esprit, de l'instruction, une âme haute, sensible, une imagination vive, de la beauté. Voilà bien des avantages. Pauvre femme! elle n'en a jamais joui. Elle n'a pas connu les succès du monde, dont elle s'est tenue constamment éloignée. Elle n'a pas connu non plus, autant qu'on pourrait le croire, les douceurs de la vie domestique. Le cœur le plus tendre a ignoré l'amour. Elle n'avait aucune inclination pour mon père, quand elle l'épousa. C'est trop peu dire. Nous sommes issus douze de cette union, dans laquelle nous avons été non-seulement produits comme les autres hommes avec douleur, mais encore conçus avec aversion. Notre enfance ne lui fut jamais douce. Elle mettait beaucoup de soin à notre éducation. C'était par devoir plutôt que par tendresse. Ses soins, ce n'était pas elle qui nous les donnait; elle nous éloignait tant qu'elle pouvait; nos cris lui étaient importuns, notre présence fatigante. Son vœu, comme elle me l'a dit souvent, eût été que tous les enfans fussent muets, attendu qu'ils n'avaient que des bêtises à dire. A mesure que nous prenions de l'âge, c'était alors qu'elle commençait à éprouver les douceurs de la maternité; elle nous a porté ainsi à tous, quoique inégalement,

une tendresse extrême. Je suis le seul pour lequel son attachement n'ait pas été excessif; il n'a pas varié.

La présence des enfans étant insupportable à ma mère, on sent que, le dernier des douze, je ne devais pas avoir plus de faveur. Après m'avoir laissé en nourrice le plus long-temps possible, on me livra à une gouvernante; quand la gouvernante, qui avait autre chose à faire, était embarrassée de moi, elle me passait au précepteur de mes frères; pour se débarrasser lui-même, celui-ci me faisait étudier. De cette manière, à quatre ans et demi je savais lire et écrire, à cinq ans je savais un peu de latin, à six ans et demi on me mit au collége, ce fut au mois d'octobre de l'année 1762, sous les jésuites. Au mois de janvier suivant cette société fut détruite.

Ce fut le premier grand événement de ma vie. Depuis quelque temps nous y étions préparés, c'était le sujet des conversations habituelles de ma famille. Ma mère avait un oncle jésuite; sous les auspices de cet oncle, un de mes frères était entré au noviciat à Toulouse; il avait déjà fait ses premiers vœux. Excepté mon père, qui en riait, toute ma famille regardait la destruction des jésuites comme un commencement de la fin du monde. Avec de grands ennemis ils avaient des partisans fanatiques; dès qu'ils eurent quitté

Clermont, leur collége fut comme livré au pillage. Dans l'espérance d'incendier l'édifice, de bonnes âmes mirent le feu à des magasins de bois entassés dans des caves. L'incendie fut terrible; la voûte de ces caves résista, l'édifice fut préservé. Non moins animé que les autres, j'exhortai mes camarades à briser dans ma classe la chaire et les bancs; je me chargeai des fenêtres et des vitres, que je mis en pièces. Je regrettais sûrement les jésuites qui me faisaient beaucoup de caresses; je regrettais encore plus, je crois, un prix de grec qui m'avait été annoncé; car, outre mon latin, je savais aussi un peu de grec.

Ce n'était pas seulement mon esprit qui se trouvait précoce, à d'autres égards on pourrait croire que je l'étais aussi. Une de mes sœurs, âgée de douze ans, ayant commis une faute grave (je ne sais de quelle espèce), ma mère lui infligea ce châtiment qui est particulier à l'enfance. J'avais à peine six ans, on ne pensa pas à m'éloigner. Ce spectacle nouveau de nudité, l'agitation et le désordre de vêtemens qui accompagne les châtimens de ce genre, tout cela (je m'en souviens fort bien) me fit une impression que j'ai conservée toute ma vie. C'est moins étonnant qu'on ne serait porté à le croire; l'expérience que j'ai eue dans la suite des mœurs des animaux, m'a appris que leur enfance n'est pas

tout-à-fait insensible à la différence des sexes. J'ai reçu, quelquefois, de nos hommes des montagnes, la recommandation de ne pas élever à côté les uns des autres, soit les veaux, soit les agneaux des divers sexes.

Le trait suivant pourrait se rapporter à cette observation.

Mes parens avaient pris à Clermont une maison vis-à-vis une abbaye de filles, composée presque en entier de ma famille. J'entrais souvent dans cette abbaye; à la faveur de mes six, sept à huit ans, on me laissait volontiers avec les demoiselles du même âge. Or, un spectacle m'avait souvent frappé; c'était celui de ces belles poitrines de petites filles, qui, selon l'usage de ce temps-là, s'exposait innocemment aux regards. Il m'était venu souvent une idée d'y porter la main; une crainte vague me retenait; un jour je prends ma résolution. Me trouvant seul avec une d'entre elles, j'exécutai hardiment mon dessein; la petite rougit, me repoussa. Je fus chassé, fortement réprimandé. Je dois ajouter que ce trait d'audace ne se liait point à ce que j'ai dit sur le fait précédent; il ne fut accompagné en moi d'aucune émotion; il ne m'en resta aucune impression.

Peu de temps après la supression des jésuites, les études et le collége furent renouvelés. Les

nouveaux professeurs nous inspirant peu de confiance, j'oubliai bientôt ce que je savais de grec, et ne m'occupai guère plus de mon latin. Ma mère, que nous voyions à table (c'était là seulement que nous la voyions), parlait souvent de Pluche et des Mondes de Fontenelle, qu'elle avait lus. Je me mis à les lire à son exemple; je me procurai ensuite successivement Gilblas, Don Quichotte, Gulliver, Robinson Crusoé; ma tête se remplit de voyages, d'aventures de tout genre et surtout d'histoires de voleurs. La monotonie de la maison paternelle commença à me fatiguer, je méditai sérieusement de la quitter et de courir le monde.

Il me fallait pour cela quelque argent. J'avais remarqué une armoire où une fille, attachée au service de ma mère, mettait ses épargnes; je forçai cette armoire; je fus effrayé de l'énormité de la somme, c'était sept à huit écus de six francs. Je lui laissai son trésor, et me contentai de pratiquer dans une muraille une cavité secrète où je déposai successivement l'argent qu'on me donnait pour mes récompenses. Je n'eus pas la patience d'attendre; un beau soir d'automne je me décide à partir. Je pars; pensant qu'on pourrait observer ma marche, je prends d'abord une route, puis une autre toute opposée par des sentiers que je connaissais. Je fus très-content pen-

dant la première heure; à la seconde, qui était celle de mon goûter, je sentis que j'avais faim; voulant me précautionner pour mon souper, je me mis à poursuivre à coups de pierre des pigeons épars sur une terre labourée; des cris qui partirent de la ferme voisine me firent abandonner mon entreprise.

Cependant la nuit approchait, je n'avais encore fait qu'une lieue et demie; un peu d'inquiétude commençait à me gagner, lorsque tout à coup un bruit de chiens et de gens armés attira mon attention, c'était un loup qu'on poursuivait; sans autre réflexion je me joignis à la foule. Quand la poursuite fut abandonnée, comme chaque groupe se retirait successivement, je m'attachai au plus considérable de ces groupes, avec lequel j'entrai dans une grande et belle ferme à peu de distance du grand chemin.

Je n'étais connu dans cette ferme de qui que ce soit; et cependant personne ne me demanda qui j'étais et ce que je voulais. Je me vois d'ici, m'asseyant avec confiance auprès d'un bon feu clair de sarment et de branches de saules. On m'offrit à mon tour comme aux autres, et sans me faire aucune question, une portion de soupe aux choux, qu'une grosse fille bien réjouie prenait avec une grande cueillère à pot. Je refusai de cette soupe. Peut-être était-on embarrassé de

moi. Je ne l'étais pas du tout. Cependant le régisseur de la ferme arriva. On me fit monter dans sa chambre. Cet homme me fit des questions, et aussi des exhortations qu'il est facile de deviner. Je me couchai.

La nuit, je me rappelai ma mère; je me souvins que pendant la maladie d'un de mes grands frères, je l'avais vue pleurer. Il me vint dans la pensée que mon absence pourrait la faire pleurer aussi. Ma mère ne nous soignait pas elle-même, elle ne nous embrassait et ne nous caressait jamais; mais elle ordonnait toute sa maison avec bonté, et sa bonté avait une dignité imposante. Je ne pus tenir à l'idée de lui causer du chagrin. Mon père, mes frères, mes sœurs, la crainte du besoin ne m'occupèrent pas un moment; la pensée seule du chagrin de ma mère me ramena. Quand je la revis, je la trouvai froide, irritée; il me semblait dans mon cœur qu'elle me devait de la reconnaissance. Du reste, ni mon père, ni personne ne fut sévère envers moi. On se contenta de me conduire chez des moines augustins qui me traitèrent fort bien, mais où, du reste, je perdis tout-à-fait mon temps.

Quand je dis que je perdis mon temps, cela ne doit s'entendre que du latin, car j'y fis avec fruit de très-bonnes lectures. Je dois citer entre autres le Siècle de Louis XIV, par Voltaire. Je

n'avais pas encore dix ans, et cependant cet ouvrage me plut extrêmement; il en était de même de toutes les histoires de combats. Je me procurais tantôt de la cire, tantôt de la terre glaise, dans laquelle je fichais des noyaux ou de petits cailloux à l'effet de composer des places fortes; je taillais ensuite, avec mon canif ou mon couteau, de petites machines de bois en forme de bataillons, auxquels je faisais faire, selon les livres qui étaient à ma disposition, les évolutions militaires des armées de Turenne et de Condé, telles que je les concevais; ensuite je vidais de leurs moelles des branches de sureau, que je mettais sur des affûts et que je remplissais de poudre. Ayant voulu tirer un jour un de ces canons contre une place que j'assiégeais, le feu ne prit pas aussi promptement que je m'y attendais; je m'approchai pour rechercher la cause de ce retard, au moment même la pièce éclata, me brûla les sourcils et les paupières. Je fus pendant un mois dans le danger de perdre la vue.

Ce n'est pas seulement sous le rapport du latin que, chez ces moines, mon éducation fut négligée; elle le fut de même sous le rapport de la religion et des bonnes mœurs. Abandonné depuis quelque temps au premier venu, le hasard fit que je tombai dans les plus mauvaises mains. Précepteurs, professeurs, et surtout moines, je

dois dire que je ne rencontrai généralement que des rustres, des ignorans, et malheureusement, comme j'ai pu le juger depuis, de mauvais sujets. Cela était d'autant plus dangereux, qu'étant fort avancé à certains égards, il était à craindre que les mauvais exemples ne me fissent une grande impression ; la Providence me fit la grâce que des détails de mœurs détestables ne m'éclairassent en aucune manière ; on eut beau faire, rien ne s'établit à cet égard dans ma pensée. Je puis citer en ce genre un fait remarquable.

Un de mes précepteurs, au sujet duquel j'avais raconté des particularités d'une nature fâcheuse, mais qui ne me paraissaient que singulières, étant entré l'année d'ensuite au grand séminaire pour se préparer à la prêtrise, se crut tenu de me faire des réparations du scandale qu'il pensait m'avoir causé. Je me souviens qu'il me remplit d'embarras et de confusion ; et cependant il ne parvint pas même avec cela à établir, dans mon esprit, aucun sens des mauvaises choses dont il voulait s'accuser. A cet égard, mon âme était, je ne saurais le dire, ou pure ou stupide.

Bientôt on crut devoir me mettre comme pensionnaire au collége. Je fis quelques progrès dans le latin ; mais ce fut encore par mes heureuses dispositions, plutôt que par mon application. Les contes des fées, les aventures de tout

genre, et surtout les romans de voleurs, avaient remplacé les histoires de bataille. Je n'avais alors aucune idée de l'immoralité du vol; un voleur me paraissait comme un guerrier; sa profession me représentait un état de lutte de l'homme de la nature qui a du courage, contre l'homme de société qui est opulent. Dans la suite, j'ai trouvé quelque chose de cette impression en Italie, en Allemagne, en Angleterre, quelquefois même dans mes montagnes. Dans ce temps-là, si j'avais eu entre les mains une certaine pièce de Schiller, intitulée *Robert, chef de brigands*, je ne sais ce qui serait arrivé. Même alors je ne m'en tins pas tout-à-fait à la théorie; mes essais se firent sur la bibliothéque du collége; ayant voulu ensuite poursuivre l'exercice de mes talens sur les provisions de fruit de mes camarades, je fus si sévèrement puni, que je me dégoûtai pour toujours de la profession de voleur.

Je me mis à fonder des ordres de chevalerie. Notre pension était partagée, comme toutes les pensions en général, entre les petits et les grands. Étant de la classe des petits, j'avais soin de me lier avec quelque grand qui me protégeait, et à qui, du reste, je faisais faire à peu près ce que je voulais; je parvins de cette manière à fonder un ordre. Cet ordre eut des aspirans, des élèves, des adeptes, des profès; tout cela eut un langage, une

écriture particulière, des signes secrets. L'année d'ensuite, nous voulûmes nous instituer en force armée; nous parvînmes à former ainsi un régiment; il était composé de trente hommes : il s'appela les gens du roi. Alors il s'en éleva contre nous un autre, qui s'appela les gens de la reine. Il y eut entre les deux partis, avec des succès divers, des escarmouches, des batailles rangées qui devinrent quelquefois des scènes sanglantes. L'animosité s'accrut au point, que les chefs, s'isolant de leurs troupes, proposèrent de se battre au pistolet. L'autorité supérieure intervint, notre ordre fut dissous, nos attroupemens prohibés; je donnai dans la sorcellerie.

Les grandes conversations de mon père, lorsqu'il n'avait plus rien à nous dire sur des aventures de loup, ou de ses chasses au sanglier, roulaient sur les pactes avec le diable. Toutes nos montagnes étaient remplies de l'idée, qu'avec certains caractères écrits on pouvait défier tous les dangers et détourner les balles, même les boulets de canon. On disait qu'avec certaines pratiques de chat noir et de poule noire, observées à certains jours et à certaine heure, le le diable était à vos ordres, et qu'on en obtenait ce qu'on voulait ; cependant, on ne devait pas manquer avec lui à ses conventions : le pacte une fois dressé, on devait y être fidèle. Il s'était passé

à cet égard, dans une terre à nous, un événement effrayant.

Un adepte de sorcellerie, nommé *Bia*, fut trouvé pendu un dimanche matin à une demi-lieue de sa demeure ; c'était l'hiver. En observant sur la neige l'empreinte de sa marche, on jugeait qu'il avait été traîné ; il était en chemise, et il avait été étranglé avec un pan de cette chemise : le pré où il fut trouvé pendu porte encore aujourd'hui le nom de pré *Bia*. En confirmation de ce fait, on racontait diverses circonstances qui avaient accompagné ou précédé, et qui toutes pourraient dénoter (si elles étaient réelles) un événement extraordinaire. Je ne manquais pas de les rapporter à un certain nombre d'amis choisis. En même temps que nous nous échauffions de ces prodiges, il se répandit qu'il y avait dans la bibliothèque du collége des livres de magie ; en ma qualité d'ancien voleur, on me chargea de les avoir ; je les eus : c'était fort peu de chose. Amalgamant ce que nous y trouvâmes avec nos propres instructions, et surtout avec les documens d'un vieux domestique de mon père qui se donnait pour très-rusé en ce genre, nous nous associons sept à huit pour une grande œuvre magique. Elle consistait à immoler en grande cérémonie un chat noir et une poule noire, le premier vendredi à minuit après la pleine

lune de mars. Cependant le succès et notre propre sûreté, d'après ce qui m'avait été dit, dépendaient de la ponctuelle observation des cérémonies prescrites. Il y avait un certain nombre de formules consacrées qu'il fallait réciter ensemble minutieusement et scrupuleusement. Ce n'était qu'avec l'accomplissement exact de ces conditions que le diable, appelé par trois fois, devait nous apparaître et se mettre à nos ordres. Nous résolûmes, en conséquence, de faire pendant huit jours de suite des répétitions.

Le lieu de la scène devait être le comble même du grand édifice du collége. On y montait avec peine, même avec quelque danger, au moyen d'une longue échelle appliquée à un trou qui en était le seul accès. Nous eûmes beau prendre des précautions, il était difficile que sept à huit mauvais sujets d'écoliers, qui avaient à réciter tous les jours des patenôtres magiques dans le silence de la nuit, n'éveillassent enfin l'attention. Cependant, comme tout se passait à cet égard immédiatement sous le toit, on n'avait aucune idée juste de ce qui se pratiquait. On parlait diversement de sabbat, de voleurs, de revenans. La peur avait gagné les domestiques, un peu les professeurs; nous écoutions en silence ce qui se disait: enfin, le fameux vendredi arrive. Nous

nous levons la nuit tout doucement sans autre vêtement que nos draps de lit. Nous nous étions procuré avec beaucoup de peine un chat noir, une poule noire; nous attachons le chat par le cou, et après lui avoir lié les quatre pates par de bons nœuds coulans, nous l'emportons, ainsi que la poule, au lieu du sacrifice.

Malheureusement la poule ne cessait de se débattre; le chat, de son côté, tout à moitié étranglé qu'il était, laissait échapper de longs miaulemens lugubres qui retentissaient dans les corridors. Nous avions à traverser ainsi le corps de logis où étaient les professeurs et les préfets des classes. Nous étions déjà parvenus au pied de la grande échelle dont j'ai parlé, lorsqu'un des professeurs, animant son courage, vint à nous avec une lanterne, et nous demanda en tremblottant, de la part de Dieu, qui nous étions et ce que nous voulions. La peur nous gagna à notre tour, nous prîmes la fuite; nos secrets furent dévoilés; chacun de nous fut puni : je renonçai à la sorcellerie.

Je fis ma première communion : je mis, à cet acte si important de la vie, beaucoup d'attention et de soin; ce fut le seul événement remarquable jusqu'à la mort de mon père. J'avais alors treize ans : on prit des précautions pour m'annoncer ce malheur; il m'étonna plus qu'il ne me toucha.

Mon père avait cinq pieds neuf pouces, il était d'une force prodigieuse, il me semblait que la maladie et la mort ne devaient avoir aucune prise sur un tel homme; peut-être aussi ne savais-je pas bien que la vie doit avoir une fin. J'entrai par effroi plutôt que par sentiment dans la tristesse qui était autour de moi; je m'attachai plus fortement à mes devoirs d'étude et de religion; pendant quelque temps ils absorbèrent ma pensée. Peu à peu un autre sentiment vint s'y joindre, ce fut en moi un bourdonnement vague d'amour; je m'y livrais avec d'autant plus de confiance, qu'il se mêlait à mes sentimens religieux. Pendant quelque temps ce sentiment avait été sans objet précis; il en acquit par la circonstance suivante.

On avait coutume dans les classes de faire expliquer la seconde églogue de Virgile; elle me plaisait extrêmement, je l'avais apprise par cœur; je la sais encore. Les deux premiers vers peuvent en donner une idée.

« *Formosum pastor Corydon ardebat Alexim*
» *Delicias domini, nec quid speraret habebat.* »

« Le berger Corydon aimait éperdument le bel Alexis.
» Il l'aimait sans espoir. Alexis avait un maître dont il
» faisait les délices. »

Cette églogue et les sentimens passionés dont

elle est remplie me charmaient. J'en avais mis comme j'avais pu quelque partie en vers français.

« O cruel Alexis, c'est en vain que mes chants
» Exhalent dans les airs mes amoureux tourmens.
» Tous mes maux ne sont rien pour ton âme endurcie,
» A la fin tes rigueurs m'arracheront la vie.
» C'est l'heure où les troupeaux cherchent l'ombre et le frais;
» Le lézard se tapit sous le buisson épais.
» Du moissonneur courbé sous la chaleur ardente,
» Thestilis va calmer la soif impatiente.
» . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . »

C'était la version tant bien que mal du texte :

« *O crudelis Alexi, nihil mea carmina curas.*
» *Nil nostri miserere, mori me denique coges.*
» *Nunc etiam pecudes umbras et frigora captant;*
» *Nunc virides etiam occultant spineta lacertos.*
» *Thestylis et rapido fessis messoribus æstu*
» *Allia serpillumque herbas contundit olentes.*
» . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . »

Ma version avait beau être faible, mes camarades et les professeurs la trouvaient merveilleuse. Ce n'était pas mon esprit seul qui s'agitait sur ce texte ; tout ce qui était beau, tout ce qui avait de la grâce, et sur la figure un air d'honnêteté et de modestie, me semblait un *Alexis*. Je conçus et j'inspirai ainsi des passions vives ; une partie de la pension partagea plus ou moins ces dispositions : pendant quelque temps ce fut une circulation continuelle parmi nous de déclarations et

de billets d'amour ; ce n'était point un mystère ; nos supérieurs n'y mettaient point d'obstacle. Je ne sais s'il a pu survenir à cette occasion quelques misérables libertinages ; ce que je dois dire en général, c'est qu'ils ne sortirent jamais des amours dont je viens de parler ; plus les affections étaient fortes, plus elles étaient pures. C'est une observation que j'ai pu faire dans la suite en lisant Platon. Pour ce qui me concerne, je puis affirmer que pendant long-temps mon cœur demeura innocent. A la fin, si je fus éclairé sur mon sexe et sur l'abus que j'en pouvais faire, ce fut par d'autres voies. La religion me préserva à cet égard de beaucoup de misères qui m'auraient perdu ; depuis ma première communion, elle me dirigeait, elle avait pris en moi le caractère de tous mes sentimens.

Je n'ai pas encore parlé de mes études. C'était la chose la plus singulière que toutes mes compositions ; je voulais bien savoir le latin ; mais absolument je ne pouvais me résoudre à l'apprendre comme il s'apprend ; je cherchais à le deviner. Le *b*, *a*, *ba* et toute méthode m'était insupportable ; dès qu'on me présentait à traduire un texte latin, sur quelques phrases et quelques mots que je comprenais, je bâtissais, sans me soucier qu'elle fût fidèle, une version assez distinguée par elle-même, encore qu'elle fût pleine de

fautes. Il en était de même de mes thèmes. Quand les idées venaient à se rencontrer sur ce que je savais de latin, ça allait à merveille; j'étais au-dessus des autres écoliers, le reste était garni de solécismes. De cette manière, j'avais rarement la première place; ordinairement la seconde. Je remportais par la même raison les seconds prix.

Voilà mes premières études finies. A cause de mon jeune âge, on m'avait fait répéter deux classes; de manière que je me trouvais avoir alors quatorze ans. Ma mère, qui disposait de moi, me plaça pour faire ma philosophie dans une école de Clermont, appelée petit séminaire, dirigée par des sulpiciens. Un de ces sulpiciens, qui joignait à un extérieur grave de l'onction et de la piété, eut ma confiance. Je me livrai à lui tout-à-fait. Il ne se contenta pas de me voir chrétien, il me fit dévot. Je n'eus plus dans la pensée que les ermites et les pères du Désert. Ce ne fut pas assez de me faire communier toutes les semaines; à chaque fête solennelle il me faisait revêtir d'un cilice; il mettait lui-même à mes poignets des bracelets de fer dont les pointes, tournées en dedans, s'enfonçaient dans ma chair et y faisaient de petites plaies. J'acceptai tout cela avec plaisir; je puis dire même avec délices. Une félicité intérieure effaçait surabondamment

ces petites douleurs. Dieu était dans mon cœur une véritable passion.

Je passai dès lors pour un ange. On me présenta comme un modèle. Ma piété ne fut pas un objet d'édification stérile; plusieurs de mes camarades voulurent être dévots comme moi. Au temps des promenades et des récréations, ils me pressaient de m'entretenir avec eux et de leur parler de piété. Nos entretiens se terminaient rarement sans des scènes d'attendrissement. Je fis plusieurs conversions. Mes convertis s'attachaient particulièrement à moi. Je fus leur directeur. Trois ou quatre allèrent jusqu'à me faire régulièrement leur confession; ils paraissaient avoir un grand bonheur à ce que je leur imposasse non-seulement des devoirs, mais encore des punitions qu'ils subissaient aussi scrupuleusement que si j'avais eu sur eux une véritable autorité. Deux de mes néophytes avaient vingt ans; j'en avais quinze.

La piété m'ayant accoutumé à une vie ordonnée, j'étudiai la philosophie avec plus de soin, que je n'avais fait mes *humanités*. Il résulta de cette étude une impression assez singulière pour que je doive en rendre compte. Je veux parler du scandale que me causèrent les preuves scolastiques qui nous étaient données sur l'existence de Dieu.

Ces preuves se composaient de trois sortes de démonstrations. On disait dans la première, d'après Descartes : Nous avons idée d'un être nécessaire : et on en concluait que Dieu existe. On remplissait avec art l'intervalle qui sépare ces deux pensées ; mais, quoi qu'on pût faire, cette preuve de l'existence de Dieu, l'idée de l'idée qu'on en peut avoir me paraissait un sophisme.

La seconde de ces démonstrations, qui roulait sur l'ordre de l'univers, me semblait plus convenable ; et pourtant elle ne me satisfaisait pas du tout. Cet ordre, qu'on prenait pour base de raisonnement, m'était trop peu familier. J'avais lu les *Mondes* de Fontenelle, une partie du *Spectacle de la Nature*, par Pluche ; j'avais entendu parler des *Tourbillons* de Descartes ; mais, d'après cela même, le véritable ordre de l'univers me paraissait peu connu. Je me trouvais malheureux de n'avoir que ça à donner pour fondement à une croyance qui m'était si chère.

Le consentement de tous les hommes dont on faisait la troisième preuve, me semblait encore plus misérable. Comment juger de ce consentement universel ! Qui avait fait, à cet égard, la revue de tous les peuples, le recensement de toutes les croyances ? De grandes erreurs, telles que les songes, la magie, l'idolâtrie ont obtenu aussi, disais-je, sinon un acquiescement universel,

au moins un très-grand succès. On répondait dans mes cahiers à ces difficultés; je trouvais qu'on répondait mal. Les preuves par les germes, et par un premier moteur, qu'on y a ajoutées depuis, n'étaient pas encore à la mode; et, franchement, elles m'auraient fait tout aussi peu d'impression. Je ne puis dire à quel point je me trouvais malheureux de toutes ces prétendues démonstrations; car, de cette manière, je sentais s'affaiblir dans mon esprit une conviction qui partait autrefois de mon cœur.

Le même scandale se reproduisit bientôt, et avec plus de force, au sujet des preuves du christianisme. Je ne fus content ni de la preuve par les prophètes, ni de la preuve par les miracles, ni de la preuve par les martyrs. On nous avait donné ce qu'il y a de mieux dans Abbadie et dans les autres apologistes, et cependant je jetais souvent mes cahiers d'impatience. Tout cela me paraissait contestable, j'aurais voulu quelque chose qui ne le fût pas. Je touchais alors à ma seizième année. Un événement assez ordinaire en soi, mais qui pour moi avait une grande importance, vint me distraire de ces anxiétés.

J'avais compris à quelques égards mon sexe; en aucune manière celui d'une femme, encore moins l'espèce de bonheur qu'on peut avoir avec elle. A raison de ma délicatesse religieuse, comme

je ne me permettais à cet égard ni une parole, ni une pensée, aucune idée de ce genre ne s'était établie dans mon esprit; il en était de même sous les rapports de société. Mes sœurs, âgées de douze ou de quatorze ans plus que moi, étaient depuis long-temps séquestrées et religieuses dans une abbaye; je n'avais pas vécu habituellement avec elles. En général les femmes, comme j'avais pu les entrevoir, principalement les demoiselles, me paraissaient un peuple étranger et tout particulier qui avait ses goûts, ses lois, ses mœurs propres; peuple gracieux et moqueur, dont les bontés n'étaient pas toujours sérieuses, dont les caresses étaient quelquefois perfides.

Ces dispositions étaient en moi, lorsqu'on vint m'annoncer le mariage d'un de mes parens; je devais, par l'ordre des choses, être un des premiers invités; je me rendis à l'invitation. Je portai dans un monde nouveau une allure gauche d'écolier qu'on ne trouva pas trop extraordinaire. Séparé de mes études, ainsi que de mes habitudes de piété, je n'en eus que plus d'attention à l'événement si extraordinaire pour moi, d'une femme qui allait devenir la possession d'un homme. Ce spectacle de soins réciproques, les caresses que me faisait, à raison de la parenté, une femme jeune, jolie, le doux nom

qu'elle me donnait, une sorte de familiarité dont je recevais le droit, tout cela, en me réconciliant avec les femmes, jeta dans mon esprit une confusion de pensées nouvelles. Je revins à mon petit séminaire sérieux et rêveur; les *Alexis* de la pension précédente, quand ils me revenaient à la mémoire, ne me parurent plus que des enfantillages. Encore que je ne susse pas ce que c'était, une femme commença à présenter à mon esprit je ne sais quoi qui devait être le premier objet des espérances, la première source de bonheur, le premier besoin de notre existence. Désormais, de loin ou de près, vieille ou jeune, belle ou laide, dès que j'apercevais une femme je détournais les yeux; elle remuait en moi un désir confus que je repoussais avec force, et qui cependant me poursuivait.

Je m'appliquai alors avec plus d'ardeur à mes études. Cette application, qui fit du bien à mon esprit, dérangea ma santé; une petite toux me survint, je me mis à cracher de temps en temps des parties solides de ma poitrine. Cette circonstance mit une fois tout le petit séminaire en rumeur; comme je venais de communier, on crut que c'était l'hostie même que j'avais rendue. J'ai conservé cette incommodité jusqu'au temps présent; je l'ai appelée, en riant, ma pulmonie.

Il me survint d'autres accidens qu'on pouvait

juger plus graves. La tête fatiguée d'un long travail, je me levais debout quelquefois pour étendre les bras et me délasser; il me survenait alors un bâillement suivi d'une perte absolue de connaissance. Quand je me trouvais dans cette disposition, ce qui ne durait jamais plus d'une minute, je me hâtais de rechercher un appui; car mes genoux pliaient, et je serais tombé. J'ai gardé cette disposition jusqu'à un âge avancé; c'est ce que j'appelais quelquefois mon mal caduc.

Toutefois, attendu que les accidens de cette espèce étaient momentanés, et que, loin de m'être pénibles, je les éprouvais au contraire comme une sorte de douce extase, il ne m'était jamais venu en idée de les regarder comme une maladie. Je n'en avais pas parlé; un jour, cependant, ayant étudié plus long-temps, et avec plus d'application que de coutume, seul et auprès d'un bon feu, quand je voulus me lever en étendant les bras pour me délasser, je me sentis défaillir comme à l'ordinaire; mais, cette fois, le vide de la cheminée ne m'offrant pas de point d'appui, je tombai dans le feu. Quoique je me relevasse au même moment, une partie de ma jambe porta sur un chenet ardent; il en résulta une brûlure et des ampoules d'autant plus singulières, que mon bas ne se trouva pas entamé.

Obligé de rendre compte de cet événement et de ses circonstances, il devint pour ma famille un sujet d'effroi. On me transporta avec ma jambe brûlée chez ma mère; médecins, chirurgiens, apothicaire, tout fut appelé; je fus diversement saigné, purgé, cautérisé. Je guéris facilement d'une maladie qui n'en était pas une; je fus plus long-temps à me rétablir de la maladie que m'avaient fait les remèdes; je me rétablis pourtant.

Je le dus principalement à des soins les plus empressés, les plus continus, les plus tendres; ces soins, qui m'étaient tout nouveaux, n'entrèrent pas seulement dans mon cœur, ils s'en emparèrent tout-à-fait. Ici se place l'événement le plus doux et le plus sinistre de ma vie : événement qui remplirait un volume si j'en pouvais dire les détails, et qui pourtant ne m'a pris que quelques jours. Dans ce peu de jours s'est ébranlé, et finalement s'est écroulé l'édifice de mon innocence; ce n'est pas assez dire, celui de mon bonheur. Selon un certain langage, j'ai été heureux; oui, je l'ai été beaucoup; ce bonheur, le premier de ma vie, a été un crime : ce crime, entré avec ses délices dans un cœur plein de piété et de vertu, y a porté le déchirement et le désordre; il a commandé depuis tous mes sentimens; il m'a poursuivi partout. Aujourd'hui, vieux et mou-

rant, il me poursuit encore. Je n'avais sûrement aucun mauvais dessein; je me livrais avec vivacité sans doute, mais pourtant il me semblait avec innocence à des caresses que je croyais pures. Depuis quelque temps elles ne l'étaient plus; d'heure en heure tout s'aggrava pour la perdre et pour me perdre. Le lendemain de cette nuit fatale, quand, selon ma coutume, je voulus faire ma prière, je commençais machinalement à fléchir les genoux; tout à coup il me parut, comme un blasphème, d'oser m'adresser à Dieu; je m'enfuis plutôt que je m'en allai. Après avoir marché quelque temps sans savoir où j'allais, je m'arrêtai de lassitude, je me prosternai alors la face contre terre : *O mon Dieu!* furent les seules paroles que je pus prononcer : mes yeux se remplirent de larmes; je retrouvai un peu de repos, j'en profitai pour m'évader. Après avoir tracé au crayon quelques lignes pour annoncer mon départ, je me sauvai comme un criminel, le cœur plein de volupté et de remords.

De retour chez ma mère, dont j'étais depuis quelque temps éloigné, j'écrivis pour demander pardon d'une erreur dont mon devoir eût été de la défendre, et dans laquelle j'avais malheureusement contribué à l'entraîner. Je lui promis à l'avenir le sacrifice le plus complet et les sentimens les plus tendres; je l'exhortai de son côté,

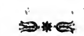
je la suppliai de faire le même sacrifice, et de me conserver pourtant quelque intérêt. Ce sacrifice, je l'ai fait autant que je l'ai pu; toutefois, après une grande faute, ce n'est pas peu de chose d'abandonner ainsi à elle-même, sans ami et sans appui, une femme d'un cœur si noble, mais d'une sensibilité si facile à exalter. Pauvre femme! ma présence une fois lui a été bien fâcheuse; mon absence dans peu lui sera bien funeste.

Tourmenté plus que je ne saurais dire, me rattachant autant que je pouvais au sentiment religieux, je cherchai à me réconcilier avec Dieu, dans l'espérance de me réconcilier avec moi-même. Encore que je n'eusse plus de rapport avec le bon sulpicien qui m'avait dirigé longtemps, je ne l'avais pourtant pas perdu de vue. Je le savais établi dans une ville voisine; j'allai le trouver, je lui confiai au premier moment mon malheur et mes fautes; il me dit, presque les larmes aux yeux: « Mon ami, je ne suis plus » en position de vous diriger, je quitte demain » même cette ville et cette maison pour me re- » tirer dans ma famille. » Cette réponse me parut singulière. Dans la suite, quand j'en ai recherché les motifs, il s'est trouvé que lui-même, s'abandonnant, pour une femme qu'il dirigeait, à une affection trop tendre, il s'était écarté de sa voie. En effet, il n'appartenait déjà plus à l'ordre de

Saint-Sulpice, qui, informé de ses faiblesses, avait cru devoir le répudier.

Seul désormais chez ma mère, ne sachant que faire de moi, je lui annonçai l'intention de la quitter, et d'entrer si je pouvais au service. Cette résolution l'étonna d'autant plus, que je lui avais toujours montré de l'éloignement pour la profession militaire. Une circonstance était favorable à ce projet; un de nos parens, qui nous aimait beaucoup, allait partir pour Paris. On lui proposa de se charger de moi; il en parut empressé. Me voilà dans une chaise de poste, déjà loin de l'Auvergne, croyant (au moins pour long-temps) n'y plus revenir.

Il n'en fut pas ainsi.



## LIVRE II.

Voyage à Paris. — La cour à Fontainebleau. — Louis XV, M. le Dauphin, M. le comte de Provence, M. le comte d'Artois. — Études sérieuses. — Discussions théologiques. — Le frère chéri. — Entrée dans le Monde. — Dissipation. — Duel. — Exorcisme. — Nouveaux voyages. — Voltaire, d'Alembert. — Mariage ébauché. — Aventure tragique. — Chagrins de famille.

---

Avant de nous rendre à Paris, nous devions, mon parent et moi, nous arrêter près de Fontainebleau chez sa sœur. C'était une femme de trente-huit à quarante ans, veuve, depuis deux ans, d'un homme de finance immensément riche, dont elle n'avait pas eu d'enfant, et qui lui avait laissé une grande fortune. Son habitation, qui avait de la renommée, était fort agréable, je pourrais dire magnifique. La cour se trouvait précisément alors à Fontainebleau, ce qui y occasionait une affluence de grands seigneurs. Comme il s'en trouvait plusieurs de la connaissance de ma parente, nous ne cessions d'avoir des visites. Ce

fut pour moi comme un monde nouveau. On annonça une chasse du roi dans le voisinage. On crut faire une chose très-agréable pour un jeune homme de province, que de lui faciliter les moyens de voir au rendez-vous de chasse le roi et la famille royale. Je vis le roi (c'était Louis XV) descendre de voiture et monter à cheval; je vis successivement de même, M. le Dauphin (Louis XVI); puis M. le comte de Provence (Louis XVIII); mais ce qui me frappa le plus, ce fut M. le comte d'Artois (aujourd'hui Charles X). Il me sembla qu'il ne pouvait y avoir rien de plus accompli de figure et de manières.

Tous les jours ce n'était pas seulement du mouvement chez ma parente, mais du fracas; tant qu'il durait j'étais comme absorbé; quand il cessait, je sentais qu'il ne me laissait rien. Je devenais triste et ennuyé autant que possible. Je n'étais peut-être pas sans quelques avantages; ces avantages étaient déparés par une certaine aspérité de manières; on disait de moi, pour faire mon éloge, que j'étais un diamant brut. Ma parente avait pour moi de l'indulgence, cette indulgence m'encourageait; mon vieux parent, au contraire, qui pourtant était bon homme, me rudoyait; je le lui rendais bien. Cependant le grand projet de me placer se poursuivait tant

bien que mal. On parla de moi à un colonel d'infanterie qui fit des promesses; on me proposa au marquis de Poyanne, colonel des carabiniers, il m'inscrivit sur sa liste; on devait me présenter aussi à M. de Pontécoulant, alors major des gardes du corps; tout cela fut à peu près sans succès : j'en fus enchanté. Je laissais engager des démarches tant qu'on voulait; je faisais ensuite tout ce qu'il fallait pour qu'elles ne réussissent pas. Le marquis de Laqueuille ayant obtenu un régiment de milice qu'on appelait alors régiment provincial, il m'y donna un emploi, ce qui me charma. De cette manière, je demeurais dans mes montagnes, dont mon cœur ne voulait pas absolument se séparer.

Après quelque séjour à Paris, dont l'immensité encore plus que la beauté m'étonna, je retournai en Auvergne. J'y pris sans peine un train de vie monotone, que je préférais cent fois à cette vie bruyante que je venais de quitter. A mon retour, je n'eus pas lieu d'être tout-à-fait content de ce qu'on m'apprit de mon amie. Je lui avais recommandé de renoncer à moi; d'après ce qu'on me disait, je pouvais croire qu'elle m'avait trop obéi. Je me soumis à ma destinée. Loin d'elle, mais toujours à elle, entraîné par une passion que je ne pouvais confier, et que je ne pouvais dompter, la science me parut un asile; je m'y

précipitai. Le chirurgien de ma famille était à la tête d'un grand hôpital; c'était un homme fort savant. Je demandai à suivre son cours d'anatomie, il y consentit. Me voilà au milieu des cadavres, l'épée au côté et le scalpel à la main, emportant avec moi régulièrement des ossemens de mort pour les étudier. Cela ne me suffit pas; on me proposa un cours de chimie; je fis le cours de chimie. Cela ne me suffit pas encore; un bon capucin irlandais, confesseur de ma famille, me proposa d'aller chez lui suivre un cours de droit public; j'allai chez le capucin. D'un côté, avec mon Burlamaqui, mon Grotius et mon Puffendorf; d'un autre côté, avec mes Élémens de chimie de Macquer et de Beaumé, avec mes Dissections anatomiques, mes Principes de chirurgie de La Faye et mon Anatomie de Winslow, la journée n'aurait pas suffi : je me levais régulièrement à trois heures du matin.

Quelque multipliées que fussent mes occupations, il s'y en ajouta bientôt de nouvelles. Il y avait alors chez ma mère un de mes frères, venu récemment de Sorbonne, grand théologien, disputeur infatigable sur toute sorte de sujets; un autre de mes frères, jésuite, nous était arrivé de la Lorraine, où le roi Stanislas lui avait donné un refuge; ils disputaient à table et tout le long du jour avec acharnement sur la grâce, le concile

de Trente, l'infaillibilité du pape. Quand les disputes s'échauffaient jusqu'à un certain point, c'était moi, faute d'autre, qui étais appelé en arbitrage. Le malheur m'avait rendu grave; avec mes dix-huit ans, je ne laissais pas d'avoir un air important; je faisais alors expliquer les parties; je me faisais représenter les textes de l'Écriture; je rendais ensuite mes décisions, de vive voix ou par écrit, aussi gravement qu'un synode; quelquefois on s'y soumettait.

Les circonstances firent que celui de mes frères prêtres, qui était jésuite, nous quitta; resté seul avec l'autre, les disputes habituelles ne discontinuèrent pas; elles changèrent seulement d'objet. Ce ne fut plus le dogme qui nous occupa, mais les preuves mêmes de la religion.

J'ai dit comment, au plus fort de ma vie dévote, l'attirail des preuves scolastiques m'avait déplu; les contrariétés de mon frère le théologien me les rendirent encore plus déplaisantes. Je me mis à fouiller, pour le contrarier à mon tour, tout ce qui était écrit à ce sujet dans Voltaire, dans Jean-Jacques Rousseau, dans Diderot. J'appris presque par cœur l'*Examen impartial* de l'abbé Morellet, attribué alors à Freret. J'ajoutai à mes lectures celles de Bayle et du *Système de la Nature*. Enfin, mon frère s'était composé une société de prêtres théologiens avec lesquels

il s'exerçait à lutter contre moi. Je me composai, en contre-partie, une société de prêtres beaux-esprits, dont quelques-uns étaient déistes, d'autres franchement athées, avec lesquels je m'exerçais à lutter contre mon frère.

De cette manière, je devins ce qu'on appelait alors PHILOSOPHE. Je regardai l'indépendance comme le premier droit de la nature, l'égalité comme le droit naturel des sociétés. Toute obéissance me parut une servitude; toute action sur la liberté une tyrannie. La féodalité fut à mes yeux un brigandage, la chevalerie une extravagance, la naissance un préjugé. J'achevai de repousser tout-à-fait les preuves de la religion et celles de l'existence de Dieu. Les prêtres zélés me devinrent odieux; les moines me parurent risibles; les cérémonies religieuses un amusement pour des servantes ou pour des enfans. Enfin, la nature me parut la seule divinité du monde. Je dois observer que, par ce mot, je n'entendais pas le *hasard;* j'étais plus avisé que ça. Quand les médecins, traitant d'une maladie, disent que la nature fait des efforts, ils entendent par-là la constitution propre au corps humain, et l'ensemble de nos forces. La nature générale me paraissait de même le résultat des forces de l'univers, un concert de toutes les natures particulières. Cette pensée me ramena dans

la suite, comme on verra, à l'existence de Dieu.

Au milieu de tout ce zèle de science qui avait mis dans ma tête pêle-mêle de la chimie, de l'anatomie, le droit public, la théologie, mon esprit avait acquis beaucoup de mouvement. Mon cœur n'avait pas pour cela de repos. En apparence, j'étais dissipé; en réalité, un déchirement intérieur m'obsédait. A quelques égards, j'ai pu comprendre dans la suite que j'avais été ou soupçonné ou deviné. Alors, pourtant, personne n'aurait voulu me le faire connaître. Quand j'ai eu du bonheur, j'ai pu le dire à mes amis; quand j'ai eu du chagrin, jamais. Une circonstance particulière vint m'entraîner, moi, mes occupations, mes chagrins, dans ce qu'on appelle la vie du monde.

J'étais le douzième enfant de ma maison, les frères et sœurs qui m'avaient précédé immédiatement avaient peu vécu. A raison de la différence de nos âges, je n'avais eu aucune liaison avec les autres; c'étaient pour moi des parens plutôt que des frères; un seul se rapprochait de mon âge, il n'avait que six ou sept ans plus que moi; nous avions en quelque sorte été élevés ensemble, nous étions en conséquence presque camarades. Sa première jeunesse avait été extrêmement orageuse; un jour, lui aussi s'était

évadé de la maison paternelle; errant ensuite à l'aventure, il s'était réfugié à Sept-Fonts. Une autre fois, il avait quitté son régiment pour voir les montagnes de la Suisse, et s'était rendu de là aux Chartreux. Avec le temps, cependant, cette tête vive et légère avait pris de l'assiette; ce frère, que j'appelais souvent mon frère chéri, avait fini par acquérir de l'aplomb, bientôt même cette espèce de perfection qui est propre à un homme du monde. Il n'était que cela; mais il l'était avec une grâce, une mesure, un ton parfait; de l'esprit, en même temps du talent, une tournure agréable, tels étaient ses avantages. On le préférait souvent à moi dans ma famille; et je l'aimais tant, que je n'en avais aucun chagrin. Étant arrivé de son régiment, d'abord en semestre, ensuite avec la commission de faire des recrues, son premier soin fut de contrarier mon nouveau genre de vie: mon anatomie lui parut une étude de chirurgien; ma chimie, un apprentissage d'apothicaire: ma théologie et mon droit public lui parurent plus ridicules encore. Je n'étais point disposé à partager ses préventions; mais ses contrariétés avaient tant de grâce, ses soins pour moi tant d'amabilité, que je riais avec lui de ses railleries. Il faisait de très-jolis vers; ses lettres, en général, étaient charmantes; je pourrais dire un modèle. Il ne comprenait pas

qu'il pût y avoir pour moi une autre occupation que la littérature, une autre existence que celle d'homme du monde. Avec l'autorité de son âge, celle de son amitié et de ses succès, il mit toute ma famille dans son parti. Ma mère d'abord, que j'aimais beaucoup, puis une autre personne, celle que j'aimais par-dessus tout. Je reçus d'elle, à ce sujet, la lettre la plus tendre et aussi la plus raisonnable. Elle n'improuvait pas, comme mon frère, mes tentatives de science, elle m'en parlait au contraire de la manière la plus juste et la plus élevée; elle craignait seulement que cela ne me suffît pas, même pour mon repos; elle croyait que je n'en retirerais pas les avantages que j'en espérais; j'avais besoin, me disait-elle, de quelque chose de plus doux. Elle me parlait ensuite avec bonté, mais avec franchise, de ce qu'il y avait en moi d'imperfection du côté des manières; condamnée à ne pouvoir vivre avec moi, elle ne pouvait changer sa destinée; elle me conjurait pour elle-même de prendre soin de la mienne; elle croyait pour cela, avec toute ma famille, que quelque habitude du monde m'était nécessaire..... Je regrette de n'avoir pas conservé cette lettre : c'était une perfection de raison, de noblesse, de bonté; elle avait en même temps quelque chose de sérieux et de sombre qui commandait.

Pendant quelque temps j'avais éludé les instances de mon frère. Avec mon anatomie et ma chimie, si je lui avais paru bizarre, lui, avec son monde, ses complimens et ses révérences, me paraissait comique. Quand je voulais me faire une idée précise de ce qu'on appelait pompeusement le monde, je trouvais, en définitive, que c'était des réunions de personnes le plus souvent étrangères ou indifférentes les unes aux autres, où l'on jouait divers jeux de whisk, de piquet, de reversi. En s'abordant, on commençait par se saluer, sans savoir ce qu'on faisait, et par se demander des nouvelles de sa santé, sans savoir ce qu'on disait. Ayant vu une ou deux fois mon frère dans ces sortes de rassemblement, le soir, quand il revenait auprès de ma mère, j'arrangeais bien vite un nombre de fauteuils ou de chaises, auxquels je répétais les complimens que j'avais entendu faire par mon frère; je contrefaisais sa manière de saluer, et alors ma mère et mon frère lui-même pouffaient de rire.

Mes plaisanteries étaient sur cela en assez bon train; la lettre raisonnable de mon amie vint y mettre un terme. A travers les exagérations qui mettaient l'usage et la vie du monde au-dessus de tout, je compris qu'il y avait quelque chose de vrai. Je compris, comme me l'avait dit mon amie, qu'ayant dans la vie à traiter avec les

hommes, ce n'étaient pas les sciences seulement, c'étaient les hommes aussi que je devais cultiver. A cet égard, beaucoup de choses me manquaient, car je ne savais pas même les aborder; et puis, dans ces rassemblemens que je ridiculisais, on dansait quelquefois, j'aimais la danse; on y faisait de la musique, j'aimais la musique. Enfin, on m'assurait que je trouverais des hommes d'esprit, ainsi que de très-belles dames; je me décide, me voilà homme du monde.

Avant de me produire, on me donna un maître d'armes et un maître de danse. Comme j'avais une jolie voix, et une passion de chant qui me poursuit encore aujourd'hui, on y ajouta un maître de musique. Je fis assez de progrès à l'escrime et à la danse; pour ce qui est de la musique, il m'eût fallu pour cela étudier des notes. J'avais deviné le latin plutôt que je ne l'avais appris; j'aurais voulu de même deviner la musique, elle ne voulut pas se laisser deviner. Je continuai à faire de la musique et du chant à ma manière; mais, pour mon maître et ses solféges, ils me devinrent insupportables, je les congédiai.

Mon éducation d'homme du monde continuait à s'ébaucher. Je fus présenté successivement à M. le président et à madame la présidente, à M. l'intendant et à madame l'intendante, à M. le commandant et à madame la comman-

dante; fort ennuyé au fond de tous ces manéges. Mais c'était convenu ainsi. Chez M. le commandant, on voulut bien m'enrôler pour des comédies de société; j'y mis autant de complaisance qu'il était nécessaire pour me faire pardonner beaucoup de gaucheries. Mon frère chéri me redressait autant qu'il lui était possible; nous lisions ensemble quelques pièces de Voltaire et de divers théâtres, même les œuvres de Dorat, qu'on a beaucoup trop vantées pendant un temps, dont on a dit ensuite, suivant moi, beaucoup trop de mal. Le discernement de mon frère, en toutes choses de ce genre, était juste, son goût de littérature parfait. Ne sachant pas précisément, car jamais je ne le lui ai confié, mais soupçonnant le sentiment malheureux qui me dominait, et sa bonté voulant à toute force, sinon m'en arracher, au moins m'en distraire, il me jetait sans cesse au milieu de tout ce qu'il connaissait de femmes élégantes.

A quelques égards mon attitude commençait à être moins gauche; en beaucoup de points rien n'était changé. Quelques-unes de ces femmes étaient jolies, elles me plaisaient. J'aurais consenti volontiers à être infidèle à mon amie; cette infidélité même, par beaucoup de raisons, me paraissait un devoir. Mais ces femmes, après les politesses banales auxquelles on m'avait accou-

tumé, je ne savais comment les aborder; leur offrir sérieusement de l'amour m'était impossible; même de l'amitié, ça ne m'était pas facile. D'une manière ou d'une autre il me fallait entrer, pour leur plaire, dans un ensemble de niaiseries et de frivolités qui m'était insupportable.

Dans l'Orient, j'entendis dire que les femmes cèdent facilement aux hommes. Dans les climats tempérés, où elles sont plus maîtresses d'elles-mêmes, elles n'accordent qu'autant qu'il leur est accordé; un homme alors n'a pas à donner ce qui lui convient à lui, mais ce qui leur convient à elles. Sur ce point, il y a une grande différence entre les temps anciens et les temps modernes. Au temps des mœurs sévères, les femmes veulent que les hommes, qu'elles destinent à être leurs maîtres, soient dignes de leur commander; elles veulent les respecter : j'ai vu quelque chose de cela en Angleterre. Au temps des mœurs relâchées, les femmes établissent que le premier devoir des hommes est de les amuser. Quelques femmes prennent alors un caractère mâle, le commun des hommes devient frivole et efféminé. Telle fut chez nous la plus grande partie du dix-huitième siècle.

Avec de telles dispositions, je devais me trouver fort mal à l'aise, dans ce qu'on appelait alors la société. Mon amie, je dois le dire, avait bien,

comme toute autre femme, une teinte de légèreté et de frivolité; dès que nous nous voyions tout cela disparaissait. Elle ne me demandait pas de venir à elle, c'était elle qui venait à moi; avec une grâce que je ne puis exprimer, elle entrait dans mes études, qu'elle voulait connaître; elle entrait de même dans mes idées et dans mes projets, quels qu'ils fussent; c'est ainsi que je comprenais l'amour. Une femme à qui j'aurais adressé mes hommages, et qui ne m'aurait demandé, comme dans les temps anciens, que d'aller aux croisades, tenter les aventures, courir de grands dangers, m'aurait demandé ce que je pouvais lui accorder, et qui m'aurait ennobli en le lui accordant; elle eût secondé ainsi un sentiment d'exaltation qui était dans mon instinct naturel; mais n'avoir de choix qu'entre de petites gentillesses de galanterie ou les fadeurs de flatteries amoureuses, mille caprices à subir, mille inconséquences à éprouver, je me sentais de cette manière amoindri, rapetissé, sans savoir ensuite où me reprendre et comment me relever. Ce fredonnement de petits soins, ce ramage de lieux communs que je voyais si facile et si familier aux autres, m'était tout-à-fait antipathique. Par imitation, je voulais quelquefois m'y essayer, je n'y pouvais tenir; si je conservais mon caractère, je ne réussissais pas, je pa-

raissais hautain; si je rompais mon naturel, je réussissais encore moins, je devenais ridicule.

Composé ainsi, je devais avoir dans le monde peu de succès auprès des femmes. Je n'ai ni à me louer, ni à me reprocher d'en avoir séduit aucune; quelques-unes cependant, et à mon grand étonnement, voulurent bien se séduire de moi. Au milieu de quelques mauvaises *bonnes fortunes*, il y en eut une qui, par sa singularité, me plut assez. A raison de la jalousie extrême du mari, ma correspondance, qui eut lieu avec madame pendant deux ans, se fit par l'intermède de deux couvens de cordeliers. Madame remettait ses lettres à un révérend père gardien de cordelier de la petite ville qu'elle habitait; je les recevais ensuite des mains d'un autre bon père cordelier de Clermont, à qui elles étaient adressées, et qui venait me les porter lui-même.

Ce n'était pas seulement auprès des femmes que j'avais des désavantages, je ne plaisais guère plus aux hommes. Dans le cours de ma vie j'ai pu avoir des amis intimes, mais des relations de simple connaissance, des rapports ordinaires d'homme à homme pour de petits intérêts, de petites convenances, m'étaient fastidieux. Comme je m'éloignais des jeunes gens qui m'ennuyaient, les jeunes gens à leur tour s'éloignaient de moi; ils me laissaient, à ce qu'ils appelaient, mes originalités.

Un de nos merveilleux, renommé par plusieurs combats, et qui, à raison de ces combats, prétendait à une certaine supériorité, ne se contenta pas auprès de moi de cette sorte d'indifférence, il s'avisa de me remontrer et de me gloser. Je le malmenai, il insista; je lui fis un compliment après lequel il n'y a plus de conversation. Au moment même nous convînmes d'un rendez-vous; ce fut le soir, à nuit pleine, et sans témoins; il me porta deux coups d'épée que je parai; je lui en portai un qui me sembla l'avoir atteint, cependant il n'en tenait compte; et, continuant à m'assaillir, il me blessa au bras. Je ne pouvais me défendre, je n'avais plus qu'un tronçon d'épée; au lieu de l'atteindre, comme je croyais, mon épée avait rencontré sa montre et s'était brisée. L'affaire en demeura là, mais elle me préserva dorénavant de beaucoup de sarcasmes, que ma singularité à certains égards pouvait m'attirer.

Presque au même temps j'eus une aventure d'un autre genre, qui fit beaucoup de bruit; ce fut avec mon curé.

Je vivais fort bien avec ma mère, qui était pour moi pleine de bonté. Ma volonté étant de lui complaire autant que je pouvais, je lui faisais quelquefois la lecture le soir, soit des sermons de Bourdaloue, qu'elle aimait passionnément (elle

détestait Massillon), soit de l'Introduction à la vie dévote de saint François de Sales; un peu pour lui plaire, un peu aussi par suite de mes anciennes habitudes, je me confessais franchement et régulièrement à Pâques, à un bon minime, très-coulant sur mes fredaines; de plus, lors de toutes les grandes fêtes, j'avais soin d'aller à la messe de ma paroisse. Le jour de Noël je crus, par suite des mêmes complaisances, devoir entendre la messe de minuit; mon domestique m'ayant porté une chaise dans le chœur, je ne crus pas mal faire d'entendre les deux messes à genoux sur cette chaise; le curé en fut irrité. Le lendemain, à la messe de l'aube, à la suite d'un long sermon sur ce sacrilége, il fit reporter cette chaise dans le chœur, l'entoura de cierges allumés, fit à ce sujet je ne sais quelles prières d'exorcisme, et exhorta tous les assistans à se prosterner, et à dire un *Pater* et un *Ave* en expiation de mon crime. Je n'appris que le dimanche suivant ces circonstances. N'écoutant qu'un premier mouvement, j'allai aussitôt à l'église; le curé était déjà revêtu de son aube dans la sacristie, et prêt à monter à l'autel; comme il m'avait prêché, et qu'il avait fait faire des prières pour moi, je crus faire quelque chose de beau que de le prêcher à mon tour. Après avoir fait l'éloge de ses anciennes vertus, de son ancienne

sagesse, je me mis à déplorer la perte subite de sa raison; je recommandai à tous les assistans, de dire avec moi un *Pater* et un *Ave*, pour qu'il plût à Dieu de la lui rendre. Voilà ma mère au désespoir; voilà toute la ville en agitation, les avocats et les hommes de loi consultés et se consultant sur l'illégalité de ma démarche. Dans cette occurence, ce qu'il y a de remarquable, c'est que tout le clergé fut pour moi : on ne m'approuvait pas d'avoir prêché mon curé; mais on le blâmait d'avoir, par un tort réel, provoqué cette inconvenance. Le curé, blâmé et dégoûté, donna sa démission.

Au milieu de mes originalités, mon goût d'étude et ma vie en apparence régulière m'avaient valu une certaine réputation de sagesse. Cette aventure dérangea un peu cette réputation; ce nuage se dissipa. On m'accordait généralement dans ma famille une grande confiance, il ne s'y passait rien d'important sans que je fusse consulté; et, quoique très-jeune, mes avis prévalaient. Cette confiance me valut diverses missions pour des affaires que nous avions à Paris.

Dans un de ces voyages, je me rencontrai avec l'arrivée de Voltaire; j'allai à une réunion solennelle de l'académie, convoquée à son occasion. Je désirais bien le voir; la foule me jeta sur ses épaules, je me retirai tout barbouillé de la pou-

dre de sa perruque sans l'avoir aperçu. Je m'en dédommageai le soir en allant voir Irène ; j'allai ensuite à Passy voir Franklin, qui me reçut très-bien. J'avais quelque envie de passer en Amérique, ce que j'aurais fait certainement, si j'avais pu réaliser ma modique légitime, dont, en ma qualité de mineur, il ne m'était pas permis de disposer. Je vis deux fois M. d'Alembert : il reçut en ma présence, assez mal, un jeune homme qui lui portait la solution d'un problème de mathématique. Félicité par M. d'Alembert sur son succès, il répondit : « Ah ! c'est que je veux être de » l'Académie. » « Monsieur, » reprit d'Alembert, « avec ces dispositions vous n'en serez pas ; il faut » aimer la science pour elle-même et non pour » les avantages qu'on en peut retirer, c'est le seul » moyen d'y faire des progrès. » Un jour il me parla confidemment des tracasseries qui lui avaient été suscitées par M. de Buffon, au sujet de la nomination de M. de Condorcet à l'Académie française ; Buffon portait M. Bailly, dont d'Alembert me disait beaucoup de mal. Je venais récemment de lire, sur l'astronomie ancienne, ses lettres à Voltaire qui me plaisaient beaucoup. Avec la réserve qui était commandée à mon âge, je me permis de défendre M. Bailly ; il n'en fut point offensé.

Les voyages de Paris me furent profitables sous

d'autres rapports, particulièrement pour mes études de chimie : j'avais un peu négligé ce que mon bon frère appelait mes études d'apothicaire; mais je ne les avais point abandonnées; j'étais tout plein des œuvres de Maquer et de Beaumé, ainsi que de leur phlogistique. M. Sage, dont je suivis les cours, me déphlogistiqua entièrement; j'adoptai son acide igné avec autant de ferveur que j'avais fait le phlogistique; mais, alors même, M. Lavoisier et ses partisans donnaient naissance à leur oxigène, ils pressaient, ils conjuraient M. Sage de l'adopter. Comme il s'y refusait, ils y mirent une insistance dont celui-ci se plaignit, et qu'il appelait persécution. Jusqu'au dernier moment il a repoussé les nouvelles doctrines.

Sous un autre rapport, ces voyages purent devenir importans pour moi.

J'ai parlé précédemment d'une bonne parente qui m'avait reçu dans sa belle terre près Fontainebleau, et qui m'y avait montré de la bonté; j'étais alors bien neuf, et, comme le disait mon vieux parent, un peu brut. Ayant acquis, depuis, quelque vernis d'homme du monde, il me sembla que ma parente avait pour moi plus d'attention; ses soins me paraissaient tendres. Sans aucune connaissance de musique, je chantais assez bien; elle m'accompagnait sur le piano; nous lisions ensuite ensemble les Essais de morale de

Nicole, qui me plurent beaucoup ; ce qui la charmait elle-même, en raison de ses penchans pour Port-Royal. Elle désira, au lieu d'une simple visite, que je m'établisse chez elle ; je m'y établis ; elle me confia ses affaires, me voilà au milieu de tous ses procès.

Parmi ces procès, il y en eut un tout-à-fait extraordinaire. Un de ses curés (car la terre de Ravane couvrait plusieurs paroisses) croyant, d'après quelques informations, que ma parente était janséniste, ne voulut plus lui donner l'encens et l'eau bénite à l'église, encore moins faire des prières pour elle. Je n'étais pas homme à laisser passer une telle injure. Nous arrivons un jour avec un notaire et tout le train de la justice seigneuriale pour faire nos sommations au curé ; nous obtînmes ensuite un jugement au bailliage. Le curé ayant appelé au parlement, j'allai à Paris, d'où je revins triomphant avec un arrêt par défaut. Le curé, qui ne se souciait pas de s'engager dans un grand procès, obéit ; mais par malice, après avoir encensé ma parente, il m'encensa moi aussi ; il encensa également le sacristain et les enfans de chœur. Nous fûmes d'abord très-mécontens ; nous prîmes à la fin le parti d'en rire. Le curé eut bientôt un autre bénéfice, tout fut fini.

Cependant, quelque bonté qu'eût pour moi ma parente, mon cœur était toujours en Auvergne :

quelques infidélités apparentes n'avaient rien dérangé à mes sentimens. Je désirais ardemment retourner à Clermont, ma parente prit le parti de m'y accompagner. Elle avait, près de Brioude, une sœur qu'elle n'avait pas vue de long-temps; et qu'elle aimait beaucoup; nous y allâmes à petites journées et avec ses chevaux. Dans la route j'eus plus d'une fois occasion de remarquer de sa part un sentiment sur lequel j'avais pu avoir déjà des soupçons. Peu de temps après notre arrivée, il ne me fut plus possible d'en douter; elle en fit d'abord confidence à sa sœur, qui prévint son mari et ses enfans.

Pour ceux-ci, cet événement avait de l'importance, la succession de leur tante leur était naturellement acquise; ils y mirent de la générosité. Le père vint d'abord me trouver dans ma chambre, au milieu de la nuit, me faire part de ce qu'il regardait pour moi comme un grand bonheur. L'aîné des enfans vint à son tour m'assurer que cet événement ne lui ferait aucune peine; il m'embrassa tendrement. Ma parente avait environ vingt ans plus que moi; ce n'était pas là le grand obstacle, elle était aussi fraîche et aussi bien conservée qu'on peut l'être à quarante-deux ans. Sous ce rapport elle me plaisait; d'un autre côté, cependant, nos caractères s'accordaient peu; elle était naturellement impérieuse, et sa domination

s'exerçait avec humeur : cela aurait pu, avec le temps, s'adoucir ou se supporter. Mais elle éprouvait un sentiment vif qu'elle espérait trouver en moi; il s'agissait de lui faire à ce sujet une déclaration qu'elle se croyait en droit d'attendre; cette déclaration ne se fit pas. Si elle avait eu une fortune médiocre, je ne sais en ce genre ce qui eût été possible; mais, comparativement à moi, la fortune de ma parente était immense : environ cinquante mille livres de rente. Je ne pus me résoudre, plein d'amour pour une autre, à lui parler de mon amour pour elle : mentir à elle et à moi pour de la fortune me parut horrible. Après avoir pris quelque temps, je répondis convenablement aux confidences qui m'étaient faites; je parlai d'une passion secrète que je ne pouvais confier et qui me dominait; elle reçut très-bien ces ouvertures. Avec le temps, ses idées à cet égard se calmèrent. Je l'ai revue depuis à diverses reprises; elle m'a conservé constamment de l'intérêt et de la bonté.

Je laissai ma bonne parente retourner seule à Paris, heureux du sacrifice que je venais de faire. Il me fut doux de comprendre que, si je n'avais plus comme autrefois de la vertu, j'avais au moins conservé de l'honnêteté. Mon premier soin fut de me rapprocher de mon amie; ce n'était pas facile; depuis long-temps nous ne nous

voyions plus. J'avais pourtant régulièrement de ses nouvelles, elle avait aussi des miennes ; j'avais demeuré éloigné d'elle pendant sept à huit mois, c'était trop. Notre correspondance, que ma longue absence avait ralentie, me donna tout à coup des craintes vives. Elle, que j'avais vue dans tant d'occasions, sage, raisonnable, noble et juste dans toutes ses pensées, me parut un peu changée. Insensiblement sa tête me sembla s'exalter et s'égarer. Ne pouvant, comme j'aurais voulu, venir à son secours, je cherchai à l'entourer de toutes les personnes amies que je croyais pouvoir la préserver; je me rendis même envers une personne que je savais avoir de l'autorité sur elle, l'intermédiaire d'une correspondance qui me paraissait devoir lui donner de l'appui. Je repris ainsi des espérances, même une sorte de sécurité, lorsque tout à coup, c'était un soir le 7 octobre, je sens sur ma poitrine comme un poids extraordinaire ; je parvins à me distraire. A cinq heures du matin, je suis réveillé en sursaut par le bruit répété d'une sonnette de l'appartement de ma mère qui donnait en dehors. Étonné de ce bruit, qui, à une telle heure, me paraissait singulier, j'entre chez ma mère, et j'apprends qu'elle n'a pas sonné. Je ne veux pas laisser ici plus qu'il ne faut une idée de prodige. J'ai eu depuis occasion de reconnaître que des oiseaux, se per-

chant sur le fil d'archal et venant à s'envoler subitement, pouvaient ébranler la sonnette : c'était au moins la première fois que chose semblable arrivait. Je me recouchai fort ému. Bientôt j'entendis frapper à la porte ; c'était un homme de la campagne à cheval, qui m'annonçait, d'un air accablé, qu'il y avait des nouvelles.

Il y avait des nouvelles en effet, mon amie n'était plus. Je pus l'aller voir cette fois ; son corps, que je mis dans mes mains, n'était pas tout-à-fait refroidi. Je pris soin du mieux que je pus de ses papiers et de sa sépulture. Je n'ai point à parler de ma douleur ; elle peut facilement se comprendre. Je m'en retournai languissamment, tout étonné sur ma route que rien ne fût changé autour de moi.

C'est une impression d'impatience qui s'est mêlée constamment à tous mes chagrins. Pauvres humains ! nous voudrions que notre destruction fût dans la nature quelque chose d'important ; elle ne l'est point. A la mort d'un Dieu, le voile du temple se déchire, la terre tremble, le soleil s'obscurcit, c'est dans l'ordre ; mais à la mort du plus grand potentat, comme à celle de l'être qui nous est le plus cher, lorsque tout est remué en nous, lorsque tout est bouleversé, loin de nous rien ne se meut, rien ne se déplace. L'oiseau continue à jouer de branche en branche ; l'homme de la



campagne vous étourdit de ses chants rustiques; l'âme navrée, vous pouvez trouver au devant de vous les apprêts déchirans du bonheur et de la joie.

C'est précisément ce qui m'arriva sur ma route et quand je fus arrivé. De tous côtés la joie, dont j'étais témoins, m'était insupportable, l'indifférence ne me l'était pas moins. La solitude me convenait, je m'y plongeai; ce ne fut pas pour long-temps; un événement qui devait m'apporter de la consolation acheva de m'accabler.

Mon frère chéri, que je n'avais pas vu de long-temps, nous arriva de son régiment; il courut à moi et m'embrassa en pleurant sans me dire une parole; je le compris suffisamment. Après avoir passé avec lui quelque temps, des affaires de la maison (c'était moi toujours qui en étais chargé) m'obligèrent à une absence de quelques jours. Un homme à cheval m'arrive tout à coup avec plusieurs lettres, qui me demandent de revenir en toute hâte. Mon frère avait eu un combat dans lequel il avait tué son adversaire; toute la ville était en mouvement au sujet des circonstances de ce combat, qu'on racontait de la manière la plus affreuse. Ce n'était pas moins, de la part de mon frère, qu'un meurtre et un assassinat. Les hommes de loi, les magistrats, toute la ville étaient dans l'indignation. Le père et le frère de la vic-

time avaient porté plainte, et s'étaient rendus partie civile. Je ne pouvais rien comprendre à tout ce qui se disait à ce sujet. Mon frère, quand il était irrité, était d'un caractère violent; mais aucun homme n'était plus honorable, ni moins capable d'une action qui eût approché de la bassesse. Je partis au même moment. Au milieu des exagérations et des faussetés qui se débitaient; voici ce qu'il y avait de réel.

L'année précédente, mon frère avait engagé comme soldat, pour son régiment, un jeune homme d'une famille ancienne de la ville, mais depuis long-temps un peu déconsidérée. Ce jeune homme, pour qui mon frère avait eu toute sorte de bontés, ayant commis quelques fautes, fut renvoyé du régiment. Il revint chez lui, humilié d'un traitement qu'il eut l'injustice d'imputer à mon frère et non pas à ses fautes; dès lors commença de sa part un système d'outrages. Les différences d'âge et de situation permirent pendant quelque temps de le supporter; mais il se poursuivit de manière à n'être plus supportable. Le lieu du combat est convenu; on part. En chemin les insultes se reproduisent avec violence; et finalement le jeune homme, toujours en l'insultant, se met à tirer l'épée auprès d'un grand chemin, au milieu de l'affluence d'un grand nombre de personnes qui accouraient pour empêcher le

combat. Mon frère, qui ne veut pas leur donner le temps d'arriver, fond précipitamment et presque aveuglément sur son adversaire, qui, chassant en arrière rapidement, rencontre la borne de la grande route qui le fait tomber. C'est alors que mon frère, préoccupé de l'idée que son adversaire n'a cherché qu'à éviter le combat, lui applique un coup de plat d'épée sur la figure, en expliquant, à la foule qui était survenue, les motifs de son indignation. Toutefois, dans l'échauffourée qui avait précédé, il y avait eu déjà deux coups d'épée, dont mon frère échauffé avait peu de connaissance. Ces coups d'épée se trouvèrent avoir atteint des parties graves; il s'en suivit la mort. Un coup de plat d'épée, appliqué sur la face d'un homme qui est à terre, est une violence qu'on doit condamner. Toutefois, elle ne ressemble pas aux imputations qu'on y ajoutait. Comme procédé injuste, de la part de ce qu'on appelait alors la société, cette affaire nous donna beaucoup de chagrin; comme duel, en présence d'une partie civile, elle nous causa beaucoup d'embarras. Nous obtînmes avec de l'argent le désistement de la partie civile. Après cela, malgré les mémoires odieux qui continuèrent à arriver de Clermont à M. le garde des sceaux, l'affaire se termina.

# LIVRE III.

Mariage. — Vie intérieure. — Économie rurale. — Phénomènes d'agriculture. — Mœurs, esprit et caractère des montagnards d'Auvergne. — Musique et poésie des montagnes. — Travaux philosophiques et historiques. — Géologie. — Courses solitaires. — Détails domestiques. — Faiblesses et dangers. — Accidens graves survenus dans la bergerie, et inductions superstieuses qui en sont tirées par le peuple. — Mort de madame de Montlosier.

---

Cette affaire de mon frère chéri, la continuité d'agitation où elle m'avait mis pendant près de trois ans, n'avaient pas fait cesser assurément l'autre grande douleur dont j'ai parlé; elle l'avait pourtant amortie. La nécessité et la multiplicité des démarches qui m'étaient commandées, l'activité qu'elles m'imposaient, m'avaient remis en quelque sorte à la vie. A la fin, ma santé en fut altérée; cet ensemble de malheurs, d'irritations, d'occupations, me bouleversa. J'ai eu deux frères atteints et morts de pulmonie; je continuais à cracher, à jeun, des grumeaux ou parties

solides de ma poitrine. On craignait beaucoup dans ma famille que ces accidens ne devinssent plus graves ; mon sang, qui cherchait une issue, prit une autre direction. Je fus atteint, dès l'âge de vingt-deux ans, d'une maladie hémorroïdale qui m'exposa à des hémorragies, et me causa à diverses reprises des douleurs cruelles. Ces accidens m'ont poursuivi dans tout le reste de ma vie, et ne m'ont pas tout-à-fait abandonné au moment présent. Toutefois, j'ai lieu de croire qu'il ont préservé mes jours : de cette manière, ma vie se conserva ; mais mon cœur et mon esprit avaient besoin d'un peu de repos ; ils n'en avaient pas.

Immédiatement après le décès de ma malheureuse amie, la solitude m'était absolument nécessaire ; c'était comme un retour obligé à cette ancienne vie solitaire et un peu sauvage par laquelle ma jeunesse avait débuté. Mon frère, avec sa vie du monde, m'avait arraché à mes déserts et à mes montagnes ; m'y voilà revenu : j'y passai habituellement mes journées ; les étudier était le prétexte, me dérober au monde était le motif ; à la longue, ce qui n'avait été que le prétexte, changea de nature. Avec l'esprit de curiosité et d'investigation qui était en moi, il m'était impossible de vivre long-temps dans cette société de montagnes, sans les interroger et les

connaître. Leurs formes, leur composition, leur nature, attirèrent mon attention. Depuis l'affaire de mon frère, dont le malheur s'était ajouté à un autre malheur, non-seulement ce qu'on appelle le monde, mais les hommes aussi, je crois, m'étaient devenus odieux. Les montagnes devinrent ma seule ressource; je me mis à les observer et à les étudier : mes anciennes notions de chimie et de minéralogie me furent pour cela de quelque secours. A raison de ses minéraux et de ses volcans, l'Auvergne commençait à devenir un point de mire pour les savans. M. Desmarets, M. de Saussure et quelques autres naturalistes, en avaient déjà fait l'objet de leurs recherches. Malgré leur supériorité qui ne m'était pas douteuse, j'avais cru reconnaître en quelques points qu'ils avaient commis des erreurs; en d'autres points, que des observations importantes leur avaient échappé. Je recueillais tout cela en moi avec un sentiment de satisfaction intérieure que je ne veux pas désavouer, sans m'occuper toutefois de ce que j'en ferais. Cependant, même pour mes nouvelles études, je n'avais pas les facilités qui m'étaient nécessaires; j'aurais voulu demeurer toute l'année à la campagne. Ma mère n'y passait que trois mois; il lui convenait, pour beaucoup de motifs, et surtout à cause de ses dévotions, de passer le

reste de l'année à la ville. Plus que jamais, cette ville et ses sociétés m'étant devenues antipathiques, mon esprit s'agitait sur quelque changement qui m'était indispensable ; une circonstance particulière amena ce changement.

Il y avait, auprès de la maison de campagne de ma mère, une ferme assez jolie, qui avait appartenu à mon père, et où j'avais passé mon enfance; il avait vendu cette ferme à un vieux militaire qui s'y était retiré avec sa nièce qu'il avait épousée. Depuis deux ans cette nièce était veuve, elle avait quarante ans et une fortune médiocre; je n'étais amoureux ni d'elle, ni de sa fortune; mais je l'étais de ce lieu un peu sauvage, qui avait une belle fontaine, de beaux arbres plantés par mon père, et qui me rappelait les beaux jours de mon enfance qui y avait été élevée. Je faisais souvent des courses dans les montagnes voisines ; et alors, tant que je pouvais, je venais revoir cette jolie solitude qui me charmait. La personne qui l'habitait me recevait avec des grâces simples, même un peu rustiques, qui ne me déplaisaient point ; elle avait une grande bonté, beaucoup de facilité dans le caractère, et dans la conduite cette espèce d'économie qu'on peut avoir quand on a d'ailleurs peu d'idées d'amélioration et peu d'activité de volonté. J'avais alors vingt-six ans, je

me croyais vieux, ma vie me semblait ne pouvoir avoir plus d'objet. Ma mère était certainement bonne, elle avait de l'esprit, de l'instruction; mais sa société, composée de quelques vieilles dévotes, allait peu avec mes goûts, sans compter qu'elle tenait à habiter la ville. Remué par toutes ces pensées, un jour que j'entrais dans cette maison, je me dis: « Mon amie n'est » plus, qu'ai-je à faire au monde? Voici mon » tombeau. »

S'il n'avait fallu calculer que les avantages qu'on calcule ordinairement dans le monde, il y avait loin de cet établissement à celui que ma bonne parente m'avait mis précédemment à même d'espérer; de cette manière, j'aurais pu avoir certainement une sorte d'existence brillante. L'obscurité et la médiocrité de ma condition nouvelle ne me rebutèrent pas du tout; je n'eus à cet égard ni hésitation ni regrets. Après tout, j'allais avoir une maison et des domestiques à moi, au lieu que je n'avais eu jusqu'alors pas même ma légitime en ma possession. Ce qui m'appartenait, à cet égard, se trouvait enclavé par indivis avec mes autres frères dans de gros corps de domaines qu'il fallait absolument exploiter en commun, sous peine de porter préjudice à tous. Je me déterminai, mon mariage fut arrêté.

Comme en ce point, ainsi que dans d'autres, ma destinée a été d'être en butte à des imputations injustes, je dirai un mot de nos conventions. A raison de mon affection particulière et bien connue pour la ferme qu'elle habitait, ma femme voulut bien m'en rendre la propriété. Par compensation et en cas de survie, je lui donnai la plus grande partie de mes propres biens. Ces stipulations, assez simples, sont devenues dans la suite un sujet de procès et de tracasseries.

Le jour de mon mariage, je traitai ma femme comme si elle avait été jeune. Le lendemain matin, cependant, il me souvient que ma tête était comme vide et fatiguée. Un mauvais sentiment faillit me gagner; je le contins. Je pris bien ma résolution et me précipitai avec courage dans cette nouvelle vie. J'avais déjà beaucoup de passion de science. Le goût de l'agriculture s'y joignit. Quarante bêtes à corne, près de cinq cents bêtes à laine, huit ou dix valets travaillans : ce nouveau mouvement me plut; je m'y adonnai tout-à-fait. Franchement je n'y entendais rien; mais il y avait là un fort bon maître-valet, à qui je faisais semblant de donner des ordres, mais qui, en réalité, faisait tout et gouvernait tout. Toutefois, l'année ne se passa pas sans que je commençasse à comprendre la culture des terres,

le soin des prairies, toute l'administration d'une ferme.

A ce sujet, je pourrais parler ici de deux phénomènes qui attirèrent particulièrement mon attention : le premier fut celui de la naissance spontanée d'une récolte de trèfles sur un champ qu'on abandonnait à lui-même après la récolte du blé. Entiché, comme on l'est encore aujourd'hui, du système absolu des germes, je ne pouvais concevoir comment, sur une éteule ou fond de chaume sans culture et sans semence, il pouvait se former constamment une croissance de trèfle qui, vers la fin de juin, présentait comme une prairie, et couvrait le champ. Ce phénomène, au surplus, n'est propre qu'à une partie de nos montagnes, ce qui le rend encore plus remarquable.

Un autre grand phénomène pour moi fut relatif à l'irrigation des prairies, ainsi que la nature différente et les différentes espèces d'eau. J'avais à employer à cet effet, selon les localités, des eaux de source et des eaux de ruisseau. A entendre les auteurs agricoles, j'aurais pu croire qu'il n'y avait pas, ou qu'il y avait peu de différence dans la nature de ces eaux. Mes valets en savaient plus à cet égard que les savans : car aussitôt que le mois de mai arrivait, et que les eaux du ruisseau commençaient à perdre leur fraîcheur, ils se gardaient de les employer.

Dans les premiers temps, pour avoir voulu insister d'après mes livres de science, je m'en trouvai fort mal; l'eau de source, au contraire, pouvait s'employer avec avantage dans tous les temps.

J'aurai probablement, dans une autre partie de ces mémoires, à revenir sur ces deux phénomènes. Dans les commencemens, sans négliger les détails d'agriculture et d'administration agricoles, que je ne comprenais pas très-bien, mon attention se portait avec beaucoup plus de vivacité sur les mœurs du pays. Passant toute l'année dans un village, faisant travailler moi-même, mal ou bien, mes propriétés, je ne pouvais manquer d'avoir beaucoup de rapports avec les villageois. La coquetterie des jeunes filles, la galanterie des jeunes garçons, les prétentions des uns et des autres à l'esprit, à la grâce, à l'élégance, étaient pour moi un sujet continuel d'observation.

Ce que nous appelons dans le monde *société* ne leur est point étranger. Outre les devoirs ordinaires de parenté et les grands rassemblemens d'hiver connus sous le nom de veillées, je pus remarquer qu'ils se faisaient quelquefois, mais seulement l'hiver, des visites de voisinage. Ils admettaient entre eux une sorte de noblesse, laquelle se tirait, comme partout, de l'ancienneté

de la famille dans le même lieu et sur la même propriété; elle se tirait aussi de la probité et du talent, lorsque, transmis depuis long-temps de père en fils, ils paraissaient comme héréditaires dans une famille. La richesse n'était qu'en seconde ligne; je veux parler de la richesse nouvelle; c'était pis quand on la croyait mal acquise.

Du reste, dans cette partie de montagnes, les mœurs étaient tellement pures, que dans l'intervalle de plus d'un demi-siècle, on ne pouvait citer qu'un seul exemple de mauvaise conduite de jeunes filles; pas un seul d'adultère. Les hommes et les femmes s'y portaient mutuellement une sorte de respect, mais avec des nuances diverses; par exemple, les hommes prenaient leurs repas assis, les femmes debout, pour être apparemment plus prêtes à servir: ce qui était surtout leur office. La mère de famille n'avait pas, à cet égard, plus de distinction que les autres. Après cela, si une femme demandait un service à un homme, celui-ci s'y prêtait avec complaisance; quelque danger dans ce cas ne l'aurait pas détourné. Il fallait toutefois que ce service fût d'une certaine nature. Pour toute chose au monde, si ce service appartenait à quelque chose du devoir ordinaire des femmes, il ne s'y prêtait pas; par exemple, il se passerait de boire plutôt que d'aller, avec une cruche,

chercher de l'eau à la fontaine. Il en serait de même à l'égard de beaucoup d'autres choses, comme de faire son lit, ou de balayer la maison.

J'avais fait une collection assez abondante de leurs proverbes et de leurs bons mots; je l'ai perdue. En voici un échantillon :

« Si vous voulez dompter le loup, mariez-le. »

Au sujet des mauvais naturels : « Vous auriez » beau faire, vous ne ferez jamais du loup une » bonne bête! »

Au sujet de la précipitation dans les affaires : » Ce qu'on fait à la hâte, on s'en repent à loisir! »

Au sujet de certains dédains déplacés : « Ce » qu'on repousse avec le pied, on va le rechercher » quelquefois avec la main! »

Au sujet de l'habileté que montrent quelquefois des hommes bornés : « Il n'y a pas de bête » qui n'ait un peu d'esprit. »

Le curé invitait devant moi un de ses paroissiens à venir se confesser; celui-ci lui répondit : « Monsieur le curé, j'en ai plus besoin que d'en» vie. »

Un paysan, de ceux qui sont un peu étoffés, disait en plaisantant à un jeune homme qui avait fait une étourderie : « Si j'avais été auprès de toi, » je t'aurais donné un soufflet! » Le jeune homme mécontent de cet air de supériorité, lui répondit : « Si tu m'avais fait un tel présent, tu dois

» bien t'attendre que tu n'aurais pas obligé un
» ingrat. »

Passant auprès d'une maison de mon village, où se trouvait un jeune couple que j'avais contribué à marier, j'entendis la jeune femme qui pleurait à la suite d'une querelle qu'elle avait eue avec son mari. Je crus que celui-ci l'avait battue : « Oh non! » me dit-elle, en continuant de pleurer, « il ne m'a pas battue, mais
» il me dit des paroles qui me battent. »

Un de nos bons paysans était à Clermont un beau jour d'hiver, il se démenait du mieux qu'il pouvait sur le pavé couvert de glace; à la fin il tomba. Un marchand, qui était devant son magasin, lui dit en raillant : « Eh bien, l'ami, le
» pavé de Clermont est fier. » « C'est vrai, mon-
» sieur, » lui dit le paysan en se relevant; « mais,
» tout fier qu'il est, je lui ai fait pourtant baiser
» mon derrière. »

Une demoiselle de nos montagnes était renommée pour bonne cavalière : un jour son cheval tomba, elle tomba aussi elle-même, non sans un peu de désordre dans ses vêtemens. Elle remonte sur-le-champ avec grâce, et dit à un paysan qui l'accompagnait : « Eh bien, tu as vu mon
» agilité. » « Oh, oui, » dit-il, « mademoiselle,
» je l'ai vu; mais je ne savais pas que cela s'ap-
» pelât comme ça. »

Dans les premiers momens de 1789, lorsque toutes les têtes étaient déjà échauffées de révolution, quelque affaire m'ayant amené dans une petite ville des montagnes un jour de marché, la maîtresse de l'auberge, qui me connaissait, s'empressait de me servir, et me montrait des égards; elle fut aussitôt interpelée par un groupe de paysans à table, et qui demandaient ses préférences. « Après tout, » disaient-ils rudement, « *ce n'est qu'un monsieur.* » Elle leur répondit aussitôt, en s'approchant d'eux : « C'est vrai; mais » tout monsieur qu'il est, sachez qu'il y a tel » monsieur qui peut valoir encore un paysan. » Ils furent calmés.

Je devais ce service au bon naturel de cette femme, et aussi un peu à la circonstance suivante :

Ayant voulu visiter un de nos lacs cratères, dont il sera plus particulièrement mention dans la suite, je montai à cheval avec un de mes parens, et nous arrivâmes à la petite ville dont je viens de parler, voisine de ce lac cratère. Nous laissâmes nos chevaux à la meilleure auberge du lieu, celle dont il vient d'être question, commandant pour notre retour un bon dîner. Nous avions tout-à-fait l'air et l'allure de personnes en état de payer leur écot. Cependant, en partant de chez moi, je remarquai, au bout de quelques pas,

que j'avais oublié ma bourse ; mon parent ayant la sienne, ce n'était pas la peine de retourner; nous voilà au lac de Pavin. Là, et dans les environs, un jeune pâtre nous servait de guide, il lui pressait de s'en retourner à son troupeau. Mon parent, qui avait alors entre ses jambes un abîme d'une ouverture très-étroite et très-profonde, appelé le *Creu de Souci*, veut prendre sa bourse pour y chercher une pièce de monnaie; un moucheron lui étant entré dans l'œil, il soulève maladroitement, pour prendre cette pièce de monnaie, tout l'argent qui était dans sa bourse, lequel tombe dans l'abîme ; nous nous en retournons assez tristement à notre auberge.

La maîtresse avait l'habitude, dans les temps ordinaires, d'apprêter elle-même ses repas; mais cette fois, nous regardant comme de grands personnages, elle avait fait venir le cuisinier de la ville; nous trouvâmes comme les apprêts d'un festin. Nous mourions de faim; nous nous mîmes à table, nous regardant de temps à autre, en pouffant de rire. Quand il fallut partir, mon parent s'approche le premier et raconte assez piteusement son aventure, en montrant sa bourse où rien n'était demeuré. Comme la femme se tournait alors de mon côté, je m'avance à mon tour et raconte mon oubli du matin ; elle se contint; mais je voyais que c'était avec peine. Pour

la rassurer, je lui dis que nous habitions à trois lieues de la ville, que le lendemain de bonne heure elle recevrait ce qui lui était dû; en même temps, pour garantie, je mis ma montre sur la table; cette femme parut confondue. A la fin, « messieurs, dit-elle, si vous me voyez étonnée, » ce n'est pas sans cause; une aventure presque » semblable à celle-ci m'est arrivée il y a environ quinze jours. Je n'ai pas l'honneur de vous » connaître; mais j'aime encore mieux une seconde fois risquer de perdre mon argent, que » de me hasarder à prendre un gage d'honnêtes » gens. »

Les chants et les danses de nos montagnes ne m'occupèrent pas moins que les mœurs et les bons mots. On trouvera à la fin de cet ouvrage quelque partie d'une ancienne collection que j'avais faite de ces airs et des romances du pays. Je suis convaincu que quelques-unes de ces romances feront plaisir.

Boudant comme science la musique, que je n'avais pas voulu apprendre et que je n'avais pas pu deviner, mais portant toujours en moi une passion de chant indéfinissable, j'admirais le charme naturel de ces airs indigènes que l'âme seule, sans aucun art, avait produits. Au surplus, ce n'était pas moi seul qui avais cette impression; ces mêmes airs charmèrent madame la

comtesse de Clermont-Tonnerre, aujourd'hui madame la marquise de Talaru; elle les emporta notés à Paris, où ils ont eu depuis une grande réputation. A cet égard, une singularité remarquable, c'est que les airs de la partie d'Auvergne, qu'on appelle *Limagne*, sont tous dans la mesure à deux temps; ceux des montagnes, sans exception, sont dans la mesure à trois temps. Ces airs, leur origine, leur analogie, sous le rapport de la simplicité avec nos anciennes romances françaises, m'ont occupé beaucoup alors, ils m'ont occupé encore plus dans la suite, il est probable que j'y reviendrai.

Encore que les mœurs et les chants de ces montagnes m'occupassent, je dois dire que tout cela n'était pour moi qu'un amusement. Outre mes rapports habituels avec ma femme, et nos intérêts divers au dedans et au dehors, je m'étais fait des occupations d'un genre encore plus difficile.

J'ai raconté comment, à force de recherches, et surtout à force de disputes avec mon frère le théologien, j'étais devenu ce qu'on appelait alors *philosophe*. A la suite de ces recherches, je savais passablement ce que les philosophes du temps avaient écrit. Pendant long-temps j'avais été convaincu avec eux que toutes les croyances religieuses étaient des fables : depuis que les dis-

putes avaient cessé, et que mes recherches s'étaient accrues, cette conviction commençait à s'affaiblir. Les circonstances m'ayant mis en relation avec quelques philosophes du temps, des controverses d'un nouveau genre m'amenèrent à rechercher les doctrines de la philosophie ancienne. Je passai successivement en revue les œuvres de Platon, celles d'Aristote, de Sénèque, et ensuite tous les pères de l'église. Il ne faut pas croire que Tertullien, si éloquent, si fort, si élevé dans son admirable Apologie du christianisme, pièce la mieux travaillée qu'il y ait peut-être dans l'antiquité, conserve le même caractère de perfection dans ses autres ouvrages. Il est vrai de dire que toujours il est intéressant et curieux. Je lus avec une grande attention son livre sur l'Extase; je lus de même Philon, de la Vie contemplative; Jamblique, sur les Mystères; Porphyre, sur l'Abstinence; Psellus, sur les Démons; Philostrate, sur Apollonius de Thyane. Je recherchai tout ce qui s'est conservé de Plotin : je fis les mêmes recherches sur Cérinthe, Ébion, les gnostiques, les éclectiques, et principalement sur nos premiers hérésiarques.

Au nom des auteurs anciens, et surtout à l'intitulé de leurs ouvrages, on pourrait croire qu'on va trouver tout à coup de grandes lumières; on ne trouve rien du tout. Après avoir

lu attentivement le livre de Cicéron, sur la Divination, et son autre livre sur la Nature des dieux, vous êtes tout étonné de la médiocrité de cet homme célèbre sur ces matières. Sans le respect que vous avez pour le nom, vous déchireriez souvent le livre, d'impatience. D'après les écrits des anciens, il semble qu'ils ne vous disent pas même ce quils savent; on ne saurait deviner sur beaucoup de points qu'elle est leur croyance. Pour connaître quelque chose à cet égard, ce n'est pas les écrits des philosophes anciens qu'il faut rechercher, ce sont ceux des pères de l'église, principalement des pères qu'on appelle *apostoliques*.

Afin de mieux recueillir le peu que je trouvais, et au moins pour ne laisser rien échapper, je classai dans un gros cahier, par ordre de matières, tout ce qui me paraissait important sur divers sujets. De temps en temps je faisais la revue de mes richesses; je collationnais et je comparais les textes, je les commentais du mieux que je pouvais. Je consignais ensuite dans un livre séparé les résultats. En partant de Paris, j'ai laissé ce recueil en dépôt chez des parens: il composait un *in-folio* énorme. Effrayés de tout ce qui présentait mon écriture et mon nom, les événemens de la révolution ont porté mes parens à le détruire; j'en ai eu un regret infini;

il me reste à cet égard quelques impressions dont je vais rendre compte.

Les prétentions d'un certain parti, qui, à cette époque était dominant, était de s'appeler et de se regarder exclusivement comme philosophe. Pour peu qu'elle fût irréligieuse, toute doctrine s'appelait philosophie. Quand je me fus mis un peu au fait du régime, ainsi que des doctrines des pythagoriciens, des stoïciens, des esséniens, des gymnosophistes et des brachmanes, il me fut impossible d'adopter cette prétention; ce n'était plus Diderot et d'Alembert, suivant moi, qu'on devait appeler philosophes, mais bien plutôt les bénédictins, les chartreux, les trapistes. Il ne me fut plus possible d'avoir de doute à cet égard, quand recherchant les premiers temps du christianisme, je reconnus qu'il s'était annoncé comme une philosophie. Saint Justin est positif à ce sujet : dans son dialogue avec Tryphon, il ne donne pas d'autre nom au christianisme. « Telle est notre philosophie, » dit-il, « *Hæc nostra philosophia.* » En lisant Origène et saint Jérôme, nous ne trouvons pas d'autre nom à ce que nous avons appelé depuis *moines*, c'est-à-dire aux *pères du désert.* Enfin, je reconnus que le *pallium*, attaché aujourd'hui comme un honneur à certains siéges, n'était autre chose que le manteau qu'affec-

taient de porter anciennement les philosophes grecs.

Ces recherches d'une nouvelle espèce, quand je les présentais à ceux de mes amis que je savais engagés dans les doctrines du temps, les impatientaient et les désolaient. Il en était de même de ceux d'entre eux que je savais athées, ou enclins à l'athéisme; ils continuaient à s'appuyer contre moi de la futilité en ce point des preuves scolastiques; j'admettais cette futilité; je demandais seulement, puisqu'ils reconnaissaient un ensemble de forces naturelles, d'examiner si cet ensemble ne menait pas à la reconnaissance d'une force générale par laquelle tout était gouverné, et de laquelle tout était émané. C'est ce que le génie de Bacon avait prévu, lorsqu'il dit qu'une légère teinte de philosophie peut éloigner de la connaissance de Dieu, mais qu'une étude approfondie y ramène.

La grande preuve de l'existence de Dieu est dans le panorama de l'univers. Les cieux n'annoncent pas seulement sa gloire, comme le dit le psalmiste, mais encore sa puissance. La philosophie ancienne me parut être entrée tout-à-fait dans cette pensée. A peu d'exceptions près, toutes ses croyances admettent non comme une chose qu'il faille prouver ou discuter, l'existence de Dieu, mais comme une doctrine établie; elles

admettent de même à leur manière une distinction de l'âme et du corps, de la matière et des esprits : distinctions différentes, sans doute, de celles que les écoles ont depuis consacrées, mais qui ne m'en paraissent pas moins positives.

Ce que je trouvai établi comme croyance, relativement aux oracles, aux songes et à la divination, ainsi que sur l'état extatique, ne frappa pas moins mon attention. A cet égard, il n'y avait point, il est vrai, de dissertation; mais tout cela était franchement admis comme des traditions établies d'âge en âge, depuis l'origine des choses. Il me semblait qu'il ne pouvait y avoir de doute au fonds, encore qu'à certains égards on pût admettre des exagérations ou des superstitions.

Avec tant d'objets d'études, on pourrait me croire suffisamment occupé. Cela ne me suffit pas; engagé de temps en temps avec ceux de mes amis qui avaient une connaissance particulière de notre histoire sur des matières féodales, je me trouvai, pour vérifier certains points de nos discussions, dans le cas d'avoir recours aux auteurs originaux. La curiosité m'entraînant plus loin que je n'avais prévu, me voilà avec Baluse et ses capitulaires, Marculfe et ses formules; me voilà avec Cassiodore, Aimoin, Éginhart, Hincmar. Je me mis à passer ensuite en revue

Bouthilliers, Salvaing, Chantreau-Lefèvre, Brussel, Loyseau, en un mot, tout ce que je pus me procurer de docteurs et de commentateurs feudistes.

C'était depuis long-temps une opinion généralement admise, que la féodalité était une institution barbare, les droits de justice une usurpation sur l'autorité royale, les censives une usurpation sur le peuple. C'était aussi une opinion admise, que les peuples de la Germanie, en entrant dans les Gaules, s'étaient emparés de toutes les possessions, et avaient réduit tous les habitans en servitude. Tant que j'avais eu pour fanal les livres du temps, j'avais partagé franchement ces opinions; aussi je ne doutais pas que les seigneurs de château n'eussent été autrefois, comme on le disait, de véritables brigands. Pour ce qui est de la noblesse, je me demandais souvent, comme je l'ai entendu faire depuis, pourquoi on s'accordait à rendre des honneurs, à cause de leur origine, à une classe d'hommes dont l'origine me paraissait si peu honorable. Si la révolution m'avait surpris dans cette époque de ma vie, j'aurais dit, je crois, ou fait de belles choses.

A mesure que mes recherches se poursuivirent, je m'aperçus que notre histoire avait été défigurée par les historiens, comme la philoso-

phie par les philosophes. Je m'aperçus, à commencer par le président Hénaut, et à finir par Montesquieu et l'abbé de Mably, que personne n'avait étudié convenablement nos origines, et que, sur ce point comme sur d'autres, ce que j'avais appris de la science du temps était pire que l'ignorance, car c'était l'erreur même.

Sur ce nouvel objet de mes études, je me comportai comme sur le précédent. Je me mis à classer d'un côté mes recherches, d'un autre côté les résultats.

Tant d'études cependant, tant de recherches, tant d'application me fatiguaient. Mes occupations agricoles et mes courses minéralogiques me servaient de délassement. Aussitôt qu'une suite de beaux jours se succédaient, je prenais mon chemin vers les montagnes; tantôt l'une, tantôt l'autre. J'y passais la journée entière. Je cassais d'abord quelques pierres. Je visitais quelques points. Mon bonheur était ensuite de m'établir à sa plus haute sommité. Là, étendu sur une belle pelouse verte, je parcourais à mon aise, de mes regards, l'horizon immense qui se découvrait devant moi. Ici je voyais la pointe des tours du château, ancienne demeure de mon amie : un peu plus loin le clocher qui domine sa triste nouvelle demeure, c'est-à-dire son tombeau. Alors des larmes couraient dans mes yeux,

et, comme dit saint Augustin, « j'éprouvais du » bien de ces larmes; *et currebant in oculis » lacrymæ, et benè mihi erat cum eis.* » Alors aussi m'arrivaient des inspirations de chant auxquelles je m'abandonnais avec délices.

En fréquentant les spectacles, j'avais appris facilement les airs de nos opéras. Je les sais encore. Je me plaisais quelquefois à les chanter avec mes amis; seul sur mes montagnes, quand ces airs me revenaient à la pensée, je n'avais aucun goût à les rendre. Je n'aurais eu à chanter que les sentimens des autres. Pour comprendre quelque chose de cette situation, il faut penser à un cœur souffrant qui aurait tant besoin d'épanchement, et qui, n'ayant aucun confident de ses peines, n'a rien où s'épancher.

En lisant dans la suite les tragédies de Sophocle et d'Euripide, j'ai pu, à l'exception de quelques rôles de nourrice, remarquer que l'air y remplace, comme confident, les rôles de cette espèce qui figurent dans nos pièces modernes. L'air étant chez les anciens une divinité, si j'avais eu cette croyance, que de choses j'aurais pu dire à l'air de mes montagnes! Dans ce cas, ce qui vous est inspiré, ce n'est pas la parole, expression plus ou moins morte de l'esprit et de la pensée; c'est le chant, expression vive de l'âme et de ses sentimens. Sur ces cimes de montagnes,

j'ai improvisé souvent des chants qui aujourd'hui même pourraient paraître agréables, si je les avais conservés.

A mon retour de mes retraites de montagnes, je sentais, pendant plusieurs jours, ma tête plus reposée, mon esprit plus fort, mon cœur meilleur et plus calme. Dans aucun temps, malgré quelques faiblesses, je n'ai pu me reconnaître de trop mauvais penchans. A la suite de mes retraites sur les montagnes, je sentais de tout point mon âme plus pure.

Pendant quelque temps mes livres avaient été ma seule occupation; les courses dans les montagnes ou dans mes champs mon seul délassement. Cependant, comme j'avais peu de livres, et qu'il m'en fallait beaucoup, mes études m'avaient mis dans le cas de rechercher les bibliothèques; j'avais dû consulter aussi, sur les différentes matières qui m'occupaient, les hommes réputés les plus instruits. M. de Chabrol, conseiller d'état, grand-père de MM. de Chabrol d'aujourd'hui, m'ayant marqué de l'intérêt, je lui soumis mes recherches sur la féodalité, ainsi que sur nos premiers temps historiques. Ses encouragemens et ses conseils me furent profitables. De ces circonstances, ainsi que des relations ordinaires de voisinage et de parenté, il s'était formé d'abord de simples connaissances. Par leur bonté

et le charme que j'y trouvai, quelques-unes de ces connaissances se tournèrent en amitié. Il se forma ainsi peu à peu autour de moi une société de véritables amis. Dans ce nombre, je dois compter au premier rang M. de Barante, père de M. de Barante d'aujourd'hui. Son amitié depuis ce temps ne m'a jamais manqué. Dans mes mauvais jours[1], elle ne m'a pas seulement consolé, elle m'a soutenu. Dans les matières qui lui étaient familières, ses conseils étaient toujours pour moi des décisions. Dans celles qui lui étaient le plus étrangères, dès que sur mon rapport il les avait comprises, son tact était sûr. C'est alors que je pus sentir complétement le bonheur d'avoir une maison; j'y recevais, non comme homme du monde, des gens du monde, mais comme homme simple et vrai, des hommes qui portaient auprès de moi, au lieu de manières, un accent plein de vérité et de bonté.

Au milieu de tout ce nouveau train de société, dont ma femme n'avait nulle habitude, je ne puis dire qu'elle en fût ou contente ou mécontente; elle me paraissait seulement étonnée. En ce point comme en tout autre, jamais de marque de déplaisir, jamais de difficultés; quand je l'épousai, ma résolution avait été d'être tout-

1. J'en ai eu de bien mauvais!

à-fait à elle, et à tout prix qu'elle fût heureuse; par bonheur, il faut entendre pour elle l'absence de toute peine. Comme elle n'avait aucune volonté, il eût été difficile de la contrarier; il eût été difficile aussi de la satisfaire dans ses goûts; je ne lui en ai jamais connu d'autres que les miens: Elle n'avait l'idée d'aucune dépense; mais, quoique très-économe pour elle, elle ne s'embarrassait en aucune manière que je le fusse pour moi. Aucune espèce de nouveauté ne lui plaisait. Je lui envoyai un jour de Clermont un chariot de meubles que je jugeais devoir nous être nécessaires; elle ne savait ce que je *voulais faire de tout ça*. Elle ne comprenait pas qu'une habitation négligée depuis cinquante ans, et comme abandonnée, eût besoin d'embellissement ou de réparation. Elle était fort religieuse, elle avait même adopté quelques pratiques de la vie dévote; elle aurait voulu surtout, si elle avait pu, être théologienne; il lui semblait qu'il ne devait pas y avoir d'autre science; ma mère, qui était sans cesse en consultation sur des cas de conscience, l'avait fortifiée dans ces dispositions. Voyant habituellement sur ma table des ouvrages des pères de l'église, elle me supposait un grand théologien. L'été, comme ma vie était fort dissipée, nous avions peu l'occasion de converser ensemble sur ces matières. Dans les soi-

rées d'hiver, surtout les dimanches, où elle s'abstenait du travail, nous avions ensemble, auprès l'un de l'autre, plus de loisir; et alors je lui faisais volontiers la lecture de quelques bons sermons. Cette complaisance lui était particulièrement agréable. A la suite de cette lecture, elle me faisait diverses questions sur la prédestination, sur le petit nombre des élus, sur la maxime, hors l'Eglise point de salut, ainsi que sur le sort des enfans morts avant le baptême. Je répondais le mieux que je pouvais à ces questions, qui souvent m'embarrassaient beaucoup; mais du moment que j'avais répondu, il n'y avait plus de réplique de sa part, ma décision était respectée comme celle du pape; je puis rendre compte à ce sujet d'une particularité sur laquelle j'ai sûrement des reproches à me faire, mais dont par légèreté ou par je ne sais quel entraînement je ne pus pas me préserver.

Un jour que je lui avais lu un beau sermon sur l'Incarnation, je la vis un moment pensive. Se remettant tout à coup, elle me demanda pourquoi une des trois personnes de la Sainte-Trinité, voulant s'incarner, le fils s'était incarné plutôt que le père. Embarrassé de cette question, je me mis à lui faire un petit sermon sur la profondeur des desseins de Dieu, c'était pour me donner le temps de chercher une réponse. Il me

vint alors à l'idée de lui dire que c'était pour donner aux hommes cette grande leçon que les enfans doivent être toujours prêts à se sacrifier pour leurs pères. Quelques momens après elle reprit : « Pourquoi le Saint-Esprit, » me dit-elle, « qui n'est que la troisième personne, ne » s'est-il pas incarné plutôt que le fils? » Cette fois, plus abasourdi qu'auparavant, après avoir divagué quelques momens, je me mis à lui dire doctoralement : « La terre, qui avait été créée par » la bonté divine, ayant depuis été souillée par » les péchés des hommes, il a fallu que le fils » de Dieu s'incarnât et se sacrifiât pour les effacer. Depuis ce temps, loin de profiter de la » grâce de Dieu, les hommes continuant à en » abuser, la terre s'est de nouveau remplie de » péchés. Le fils de Dieu s'étant incarné une » fois, de grands docteurs pensent que le Saint-» Esprit doit descendre un jour sur la terre, à » l'effet de s'incarner et de nous purifier à son » tour. »

La conversation s'étant engagée sur ce texte, je m'avançai jusqu'à dire que le Saint-Esprit était peut-être venu; et ensuite j'ajoutai : « C'est » peut-être celui-ci, peut-être celui-là, peut-être » moi. » — « Vous! » me dit-elle. — « Pourquoi » pas! Ce quil y a de sûr, c'est que c'est en ce » moment le temps de sa vie cachée. Le jour

» approche où il paraîtra dans toute sa gloire. »
Comme je me levai alors avec affectation, et qu'elle me regarda fixement, je ne réponds pas qu'il ne lui soit resté dans la pensée quelque impression singulière à ce sujet. J'ai cru même le reconnaître dans une occasion. Je suis loin de vouloir justifier une telle légèreté. Je puis dire au moins que ce fut sans aucune préméditation. J'ai raconté depuis cette anecdote à mes amis, qui en riaient beaucoup. Ma mère n'en riait pas, elle me grondait sérieusement.

Depuis que je m'étais fait des amis, ces amis étant en général hommes du monde, ils m'entraînaient dans leur *monde* tant qu'ils pouvaient. Ce monde quelquefois me plaisait. J'y trouvais de la grâce, de l'esprit, une sorte de bon ton dont j'étais étonné de me trouver satisfait. Je m'engageai ainsi dans des connaissances de femmes, pour lesquelles j'eus d'abord de l'attrait, bientôt une affection vive. Il en résulta pendant deux étés des absences très-fréquentes de chez moi : belle superficie que j'admirais et qui m'attirait ; fonds médiocre que je rencontrai bientôt et qui me repoussait. Content tour à tour et mécontent de l'objet de mes affections, encore plus mécontent de moi-même quand je m'y étais livré, l'hiver, qui était le moment de l'absence, venait me guérir des folies de l'été.

J'étais à peine échappé de ce danger; il s'en présenta un plus grand.

Ma femme avait une petite parente pauvre dont elle prenait soin, et qu'elle avait mise au couvent, quelques années avant notre mariage, pour lui faire faire sa première communion. Elle m'avait annoncé quelquefois qu'elle comptait la reprendre, pensant avec raison que cette jeune personne pourrait lui être utile, et au moins lui tenir compagnie. Je n'avais sur cela aucune difficulté à opposer. Un soir, au moment où je m'y attendais le moins, je la vis à table. Elle pouvait avoir de quatorze à quinze ans. Une figure irrégulière était relevée par une physionomie animée, deux beaux yeux noirs et une taille svelte tout-à-fait agréable. Au premier moment ma femme me fit le pédagogue de cette petite fille. Elle lisait bien, apprenait par cœur facilement. Pour ce qui est de lui apprendre à écrire, je n'ai jamais pu en venir à bout. Par sa négligence, ainsi que par quelques autres petites fautes, il me fallait quelquefois la mettre en pénitence. Il me serait difficile de décrire l'embarras du maître aux premières larmes de son écolière. Une fois entre autres que je l'avais enfermée dans sa chambre, quand le lendemain je vins la mettre en liberté, ne voilà-t-il pas qu'elle se met à mes genoux pour me demander pardon.

Je la relevai bien vite, tout ému, non sans remarquer une jolie gorge qui se montrait de côté par un peu de désordre survenu dans son fichu noir. Désormais je m'observai davantage. Ma manière devint plus réservée et plus sérieuse. Cette manière ne parut pas l'aliéner du tout. Au contraire.

J'étais alors au plus fort de mes études. Elles se faisaient principalement le matin. Tous les jours, tant en hiver qu'en été, je me levais entre trois et quatre heures, et j'allais me mettre au travail dans un salon au rez-de-chaussée, sans feu. Il me fallait d'abord commencer à arranger mes papiers ; ce qui me déplaisait beaucoup. J'ai eu toute ma vie deux antipathies, l'une pour le désordre, l'autre pour les petits soins qui établissent l'ordre. Cette enfant, pour qui j'étais un grand personnage, et qui par cette raison portait une grande attention à tout ce que je faisais, connut bientôt, aussi-bien que moi, mes papiers, mes livres, mon genre d'occupation. Un jour, à mon grand étonnement, et c'était le lendemain même de la punition que je viens de mentionner, je trouvai tous mes papiers préparés et arrangés, comme si je l'avais fait moi-même. Après avoir mis dans ma bibliothéque le désordre que mes recherches rendaient inévitable, il m'était fort ennuyeux d'avoir à replacer tout cela, pour le

déplacer encore de nouveau. Ce jour-là, je trouvai tout en ordre. Un volume était à la suite d'un autre volume, chaque ouvrage à sa place accoutumée. Mes papiers étaient arrangés avec le même soin. Les lettres étaient mises avec les lettres; les papiers d'une certaine dimension avec les papiers d'une dimension semblable. Ces soins, qui se prolongèrent long-temps, et auxquels s'ajoutait celui de me ménager dans les temps froids un bon feu, me touchèrent beaucoup.

Cependant ma femme approchait de l'âge où son sexe perd l'espérance d'avoir des enfans; elle était assez contente que mes empressemens pour elle ne fussent que de l'amitié; elle faisait peu d'attention à mes absences, il lui suffisait qu'elles me convinssent. Toutefois, j'en savais assez pour croire qu'un désordre introduit dans sa maison ne serait pas de son goût. Une femme n'a pas seulement avec nous, dans le mariage, les droits d'épouse, *uxor*, elle a encore ceux de dame, *domina*, c'est-à-dire, maîtresse de la maison. Par le laps de temps, le droit d'épouse peut se négliger, et finir par de la simple fraternité; ceux de dame ne s'abandonnent pas de même; on les trouve consacrés par les mœurs dans tous les temps et chez tous les peuples; ils sont revendiqués par Clytemnestre envers Agamemnon dans l'Iphigénie d'Euripide; et le titre même de dame,

*domina*, était en usage, comme chez nous, dans la Grèce, ainsi qu'on le voit dans une épître de saint Pierre.

Tout cela est dans l'ordre : l'amour a beau s'éteindre, l'orgueil subsiste; il en devient même quelquefois plus absolu et plus irritable. Depuis quelque temps (je dois l'avouer) j'étais, pour tout ce qui concernait ma pupille, dans une véritable agitation : quelque précaution que je prisse, je pus comprendre que ma femme s'en apercevait; bientôt même je n'en eus plus de doute. Elle me dit un jour, après avoir eu quelque temps l'air rêveur : « Je crois que nous ferions bien de renvoyer cette enfant chez sa mère. » Ces paroles calmes, qui m'accusaient, me touchèrent beaucoup; je renvoyai la petite fille; de toute manière il le fallait. Je n'ai point à dissimuler que cet éloignement n'ait été pour moi un grand sacrifice.

J'avais déjà amélioré passablement mes prairies et mes champs; il me restait à prendre le même soin à l'égard de mes animaux; je n'employai, il est vrai, que les espèces du pays. De cette manière, cependant, je parvins, en peu de temps, à former un beau et nombreux troupeau de bêtes à laine; je formai de même un beau troupeau de bêtes à cornes. Les mœurs des habitans avaient attiré mon attention; les mœurs

des animaux m'occupèrent également. Il me survint, à cet égard, des événemens qui me parurent extraordinaires.

J'avais l'habitude d'envoyer, pendant la belle saison, mes vaches à cinq à six lieues de chez moi, dans des montagnes plus élevées que les miennes, et plus abondantes en herbages. Leur déplacement se faisait plus tôt ou plus tard au printemps, selon qu'on avait plus ou moins de fourrage, et que la saison était plus ou moins avancée. Ce petit voyage étant ordinairement précédé de quelques préparatifs, l'intention de ces préparatifs était parfaitement comprise par ces animaux; et alors c'était pour eux comme un jour de fête. Il s'ensuivait des mugissemens, des bonds, je pourrais dire des extravagances. On connaît les transports d'un brac lorsqu'il aperçoit des préparatifs de chasse.

Cette habitude de se transporter dans des montagnes éloignées était si chère à ces animaux, que, lorsque par hasard le temps était beau, et qu'on tardait plus que de coutume à faire les préparatifs qui leur étaient familiers, la tristesse les gagnait : c'était au point de cesser quelquefois de manger. Un jour on vint m'annoncer que mes vaches refusaient toute nourriture, et qu'elles mugissaient par intervalle, en se répondant les unes aux autres. Je donnai peu

d'attention à cet avis; mais le lendemain, lorsqu'on les mena, comme de coutume, s'abreuver au ruisseau, les voilà qui prennent toutes ensemble, et au galop, le chemin de leurs montagnes. Le pâtre qui les conduisait, ne comprenant rien à ce mouvement, vint en toute hâte me dire qu'on avait jeté un sort sur son troupeau, et qu'il avait disparu. Il fallut que je fisse monter sur-le-champ à cheval : ce ne fut qu'à une lieue de là qu'on atteignit les rebelles.

La même scène, avec des effets semblables, se renouvelait quelquefois à leurs montagnes. Dès que le froid commençait à gagner, on avait l'habitude de les ramener; dans ce cas, comme dans le précédent, il n'y avait rien de fixe; c'était ou plus tôt ou plus tard, selon qu'il restait plus ou moins d'herbe, et que la saison était plus ou moins avancée : les pauvres bêtes se souvenaient alors de mes prairies, où le climat était plus doux, ainsi que de l'abri qu'elles recevaient la nuit dans mes étables. Un jour elles trouvèrent sans doute qu'on les retenait trop long-temps; après s'être consultées entre elles à leur manière, les voilà qui prennent d'elles-mêmes leur parti, et qui m'arrivent inopinément avec leurs veaux, sans conducteur. Ce conducteur, que leur disparition mit dans l'effroi, ne fut chez moi que six heures après elles.

J'aurais bien quelque chose à dire, si je voulais, sur les mœurs de mes bêtes à laine. Je ne crois pas qu'il y ait rien au monde de si gourmand, de si fantasque, de si capricieux; j'en parlerai plus amplement quand j'en serai à l'établissement de Randane. Il me suffira de dire, en ce moment, que ces deux espèces de troupeaux, qui étaient l'objet de mes soins, étaient aussi un peu celui de mon orgueil. On me citait dans le pays pour mon intelligence en ce genre; cela me faisait une sorte de petit bonheur. Je fus frappé dans ce bonheur de deux coups terribles.

A la suite de mes courses de montagne, mon plaisir était de m'en retourner, quand je le pouvais, par le pâturage, où je savais que je trouverais mes bêtes à laine. Deux beaux chiens qui m'aimaient venaient de loin à moi; leurs caresses me plaisaient; mes moutons eux-mêmes, qui avaient l'habitude de quelques grains de sel, dont je portais toujours une petite provision, me montraient de l'empressement. Je venais un jour de visiter mon troupeau comme à l'ordinaire, jamais il ne m'avait paru si beau; un orage se montrant alors sur l'horizon, je me hâtai de regagner ma demeure; il y avait à peine demi-heure que j'étais arrivé, lorsqu'on vint m'apprendre que le tonnerre était tombé sur mon troupeau et que j'avais perdu quarante moutons.

On ramassa comme on put le reste qui était éparpillé et que le coup avait étourdi.

Cet événement me causa un vif chagrin, moins pourtant que celui qui survint bientôt après, et qui mit l'effroi dans toute la contrée.

C'était l'usage dans le pays que chaque berger, en outre des gros chiens destinés à protéger les moutons contre les loups, eût à son service un petit chien qu'il dressait à une certaine police du troupeau. Mon berger ayant trouvé dans les champs, comme égaré, un chien de cette espèce, s'en empara et nous l'amena. Au bout de quelques jours il s'aperçut que ce chien se jetait sur lui et lui mordait les talons; il crut d'abord que c'était un jeu; mais comme il se jetait sur les pierres, cela lui parut sérieux, il le tua. Quelques jours après, et au renouvellement de la lune, un de mes grands chiens enragea; ensuite une chienne de chasse, puis successivement tous les chiens. Je fis tuer les chiens, bientôt ce fut le tour des porcs; je fis tuer les porcs. Pendant quelque temps tout parut en demeurer là.

Au renouvellement de la lune suivante, voilà un veau de la grande vacherie qui se trouve malade. Ce pauvre animal beuglait sans cesse et de toutes ses forces; quand on le lâchait pour aller à sa mère, il s'y précipitait; arrivé, au lieu de téter il se mettait à beugler. Nous étions tous,

sur le caractère de cette maladie, d'une telle sécurité, que mon premier vacher ouvrait souvent la bouche de ce petit animal, et il y enfonçait sa main, à l'effet de découvrir dans le gosier la cause du mal, sans s'embarrasser en aucune manière de s'imprégner de sa salive. L'animal périt.

Au renouvellement suivant de la lune (je marque exprès cette époque), la mère de cet animal parut être en chaleur. Je la fis servir, sans le moindre soupçon, par deux de mes plus beaux taureaux; elle parut tranquille. Le lendemain, au pâturage, elle se mit à beugler comme son veau; le surlendemain, elle se précipitait avec frénésie sur les arbres et sur les rochers. Je montai à cheval; et étant parvenu, non sans peine, à l'atteindre (elle me lançait des regards affreux), je l'abattis de deux coups de pistolet dans le flanc.

Cette perte me fut sensible. C'était la plus belle de mes vaches, celle que j'affectionnais le plus; elle m'aimait aussi, parce qu'étant muni ordinairement, dans mes courses, d'un petit cornet de sel, elle était la première que je favorisais; c'était aussi la première qui était en marche; les autres semblaient lui céder le pas. Jamais mon troupeau ne nous est revenu qu'elle n'ait été la première en tête, fière de sa supériorité, ainsi que d'une belle cloche que je lui avais donnée.

Il n'y avait plus moyen de se faire illusion; la nature du mal était manifeste. Aux deux renouvellemens de lune suivans il y eut encore deux génisses qui se trouvèrent atteintes, et qu'il fallut sacrifier.

A chaque renouvellement de lune nous étions dans l'effroi, non-seulement pour nos animaux, mais pour nous-mêmes. Mes gens, qui depuis trois mois ne cessaient de traire mes vaches, de se nourrir de leur beurre et de leur lait; mon berger, que le petit chien avait mordu au talon, garanti seulement par ses guêtres; le vacher, qui avait mis plusieurs fois ses mains dans la gueule du veau, et qui l'en avait retirée toute imprégnée de sa salive, tout cela était dans la transe; c'était ensuite le village, qui, faisant paître ses troupeaux promiscûment avec les miens dans des pâturages communs, craignait de se trouver atteint de la contagion. L'épouvante, qui était dans le village, se répandait ensuite dans la contrée; cette épouvante, qui nous revenait de toutes parts, ajoutait à la nôtre. Nous attendions avec anxiété le prochain renouvellement de lune pour connaître le sort de mes deux beaux taureaux, qui avaient servi ma vache et les deux génisses au début de leur frénésie; ils ne montrèrent aucun indice fâcheux, je ne m'en défis pas moins au plus vite.

C'est certainement un des plus singuliers accidens de rage qui aient été vus. Ma mère m'a raconté en avoir vu un du même genre dans une de nos terres : non-seulement les chiens et les cochons enragèrent, mais les chats, les rats, et aussi les poules qu'elle a vues se jeter, les ailes étendues, contre terre, poussant des cris affreux. Les chevaux et les bêtes à cornes furent préservés.

Nous arrivâmes enfin au terme de nos souffrances; il en était temps, nous étions près du désespoir; je parvins, non sans peine, à conserver l'ordre et tout le monde à son poste; tous voulaient déserter. Ma femme me seconda à merveille; mon courage anima le sien. Dans aucun temps de ma vie je n'ai éprouvé plus de troubles.

Ces deux événemens, soit celui de la rage, soit celui du tonnerre, laissèrent dans le pays des impressions d'une nature particulière, dont je ne puis m'empêcher de rendre compte.

Selon le tour d'esprit des habitans de ces montagnes, il était extraordinaire qu'un seul coup de tonnerre eût tué à la fois quarante moutons; on n'avait jamais entendu parler de chose semblable. De plus, lorsque j'avais visité mon troupeau, on affirmait qu'il s'était rassemblé au dessus de ma tête une nuée de corbeaux; c'était

vrai ; il s'en rassemble ainsi quelquefois dans les temps d'orage.

Relativement à l'événement du petit chien qui avait porté la rage dans ma maison, on affirmait que pendant deux jours il avait mangé comme les autres chiens, ce qui n'annonce pas une rage ordinaire. On disait de plus, que c'était un chien noir.

Ce n'est pas tout : on me voyait aller souvent dans ces montagnes; j'y demeurais seul la journée entière ; qu'y faisais-je? On ajoutait que j'avais avec moi une boîte d'une lumière éclatante ; à quelle fin? C'était une boîte de ferblanc qui contenait un briquet et quelques flàcons d'acide.

Ces indices, qui devenaient contre moi, auprès de ces bonnes gens, des présomptions d'homme à sortilége et à maléfice, s'aggravèrent par l'indiscrétion d'un prêtre, qui venant habituellement chez moi les jours de dimanche pour me donner la messe, avait vu sur ma table le petit livre de *Psellus*, intitulé : *De Dæmoniis*. Ce prêtre, ne sachant trop ce que c'était, en avait fait dans le voisinage quelques plaisanteries qui avaient été prises au sérieux ; il s'établit alors que j'étais sorcier, et que j'avais un commerce avec les démons. Dans certaines circonstances, cette réputation me fut profitable ; elle prévenait ainsi dans ma maison toute espèce de vol. Dans

l'occurrence suivante, elle faillit me devenir fâcheuse.

J'étais allé à une terre à moi; à mon retour, ayant à longer tout un rideau de montagnes, qu'il m'importait pour mes études minéralogiques de parcourir, je laissai mon domestique et mes chevaux poursuivre la route dans la plaine, avec la recommandation de suivre et d'observer ma marche; c'était la veille de la Saint-Jean. Comme je me baissais de moment à autre, à l'effet de ramasser ou de casser des pierres, une vingtaine d'ouvriers, qui m'observaient de loin sans me connaître, se mirent aussitôt en mouvement vers moi avec les démonstrations de la fureur, et criaient en même temps à un berger, qui était en avant avec son troupeau et ses chiens, de m'arrêter. Dans cette extrémité, j'allai droit au berger; ma contenance l'intimida : toutefois, je jugeai à propos de descendre et de regagner mon domestique et mes chevaux.

J'appris depuis que, comme c'était la veille de la Saint-Jean, jour auquel, selon la croyance du pays, les sorciers vont dans les montagnes cueillir la *mandragore*, on n'avait pas douté que l'inconnu qu'on apercevait ne fût là dans cette intention. Or, il faut savoir que cette mandragore est signalée dans le pays comme une plante funeste avec laquelle on opère toute sorte de

maléfices. Au commencement de la révolution, ma mauvaise réputation en ce genre était tellement établie, qu'une fièvre contagieuse étant survenue dans le pays, on ne douta pas que ce ne fût moi qui, par haine d'aristocratie, l'avais causée. Sous ce prétexte, deux cents hommes s'armèrent et se mirent en marche pour venir abattre ma maison. Un orage qui survint les détourna et me préserva.

Au milieu de ces événemens et de ces mouvemens, ma femme, qui, jusqu'à son second mariage, n'avait connu qu'une vie tranquille et uniforme, était, je ne puis dire affectée, mais au moins étourdie. A cause de moi et de l'importance que j'y mettais, elle aurait voulu s'intéresser à mes travaux. Elle ne savait comment s'y prendre. Excepté mes soins d'agriculture, dont elle voyait clairement l'objet, elle ne comprenait rien à mes autres occupations. Quand je lui parlais des montagnes volcanisées, il lui paraissait absurde que des montagnes eussent été en feu; elle ne concevait pas surtout l'intérêt que j'y pouvais attacher. Dans le courant de l'été, j'avais trop de mouvement et d'occupation pour entreprendre d'attirer sur cela son attention. En hiver, pendant nos longues soirées, où nous étions ensemble tête à tête, je voulus quelquefois m'y essayer. Je m'y pris de toutes les manières.

Ce qu'elle ne pouvait concevoir absolument, c'est que le feu qu'elle voyait communément prendre au bois et aux matières inflammables, pût prendre de même à des matières brutes. Alors je prenais de la chaux vive, qu'elle trouvait froide au toucher : j'y mettais de l'eau, et lui faisais observer la chaleur qui s'y formait. Une autre fois je mettais ensemble de la limaille de fer, du soufre et de l'eau, et lui faisais remarquer de même la fermentation vive qui s'y opérait. Ces faits, au premier moment, lui faisaient impression; quand il fallait ensuite en faire l'application à de grosses masses de montagne pour en expliquer la conflagration, elle me laissait là, en pouffant de rire.

Il en était de même pour mes recherches historiques. Elle me disait : « Mon ami, dans la » vie chrétienne, on peut aussi s'imposer beau- » coup de privations et de peines. Ces sacrifices » ont un objet positif. On est sûr que Dieu en » tiendra compte. Mais vous ! qui vous récom- » pensera de toutes les peines que vous vous » donnez ? Ce ne sera sûrement pas Dieu. Je pa- » rierais que ce sera encore moins les hommes. »

Bientôt elle vint à tomber malade. Dans le cours de sa maladie, qui fut très-longue, il lui prenait quelquefois des envies de rire sur mon incendie du Puy-de-Dôme, et ma différence des

fiefs et des alleux. Elle sembla d'abord se rétablir ; mais sa convalescence s'étant compliquée avec quelques accidens particuliers à son âge critique, sa situation s'aggrava. Malgré mes soins et ceux de la médecine, elle succomba. J'avais alors avec moi ce frère chéri, dont l'affaire malheureuse m'avait causé tant de chagrin. Nous lui rendîmes ensemble les derniers devoirs. Je me retirai avec lui chez ma mère.



# LIVRE IV.

Continuation des études géologiques. — *Essai sur la théorie des volcans d'Auvergne.* — Mort naturelle des animaux. — Recherches sur l'histoire de France et sur notre droit public. — Analyse et discussion de différentes opinions historiques. — Le magnétisme animal. — Théorie. — Expériences. — Phénomènes remarquables.

---

Si on n'avait à juger le mérite que d'après les grâces et certaines conventions du monde, la vertu ici-bas et la bonté auraient souvent un triste partage. Quelque importance que le monde veuille attacher à je ne sais quels avantages de convention, le sentiment des hommes s'accorde généralement à mettre au-dessus de tout les véritables qualités de l'âme. Je puis dire de ma femme que c'était la meilleure créature humaine que Dieu ait jamais composée. Pendant tout le temps que j'ai vécu avec elle ( environ sept ans ), elle n'a cessé d'avoir mes respects. Il y a quarante ans qu'elle n'est plus. Je sens dans mon cœur qu'elle les a toujours.

Je demeurai quelque temps chez ma mère. Mon frère chéri était avec moi. Mes nouveaux amis ne me négligèrent point: ils me ramenèrent dans ma demeure, qui me parut toute changée. Il me semblait, je ne sais pourquoi, qu'il n'y avait plus personne. Leur premier soin fut de me faire reprendre mes recherches volcaniques et historiques, ancien objet de mes affections. Je les repris. Comme, en général, ils avaient peu l'habitude des sciences naturelles, et que je leur parlais souvent, en ce genre, de choses qui leur paraissaient extraordinaires, et sur lesquelles ils étaient, par cette raison même, disposés à élever des doutes, je leur proposai de voir les lieux; ce qu'ils acceptèrent. Je refis alors avec eux la visite des montagnes que j'avais visitées vingt fois. J'eus le bonheur de leur rendre clairs, jusqu'à l'évidence, des points d'observations qu'ils m'avaient paru les plus disposés à repousser. A ce sujet même j'ai à faire une remarque qui me paraît importante.

Par suite d'un abus qui a régné long-temps dans les sciences naturelles, divers systèmes de pure invention ont été produits sans autre appui que celui de l'imagination. Descartes, Woodvard, Burnet, Buffon, nous ont donné ainsi pour des réalités de simples hypothèses; une sorte de discrédit a atteint par-là toutes les re-

cherches de ce genre. Pendant quelque temps les seuls noms de géologie et de géologue ont été pour les savans un objet de risée. Je commençai par affirmer à mes amis ce que j'affirme encore bien mieux aujourd'hui, que la géologie est une science positive. Encore qu'ils fussent peu au fait des connaissances physiques et minéralogiques qui prévalaient alors, et par lesquelles on a l'habitude, avec raison, de faire précéder les études géologiques, je m'engageai avec eux à leur rendre sensibles et même à leur faire regarder comme incontestables les phénomènes dont ils consentaient à s'occuper avec moi.

En effet, les grands événemens du globe ne sont pas consignés sans doute comme ceux des nations, dans des annales et dans des chartres; ils le sont dans des monumens tout aussi irrécusables. Quand on lit l'ouvrage de M. Denon, on est frappé de l'impression que fit sur l'armée française en Égypte la vue inattendue de la ville de Thèbes. Cette Thèbes aux cent portes avait pu être célébrée, ainsi que Memphis, par les anciens écrivains de la Grèce; nos soldats, qui probablement n'avaient pas lu les auteurs grecs, n'en furent pas moins émus du spectacle de ces débris. Il leur suffit de les voir pour reconnaître, sans le secours des livres, l'existence d'une ancienne et magnifique cité.

Je viens de prendre des exemples au plus haut des destinées humaines; je vais me transporter dans les sphères communes. Quel est celui d'entre nous qui, appelé en arbitrage auprès d'un amas de masures, hésitera à prononcer qu'il y a eu là un village ou une bourgade; il n'aura pas besoin pour cela de livres ou de chartres écrites. Dans les transactions les plus ordinaires de la vie, telles que la délimitation de propriétés, une pierre posée droite, ayant à ses côtés deux fragmens dont la cassure se rapporte, forme, pour cette délimitation, un titre aussi positif qu'un acte pardevant notaire, ou un arrêt de cour royale. Tout ainsi que le témoignage d'un muet de naissance est reçu en justice et finit par être compris, encore qu'il ne s'exprime que par signes, les monumens de la nature ont de même des signes qui leur sont propres; au moyen de ces signes et des pièces de conviction dont il sait s'entourer, le géologue, qui les interroge et qui les compare, est bientôt à même de prononcer un jugement.

Un premier point à faire accepter par mes nouveaux compagnons d'étude, était le fait de la conflagration de ces montagnes; ce n'était pas comme de la part de ma femme, une répugnance absolue à supposer le moindre feu dans des matières minérales; ils connaissaient très-

bien l'existence des volcans dans les différentes parties du monde. Mais là ces volcans sont fumans. A l'égard de l'Auvergne, il n'en est pas de même; ils me disaient : « Parmi tant de savans, soit de l'antiquité, soit des temps modernes, comment se fait-il qu'une telle particularité soit demeurée si long-temps ignorée? » César vient en Auvergne, traverse nos montagnes à cratère, rampe sur nos laves, emploie » à ses travaux, à ses machines, à ses édifices, » la plupart de nos matériaux volcaniques, et ces » débris torréfiés ne lui font aucune impression! » Passe encore pour César, c'est un guerrier tout » occupé de siéges et de combats; mais Pline, philosophe, naturaliste, historien, qui connaissait » certainement l'Auvergne, puisqu'il parle de la » fameuse statue de Mercure faite par Zénodore; » Pline qui nous a laissé, sous le titre d'Histoire » naturelle, une compilation étendue de tout ce » qu'il a pu connaître de phénomènes dans l'univers, ne fait pas plus mention de nos anciens » volcans que le conquérant des Gaules. »

Après César et Pline, mes amis m'objectaient encore deux célèbres Auvergnats, savoir : Grégoire de Tours et Sidoine Apollinaire. Le premier nous a décrit les beautés de la Limagne, le second, celles de sa charmante habitation d'Avitac, aujourd'hui Aidat. Ni l'un ni l'autre n'ont soup-

çonné l'existence des anciens volcans de leur pays.

Encore que, sous ce point de vue, une ignorance aussi longue et aussi générale pût paraître extraordinaire à mes amis, ils avaient trop de sens pour en tirer des conséquences rigoureuses. Que César n'ait reconnu aucune volcanisation en Auvergne, il en était au même poiut que tous les Romains de son temps. Rome d'alors, comme celle d'aujourd'hui, était pavée en pierre de lave, sans que personne soupçonnât l'origine de cette pierre. Pline, qui connaissait les volcans de la Sicile ainsi que le mont Vésuve lui-même, dont il nous donne la description détaillée, n'avait pas soupçonné que ce Vésuve, qui, en se rallumant, devait le faire périr, était un ancien volcan éteint.

Il était assez simple que nos montagnes fussent restées muettes pour ceux qui n'avaient pas voulu ou qui n'avaient pas su les interroger. Il n'en devait pas être ainsi au premier moment où on viendrait à leur accorder quelque attention.

C'est ce qui arriva en l'année 1751; deux académiciens, M. Guettard et M. de Malesherbes, passant en Auvergne à leur retour du mont Vésuve, dans l'intention d'y herboriser, furent frappés de l'analogie des phénomènes qu'ils venaient d'observer en Italie avec ceux qui se présentaient à eux en parcourant nos montagnes.

M. Guettard se hasarda de publier à ce sujet un mémoire qui fut lu à l'académie des sciences, mais qui du reste fit peu d'impression.

Ceux que M. Desmarets publia en 1771 et 1773 en firent davantage. Dans la suite, M. de Saussure, et plus particulièrement M. Mossier, père de M. le docteur Mossier, un des membres les plus distingués de l'académie des sciences de Clermont, achevèrent de fixer l'opinion des savans.

Je dis expressément des savans, car le public hésitait encore sur une vérité devenue depuis si palpable et si reconnue. Pour ce qui me concerne, j'avais suivi long-temps avec zèle, persévérance, et je puis dire aussi avec fruit, les travaux qui étaient de toutes parts commencés. Bientôt mes recherches prirent de l'ensemble; je fus à même de me former de la volcanisation de l'Auvergne, une notion plus juste, plus étendue que celle qu'on avait eue jusqu'alors. Toutefois, malgré les encouragemens que je recevais de mes amis, j'étais loin de penser à publier la moindre chose à cet égard, lorsqu'un littérateur célèbre vint en Auvergne; après avoir visité nos montagnes, il se mit à publier ses vues sur nos phénomènes volcaniques. Ces vues, justes en quelques points, fausses ou insuffisantes en beaucoup d'autres, attirèrent mon attention, un peu mon im-

patience. Je mis en ordre l'ensemble de mes observations, que je croyais plus exactes; mes amis, et particulièrement M. de Barante, approuvèrent mon travail et m'engagèrent à le publier. Telle a été l'origine de mon *Essai sur la théorie des volcans d'Auvergne*, dont une première édition a été faite au commencement de l'année 1789, et qui a été réimprimé ensuite, sans ma participation, en 1801.

Il ne s'agissait plus d'établir, contre quelques restes d'incrédules, qu'il y avait eu réellement des volcans en Auvergne; il fallait mettre en évidence, plus qu'on n'avait fait jusqu'alors, les différens courans de lave et les foyers particuliers dont ils dérivaient. Il fallait, relativement à la montagne célèbre du Puy-de-Dôme, sur la nature de laquelle les savans étaient divisés, déterminer d'une manière positive, s'il était possible, l'origine et la formation de cette montagne; enfin, il fallait, relativement à certains courans de lave qui se trouvent aujourd'hui placés et comme perchés sur des crêtes de montagne isolées, s'expliquer sur cette singularité. Comment la lave, matière fluide par elle-même, avait-elle pu se porter et demeurer sur ces sommités, lorsque, par sa fluidité, elle devait être entraînée naturellement deçà ou delà dans les vallées qui sont au-dessous? La même difficulté se présentait à

l'égard de certains pics isolés dont la sommité se compose d'un chapiteau de lave.

Pour établir le premier point, savoir la direction des principaux courans de lave, et le foyer particulier auquel ils appartenaient, je traçai la marche de ces courans, depuis la montagne ou foyer volcanique, dont ils dérivaient, jusqu'à leur terminaison. Je fis connaître ainsi l'origine des diverses stagnations que ces courans ont occasionées sur leur passage. Ces stagnations, et notamment le lac d'Aidat, ont été formées par le parapet que la lave a élevé au moment de son entrée dans les diverses vallées où elle a arrêté l'écoulement des eaux.

Relativement à la montagne du Puy-de-Dôme, grand objet de controverse, j'avais à rendre compte d'abord de l'opinion de M. Desmarest, qui l'avait regardée comme un rocher de granit chauffé sur place; ensuite de celle de M. de Saussure, qui l'avait regardée comme une roche à base de feldspath terreux. Aucune de ces opinions ne me convenait. Je ne pouvais me figurer une action de feux souterrains capable de pénétrer, sans les déplacer, des substances aussi dures qui se trouvaient altérées. En tout, une question de cette importance ne me paraissait pas avoir été suffisamment étudiée.

Profondément imbu de cette vérité, que la

nature n'a point de fait isolé, j'avais eu soin, pour chercher des points de comparaison, de parcourir toutes les montagnes de la chaîne. L'événement répondit à mes espérances; je trouvai plusieurs éminences d'une moindre élévation, mais qui ne laissaient pas d'avoir avec le Puy-de-Dôme, soit par leur structure, soit par la nature des matières, une parfaite analogie. Une grande fortune eût été alors de pouvoir pénétrer dans l'intérieur de quelqu'une de ces montagnes pour en examiner la composition. J'eus précisément cette fortune.

En rôdant autour de l'une d'elles, j'y remarquai de grandes excavations. En pénétrant dans ces excavations, qui en quelques parties s'étendent jusqu'au centre de la montagne, je ne fus pas peu étonné de trouver dans l'intérieur de la roche diverses insertions de lave noire, quelquefois en scorie. Par-là même l'opinion de MM. de Saussure et Desmarest, d'une roche native chauffée sur place, disparaissait. Il était évident que la roche, qui s'était laissé pénétrer ainsi par des matières adventives, avait été originairement dans un état de mollesse, ou fluide, ou pulvérulente. *Fluide!* c'était impossible; la matière se serait écoulée dans la plaine. *Pulvérulente!* ce caractère me paraissait déterminé par la forme sphérique qu'affectaient ces montagnes. Je con-

nus ainsi, par comparaison, la formation et l'origine du Puy-de-Dôme; c'est une des plus douces jouissances de ma vie.

Cette jouissance ne fut pas la seule. Quand j'entrai dans ces cavernes, il me fut facile d'observer que toute la roche était marquée de coups de marteau et de ciseau; il devenait manifeste par-là que ces cavernes étaient l'œuvre, non de la nature, mais de la main des hommes. C'étaient en effet d'anciennes carrières exploitées par les Gaulois.

Depuis long-temps on s'étonnait, en Auvergne, de la quantité d'anciens sarcophages gaulois qui se trouvaient dans les plaines, surtout aux environs des villes. Connaissant un grand nombre de ces sarcophages, il ne me fut pas difficile de remarquer qu'ils étaient tous composés de la même matière que celle de ces roches. Je ne pus plus avoir de doute, lorsque j'aperçus sur la roche même quelques-uns de ces sarcophages déjà ébauchés; c'est au point qu'il y en a un auquel il ne manque que quelques coups de ciseau pour achever de le détacher.

Une autre particularité me fit une grande impression. Depuis long-temps j'étais occupé de la mort des animaux; je ne concevais pas que jamais il ne se rencontrât, soit dans les champs soit dans les forêts, d'animal mort de sa mort

naturelle. J'avais promis beaucoup d'argent à des gardes ou à des braconniers qui me procureraient, en cet état, soit un oiseau, soit une pièce de gibier; jamais je n'en avais pu obtenir. La circonstance suivante me parut en ce genre une découverte.

J'avais déjà visité la plus grande partie des cavernes de ces montagnes; il en restait une tout-à-fait inconnue jusqu'alors, et dont l'orifice était tellement étroit, qu'il était impossible de l'aborder autrement qu'en se vautrant pendant un certain espace; je m'y hasardai. Avec beaucoup de peine et un peu de temps je réussis. Quel fut mon étonnement de me trouver tout à coup dans un souterrain extrêmement vaste, et tellement élevé, que ma main ne pouvait atteindre au sommet! M'étant avancé quelques pas avec précaution, et craignant de perdre le petit point lumineux qui marquait l'ouverture par laquelle j'étais entré, je ressortis, mais ce fut pour aller chercher au plus vite des hommes et des torches, à l'effet de reconnaître ce nouvel emplacement. Nous aperçûmes alors, et avec un grand étonnement, une multitude de squelettes qui nous parurent être de lièvres ou de lapins gisans çà et là sur le sol, tous étendus de la même manière; certainement ce n'était aucun animal de proie qui les avait transportés là. Tous les os étaient entiers,

les cartilages les plus tendres conservés; il y en avait un entre autres qui avait gardé des chairs et des poils.

Je passe au troisième point de mes observations géologiques: savoir, des courans de laves, qui, au lieu de se trouver comme les laves ordinaires dans les vallées, se trouvent au contraire isolés, et comme perchés en manière de plateau sur certaines crêtes de montagne. Quand cette nouvelle difficulté fut présentée à mes amis, elle parut insoluble. J'avais pu à mon aise décrire et dessiner nos courans de laves ordinaires. Partant du foyer, on peut, en suivant leur direction, arriver facilement à l'extrémité du courant; ou bien, partant de l'extrémité du courant, on peut, en suivant cette direction, remonter jusqu'au foyer. Ces divers courans se trouvent enfermés et encaissés dans nos vallées actuelles. Ici, au contraire, ce ne sont plus des courans encaissés, ce sont des laves qui couvrent la sommité des montagnes. Quelques-uns de ces courans, qui figurent comme de larges plateaux suspendus au-dessus des vallées, ont plus d'une lieue d'étendue. D'un autre côté, ces courans, ainsi que les autres courans de même nature, ont dû provenir d'un foyer. Vous avez beau chercher le foyer, il a disparu.

Pour expliquer à mes amis un phénomène qui,

de tout point, semble inexplicable, il me fallut établir que ces montagnes, porteuses de laves, dont quelques-unes sont assez élevées, avaient été autrefois des vallées, et qu'au contraire, les vallées actuellement existantes qui les bordent avaient été des montagnes, ou du-moins des collines proéminentes. Cela étant, on conçoit que le même cataclysme, qui a été forcé de respecter les emplacemens porteurs de lave, à cause de l'encroûtement protecteur qui les recouvrait, a été capable de creuser des deux côtés les proéminences alors existantes, et de les changer ainsi en vallées. Par l'effet de la même puissance, il est assez simple que le courant entier ait été divisé en certaines parties, démembré ainsi, démantelé; l'ancien cratère emporté.

Ces faits, qui sortent comme une conséquence incontestable de la nature même des courans de lave, se trouvent confirmés d'une manière irrécusable par l'état même des matières sur lesquelles se trouve reposer le plus souvent cette sorte de courans de lave. C'est ordinairement un lit de cailloutage et de sable. Ces prétendues montagnes ont donc été autrefois des vallées.

On voit comment est venue s'établir dans ma pensée la distinction que M. Desmarest, dit-on, avait déjà soupçonnée, et qui depuis est devenue une doctrine classique, entre les volcans an-

ciens et les volcans modernes ; ceux-ci ayant eu lieu dans l'état actuel du globe, tel que nous le voyons, les autres dans un état antérieur, changé et bouleversé depuis par de grandes révolutions.

Telles sont, relativement aux volcans d'Auvergne, les grandes difficultés que j'avais à résoudre. Je ne dois pas oublier en ce genre un autre grand phénomène, celui des cratères-lacs, dont le caractère est en beaucoup de points différent de celui de nos cratères ignés, principalement en ce qu'il n'en est jamais sorti de courant de lave. Ce phénomène nouveau, beaucoup plus singulier qu'aucun autre, et sur lequel j'ai pu faire depuis beaucoup d'observations dans les parties volcaniques de l'Allemagne et de l'Italie que j'ai visitées, offrait en Auvergne peu de prise. Il ne s'y trouve guère que deux lacs de cette espèce. En Italie, au contraire, et en Allemagne, ils sont en grand nombre. Malgré le désavantage du petit nombre, je n'ai point à regretter les données que j'ai pu alors indiquer et que mes observations ultérieures ont confirmées. Il n'en est pas de même de mes aperçus sur l'effet des eaux pluviales et fluviatiles auxquelles je conviens que j'ai donné beaucoup trop d'importance. Je n'avais pas vu alors la Suisse et les Alpes.

Mes recherches sur les volcans d'Auvergne n'é-

taient pas le seul point dont j'eusse à entretenir mes amis : mes études sur l'histoire de France, dont les faits leur étaient beaucoup plus familiers, les intéressèrent et les occupèrent encore plus.

C'est un terrible métier assurément, quand on veut le bien faire, que celui de naturaliste géologue. Outre les connaissances préliminaires qui sont indispensables, et qui vous ont coûté beaucoup de peine et de temps, c'est quelque chose ensuite d'avoir à parcourir (et à pied autant qu'il est possible) un pays immense, aborder tous les précipices, se jeter dans tous les ravins, gravir les rocs, les montagnes, se charger de pierres, de terres, de matériaux de tout genre. Ce n'est pas assez : il faut, le plus qu'on le peut, tout noter, tout classer sur les lieux. Au retour, vous avez beau être excédé, il faut encore, au lieu de vous reposer, tout revoir de nouveau et tout classer.

Un autre métier, selon moi, non moins pénible et non moins laborieux, c'est celui d'archéologue, ou d'homme voué aux recherches historiques. Dans cette nouvelle carrière, il faut commencer par mettre sur votre table les écrivains modernes, les comparer, bien connaître ce qu'ils savent, s'apercevoir de ce qu'ils ignorent, et aussi de ce qu'il leur a plu de supposer, les uns par

paresse, les autres par négligence, par prévention ou esprit de parti.

Pour remplir convenablement cet objet, il faut, à la suite des écrivains modernes, mettre sous vos yeux tous les monumens, tous les documens originaux. Une double opération est presque toujours indispensable : c'est de partir des temps anciens, en suivant le cours des âges jusqu'à l'âge présent, et de partir ensuite de l'âge présent, en remontant de monument en monument jusqu'aux temps anciens. Si ces deux opérations s'accordent ensemble et se coordonnent, si elles ne laissent point de lacunes, vous pouvez vous regarder comme possédant votre sujet.

Si, au contraire, vous n'avez pas devant vous tous les monumens; si, en suivant le fil des temps, ce fil se trouve quelquefois rompu; s'il vous reste sur un grand nombre de points des vides, des lacunes, c'est le cas de vous dire : *Sondez, fouillez encore*; ce n'est que de cette manière, et à force de persévérance, que vous pourrez vaincre vos difficultés; j'entends par-là remettre ensemble une suite de faits dont la trame vous a échappé.

C'est surtout en étudiant l'histoire de France que ces précautions sont nécessaires; il est commun d'accuser, à cet égard, le défaut de monumens; ils sont en abondance; on accuse leur

obscurité : ils sont on ne peut pas plus clairs. Toutefois, sur cela, il faut s'entendre.

Rien n'est plus obscur aujourd'hui, dans un sens, que certaines odes d'Horace, parce qu'elles sont pleines d'allusions aux choses et aux intérêts d'un autre temps; mais elles ne sont obscures que pour nous. Dans leur temps elles étaient fort claires; il en est de même des actes de la première et de la seconde race; de même de beaucoup de monumens de la troisième. Les Capitulaires étaient fort clairs, certainement, et fort intelligibles au temps de Charlemagne. Il en a été de même des Etablissemens de saint Louis et des Assises de Jérusalem. Beaumanoir, dans sa Coutume de Beauvoisis, a été aussi clair et aussi précis que Bouthilliers dans sa Somme rurale, et Dumoulin dans sa Coutume de Paris. Qu'on fasse revivre aujourd'hui Grégoire de Tours et Sidoine Apollinaire, et qu'on les place subitement au milieu de nos assemblées délibérantes, ils auront beau avoir appris le français, ils ne comprendront rien à nos discours. Vous voulez comprendre les discours des anciens temps, c'est d'abord ces temps que vous avez à comprendre; il n'y a qu'un moyen pour cela; c'est en étudiant les faits d'étudier aussi les mœurs.

Je ne crois pas me tromper en indiquant cette précaution comme indispensable; sans cela vous

n'aurez jamais la clef des grandes obscurités de notre histoire : ces obscurités ne résultent pas seulement du peu d'analogie des anciennes mœurs avec les nôtres ; elles résultent encore (et ceci est particulier à la France) des contradictions continues de tous les faits, de toutes les doctrines, de tous les monumens. Voulez-vous soutenir que la couronne a été élective, ou bien qu'elle a été héréditaire ; que le pouvoir royal a été absolu ou restreint ; qu'il y a eu constamment des assemblées délibérantes, ou qu'il n'y en a pas eu ; que le peuple français a été libre, ou qu'il a été esclave ; qu'il y a eu un peuple vainqueur qui a réduit toute la population en servitude, ou qu'au contraire ce peuple, prétendu vainqueur, s'est associé amicalement et fraternellement avec le peuple prétendu vaincu ? Enfin, voulez-vous soutenir qu'il y a eu dès l'origine des institutions municipales, ou qu'il n'y en a pas eu ? Sur ces différentes questions, si vous faites de moi un avocat à toute cause, je suis à votre service ; je puis vous fournir, selon votre goût, toute espèce de preuve et de titre.

A ces élémens d'obscurité qui appartiennent à la nature des temps et des choses, si vous joignez le fléau d'une multitude d'écrivains de toute couleur, qui, selon leur prévention différente, ceux-ci dans le sens de la noblesse, ceux-

là du tiers-état, d'autres du pouvoir absolu, ont composé l'histoire au lieu de l'écrire, et se sont fait un titre de ses obscurités pour s'arroger le droit de la composer, vous aurez, de toutes ces sources différentes, au lieu d'histoire, le plus bel imbroglio de mensonges que vous puissiez imaginer.

L'histoire de France présente, comme on voit, deux ordres d'obscurités : les unes originaires, provenant de la nature des mœurs et des temps; les autres adventives, provenant de la négligence et des mauvaises dispositions qu'y ont apportées, à la suite les uns des autres, tous les écrivains.

Si les obscurités originaires n'ont pas été comprises, c'est d'abord qu'on n'a pas voulu y mettre assez d'attention. Tous les historiens ont pensé qu'ils avaient à nous donner l'histoire d'un seul peuple. Il y en a trois; c'est d'abord un peuple prêtre, qu'on croit communément avoir pris quelque chose de l'ancienne autorité des Druides: (j'en doute beaucoup). Le clergé français des premiers temps me paraît n'avoir reconnu comme institution que les anciennes mœurs chrétiennes, telles qu'elles étaient déjà établies en Italie, dans l'Asie et dans la Grèce, sous l'autorité de l'Évangile et du Deutéronome. Dans les discours du clergé comme dans ses actes, le roi de France n'est jamais un roi franc; mais seulement un roi

hébreu, un successeur de Constantin et de Théodose, encore mieux de David et de Jéroboam.

Au milieu de cet étalage de doctrines hébraïques et chrétiennes, propres au peuple prêtre, vous apercevez un peuple particulier franc, vivant selon les traditions et les mœurs germaines; et encore un autre peuple anciennement gaulois, mais depuis trois siècles devenu romain, chez lequel s'est conservé, avec quelque reste des anciennes traditions gauloises, l'esprit ancien des lois et des mœurs romaines. Cet esprit, qui s'amortit pendant quelque temps, reparaîtra bientôt, lorsque dans les coutumes franques, appelées depuis féodales, on portera l'esprit et la jurisprudence des lois romaines, et que les villes, abaissées depuis long-temps sous le régime des châteaux, auront acquis une juridiction municipale.

Dans notre histoire, selon qu'un des trois esprits, celui du clergé, celui des mœurs franques, ou celui des mœurs romaines vient à prédominer, les actes, les doctrines prennent une couleur différente. La diversité de ces nuances, leur opposition continue et leur contradiction, quelquefois précises, forment le premier et principal foyer des obscurités de notre histoire. Un historien fidèle doit la suivre dans ces variétés. Il doit l'exposer et non pas la composer.

En s'écartant de cette règle, les historiens de couleur diverse qui se sont succédé, ont, selon qu'ils ont affectionné tel ou tel esprit, écrit notre histoire, les uns dans l'esprit des lois romaines, les autres dans le sens des lois franques, d'autres dans l'esprit du clergé. Ils ont jeté ainsi une nouvelle confusion sur un terrain rempli déjà de confusion. Le comte de Boulainvilliers et l'abbé Dubos, l'un dans un sens nobiliaire, l'autre dans un sens populaire, ont commencé ainsi une scène de scandale que l'historiographe Moreau est venu aggraver ensuite dans un sens de pouvoir absolu. A la suite de du Haillan et de Mézeray, Daniel et Vély ont diversement déraisonné sur nos premiers temps historiques. Il en a été de même de presque tous nos docteurs feudistes. C'est perdre son temps que de consulter à cet égard des auteurs tels que Salvaing et Chantreau Lefèvre. Avec plus d'impartialité qu'on n'aurait pu l'attendre de ses préjugés philosophiques, l'abbé de Mably est entré aussi dans cette carrière ; il y a porté quelques rayons de lumière.

Je n'ai pas encore parlé de Montesquieu ; on sent que je ne puis l'oublier. Si ces lignes étaient écrites pour quelques assemblées d'apparat, peut-être en présence de cette réputation colossale, me commanderais-je des ménage-

mens. Dans des mémoires où j'écris avec toute la vérité de mon âme, je ne dois me permettre ni dissimulation ni réticence. Je dirai donc franchement que cette partie du bel ouvrage de l'*Esprit des lois* est en divers points erronée, incomplète, défectueuse. Il a fort bien aperçu que les justices seigneuriales n'étaient ni une usurpation sur les droits de la couronne, ni une institution nouvelle appartenant aux *temps féodaux*; mais il s'est trompé tout-à-fait, d'abord sur l'origine de la noblesse qu'il a placée dans le corps des *antrustions*. J'ai lieu de croire qu'il n'a pas même compris la signification du mot *trust* ou *trustis*, qui appartient à la langue germaine, et qui se rapporte au mot français *confiance*. Les antrustions comme les leudes étaient des hommes dans la confiance du roi, et qui recevaient de lui des offices particuliers.

Il s'est trompé de même sur les recommandations dont l'*usage*, converti depuis long-temps en pratique habituelle, est la clef du gouvernement féodal. Il a cru que se *recommander* avait pour objet l'obtention d'un bénéfice. La plupart des recommandés de ce temps-là donnaient leurs biens au lieu d'en recevoir; mais je doute que Montesquieu ait lu beaucoup de chartres de ce temps-là. Il est à croire qu'il n'a pas même consulté Ducange, au mot *commendatio*. Sur

d'autres points cet écrivain est encore plus inconcevable.

L'abbé Dubos avait prétendu que, dans les premiers temps de notre monarchie, il n'y avait qu'un seul ordre de citoyens. Cette opinion, conçue dans un esprit de vanité de tiers-état, repoussée par toutes les chartres, notamment par la Loi des Compositions, veut-on savoir comment Montesquieu la combat? Le voici :

« Cette prétention injurieuse au sang de nos » premières familles ne le serait pas moins aux » trois grandes maisons qui ont successivement » régné sur nous. L'origine de leur grandeur » n'irait donc point se perdre dans l'oubli, la » nuit et le temps. L'histoire éclairerait des » siècles où elles auraient été des familles communes; et pour que Chilpéric, Pépin, Hugues » Capet, fussent gentilshommes, il faudrait » aller chercher leur origine parmi les Romains » ou les Saxons, c'est-à-dire parmi les nations » subjuguées. *Esprit des lois*, liv. III. »

Lorsqu'un écrivain, tel que Montesquieu, est dominé par de telles convenances, je demande ce qu'il faut attendre des autres écrivains.

J'ai parlé des erreurs provenant de l'obscurité de nos chartres. Mais il y a des points où les chartres n'ont point d'obscurité, et sur lesquels cependant les historiens, et après eux la foule

des publicistes, n'ont pas laissé de prononcer des erreurs sans s'occuper en aucune manière des chartres. Parmi ces erreurs, la plus capitale sûrement a été d'imaginer que les Francs et les autres peuples de la Germanie, en entrant dans les Gaules, ont réduit toute la population en servitude. Non-seulement nos chartres anciennes ne disent pas cela; elles disent expressément le contraire. Nous avons en texte le partage qui fut fait entre la Bourgogne et la partie australe des Gaules, dont ces peuples s'emparèrent. Nous avons de même en texte précis le partage qui fut fait entre les Goths et les peuples de la partie occidentale et méridionale. Dans ces deux monumens, on voit que non-seulement les peuples de ces pays ne sont point asservis, mais ils sont nommés avec honneur, notamment le peuple hospitalier, *populus hospes*. Ils sont admis aux mêmes emplois; ils conservent leurs coutumes et leurs lois. A l'égard de la partie septentrionale, si les Francs s'emparèrent de ce pays, depuis long-temps désert et dévasté, ce qui s'y trouva de Romains, ou, comme on dit, du peuple vaincu, fut si peu asservi, que dès le premier moment on voit les Romains posséder de grandes charges, même on les trouve parmi les *convives du roi*. Qui croirait qu'une aussi grave erreur, qui n'a pour elle pas même l'ap-

parence d'une preuve, ait acquis sur les esprits un tel empire, qu'au moment présent même elle n'est pas abandonnée? On trouve encore dans des écrits estimés, ainsi que dans nos gazettes, quand elles traitent par hasard de ces matières, l'ancienne et absurde supposition d'un peuple vainqueur et d'un peuple asservi.

Sur d'autres grandes et solennelles questions, telles que l'hérédité de la couronne, l'hérédité des fiefs, la pairie, les champs de Mars et de Mai, les parlemens de barons, les parlemens de légistes qui leur ont succédé; sur les états généraux, les prétentions diverses du clergé, de la noblesse et du tiers-état, ainsi que sur les états particuliers, je ne finirais pas, si je voulais rendre compte de tout ce que je trouvai de confusion : confusion que je m'occupai dès lors à débrouiller, comme si j'y avais eu personnellement un grand intérêt.

Cette confusion qui régnait dans tout l'ordre politique, j'aurai peut-être bientôt l'occasion de la remarquer dans l'ordre civil. Comme on ne savait pas ce que c'était que les fiefs dans les temps anciens, on ne le savait pas mieux pour les temps modernes. En 1789, il y avait encore quelque chose qu'on appelait féodalité. Qu'était-ce? Qu'était-ce que les censives et les seigneuries, qui n'y avaient aucun rapport,

mais qu'on y rattachait ? Qu'était-ce que le droit de justice qui appartenait à ces seigneuries ? Toutes ces questions d'une grande importance, quand on voulait les examiner dans leur principe, semblaient insolubles ; elles ne paraissaient pas plus claires quand on les recherchait dans la pratique. Le droit actuel et la jurisprudence des arrêts, ne s'appuyant d'aucun droit primitif reconnu, se trouvaient dès lors sans base. Ce qui paraissait le mieux établi en doctrine, c'est que les censives étaient originairement une usurpation sur le peuple, le droit de justice une usurpation sur le roi.

Sur d'autres points tels que la loi salique, le droit d'élection ou de succession au trône, quand je me mettais à rechercher les opinions dominantes, je ne leur trouvais aucune base. Je trouvai que, sous la race capétienne, lorsque la seigneurie qui était héréditaire, et la royauté qui jusque-là avait été élective, vinrent à se cumuler sur la même tête, la seigneurie emporta la royauté dans son caractère d'hérédité. Cela arriva au moment où, par le laps de temps, la seigneurie vint à embrasser tout le royaume. Cette révolution devenait inévitable. Elle est particulièrement sensible sous Philippe-Auguste, qui, par les successions ou les confiscations, était devenu seigneur héréditaire de tout le royaume. Au sur-

plus, j'ai traité ce point à fond dans mon ouvrage *De la Monarchie française.*

Abordant ainsi de front tous les points de notre droit public, j'avais dû rechercher avec soin tous les monumens, toutes les chartres, tout ce que je pouvais me procurer de documens historiques. Après avoir recueilli à cet égard, comme sur la philosophie ancienne, tout ce qu'il me fut possible de rassembler de matériaux, je me mis à composer une espèce de résumé que j'intitulai : *Essai sur l'origine des fiefs et de la noblesse.* Ce résumé, alors informe, que je n'ai conservé qu'à cause des notes qu'y voulut bien ajouter M. de Barante, a servi depuis de base à l'ouvrage intitulé : *De la Monarchie française*, que l'empereur Napoléon jugea à propos de me demander.

Je viens de mentionner deux points de science qui m'occupaient beaucoup dans ma retraite, et que j'ai ensuite poursuivis et affectionnés toute ma vie; il en est un troisième qui ne m'a pas moins occupé, et dont les circonstances, que j'ai recherchées avec l'attention la plus soutenue, ont fait sur moi et font encore aujourd'hui une vive impression : je veux parler du magnétisme animal.

Depuis quelque temps la France, je pourrais dire l'Europe entière, retentissait des merveilles

de Mesmer. Guérir les malades par le simple attouchement, ou même par la seule volonté, présente, soit dans la médecine, soit dans la physique, je pourrais dire dans l'ordre général de l'univers, un tel phénomène, que, selon la direction actuelle des sciences et le cours qu'elles poursuivent, ce phénomène peut paraître une absurdité. Je n'avais par moi-même aucune relation avec l'auteur, ou l'éditeur de ces merveilles, non plus qu'avec ses principaux adeptes qui commençaient à se multiplier; mais quelques-uns de mes amis en avaient, notamment avec Deslon. Ils étaient intimement convaincus, non-seulement de la réalité d'un fluide particulier qu'ils appelaient *magnétisme*, mais encore de la possibilité, avec certains procédés, de le diriger avec fruit pour la guérison des maladies. Les lettres qu'ils recevaient habituellement de Paris à ce sujet, les ouvrages qui se publiaient, le compte qu'en rendaient les journaux, l'autorité d'hommes graves tels que M. Bergasse et M. Déprémenil, attiraient mon attention.

Familiarisé par mes études avec la philosophie ancienne, et les phénomènes semblables ou d'un genre analogue rapportés dans l'antiquité, il m'eût été difficile de repousser comme impossibles des miracles qu'elle avait reconnus, et que les témoignages les plus positifs du temps pré-

sent se réunissaient à attester. Occupé pendant assez long-temps de la grande dispute du père Baltus et de Fontenelle, au sujet des anciens oracles que le premier regardait comme l'œuvre des démons, le second comme l'effet de la supercherie des prêtres; j'étais arrivé, par mes recherches, à me convaincre que l'un et l'autre se trompaient. Certainement il a pu y avoir dans quelques cas particuliers, à l'occasion de grands événemens et sous l'influence des souverains, des actes de fraude de la part des prêtres. Mais voir dans ces actes un système général de conduite, un plan continu de déception, c'est ce qu'il est impossible d'admettre, quand on a fait une étude sérieuse de l'antiquité. À Delphes comme partout, c'était sérieusement et sincèrement que la Pythie se disait ou se croyait inspirée. Cette inspiration était préparée sans doute, soutenue, excitée par un régime et des règles dont l'art n'est plus aujourd'hui connu, encore qu'à certains égards quelque chose en ait été entrevu. Mais cet art était loin d'être un artifice; c'était une science et non pas une jonglerie.

On ne conteste point qu'il n'y ait eu chez les Hébreux un souffle d'esprit divin qui a inspiré les prophètes. On ne conteste point que dans l'origine du monde les poëtes n'aient été réputés inspirés (*vates*), et que ce ne soit l'origine du

chant et de la poésie. A l'égard du paganisme, que le père Baltus ait voulu attribuer des inspirations à l'influence des démons, c'est-à-dire aux génies de l'enfer, cette prévention n'a pu lui arriver que par l'erreur qui fait regarder généralement comme étrangère à l'homme une faculté qui, comme je l'ai montré ailleurs (*Mystères de la vie humaine*), me paraît au contraire être son apanage. Toujours s'est-il moins trompé que l'académicien Fontenelle, et la plupart des savans d'aujourd'hui, qui voient dans ces actes extraordinaires, les uns de la niaiserie, les autres l'effet de la fourberie des prêtres combinée avec la crédulité et la superstition naturelles aux peuples. Au temps dont je parle, les faits du magnétisme, repoussés violemment par ceux-ci, admis non moins violemment, et quelquefois avec exagération, par ceux-là, ne me reportaient pas seulement aux termes de la grande dispute du père Baltus et de Fontenelle, ils me paraissaient aussi avoir quelque analogie avec certains faits du cimetière de Saint-Médard, diversement admis de même et contestés.

Parmi ceux du magnétisme, tels qu'ils étaient alors habituellement rapportés, il y en avait quelques-uns qui excitaient au dernier point le repoussement et la risée des incrédules; c'était, par exemple, les paroles d'un malade somnambule,

qui déclarait voir à trois lieues de là son médecin partant pour le visiter, et qui continuait à indiquer ensuite toutes les circonstances de sa marche. On contestait un jour devant moi, comme absurde, la possibilité d'un tel phénomène; j'avais alors sur ma table les détails d'un fait semblable rapportés dans le procès-verbal des miracles pour la canonisation de saint Louis; et je ne crois pas me tromper, en affirmant qu'il y a quelque chose de semblable aussi rapporté par Hincmar.

Tandis que nous étions à discuter ces questions ou chez moi ou chez mes amis, voici qu'il nous arrive de Paris un homme honorable, de l'autorité la plus irrécusable, et qui se trouvait avoir été élevé par Deslon lui-même à la pratique du magnétisme. Malgré son autorité et l'estime que nous avions pour lui, tout ce qu'il nous rapporta, comme l'ayant vu de ses yeux, ou comme l'ayant opéré lui-même, n'était pas seulement réputé impossible par les incrédules; cela nous paraissait impossible à nous-mêmes. L'occasion se présenta bientôt de réaliser ce qu'il nous avait annoncé, et de nous en rendre témoins. Ce fut une maladie chronique qui avait résisté deux ans aux efforts des médecins. La cure fut entreprise. Au bout de six mois, elle fut opérée. Dans le cours de l'opération, il se développa une multitude de phénomènes que nous connaissions déjà par

les écrits ou par les récits, et que nous avions pourtant de la peine à croire en les voyant de nos yeux.

J'aurai plus d'une fois, dans le cours de ces mémoires, à revenir sur une science qui a été pour moi, à beaucoup d'égards, une source de lumières, mais qui m'a sauvé surtout de grandes erreurs : je puis parler d'abord de l'erreur du matérialisme. Ma vie a été, comme on verra, pleine d'événemens; aucun événement, pas même la révolution, ne m'a laissé des lumières aussi précises et des impressions aussi vives que le magnétisme.

Je viens de parler de scènes de magnétisme, dans lesquelles j'étais simple spectateur. Lorsqu'en me plaçant comme acteur dans cette œuvre mystérieuse, je me surpris à opérer par ma volonté ce qui, avec les lumières ordinaires, paraît généralement impossible, ma raison demeura abattue; elle se releva avec la conviction que toute cette philosophie matérielle que j'avais quelque temps adoptée était une erreur. J'avais reconnu avec raison la vanité de cette fausse doctrine des écoles, qui, mettant l'âme de l'homme à part de tout ce qui n'est pas esprit, établit ensuite, entre les corps et les esprits, des distinctions futiles. De là, cependant, j'étais tombé moi-même dans une grande erreur, qui était de

croire, avec les philosophes du temps, qu'il n'y avait à cet égard aucune distinction. C'est cette erreur dont le magnétisme me retira. En continuant à reconnaître d'une certaine manière la distinction des écoles, je reconnus encore mieux la futilité d'une science matérielle, qui, méconnaissant dans la vie le véritable principe de force, mettait cette force tout entière dans le corps, c'est-à-dire dans une forme.

Je reviendrai certainement sur ces vües. En ce moment, il me suffit de rapporter l'histoire du premier phénomène magnétique que j'aie été dans le cas d'opérer.

J'ai parlé précédemment d'une jeune pupille de ma femme, que j'avais cru devoir éloigner de chez moi. Elle passa d'abord quelque temps chez sa mère. J'avais ensuite jugé à propos de la mettre dans un couvent. Dans la présomption où j'étais, qu'au moins dans les derniers temps elle avait déplu à ma femme, une pensée de respect me détournait de la rappeler. A la longue, cependant, quelques visites, et peu à peu quelques séjours, m'avaient paru sans inconvenance. Dans un de ces séjours, comme elle se trouva incommodée, j'imaginai, je ne sais pourquoi, de faire sur elle un essai de ma nouvelle science magnétique. Quel fut mon étonnement, au bout de quelques minutes, de voir ses yeux se fermer,

et toute sa personne s'anéantir en quelque sorte. Mais ce n'était que sa personne physique ; sa personne morale, son âme toute entière était dans la mienne. Confondu de cette situation, je gardais en moi un étonnement que je ne songeais pas même à lui confier. Mais ce que je ne lui disais pas elle le voyait. Bientôt elle se mit à répondre d'elle-même à mes pensées que je ne lui confiais pas. Me souvenant alors de ce que je savais avoir été pratiqué par d'autres, je me mis, avec une curiosité indiscrète toujours en pareil cas si elle n'est pas coupable, à lui commander mentalement les niaiseries qui me passaient par la tête, et qu'elle exécutait tristement, mais avec précision au moment même.

Cette première scène fut suivie de beaucoup d'autres, qui se succédèrent pendant près d'un mois. Durant tout ce temps, diverses personnes étant venues me voir, j'eus la barbarie, ou du moins le tort de produire cette jeune personne dans cette situation; mais j'étais tellement enivré alors de cette nouveauté, que je cherchais par tous les moyens à la propager; il me semblait qu'elle devait changer la face du monde. Je me trouvais très-malheureux de ne l'avoir pas connue plus tôt : je me disais que j'aurais sauvé la vie de ma femme ; j'aurais sauvé aussi celle de mon frère, le disputeur, que j'avais perdu quel-

ques années auparavant, et qui avait fini par m'aimer beaucoup. Enfin, je croyais, avec le magnétisme, que désormais l'homme peut s'éteindre; il ne doit pas mourir..

Quand ma pupille fut guérie, je la laissai retourner à son couvent. Mais me voilà dès ce moment en campagne auprès de tous les malades qui sollicitaient mon secours, ou dont je sollicitais moi-même les complaisances. En général, je ne me trouvai pas bien de mon zèle; un jour je faillis m'en trouver fort mal. Ayant été appelé auprès d'un paysan attaqué d'une violente pleurésie, je provoquai, dans trois séances qui eurent lieu pendant la même journée, une sueur tellement abondante, que la fièvre disparut; le malade fut guéri radicalement. Mais moi, médecin, je fus tellement accablé, que sans ma force et mon jeune âge j'aurais sûrement succombé. Dans d'autres circonstances je m'étais senti seulement fatigué; cette fois, je fus affecté à un point que je ne puis exprimer. Cet événement, ce qui l'avait précédé, ce que j'ai su ensuite du fameux magnétiseur Deslon, qui en est mort, m'ont appris que sur ce point, comme sur d'autres de la pratique magnétique, il y a une grande étude à faire et aussi des précautions à garder.

# LIVRE V.

La révolution. — Ses causes. — Situation relative des différens états de la société. — Le peuple des villes et des campagnes, la noblesse, la magistrature, le clergé. — Symptômes d'agitation. — Palliatifs inutiles. — Administrations provinciales. — États généraux. — Altercations privées. — Duel.

Tant qu'il y avait eu du repos en France, le magnétisme avait pu paraître de quelque importance; Louis XVI en fit presque une affaire d'état. On connaît le fameux rapport de l'Académie des sciences. Ce rapport, assez singulier en soi et irrégulier à beaucoup d'égards, tempéra la vogue de cette nouveauté; il sembla même la décréditer. Ce qui la décrédita plus réellement, ce fut le grand mouvement politique qui agitait déjà la France, et qui, comme nous le verrons bientôt, amena la révolution.

Dans l'ouvrage sur la Monarchie française, qui me fut demandé par Bonaparte, j'ai traité de ce grand événement et de ses causes; j'ai décrit la révolution telle qu'elle était alors, toutes ses ca-

tastrophes étant accomplies. En ce moment j'ai à la décrire telle que je la voyais dans ses commencemens, au milieu des espérances que je concevais et des événemens qui la préparaient.

Ces événemens n'interrompirent pas tout-à-fait mes études; mais ils les ralentirent. A chaque moment j'avais besoin de mes amis, et mes amis avaient aussi besoin de moi pour raisonner sur tout ce qui se faisait et s'annonçait. Si les lois civiles et politiques qu'on présentait quelquefois, comme formant le droit public de la France, eussent composé un corps lié, compact et avoué, les passions et tous les intérêts qui leur appartiennent n'auraient eu qu'à venir s'y ranger et leur apporter respect et obéissance. En cas de résistance, le pouvoir, tel qu'il était alors, avait tout moyen de les y contraindre; si au contraire tout l'ensemble de nos lois se trouvait sans lien, sans cohésion; si depuis long-temps une opinion publique, fortement animée contre toutes les anciennes institutions de l'état était parvenue à les saper et à les déconsidérer, pour peu qu'il y eût alors de mollesse et d'indécision dans le pouvoir, il était inévitable que les passions, trouvant de toutes parts, au lieu de barrières, des brèches ouvertes, parvinssent à les envahir et à s'y précipiter. Dans cette occurrence, le pouvoir, se méprenant sans cesse sur ses moyens comme

sur son objet, n'ayant pas pu, n'ayant pas su, et dans certains cas même n'ayant pas voulu ranger des tendances tumultueuses sous les règles, lorsqu'il en existait; n'ayant pas su en composer ou en supposer lorsqu'il n'en existait pas; on conçoit comment il y eut irruption sur tout l'ensemble des choses, et par-là même un bouleversement.

Ce bouleversement fut déterminé sans doute par les défectuosités propres à l'état civil et politique tel qu'il existait parmi nous. Avec l'ensemble de conduite qu'on tint, il aurait pu s'effectuer de même dans un ordre parfait.

En effet, quelles que soient la constitution d'un état et la forme de son gouvernement, on est toujours sûr d'y trouver une première classe pauvre et vouée au besoin. A la première lueur d'un renouvellement de choses, si cette classe peut apercevoir quelque terme à ses gênes et à ses anxiétés, on est sûr qu'elle s'enrégimentera bien vite pour les faire cesser.

Il en sera de même d'une autre classe un peu plus élevée. Dans un état social un peu ordonné, les intérêts de cette classe vouée à l'agriculture, au commerce, à tous les genres d'industrie, n'avancent ordinairement qu'à pas lents et selon un mode déterminé, d'un côté par les règles de la société, de l'autre par la sagesse, la sobriété, l'é-

conomie individuelles. Aux premières apparences d'un mouvement général, cette classe, qui croit obtenir dans un instant ce qu'elle ne doit acquérir que par le temps, s'enrégimentera comme la précédente, à l'effet de seconder ce mouvement.

Vient ensuite une classe plus particulièrement vouée aux affaires. A raison de ses talens, celle-ci a toujours une grande influence. Cette influence, attachée à des places stationnaires, n'est pas toujours contente de demeurer dans des termes aussi limités. A la première apparence d'un grand mouvement, cette classe, qui croit apercevoir un nouvel essor à ses talens, s'y livrera probablement avec enthousiasme.

Il n'est pas nécessaire après cela de mentionner des classes plus élevées, et portées par cela même à l'ambition du pouvoir. Les révolutions se tournent quelquefois contre ces classes : elles se font aussi souvent avec elles et par elles.

Tels sont, relativement à tout état de société quel qu'il soit, les élémens de commotion et les dangers de révolution.

Comme ancien état civilisé, la France avait, ainsi que tout autre état, sa portion de ces dangers. Par la nature de sa constitution intérieure, et le désordre qui se trouvait dans toutes ses parties, elle en avait qui lui étaient propres. Commençons par l'état des personnes.

Dans la population de la France, sous l'ancien régime, on peut distinguer d'abord le peuple des villes et celui des campagnes. Celui-ci se composait, en général, 1°. d'ouvriers non propriétaires vivant habituellement de leur travail; 2°. de paysans propriétaires; 3°. de bourgeois possédant des corps de domaine avec un manoir. Au-dessus de cette population s'élevait ordinairement un seigneur possédant un corps de propriété appelé seigneurie, avec un manoir appelé château.

La population des villes se composait, 1°. comme dans les campagnes, de quelques ouvriers vivant jour à jour de leur travail; 2°. d'un nombre d'*apprentis* et de *compagnons*, subordonnés à un *maître*, ayant un établissement légal, et formant ainsi le premier degré de ce qu'on appelait alors *bourgeoisie;* s'élevaient ensuite des corporations de marchands et de négocians, puis les professions appelées *libérales*, telles que médecin, peintre, géomètre, architecte, puis encore celles des hommes d'affaires, tels qu'avocat, notaire, procureur : le tout dominé, d'un côté, par des maires ou échevins, personnages d'une petite considération, quand ils n'avaient ni la police civile, ni des fonctions judiciaires; d'un autre côté, par les officiers supérieurs ou subalternes des tribunaux.

On peut dire aujourd'hui beaucoup de choses du mécontentement qui régnait dans toute cette population. Le peuple des campagnes, qui d'un côté payait la dîme, d'un autre côté des cens au seigneur et des droits de lods dans divers cas de mutation, ce peuple qui payait en outre divers impôts à l'état, qui supportait le tirage à la milice, ainsi que diverses charges appelées corvées, a été supposé très-mécontent de son sort. Il n'en était rien. Non-seulement il ne se plaignait pas; il ne songeait pas même à se plaindre. C'était pour lui comme une condition établie. Cependant, s'il venait à se présenter un ordre de choses où sa condition se trouverait améliorée, c'est-à-dire où il se trouverait libéré soit de la dîme, soit des droits seigneuriaux, soit de toute apparence, je ne dirai pas de servitude, il n'y en avait plus de réelle, mais de subordination, on peut présumer qu'il en aurait une grande satisfaction.

On peut en dire autant de la population des villes. Dans cet ordre de choses, comme dans le précédent, quelque gêne était inévitable. Un compagnon habile, mais pauvre, n'ayant pas le moyen de faire les frais exigés pour un établissement légal appelé *maîtrise*, pouvait se trouver mécontent des avantages que se trouvait avoir sur lui un ouvrier d'un talent inférieur, mais

riche. Il se voyait avec jalousie, comme avec peine, condamné à vivre toujours, ou du moins trop long-temps, sous la domination d'un *maître :* on l'appelle aujourd'hui bourgeois.

Les autres corporations, vouées de même à des règles et à une discipline particulière, avaient aussi à souffrir de quelques entraves et de quelque gêne; cependant, pour les uns et pour les autres, comme c'était une condition générale, et que les habitudes y étaient faites, ces malaises individuels se faisaient peu sentir. Seulement, si on venait à entrevoir un ordre de choses nouveau où ces entraves disparaîtraient, il est vraisemblable qne l'esprit ardent de nouveauté, et l'espérance de grandes améliorations, introduiraient sur ce point aussi un mouvement de fermentation.

En tout, dans un pays comme la France, on est presque toujours sûr de se tromper, lorsqu'on y placera ce qu'on appelle communément les *intérêts* en première ligne. C'est l'amour-propre avec ses diverses nuances qu'il faut principalement compter et rechercher. Plusieurs positions sociales présentaient à cet égard de grandes susceptibilités. Et, d'abord, dans la haute bourgeoisie, où il y avait avec la noblesse, dont je parlerai bientôt, égalité d'éducation, quelquefois supériorité de fortune et d'instruction, l'infé-

riorité de cette classe, auprès de ce qu'on appelait alors *grands seigneurs*, était supportable, en ce qu'elle était expliquée, et en quelque sorte adoucie par une véritable supériorité. Il n'en était pas de même auprès des simples nobles. Les alliances, les anoblissemens rapprochaient dans quelques cas les deux classes, et équilibraient leurs rapports. Pourtant, si par quelque événement nouveau toute cette enluminure de noblesse venait à s'effacer, si toute distinction sociale venait à disparaître, il est vraisemblable que cette classe, principalement la haute bourgeoisie, se trouverait plus à l'aise; on pouvait prévoir qu'elle applaudirait à cet événement, et qu'elle le seconderait de tous ses efforts.

Pour ce qui concerne la noblesse, sa position, dont on a tant vanté les avantages, pourrait paraître plus gênée et plus difficile encore.

A ce mot de *noblesse* prononcé dans ces derniers temps, comme il l'était dans les temps anciens, on pourrait croire, à cause de l'identité de nom, qu'il y a identité de la chose. Il ne s'y trouve presque aucune ressemblance. Autrefois il y avait parmi les individus nobles, à raison, non de la naissance, mais des degrés de la féodalité, une grande inégalité de rang et de droit; depuis la décadence de la féodalité, je pourrais

dire son anéantissement, il s'était établi au milieu des inégalités de fait provenant des différences de la fortune, une complète égalité de droit. Dans les temps anciens, un simple gentilhomme ne se serait pas mis à la table du baron. Il n'aurait pas même osé s'asseoir en sa présence. Il se serait trouvé très-honoré que son fils allât s'élever chez lui, aider à dresser et à gouverner ses chevaux, le servir à table, l'accompagner comme serviteur à l'armée ou dans ses voyages. A la suite des temps, lorsque sous la protection de la chambre des comptes et du conseil du roi, les fiefs subalternes, reniant leur ancienne condition, se mirent, sous différens prétextes, à ressortir directement du roi, les barons avec leurs baronies, qui avaient perdu leur mouvance, n'eurent plus, à l'égard de la noblesse inférieure, de supériorité décidée. Il leur fallut demander au roi lui-même et à sa cour le lustre de rang et d'éclat qu'ils avaient perdu. On a attribué au cardinal de Richelieu le grand mouvement qui porta à la cour les grands seigneurs de province. Ce ministre n'eut qu'à seconder ce mouvement. On peut être sûr qu'alors, et depuis long-temps, il s'opérait de lui-même. De cette manière, aux temps qui précédèrent la révolution, tout était tellement confondu en ce point, qu'un noble, quel qu'il fût, se regardait comme l'égal

de tout autre noble. La pairie elle-même faillit succomber. Elle conserva avec peine quelques priviléges.

Toutefois on peut dire que cette espèce d'égalité n'était qu'une prétention de vanité; en aucune manière elle n'existait de fait. Depuis la disparition de toutes les petites souverainetés qui couvraient la France, et leur réunion à la grande souveraineté qui les avait absorbées, celui qui, en multipliant ses rapports, avait multiplié ses offices, devint le point de mire de toutes les prétentions, et par-là même un nouveau centre de mouvemens. L'ancienne féodalité avait disparu; une féodalité nouvelle se composa. Même encore sous la minorité de Louis XIV, des nobles appartenant aux familles souvent les plus distinguées, ne craignaient pas librement, et, sans aucune obligation de fief, de se mettre au service d'autres nobles plus opulens et plus puissans; ils recevaient de ceux-ci des gages, des appointemens, et se laissaient enrôler ainsi dans leur domesticité. Peu de temps après, lorsque, par des causes que je n'ai pas à décrire, ces pratiques eurent cessé, une autre espèce de féodalité se reproduisit encore dans les rapports de protecteur et de protégés. On doit entendre par-là la distribution des emplois et des faveurs.

Il s'introduisit bientôt d'autres inégalités.

Et d'abord la prétention même d'égalité, l'affluence qu'elle occasionait à la cour des gentilshommes de tous les pays, le désordre et la confusion qui provenaient de ces nouvelles prétentions, firent imaginer d'y apporter des règles. Ces règles ne pouvaient plus se tirer de la féodalité, elle avait disparu; on pensa à les tirer de l'ancienneté de la naissance. Les premiers anoblissemens connus étant supposés dater du quatorzième siècle, Chérin, qui savait l'histoire de France, comme on la savait alors, crut, d'après la supposition généralement admise d'un peuple conquérant et d'un peuple réduit en servitude, que tout ce qui pouvait faire des preuves, par titre, avant l'époque des anoblissemens, appartenait au peuple vainqueur, c'est-à-dire au peuple franc. Personne ne se doutait, ainsi que je l'ai établi (*Monarchie française*), que le mot *noble* s'était introduit comme une distinction au moment où, par le mouvement des choses, celui de *franc* s'était généralisé. Personne ne se doutait que les anoblissemens eussent été une continuation des lettres d'affranchissement.

Sur cette base, qui n'avait aucune réalité, Chérin établit la distinction des hommes de la cour d'avec le reste de la noblesse. Il y eut ainsi une noblesse présentée, c'est-à-dire, qui avait pu faire ses preuves de filiation, jusqu'au quator-

zième siècle ; il y eut une autre noblesse non présentée, c'est-à-dire, celle qui, par une cause ou par une autre, ne produisait pas cette filiation. Sans pouvoir remonter, par titres, jusqu'au quatorzième siècle, cette seconde classe, lorsqu'elle avait des titres suffisans pour être reçue à Malte, aux pages, dans les chapitres nobles, prétendait, comme la précédente, à être noblesse originaire. A ce titre elle se séparait, tant qu'elle pouvait, d'une autre classe de nobles que formaient les anoblis.

Ainsi, faute de titres suffisans, comme une partie de la noblesse était exclue de la cour, et comme faute d'ancienneté les simples anoblis, étaient exclus des places à preuve et de la considération qui en ressortait, il en résultait, dans le corps de la noblesse, trois divisions précises. Ces divisions étaient, pour les amours-propres, des objets de souffrance ; ce n'étaient pas les seuls.

Avec du mérite ou sans mérite, il était établi qu'un jeune seigneur de la cour, après quelques années de brevet de capitaine, pour la forme, devait être nommé colonel et avoir un régiment. Quelque service qu'eût rendu un gentilhomme de la noblesse à preuve, s'il parvenait, dans ce cas, à quelque grade de major ou de lieutenant-colonel, c'était beaucoup. Il était établi qu'il de-

vait demeurer au grade de capitaine et s'en trouver satisfait. Cela peut paraître aujourd'hui une injustice; ce qu'il y a de constant, c'est que personne alors n'en murmurait. Il s'introduisit un point de souffrance plus réel et plus vif.

Les grands seigneurs, qui disposaient des grâces ainsi que des places de leur régiment, semblaient devoir montrer des préférences pour les gentilshommes de la noblesse à preuve avec lesquels ils avaient plus d'affinité. Cela fut ainsi pendant quelque temps. A la fin, les affaires prenant chaque jour plus d'importance, les grands seigneurs se détournèrent des hommes à preuve pour se porter vers les hommes voués aux affaires, qui leur étaient beaucoup plus utiles. La noblesse à preuve, ainsi que la noblesse pauvre, furent d'abord négligées, finalement délaissées. Le scandale qui en provint donna lieu à un autre scandale : ce fut l'ordre, ou l'ordonnance du ministre de la guerre, par laquelle les places d'officiers durent être affectées désormais aux familles nobles. Cette mesure, toute de détresse, et qu'on a signalée comme une mesure de faveur, a excité beaucoup de mécontentemens. Sur ce point encore je suis porté à douter que ces mécontentemens seuls, qu'il était au surplus facile de calmer, eussent pu élever des troubles; cependant il était probable qu'au premier moment où un

grand mouvement s'opérerait dans l'état, il donnerait à cet égard un grand essor aux clameurs et aux plaintes.

L'armée ayant figuré d'une manière particulière dans les événemens de la révolution, il semble que ce sera là surtout que se trouveront de grands mécontentemens, et ainsi un foyer de troubles. A en juger par l'esprit qui y règne aujourd'hui, on pourrait le croire. Les traits suivans pourront être regardés, selon la disposition des esprits, comme des causes ou comme des prétextes.

Comme il y avait des jeunes gens de la classe noble qui y prenaient d'emblée des places d'officier, et qui ensuite étaient consignés à l'emploi de capitaine; quelque mérite qui se trouvât de même parmi les soldats, leur avancement était marqué. Ils pouvaient arriver jusqu'aux emplois de fourrier ou de sergent, ils s'arrêtaient là; il n'y avait d'exception que pour un petit nombre de sujets, désignés ensuite sous le nom d'officiers de fortune. Quoi qu'on ait pu dire, dans la suite, de cet ordre de choses, il est constant que l'armée, à cette époque, n'offrait pas plus de germes de troubles que les autres parties; seulement, s'il venait à s'élever quelque apparence de changement dans l'état, il est vraisemblable que l'armée y voudrait participer.

L'ancienne magistrature, dont j'ai actuellement à m'occuper, n'est pas sûrement sans importance; on peut la considérer dans son action judiciaire ou dans son action politique. Au criminel, l'action judiciaire de la magistrature était toute arbitraire, soit pour la peine, qui n'était pas réglée toujours comme elle l'est aujourd'hui par des lois précises, soit pour le prononcé des condamnations, qui se faisait toujours à huis-clos. Sur ce point il s'était déjà élevé des réclamations.

L'action politique, qui avait à s'exercer pour la police intérieure par des arrêts de règlement, ou sur les actes mêmes de l'autorité royale par la voie des remontrances et par les refus d'enregistrement, présentait un caractère tout particulier. Lorsque les édits ou ordonnances royales paraissaient contraires aux lois établies, surtout aux lois appelées fondamentales, l'opposition de la magistrature était une sorte de *veto*, qu'elle exerçait contre les actes de l'autorité royale. Lorsque ses arrêts de règlement, rendus pour la police du royaume, paraissaient au roi contraires à son autorité ou à l'ordre public, les arrêts du conseil, les évocations et les attributions étaient, de la part du roi, une sorte de *veto* qu'il exerçait à son tour sur les actes de la magistrature.

Cette action des parlemens, sujette à tous les

flux et reflux provenant de la variation des événemens ou du caractère personnel du monarque, n'offrait sans doute aucune base fixe. Au milieu d'une indécision de prétentions, tantôt repoussées, tantôt supportées, quelques troubles pouvaient survenir; et il en était quelquefois survenu. Toutefois, hors de quelques cas extraordinaires, en ce point comme dans les autres, tout allait passablement; seulement il fallait être en garde contre tout grand mouvement. Au moment où la masse entière de l'état s'ébranlerait, il était facile de prévoir que la magistrature s'ébranlerait de même.

De son côté, l'action et la constitution de l'autorité royale n'étaient pas plus décidées et plus fixées que celles de la magistrature; selon le point de vue d'où on l'envisageait, elle présentait un caractère opposé. Dans un esprit de courtoisie particulièrement propre à la nation française, surtout à la noblesse, le roi était éminemment souverain, sa puissance n'avait aucune limite; elle émanait du droit divin. Le roi était l'image de Dieu sur la terre; sa majesté la seconde majesté. Dans un autre esprit, qui ne voulait reconnaître à cet égard que le droit positif, l'autorité des rois de France, provenue de celle des rois germains, n'était ni absolue ni illimitée. *Regibus nec infinita, nec libera potestas*,

dit Tacite. Les champs de Mai attestaient que ce caractère s'était conservé chez les rois francs des deux premières races; les parlemens de barons, ainsi que le gouvernement féodal, attestaient à leur tour le même état de choses sous les rois de la troisième race. Les états-généraux et l'action continue des parlemens de légistes devenaient à cet égard un nouveau témoignage. Entre ces deux opinions extrêmes, sujettes de temps en temps à des conflits, mais qui en général se balançaient, l'autorité royale louvoyait, selon les temps, avec plus ou moins de succès. Toutefois, au moment où quelque grand mouvement survenant dans l'état en ébranlerait toutes les parties, il était à craindre que n'ayant pour base avouée, ni tout-à-fait le droit divin qu'alléguaient les uns, ni tout-à-fait le droit positif qu'alléguaient les autres, l'autorité royale ne fût ébranlée aussi.

Pour ce qui est du clergé, qu'il ne m'est pas permis de négliger dans cette revue générale, il avait, à l'époque que j'ai mentionnée, une attitude qu'on ne peut comparer ni à celle qu'il avait eue autrefois, ni à celle qu'il a prise aujourd'hui. Tout le monde, et le clergé lui-même, était revenu des anciennes discussions théologiques. Ces discussions, et principalement les querelles pour la bulle *Unigenitus*, avaient excédé

le gouvernement et le public. L'esprit d'irreligion, sorti de ces conflits, avait gagné plus ou moins les hommes éclairés, un peu le sacerdoce lui-même. Possesseur de grandes richesses, dans la distribution desquelles il y avait des abus, il s'occupait moins à les augmenter qu'à les conserver; du reste, voué, à peu d'exceptions près, à une vie régulière, il s'en rapportait à l'autorité royale pour la protection de ce qui restait encore en France de culte et de pratiques religieuses. Au milieu de ce déclin qui avait déjà fait tomber les ordres monastiques, et qui le menaçait lui-même, le clergé pouvait se soutenir encore long-temps. Pourtant s'il survenait un mouvement général capable d'ébranler l'autorité royale et toutes les institutions; surtout si, par une suite de mauvaises mesures, l'état des finances et de la fortune publique venait à courir des dangers, il était à craindre que l'opulence du clergé ne devînt, comme ressource, un point de mire, et que par-là même toute son ancienne existence ne fût emportée.

Après avoir suivi, comme nous venons de le faire, toutes les parties de la France, on y reconnaît sans doute l'existence de beaucoup de mécontentemens, si l'on veut même les germes d'une révolution : je n'ai rien dissimulé. Après cela croire que ces germes vont tout à coup se

féconder d'eux-mêmes, soulever le terrain, et le mettre sens dessus dessous, ce serait, comme je l'ai dit, étrangement s'abuser. Dans les temps anciens, si on veut se donner la peine de rechercher tous les états du monde, à commencer par l'Égypte, et suivre de là toutes les constitutions de la Grèce, et notamment celle de Rome; au temps présent, si on veut se donner la peine d'examiner attentivement la situation, je ne dirai pas de l'Espagne, du Portugal et des divers états de l'Italie, plus ou moins gangrenés de superstition et de barbarie, mais celle même d'un pays voisin, le plus célèbre aujourd'hui par ses avantages civils et politiques; je préviens qu'on trouvera dans tous, sans exception, tout autant d'irrégularités et de défectuosités qu'il y en avait alors en France, et par-là même autant de germes de dissensions et de troubles. On se demande alors quelle cause particulière a pu opérer chez nous le grand bouleversement appelé révolution.

Cette cause peut se qualifier de la manière suivante :

1°. Une grande agitation survenue tout à coup dans un corps formé en entier de destructions partielles, que n'avait remplacées aucune reconstruction positive;

2°. La maladresse du pouvoir suprême, qui,

lorsque cette agitation est survenue, n'a su ni la diriger dans ses tendances légitimes, ni la comprimer dans ses écarts.

Je dis d'abord un amalgame de destructions. Que tel ait été le caractère de la France de l'ancien régime, il ne peut y avoir à cet égard aucun doute. Les anciens champs de Mars et de Mai n'existaient plus; les états-généraux, qu'on disait quelquefois les avoir remplacés, avaient disparu; les parlemens de barons, avec lesquels l'état avait été gouverné long-temps, avaient disparu de même; ils avaient fait place à des parlemens de légistes qui prétendaient avoir avec eux quelque affinité, mais qui, au fond, étaient tout différens pour la composition ainsi que pour les attributions. Toutes les autres institutions présentaient le même caractère; partout on avait des images mortes à la place des anciennes réalités.

Pour conserver cet ensemble d'anciens débris, une première pensée se présente à l'esprit: ce n'était pas le mouvement qui convenait, c'était le repos; c'est ce que comprennent très-bien aujourd'hui ceux des gouvernemens de l'Europe qui, se trouvant dans cette situation, craignent ce même mouvement. Quand vous êtes dans les défilés des Alpes sujets aux avalanches, on vous recommande par-dessus tout d'éviter toute espèce de bruit: tant que l'ancien gouvernement

en eut le pouvoir, c'est ce qu'il évita soigneusement. Il serait curieux de comparer aujourd'hui l'activité qui règne dans les esprits, ainsi que dans les affaires, avec la torpeur et l'inertie que j'ai vue autrefois. On recevait une seule gazette, appelée *Gazette de France*, qui paraissait deux fois par semaine : voilà pour le mouvement des esprits. Dans le même temps, un coche partait toutes les semaines des principales villes de province pour Paris, et n'était pas toujours plein : voilà pour le mouvement des affaires. Je me souviens du temps où on commença à recevoir dans nos provinces, une feuille un peu moins insignifiante, appelée le *Courrier d'Avignon* ; ce fut comme une fortune.

Cette sorte d'inertie se conserva plus ou moins jusqu'à la mort de Louis XV. Le roi et le royaume n'avaient alors d'existence que dans l'intérieur du palais. En présence des Anglais ou des Allemands, les Français savaient et sentaient qu'ils avaient une patrie : dans l'intérieur de la France, ils étaient comme étrangers les uns aux autres. De cette manière, les mœurs privées n'étaient plus contenues par les mœurs publiques. Les princes ne s'embarrassaient en aucune manière des scandales ignorés, ou sur lesquels ils commandaient le silence. Les liaisons de Louis XV avec madame de Pompadour et madame Dubarry, et beaucoup

d'autres liaisons encore, ont eu assez de célébrité. Ce devait être quelque chose pour des Français que de se trouver gouvernés, non par leurs lois ou par leurs rois, mais par les caprices d'une femme. Sous Louis XIV, le monarque reçut à son tombeau le juste châtiment de ses faiblesses : le parlement annula ses dernières volontés; le peuple insulta ses funérailles. Sous Louis XV, le monarque reçut de son vivant, en chansons ou en épigrammes, divers avertissemens; ce fut un jour, à table même, et sous sa serviette. Voilà aussitôt toute la cour et tous les serviteurs en mouvement. Le lendemain on trouva écrit de la même manière :

> Tu ne le sauras pas, Louis,
> J'étais tout seul quand je le fis.

Une autre fois on aperçut, attachés à sa statue, sur la place qui porte aujourd'hui son nom, ces deux vers :

> Il est ici comme à Versailles,
> Sans cœur, sans âme et sans entrailles.

A sa mort, on publia le quatrain suivant :

> Louis, quelque méchant qu'il fut,
> Par son trépas se justifie,
> Puisque, aussi-bien que le Messie,
> Il est mort pour notre salut.

D'après ces vers, on pourrait croire que le règne

de Louis XV avait été quelque chose comme celui de Néron ou de Domitien. Ce règne avait été, je ne dirai pas glorieux, mais au moins tranquille. Quelques lettres de cachet, quelques envois à la Bastille, faisaient, relativement aux sarcasmes, justice de ce qu'il pouvait y avoir de plus saillant; du reste, tout allait comme auparavant. Sous le rapport des injustices publiques ou privées, ce règne ne présentait rien de plus que ce qu'avaient présenté en ce genre les règnes précédens. C'était le repos imposé de force à un peuple plein d'activité et de vie.

L'avénement de Louis XVI présente une ère différente; l'agitation, qui avait déjà montré quelques pointes, prend tout à coup de l'essor; cet essor, devenant chaque jour plus sensible, change bientôt la face du royaume. Un nouveau système de diligences publiques sous Turgot indiqua la nouvelle activité des affaires; le *Journal de Paris*, qui s'éleva en même temps que le *Mercure*, conçu avec un nouvel esprit et de nouvelles formes, indiqua l'activité de la littérature. Le *Courrier de Londres*, appelé alors le *Courrier de l'Europe*, fit connaître à toute la France la politique et les libertés anglaises. Montesquieu, qui avait amusé la France avec ses *Lettres persanes*, l'instruisit et l'éclaira avec son *Esprit des lois*; la censure, qui avait commencé à s'assoupir au point de donner

son approbation au livre de l'*Esprit* d'Helvétius, se trouva presque annulée par l'effet de publications vraies ou supposées de la Hollande, de la Suisse et des Pays-Bas. Malgré les efforts du clergé et du parlement, les ouvrages de Voltaire remplirent la France et l'Europe. Sous la protection de Turgot, la secte des Économistes familiarisa les esprits avec les matières financières et politiques; en même temps une doctrine irréligieuse, sous le nom de *philosophie*, prévalut. Elle exerça sur toutes les classes, sur le clergé lui-même, une influence de bon ton, que des esprits légers ont voulu traduire dans ces derniers temps par *conspiration*. Dans ce nouveau mouvement, les idées libérales s'élevèrent par torrent; ce torrent entraîna jusqu'aux magistrats, jusqu'au clergé, jusqu'aux souverains mêmes.

L'Europe vient de voir dans ces derniers temps un grand souverain du Nord, engagé dans une guerre contre le grand-seigneur, refuser, par respect pour l'autorité légitime, la coopération qui lui était offerte contre son prince par un peuple nombreux et guerrier. Au temps dont je parle, Louis XVI ne fut pas si scrupuleux; il s'offrit, ainsi que la France entière, aux Etats-Unis de l'Amérique pour les seconder dans leurs efforts contre l'Angleterre. La prose produisit de toutes

parts en beau langage, ce secours donné à la révolte ; la poésie la seconda à merveille.

Delille dit :

Dieux des champs, dieux amis de l'innocente paix,
Ne craignez rien. Louis, au lieu de vous détruire,
Veut sur des bords lointains étendre votre empire.
Il veut qu'un peuple ami, trop long-temps opprimé,
Recueille en paix le grain que ses mains ont semé.

Gilbert :

Dunkerque vous implore ; entendez-vous sa voix
Redemander les tours qui gardaient son rivage,
Et de son port dans l'esclavage
Les débris, indignés d'obéir à deux rois !

L'opinion, qui s'ébranlait ainsi sur tous les points, ébranlait de même l'ancien état de la France. De toutes parts s'annonçaient des changemens ; un des premiers en ce genre, et qui parut tout-à-fait singulier, fut le *Compte rendu* de M. Necker. La nation entière fut mise ainsi dans la confidence d'une multitude de détails financiers, qui jusqu'alors avaient été regardés comme un mystère. Une plus grande innovation s'annonça bientôt, ce furent les administrations provinciales ; comme elles étaient demandées dans un sens populaire, on a imaginé qu'elles avaient été établies dans un esprit de liberté ; elles le furent, comme j'ai pu m'en assurer depuis, dans un esprit d'ordre. Pour s'en con-

vaincre, il suffit d'observer à cette époque la situation du gouvernement.

Telle était depuis long-temps la confusion qui régnait dans toutes les parties de l'administration, qu'il était impossible de s'y conduire par aucune règle fixe. Pour diriger tout cela, selon les temps et les intérêts qui étaient variables, l'arbitraire était inévitable, et par-là même le despotisme à l'effet de protéger l'arbitraire. En soi, c'était à peu près indifférent à des ministres qui pouvaient et qui ne voulaient que commander. Toutefois, à mesure des progrès de l'instruction ainsi que de l'opinion publique, ce qui avait été facile précédemment devint de plus en plus difficile, finalement impossible. En raison du discrédit qu'éprouvait le despotisme ainsi que l'arbitraire, on ne pouvait plus gouverner comme on avait anciennement gouverné. Au moindre mouvement du gouvernement, comme tout s'élevait, non en appui mais en obstacle, il importait de mettre fin à des contrariétés continues, et dès lors même de chercher, pour gouverner d'autres leviers et une autre base. Les administrations provinciales, appelées de tous côtés par l'opinion populaire, furent établies ainsi, non, je le répète, comme on a pu le croire dans la suite, au profit de la liberté, mais au profit de l'autorité; même alors sans

doute des maladroits lui reprochaient de s'affaiblir : elle se fortifiait.

C'est ce qu'elle comprenait par momens ; mais elle ne le comprenait pas toujours. Selon le vent dominant d'une multitude d'intérêts et d'intrigues, des vagues d'opinions diverses se précipitaient les unes sur les autres, s'établissaient un moment, se détruisaient ensuite, et présentaient le chaos à la suite de beaucoup de tempêtes.

On avait d'abord proposé comme essai, dans deux ou trois provinces, les administrations provinciales; à la chute de M. Necker, qui les avait créées, elles partagèrent sa disgrâce ; à mesure qu'augmentèrent les embarras du gouvernement, leur crédit se releva. M. de Lafayette y contribua. Après la paix faite, il s'était empressé de quitter l'Amérique, où il s'ennuyait beaucoup, ou du moins c'est ce qu'il écrivait à son ancien gouverneur, en se plaignant de la rapidité du temps: *dies labuntur et anni*. Arrivé en France nous ne tardâmes pas à le voir en Auvergne ; je ne le connaissais pointe ncore. Arrivé le marquis de Simiane, avec qui j'étais lié, vint me trouver. « Que pensez-vous, » me dit-il, « de M. de Lafayette ? » Croiriez-vous qu'il a présenté au gouvernement, » à mon insu, un mémoire pour demander en » Auvergne des administrations provinciales, mé» moire qu'il a fait signer par différentes per-

» sonnes, et sur lequel je n'ai pas même été » consulté! Je vous réponds que son projet ne » s'effectuera pas. » Comme il aperçut en moi quelque mécontentement (il me savait très-partisan des administrations); il se reprit de la manière suivante : « D'ailleurs, c'est contre tous » les principes. La France doit avoir des états-» généraux, c'est notre ancienne constitution; » ce n'est que pour nous en priver, que le gou-» vernement et M. de Lafayette s'occupent d'ad-» ministrations provinciales. »

J'écoutais avec beaucoup de plaisir ces paroles de M. de Simiane; je lui dis : « En ne vous con-» sultant pas, M. de Lafayette peut avoir manqué » d'égards, mais la province ne doit pas, pour » cela, être privée d'un établissement que je crois » utile; à l'égard des états-généraux, ils nous » arriveront quand ils pourront. Selon toutes les » apparences, ceux qui croient avoir aujourd'hui » des raisons pour repousser les administrations » provinciales, n'en auront pas moins pour re-» pousser les états-généraux. » M. de Simiane ne tint compte de ces réflexions; le voilà qui, entraînant avec lui quelques seigneurs de la province, leur fait signer, en opposition à M. de Lafayette, un mémoire qu'il va porter aussitôt à M. de Chaserat notre intendant, qu'il savait dans les mêmes dispositions que lui. L'Au-

vergne n'en eut pas moins une administration provinciale.

Si cet établissement, ainsi que les autres établissemens de ce genre qui furent répandus sur la surface de la France, étaient partis d'une détermination libre et mûrie du gouvernement; si en même temps ils avaient paru liés à un système sage et raisonné de liberté, ce système aurait satisfait les espérances, calmé les esprits, et obtenu certainement l'obéissance et le respect. Mais alors, comme dans les temps qui ont suivi, rien ne paraissait institué de gré, le bien semblait comme obtenu de force; c'était des victoires qu'on croyait avoir remportées, elles animaient à d'autres victoires; l'occasion était favorable. Ce n'était déjà plus le gouvernement qui gouvernait, mais une fougue d'esprit public qui entraînait le clergé, la noblesse, les parlemens, et par suite le gouvernement lui-même.

Sa situation était extrêmement embarrassante: l'état des finances, qui exigeait des ressources nouvelles, le faisait entrer malgré lui dans des modes nouveaux et dans des voies nouvelles. Avec des réformes qui ne suffisaient pas, on faisait crier toute la cour; avec des impôts nouveaux on avait au devant de soi le clergé et les parlemens. Comme en aucun point il n'y avait de voie faite et de principe établi, on se por-

tait confusément et tumultueusement tantôt sur une ligne, tantôt sur une autre; on se trouvait *à nouveau* en toute chose. Croyant vaincre les obstacles, M. de Calonne assembla les notables, et leur proposa son impôt territorial; au moment même il fut renversé. M. de Brienne, qui lui succéda, voulut reprendre cet impôt, et y ajouter une cour *plénière*, pour se débarrasser des parlemens; il fut renversé de même. Les notables n'offrant aucune ressource fiscale; de projet en projet on se précipita successivement des notables dans les parlemens, des parlemens dans une cour plénière, d'une cour plénière dans les états-généraux; et, comme on ne savait comment convoquer les états-généraux, voilà qu'on appelle de nouveau les notables.

Bientôt ce ne fut plus seulement le corps de la société qui fut troublé: la guerre entra dans toutes les sociétés privées; les écrits se multiplièrent; les conversations surtout s'animèrent, elles devinrent l'occasion de beaucoup de rixes. Un peu impatient de mon naturel, je ne pus échapper, envers un de mes parens que j'aimais beaucoup, à la vivacité d'une altercation. Cette vivacité eut la suite que telles affaires peuvent avoir en pareil cas; j'en eus un regret infini: ce parent était celui même qui, au temps des ouvertures qui avaient eu lieu relativement à

mon mariage avec sa tante, avait mis auprès de moi tant de grâce à l'approuver. Mon âge, et mon autorité auprès de toute sa famille m'avaient donné, à diverses reprises, les moyens de le servir, et de contribuer à effacer ou à réparer des étourderies de jeunesse qui avaient aliéné leurs affections. De cette manière, j'étais devenu, en quelque sorte, son protecteur et son bienfaiteur. Engagé avec lui dans je ne sais quelle dispute sur les affaires du temps, je me prévalus peut-être un peu trop de ces avantages. Blessé de ma manière plutôt que de mes paroles, il voulut absolument se battre, nous nous battîmes. Le combat, une fois engagé, fut très-animé. Mon épée, qui était mauvaise, se faussa deux fois sur sa poitrine : je reçus deux coups d'épée, l'un à la figure, qui me coupa la lèvre inférieure, un autre au bras, qui fut léger; j'en reçus un troisième au poignet, qui me coupa l'artère et me laissa sans défense. Les combats ne m'ont jamais plu : celui-là, moins qu'aucun autre.

Le mouvement de fermentation qui régnait alors ne se bornait pas à des combats singuliers. La résistance des parlemens aux grands bailliages de M. de Brienne et à ses autres innovations, plus que tout, les débats qui avaient commencé à s'élever relativement à la double représentation du tiers-état aux états-généraux,

avaient mis toute la France en feu. En Bretagne, les discussions de la chambre de la noblesse avec le tiers-état avaient occasioné des scènes sanglantes que l'autorité avait eu bien de la peine à calmer. A la fin, malgré l'avis des notables, malgré des mémoires énergiques des pairs et des princes, un avis particulier du conseil, fondé sur les réclamations des villes et sur le *bruit sourd de l'Europe*, avait, sur le rapport de M. Necker, déterminé la double représentation. La grande mesure des états-généraux fut ordonnée sur ce mode; les assemblées bailliagères convoquées; toutes les députations effectuées. Je n'y avais été pour rien; je n'en étais pas moins tout entier à ces mouvemens. L'ouverture des états-généraux allait se faire prochainement. N'étant point acteur, je voulus être témoin, je partis pour Paris.



# LIVRE VI.

Voyage politique à Paris. — Épisode géologique à Fontainebleau. — Launay, gouverneur de la Bastille. — Affaire de Réveillon. — Contestation des trois ordres sur la vérification des pouvoirs. — Considérations sur ces premiers débats de la révolution. — Dîner chez M. Necker. — Madame Necker. — Robespierre. — Madame de Staël. — Alexandre de Lameth. — Mathieu de Montmorency. — L'abbé Sieyes. — Causes secrètes des troubles. — Affaire de Royal-Allemand et des Gardes-Françaises. — Mort de M. de Flesselles. — Prise de la Bastille. — Entretien avec M. de Lafayette. — Retour en Auvergne. — Nouvelle convocation de la noblesse. — M. le comte de Montlosier est nommé suppléant.

Je partis de l'Auvergne vers la fin d'avril ; mon intention était de me trouver à Versailles le 5 mai, à l'ouverture des états généraux. Mais, en passant à Fontainebleau, je ne pouvais me dispenser de m'arrêter quelque temps à Ravanes, chez ma bonne parente. J'eus un grand plaisir à la revoir. Un autre intérêt me retint chez elle plus long-temps que je ne comptais.

Je venais de publier ma *Théorie des volcans*

*d'Auvergne*. Au milieu de l'agitation politique qui régnait, cet ouvrage, tout de science, avait fait peu d'impression. Je devais m'y attendre. Dans de telles circonstances, un autre aurait bien pu laisser là de simples observations géologiques. Point du tout : le goût en était trop profondément établi en moi pour pouvoir l'abandonner ainsi. En traversant les montagnes de Fontainebleau, je fus tellement remué par le spectacle de ces montagnes et leurs longs plateaux à pente régulière qui me rappelaient les longs plateaux basaltiques de l'Auvergne, que je ne pus m'empêcher de leur donner de l'attention. J'avais espéré qu'il me suffirait de quelques jours; d'observation en observation, je fus amené à leur sacrifier deux semaines.

Quoique ces montagnes fussent dessinées absolument de la même manière que nos plateaux basaltiques, il s'en fallait bien qu'il y eût quelque rapport de composition. Mon objet était, en connaissant les différences, de m'expliquer la cause des rapprochemens. Je n'avais, à cet égard, d'autres secours qu'un mémoire, bien insuffisant assurément et bien imparfait, de M. de Lassone. Avec de bons guides et une bonne suite d'observations, je pus commencer à connaître, 1°. la composition et la structure de ces montagnes; 2°. leur direction générale; 3°. les bases sur lesquelles elles repo-

saient et qu'elles recouvraient. Je reconnus que, par des causes que je ne soupçonnais pas encore, mais dont je me suis assuré depuis, ces montagnes formaient la suite et comme la continuation d'un continent plein qui avait été diversement découpé et déchiré à ses extrémités. Ce caractère devenait un rapprochement de plus avec les longs plateaux basaltiques de l'Auvergne. Dans l'un et dans l'autre cas, comment ces déchiremens ont-ils pu se faire? C'est ce que je ne comprenais pas du tout alors; c'est ce que je crois comprendre aujourd'hui, à la suite de mes nombreux voyages, et surtout d'après les observations que j'ai pu faire de nouveau, aidé des travaux de MM. Cuvier et Brongniart sur les environs de Paris.

Dans ces courses, tant qu'elles durèrent, ma bonne parente avait soin de s'informer avec exactitude des points de repos qu'il me convenait de choisir, et là je trouvais régulièrement des provisions que sa bonté avait eu soin de commander. Je mis en ordre comme je pus mes notes sur ces montagnes; et je me rendis à Paris, qui était déjà en fermentation. J'en avais pu remarquer quelque chose dans mes courses. Chaque fois qu'il m'arrivait de rencontrer des troupeaux de cerfs ou de daims, mes guides de s'écrier aussitôt! « Voilà la noblesse! » C'était par allu-

sion aux ravages que ces animaux faisaient sur leurs terres.

Me voici à Paris, au milieu de l'effervescence populaire; non moins curieux des hommes que des montagnes, je me mis à étudier les volcans de la politique, comme j'avais étudié ceux de la nature. Ayant rencontré le chevalier de Guer, chez le vicomte de Lastic, je me liai avec lui. Il me raconta, tant que je voulus, les troubles de sa Bretagne et ses aventures de la Bastille. Le gouverneur, ce pauvre Launay, qui a eu depuis une si triste fin, était le plus singulier homme du monde. Sa conversation était toute une suite de ce que les Anglais appellent *Irish blunders*. Un jour qu'il se promenait avec son prisonnier, il lui montra une maison du faubourg Saint-Antoine, en ajoutant: « J'ai failli y perdre la vie.» — « Comment cela? » lui demanda le chevalier. — « Ah! » répondit-il, « c'est que le feu avait » pris à la maison, on jetait tous les meubles » par les fenêtres; si j'y avais été, j'aurais pu y être » assommé. » — « Ah! c'est précisément comme » moi à la bataille de Rosbach. » — « Comment! » vous êtes bien jeune; est-ce que vous y étiez? » — « Non; mais, si j'y avais été, j'aurais pu être » tué. »

Je n'ai rien connu de plus aimable que ce chevalier de Guer. Je ne pourrais dire qu'il eût une

grande consistance dans l'esprit, mais il en avait beaucoup; beaucoup de courage et une fidélité en amitié à toute épreuve. J'appris de lui grand nombre de particularités de Versailles et de Paris. Les amis et les hommes d'affaires de ma parente, qui étaient électeurs, et qui me portaient de l'intérêt, m'instruisaient de leur côté; je sus d'eux tous les détails de l'affaire de Réveillon, fabricant de papiers peints au faubourg Saint-Antoine.

Ce Réveillon était originairement un pauvre diable d'ouvrier, qui, avec de l'industrie, de la sagesse, de l'économie, était parvenu à une grande fortune; et alors, comme il arrive à tous les parvenus, un peu d'orgueil et d'arrogance dans les manières l'avait saisi. Sa maison n'était pas une simple manufacture; pour l'élégance et la magnificence, c'était comme un hôtel ou un palais. Avec ses ouvriers il ne se contentait pas d'être maître, il faisait le grand seigneur; ne l'approchait pas qui voulait. Quelques traits, qui n'étaient que ridicules, devinrent odieux; quelques propos, qui n'étaient que légers, parurent insolens. Il devint ainsi l'aristocrate du quartier. On s'essaya envers lui à une guerre qui allait bientôt devenir générale contre les aristocrates; tout le faubourg s'ameuta pour aller démolir sa maison; on y envoya des soldats, qui, pendant presque tout le temps de la démolition, demeu-

rèrent spectateurs tranquilles. Quand elle fut à peu près consommée, il leur vint une idée de faire feu; le massacre fut horrible. Après cela il n'y eut, ni de la part de la magistrature, ni de la part du gouvernement, aucune information, aucune recherche.

L'affaire de Réveillon n'était que le commencement d'un orage qui devait avoir bientôt d'autres caractères. Les états-généraux étant déjà assemblés, j'allai à Versailles. Le marquis de Laqueuille avait au château un appartement dont M. de Montmorin, le gouverneur de Fontainebleau, lui avait laissé la disposition; il me le céda, je m'y établis. La grande dispute était alors entre la noblesse et le tiers-état, au sujet de la vérification des pouvoirs. Le tiers-état prétendait qu'elle devait se faire en commun; il demandait pour cela la réunion des ordres. La noblesse prétendait que chacun devait être jugé par ses pairs, elle s'opposait à toute réunion. Chacun citait de son côté des exemples. Le tiers-état alléguait que, depuis l'assemblée générale convoquée par Philippe-le-Bel, en 1303, jusqu'aux états d'Orléans, en 1560, les ordres avaient toujours délibéré réunis; et que si, en cette même année, les ordres s'étaient séparés, c'était à la demande du tiers-état. La noblesse contestait en quelques points l'exactitude de cette

allégation ; elle affirmait, et je crois avec raison, que, depuis 1560 jusqu'en 1614, l'usage constant formait au possessoire un état de choses établi.

Mais ce n'était pas tout-à-fait en point de droit historique que la question des deux côtés était envisagée. Le 27 octobre 1788, une ordonnance du roi avait réglé, malgré la décision précise des notables, que le nombre des députés du tiers-état serait égal à celui des deux autres ordres. C'était un commencement de triomphe, sujet divers de crainte et d'espérance pour les deux partis. En présence des distinctions de la noblesse objet de jalousie pour les vanités bourgeoises, et des biens considérables du clergé que convoitaient d'avance les embarras de nos finances et l'esprit de cupidité, il était facile de prévoir qu'au premier moment d'une réunion qui mettrait ensemble des forces disparates, la noblesse et le clergé seraient immédiatement attaqués et succomberaient. Cette perspective de triomphe et de défaite, qui animait diversement la noblesse et le tiers-état, tint pendant quelque temps les deux partis en effort l'un contre l'autre. Le gouvernement, se retirant de cette lutte ; les forces étaient inégales ; la noblesse, qui était principalement en scène, devait succomber : elle succomba.

Pendant les débats qui précédèrent sa défaite,

un premier phénomène me frappa ; ce fut l'ignorance générale et presque absolue qui régnait sur les faits historiques qui avaient rapport à ces débats. Par exemple, il était dit dans plusieurs sessions d'états-généraux, notamment dans ceux qui furent tenus sous Charles V, sous Jean et sous Philippe de Valois, que dans aucun cas la délibération des deux ordres ne pourrait entraîner celle du troisième. Tout le monde (et je le dis presque sans exception) croyait qu'il s'agissait de délibération politique ou législative, et que le *veto* que chaque état se réservait pour soi, s'exerçait par là même sur les autres états. Il paraît qu'on ne comprenait pas tout-à-fait le sens de ce mot *état*.

Dans la constitution des choses, telle qu'elle existait alors, le mot *état* signifiait une manière particulière d'exister. Le clergé, par ses prérogatives, son indépendance propre et l'ordre particulier de ses possessions; la noblesse par ses priviléges, l'ordre particulier de ses propriétés seigneuriales et féodales; le tiers ou troisième état par ses institutions municipales, l'ordre particulier de ses intérêts mercantiles et industriels, avaient chacun une existence tellement différente, que les concessions d'un des trois ordres ne devaient et ne pouvaient naturellement emporter les concessions d'un autre ordre. On aurait

pu dire ainsi, dans le même sens, que les concessions des états de Bretagne, par exemple, n'entraîneraient en aucune manière les concessions des états de Bourgogne ou de Languedoc.

L'époque dont il s'agit présentait sans doute une grande et notable différence; il n'était plus question, comme dans les anciens temps, de quelques concessions ou même de règlemens partiels, mais, comme à une autre époque de la monarchie, d'une ordonnance générale de réformation. Pour cette réformation, où les trois ordres devaient sans doute participer, et où les deux premiers devaient peut-être principalement contribuer, si elle ne devait pas être pour ces deux ordres une abolition entière, il n'était nullement nécessaire de les forcer à une réunion. Tout ce qu'il y avait de raisonnable en ce genre, tel que l'admissibilité à toutes les places, l'égale répartition des impôts, et quelques autres points semblables, avait déjà été consenti par les assemblées bailliagères, malgré leur division par ordres, et consigné dans leurs cahiers. Quelques autres additions d'ordre public pouvaient encore avoir lieu; ces additions pouvaient même nécessiter des conférences entre des commissions des chambres, ainsi que cela s'est souvent pratiqué en Angleterre entre la chambre des communes et la chambre des pairs. Mais ce n'était pas cela du

tout qu'on voulait; on voulait tenir à discrétion les deux premiers ordres avec leur éclat et leurs richesses, et les dépecer ensuite à volonté.

La noblesse, qui apercevait ce qui la menaçait, s'en défendait, et avec raison. Dans ses défenses, toutefois, au moins en point historique, ses allégations n'étaient pas mieux fondées que celles du tiers-état. Et d'abord elle se prévalait de ce que, sous Charlemagne, les *grands de l'état* avaient des réunions et des délibérations séparées. Elle prétendait représenter ces grands de l'état. Cette prétention n'avait pas de fondement.

Dans la vérité, personne ne se doutait alors que les anciens *magnates*, *optimates*, *principes*, des deux premières races, étaient des ducs, des comtes, des évêques, des archevêques, ce que dans les âges postérieurs on a appelé les hauts barons : origine, non de la noblesse proprement dite, mais seulement de la pairie et de la cour des pairs.

Comme on se méprenait sur le titre de *magnates*, qu'on appliquait à l'ordre de la noblesse, on se trompait de même sur le sens du mot *populus*, qu'on appliquait au tiers-état. Il désignait le corps commun des propriétaires; et comme alors il n'y avait véritablement de propriété que les fiefs et les alleux, il était manifeste que c'était à ce *populus* des champs de Mars et

de Mai que se rapportait l'origine de la noblesse, partie des états-généraux.

Au surplus, le tiers-état, qui s'égarait comme la noblesse dans ces contestations, était loin d'y mettre une grande importance. Il soutenait qu'un état de choses aussi ancien ne pouvait s'appliquer à l'état actuel, qui, dans les hommes et dans les choses, présentait un changement total. C'était le même raisonnement qui, opposé à tout ce qu'on alléguait de l'ordre ancien aux états généraux, lui avait valu la double représentation. Cette première victoire ne lui suffisait pas. De grands intérêts l'appelaient à de nouveaux combats. Beaucoup d'honnêtes gens, et plusieurs de mes amis, voyaient le bonheur là où je voyais des calamités. La noblesse, qui déraisonnait dans sa polémique, me paraissait juste et droite dans son opposition. Le gouvernement, qui, dans cette situation, laissait les deux partis aux prises, fut souverainement imprudent. De tous côtés les attitudes me paraissaient fausses; je ne pouvais m'expliquer la singularité de toutes les conduites.

A ce sujet je dois rendre compte d'une impression qui me poursuivait sans cesse, et dont je ne pouvais me défendre. Dans mon obscurité, comme simple gentilhomme de province, éloigné comme je l'avais été toujours du grand centre

des lumières, j'étais arrivé à Paris avec une sorte de respect religieux pour certains personnages d'une grande réputation; j'étais disposé à les regarder comme des oracles. A mesure que je les vis, et que j'eus quelque rapport avec eux, mes préventions s'affaiblirent. Après cela, ce que j'entendais chaque jour dans les conversations, ce que je lisais dans les pamphlets, me paraissait si faible, quelquefois si faux, que très-certainement je me serais mis en scène comme les autres si j'avais su à qui parler.

J'ai pu voir, dans le cours de ma vie, comment se composent les succès. Du moment qu'une idée a, ou est réputée avoir une grande faveur, tout ce qui a du talent se presse autour de cette idée pour lui donner de l'enluminure et de l'éclat; et alors tout un monde ébahi trouve que vous avez du génie, attendu que vous avez le sien. Selon mon mauvais naturel, je n'ai jamais été disposé à écrire que contre l'erreur. Plus cette erreur a été dominante, fût-elle même universelle, plus j'ai eu de zèle à la combattre. Cependant, quand tout le monde est dans l'erreur, vous avez beau parler, vous avez beau écrire, vous n'avez pas d'auditoire.

Au point d'irritation où étaient arrivés les partis, si je les comprenais bien, à commencer par le tiers-état, celui-là parlait sans cesse de

liberté : il ne s'en embarrassait en aucune manière, ou du moins il n'en voulait que pour établir l'égalité; il n'avait de pensée que pour la répression ou la suppression de la noblesse.

A l'égard de la noblesse, elle avait pu être la première à remuer des projets de représentation et de constitution; depuis quelque temps elle continuait, comme le tiers-état, à parler de liberté. Au fond, elle n'avait plus de pensée que pour sa conservation.

Le clergé me semblait dans une disposition semblable. Tandis qu'une partie cherchait à s'appuyer de la noblesse contre le tiers-état, et qu'une autre partie cherchait, à s'appuyer du tiers-état lui-même, il me paraissait n'avoir plus, ainsi que la noblesse, d'autre pensée que d'échapper aux événemens.

Enfin, il me semblait que le gouvernement, ou au moins la cour, qui ne savait plus où se diriger et où s'appuyer, ne songeait, d'une manière ou d'une autre, qu'à se délivrer des états-généraux, et que pour cela elle jetterait volontiers et nos libertés et les trois ordres par les fenêtres.

Dans cette position, où le mot liberté, qui était dans toutes les bouches, n'y était qu'en hypocrisie, et comme une simple couverture à d'autres vues; un langage franc, tel que celui que

je pouvais faire entendre, un langage en même temps de liberté et de conservation qui n'eût provoqué, comme le voulaient les cahiers, que la suppression des anciens abus, en respectant les principales bases de l'ancien ordre public, n'eût été manifestement du goût de personne. Le grand homme du temps, le grand génie politique, celui sur lequel, avec des espérances diverses, s'arrêtaient alors tous les regards, étant M. Necker, je me hasardai à lui adresser, en forme de notes, quelques vues que je lui fis remettre par son secrétaire particulier, avec qui, je ne sais comment, j'avais fait connaissance. Ces notes étaient dans un sens tout-à-fait opposé, soit au doublement des membres du tiers-état, soit à la réunion des ordres qu'il passait pour favoriser. Je reçus de M. Coster, c'était le nom de son secrétaire, l'invitation de passer à son bureau. J'appris de lui, non-seulement que mon écrit n'avait pas déplu à son excellence, mais qu'elle le trouvait fortement pensé, et qu'elle m'invitait à lui écrire quelquefois sur les affaires du temps. Il ajouta que, dans l'occurrence présente, le ministre n'avait pas le temps de conférer avec moi dans une audience particulière; mais que si je voulais lui faire l'honneur de venir dîner chez lui le lendemain, il verrait à trouver un moment pour causer avec moi.

J'allai dîner chez M. Necker. Avant et après dîner, il vint à moi, me salua très-poliment et ne me parla de rien. A dîner il se mit à une extrémité de la table, laissant à madame Necker le soin d'en faire les honneurs. Immédiatement après dîner, il se retira et ne parla à personne. Madame Necker, dont j'avais beaucoup entendu parler, attira mon attention. C'était une grande femme maigre, d'une dignité sèche, d'une politesse compassée. Elle me parut avoir de l'esprit et une attitude convenable dans sa situation : tout cela cependant (j'avouerai mon enfantillage), m'occupait moins qu'une particularité assez bizarre dont je vais parler. Comme j'étais à table vis-à-vis d'elle, à chaque fois qu'elle prononçait une parole il me semblait remarquer, dans l'intérieur de sa bouche, quelque chose de brillant. Tourmenté de cette singularité, je ne cessais d'avoir les yeux fixés sur elle. A la fin je découvris, et encore mieux après dîner, que c'était un fil d'or d'assez forte dimension. Ses vieilles dents tenaient mal apparemment dans leurs alvéoles. Pour les soutenir elle avait imaginé de les lier et de les enlacer ainsi. Immédiatement après dîner, j'aperçus un homme maigre, à figure chafouine, qui s'approcha d'elle, sollicitant une place d'économe dans un des hôpitaux qu'elle dirigeait. J'appris que le solliciteur était un mem-

bre du tiers, député d'Arras, appelé Robespierre. Cette figure me parut singulière ; je la regardai beaucoup : elle ne me frappa pourtant que par sa singularité ; rien ne m'y fit présager sa future destinée.

C'est la seule fois que j'aie vu M. et Mme. Necker; dans une visite que je leur fis peu de temps après, je ne rencontrai que madame de Staël; elle était déjà célèbre. Mon attention s'arrêta long-temps sur cette figure que je trouvais laide, sans la trouver déplaisante. De beaux yeux noirs, une conversation animée et étincelante, empêchaient de penser à sa figure; elle parlait déjà hardiment de ses liaisons particulières. Je vis là et auprès d'elle, MM. Alexandre de Lameth, Mathieu de Montmorency, Laborde Méréville, frère aîné du comte de Laborde d'aujourd'hui, plusieurs autres personnages distingués des états-généraux. La conversation étant engagée, comme à l'ordinaire, sur les affaires du temps, quelqu'un voulut attaquer Mirabeau; M. de Lameth le défendit avec force; il vanta son talent, ce qui était facile; il vanta aussi en politique sa condescendance qu'il présenta comme le type des hommes d'une grande supériorité. Dans le cours de cette conversation, les prétentions de la noblesse ayant été attaquées, je me permis de la défendre, non pas comme elle se défendait habituellement,

mais comme je croyais qu'elle devait se défendre. Je ne connaissais là personne; cependant je m'aperçus qu'on m'écoutait avec attention; j'entendis même madame de Staël dire, en se détournant vers une des personnes qui étaient auprès d'elle, à demi-voix : « Celui-là me plaît assez. » Elle me prenait pour un député; en vérité, j'en faisais à peu près les fonctions, car, sans autre façon, je me permettais d'aller tous les jours à la chambre du tiers-état. Je n'y délibérais pas; mais je m'asseyais avec les autres députés; personne ne le trouvait mauvais. Cependant je me souviens d'une scène assez fâcheuse qui fut faite près de moi par M. de Laborde à l'abbé d'Espagnac, qu'on n'aimait pas, et qui était là intrus comme moi.

Dans ce même temps, je ne saurais dire quelle circonstance me fit faire connaissance avec l'abbé Sieyes; j'allai le voir : je le trouvai seul; nous causâmes long-temps. Je le contrariai, avec ménagement sans doute, mais complétement sur quelques données de son fameux ouvrage : *Qu'est-ce que le tiers-état ?* Il supporta à merveille mes contradictions, applaudit même à quelques-unes; il se méprenait évidemment sur le sens du mot *état*, dans lequel il comprenait non-seulement les artisans et les ouvriers, mais tous les prolétaires. En ce moment, où nous sommes arrivés à une population de trente mil-

lions d'âmes, nous avons à peine quatre-vingt mille électeurs, ce qui fait que nous avons vingt-neuf millions neuf cent vingt mille individus sans *état* politique. Ce qui est ainsi réduit, au temps de la liberté, et, comme on dit, de la plus haute civilisation, pouvait-il être, en 1789, étendu au point que le voulait l'abbé Sieyes! En retranchant de la liste du tiers-état tout le peuple des campagnes, ou, comme on le disait anciennement, du *plat pays*, et tous les ouvriers et artisans des villes, sans profession établie, le véritable tiers-état était encore assez nombreux. En présence d'un ordre de richesses et de dignités naturellement objet d'envie, c'était contre ce nombre, suivant moi, qu'il fallait prendre des précautions. Mes idées lui parurent d'abord singulières; à la fin il les trouva justes. Nous convînmes de nous voir beaucoup. Pour cela, il voulut absolument me présenter au club de Valois, au Palais-Royal, qu'il avait contribué à fonder. Si les registres de ce club se sont conservés quelque part, on y verra M. de Montlosier présenté par M. l'abbé Sieyes. Depuis ce temps, et pendant toute la durée de l'assemblée constituante, quelles qu'aient pu être, lui au côté gauche, moi au côté droit, nos attitudes respectives, l'abbé Sieyes n'a pas cessé de me marquer, parmi tous les hommes de son parti, une estime particulière. On doit

croire que je ne dis cela ici que pour rendre compte d'une singularité.

Cependant l'obstination de la noblesse à demeurer chambre séparée, celle du tiers-état à se regarder comme formant à elle seule la représentation nationale, celle du gouvernement dans une sorte d'indifférence ou d'apathie qui pouvait faire croire qu'il se complaisait dans les élémens de trouble, jetaient partout la crainte, la méfiance, le désespoir.

Depuis long-temps cet état de choses, avec lequel on ne pouvait aller qu'au despotisme du peuple ou à celui du monarque, était prévu. Dans un mémoire très-bien raisonné, les princes avaient prononcé au roi, en 1788, les paroles remarquables que je vais rapporter : « Sire, » l'état est en péril ; une révolution se prépare » dans les principes du gouvernement; elle est » amenée par la fermentation des esprits ; des » institutions réputées sacrées, et par lesquelles » cette monarchie a prospéré pendant tant de » siècles, sont converties en questions problématiques, ou même décriées comme des injustices. »

Ils ajoutaient :

« En parlant pour la noblesse, les princes de » votre sang parlent pour eux-mêmes ; ils ne » peuvent oublier qu'ils font partie du corps de

» la noblesse, qu'ils n'en doivent point être dis-
» tingués, que leur premier titre est d'être gen-
» tilshommes. Henri IV l'a dit, et ils aiment à
» répéter les expressions de si nobles sentimens...
» Que le tiers-état cesse donc d'attaquer les droits
» des deux premiers ordres, qu'il prévoie quel
» pourrait être, en dernière analyse, le résultat
» de l'infraction des droits du clergé et de la
» noblesse, et le fruit de la confusion des ordres.
» Par une suite de lois générales qui régissent
» toutes les constitutions politiques, il faudrait
» que la monarchie française dégénérât en des-
» potisme, ou devînt une démocratie : deux
» genres de révolution opposés, mais tous deux
» funestes. »

Qu'on me dise s'il y a dans nos anciennes prophéties quelque chose de prédit d'une manière aussi précise et aussi juste.

Plus d'un an après cette époque (dans le commencement de juin 1789), lorsque la défaveur la plus générale frappait avec violence ces principes, M. le comte d'Artois ne les abandonna pas ; ils furent énoncés d'une manière expresse au président de l'ordre de la noblesse, à l'occasion de son refus de la députation de Tartas.

« Monsieur, veuillez parler en mon nom à la
» chambre, et lui donner la ferme et certaine
» assurance que le sang de mon aïeul m'a été

» transmis dans toute sa pureté, et que tant » qu'il m'en restera une goutte dans les veines, » je saurai prouver à l'univers entier que je suis » digne d'être né gentilhomme français. »

Avec l'esprit d'investigation qui m'a été donné, on comprend que je devais m'attacher à rechercher, non pas précisément les causes morales de l'agitation dont j'étais témoin, je les connaissais assez, mais les intrigues particulières qui avaient pour objet d'en détourner ou d'en diriger les flots. A cet égard, j'ai été pendant long-temps très-embarrassé. Quand j'interrogeais mes amis de tous les partis et de toutes les classes, ceux-ci accusaient le duc d'Orléans; les troubles leur paraissaient une machination de ce prince, une trame pour s'emparer de la couronne; ceux-là accusaient, non précisément Louis XVI, mais une partie de la cour : les troubles leur paraissaient la machination de quelques courtisans, pour avoir un prétexte de dissoudre les états-généraux et recouvrer ainsi les avantages de l'ancien régime; d'autres accusaient diversement M. Necker et la vanité de certains chefs du tiers-état, qui espéraient obtenir l'abolition de toutes les anciennes distinctions, et qui, dans l'exaltation de cette espérance, ne craignaient pas de se porter ou d'exciter aux plus grands excès.

En recherchant soigneusement l'un après l'autre ces foyers de trouble, j'ai pu reconnaître en chaque point de l'exagération, dans tous quelque vérité.

Et d'abord il me paraît difficile de nier que M. le duc d'Orléans n'ait été pour quelque chose dans ces mouvemens. Tout ce qui lui appartenait y figurait d'une manière trop positive, pour qu'on puisse croire, malgré les apologies qu'il lui a convenu de publier, qu'il y ait été totalement étranger. Mais si, à raison de diverses circonstances, on peut soupçonner quelque participation de sa part, il me semblait que c'était plutôt par l'effet d'une ancienne bouderie contre la cour que par un dessein arrêté d'envahissement de la couronne. De premières attitudes une fois prises, quelques personnes auprès de lui ont pu imaginer qu'il en ressortirait naturellement, et par la seule force des choses, un mouvement qui le mettrait sur le trône. Pour lui-même, je doute beaucoup (et je ne parle pas ici de simples conjectures, mais d'après toutes les informations que j'ai prises), que sa pensée se soit sérieusement arrêtée à ce projet. Peu de temps après le 6 octobre, quand il convint à M. de Lafayette de l'éloigner de la capitale, en lui faisant donner une mission à Londres, ce fut moins, je pense, dans des vues de préservation de la cou-

ronne que pour ôter au mouvement populaire, dont ce général n'était plus le maître, un appui ou un prétexte de désordre.

Les reproches qu'on faisait à la cour avaient de même, avec leurs points d'exagération, leurs points de fondement. Ce n'étaient certainement ni le roi, ni toute la cour qui aspiraient au retour de l'ancien ordre de choses; mais il est vrai de dire que, parmi les hommes d'état, il y en avait un grand nombre, tels que le baron de Breteuil et ses adhérens, qui ne cessaient de déplorer la faute qu'on avait commise en convoquant les états-généraux. A chaque heure, à chaque moment, on s'occupait des moyens de s'en débarrasser, pour revenir au régime des parlemens, combiné avec celui des lettres de cachet.

Soit à Paris, soit à Versailles, la plus grande partie de ce qu'on appelait alors la haute société, effrayée des troubles qu'avait amenés la convocation des états-généraux, et des désordres qui avaient suivi ces troubles, partageait ces dispositions; elle soupirait pour le retour d'un régime absolu qu'elle croyait pouvoir seul la préserver et la sauver.

Les mêmes dispositions se trouvaient, sinon dans la majorité, au moins dans une grande partie de la noblesse et du clergé. Pour l'armée, et surtout parmi les principaux officiers, il n'y avait

pas d'hésitation. Le maréchal de Broglie ne s'en cachait point, rien ne lui paraissait si facile. Quand il fut appelé à Versailles, comme il logeait au château à côté de moi, j'avais occasion de le voir, quand je passais devant sa porte, occupé, avec ses aides de camp, de tous les plans des environs de Paris qu'il avait pu rassembler. Cela ne l'empêcha pas, au moment du 14 juillet, de laisser la Bastille et les Invalides sans défense; tant on faisait peu de cas alors des émotions populaires. Passant un jour sur la terrasse du château, au moment où on avait commencé à rassembler le corps d'armée, le comte d'Espinchal m'aperçoit et m'appelle; il était au milieu d'un groupe nombreux d'officiers. Ces officiers, parmi lesquels je reconnus très-bien M. le comte d'Autichamp, s'entretenaient du plaisir qu'ils auraient bientôt à jeter toute cette *pretintaille* d'états-généraux par la fenêtre; ils ajoutaient: « *Ils nous* » *en ont bien fait, mais cette fois nous avons* » *aiguisé nos couteaux.* »

Ce langage violent ne me plaisait pas du tout. Quand je me trouvais à l'assemblée ou dans des réunions, parmi les membres du tiers-état, leur langage ne me convenait pas davantage. Je ne voulais sûrement ni la licence, ni l'égalité révolutionnaire telle que les uns l'entendaient; je ne voulais pas non plus le despotisme et l'ancien

régime tels que les autres le voulaient. Les deux partis me paraissaient ainsi hors de la voie; mais c'était surtout parmi les députés de Bretagne que les dispositions avaient plus d'âcreté. Couvant encore le sentiment de l'injure qu'ils croyaient avoir éprouvée à Rennes, de la part de la noblesse, ils ne cessaient de remuer Paris et la France pour la vengeance de cette injure.

Pour ce qui est de M. Necker qu'on a tant accusé, dans la haute station où il se trouvait, c'eût été trop peu de chose pour lui, comme membre du tiers-état, de se laisser entraîner tout-à-fait aux petites vanités de cet ordre. Cependant, d'un côté, comme il avait peu de faveur à la cour, et surtout auprès de la reine, tout opposé qu'il était aux exagérations du parti populaire, il lui paraissait dangereux, voulant diriger ce parti, et n'ayant de force que par lui, de l'attaquer trop violemment dans les points les plus vifs. Il cherchait, il proposait des tempéramens; ces tempéramens, qui ne convenaient pas toujours, devenaient la matière de négociations. Le temps se passait ainsi, dans l'intérieur du château, en pourparlers. Cependant les esprits s'aigrissaient de plus en plus. A la fin il fut convenu au conseil du roi, et sur l'avis même de M. Necker, d'intervenir dans les difficultés qui s'étaient élevées entre les ordres : ce fut l'objet

de la déclaration du 23 juin, en séance royale. Le premier article de cette déclaration portait :

« Le roi veut que l'ancienne distinction des
» trois ordres de l'état soit conservée en son en-
» tier, comme essentiellement liée à la constitu-
» tion du royaume : que les députés, librement
» élus par chacun des trois ordres, formant trois
» chambres, délibérant par ordre, et pouvant,
» avec l'approbation du souverain, convenir de
» délibérer en commun, puissent seuls être con-
» sidérés comme formant le corps des représen-
» tans de la nation. En conséquence, le roi dé-
» clare nulles les délibérations prises par les dé-
» putés de l'ordre du tiers-état, le 17 de ce mois,
» ainsi que celles qui auraient pu s'ensuivre,
» comme illégales et inconstitutionnelles. »

C'est en vain qu'à la suite de cette déclaration le roi prononce l'abolition des priviléges pécuniaires du clergé et de la noblesse ; c'est en vain qu'il prohibe tout établissement d'impôt, sans le consentement des représentans de la nation ; qu'il proclame l'abolition des lettres de cachet, ainsi que la liberté de la presse et l'établissement d'états provinciaux ; le seul point de la distinction des ordres anéantit dans le public tous ces bienfaits.

On vient de voir annuler, par le roi, une délibération du tiers-état, en date du 17 juin : c'est

celle par laquelle la chambre avait jugé à propos de se constituer en assemblée nationale. Le 20, elle avait été encore plus loin; elle avait fait le fameux serment du jeu de paume, par lequel tous ses membres s'étaient engagés à ne se séparer qu'après avoir donné une constitution à la France. Ce serment avait été fait précisément en appréhension de la séance royale qui avait été annoncée. Du reste, comme on n'avait point respecté les ordres du roi, qui avait commandé la surséance de l'assemblée à cause des préparatifs nécessaires à la séance royale; on ne les respecta pas davantage, lorsqu'à la suite de son discours il eut prescrit à l'assemblée de se retirer. La noblesse et le clergé obéirent, le tiers-état demeura. Mais il était dans un état d'embarras, presque de confusion et de honte; l'incident suivant l'en tira.

Le grand-maître des cérémonies, rappelant les ordres du roi, vint inviter les députés à quitter la salle; personne ne prenant la parole, Mirabeau se lève : « Allez dire à votre maître que nous » sommes ici par la volonté du peuple, et que » nous n'en sortirons que par la force des baïon» nettes. » Ces paroles rapportées au roi : « Qu'ils » y restent, » répondit-il, « si cela leur fait » plaisir. »

Toutefois, ce ton d'audace avait électrisé l'as-

semblée; le public fut électrisé de même. Tel fut le peu de confiance qu'on prit dans la démarche du roi, que le lendemain même 24, cent cinquante ecclésiastiques passèrent à la chambre du tiers. Le surlendemain, ce fut toute la minorité de la noblesse, au nombre de quarante-sept membres, ayant le duc d'Orléans à sa tête.

Dans cette occurrence, trois grandes fautes furent commises : la première et la plus grave de toutes fut de laisser engager, pendant près de six semaines, une discussion, sur laquelle la plus grande partie de la population de la France avait pris parti, et s'était comme liguée.

La seconde, fut de n'avoir pas prévu la résistance qui survint, et de n'avoir pas su préparer et déployer, au moment même, la force nécessaire pour la réprimer.

Un malheur plus grand que ces deux fautes, fut l'absence inattendue de M. Necker, qui avait lui-même préparé cette déclaration, et qui en suite de bouderie, pour quelques mots ajoutés ou omis, avait jugé à propos de n'y pas paraître.

Cette circonstance enflamma particulièrement les esprits : son renvoi et celui des autres ministres réputés populaires; la nomination de plusieurs ministres déconsidérés depuis long-temps par leur dévouement connu au despotisme; le rapprochement d'un corps d'armée des environs

de Paris et de Versailles : tout se réunit pour ajouter de nouveaux élémens de fermentation à ceux qui existaient déjà.

Dans cette situation, qui demeura quelque temps flottante, les espérances et les craintes prirent tout à coup une telle activité, qu'on pouvait prévoir les plus grands désordres; ils devaient surtout acquérir un caractère effrayant de violence dans une ville comme Paris où, une population immense se trouvant concentrée sur un petit espace, les communications étaient plus rapides, l'enthousiasme et le délire plus contagieux.

Ce qui aggravait cette situation, c'était la pénurie des subsistances; à tout moment on craignait que le pain ne manquât; cette crainte même le faisait manquer. La désorganisation du pouvoir augmenta le désordre; dès le premier moment, voilà M. le lieutenant de police qui vient annoncer à je ne sais quelle cohue d'électeurs constitués en assemblée : « Que sa charge et ses » fonctions ne le placent pas de manière à veiller » sur l'origine et les premiers moyens des ap- » provisionnemens. » Il donne à cet effet sa démission.

En même temps voilà les districts de Paris qui envoient à l'assemblée, formée à l'Hôtel-de-Ville, des députations pour lui promettre obéis-

sance, se former en milice nationale et demander des armes. Les élèves en médécine se présentent à leur tour, ainsi que les élèves du Palais; bientôt c'est le commandant du guet; enfin ce sont les gardes-françaises.

Il est dans les commotions publiques des positions tellement difficiles, que, quoi qu'on fasse, on ne peut s'y conduire convenablement. Avec de l'autorité, si vous en faites un usage modéré, vous risquez d'affaiblir le respect; si vous y mettez de l'énergie, vous pouvez révolter. Aucun corps en Europe n'avait eu une réputation de discipline, d'honnêteté et de fidélité pareille à celle des gardes françaises. Lorsque M. le duc du Châtelet succéda à M. de Biron dans le commandement de ce corps, imbu de certaines maximes de sévérité militaire, il en fit un usage qu'on trouva immodéré. Il en fut de même de M. le duc de Guiche, à Versailles, envers les gardes-du-corps. Il les aliéna. Trente gardes-françaises ayant manqué à quelque règle de discipline, furent envoyés à l'Abbaye; le peuple se porta à l'Abbaye et les délivra. On dissimula envers le peuple et envers les gardes-françaises; la discipline des corps fut ébranlée.

La fidélité du peuple l'était déjà au dernier degré. Si le mot révolution signifie en politique un déplacement de pouvoir, dès ce moment on



peut dire qu'il y eut à Paris une révolution effectuée ; car le pouvoir, qui auparavant appartenait au roi et à ses délégués, passa aux districts, à l'assemblée de la commune, c'est-à-dire au peuple et à ses agens.

Dès le commencement des troubles, le roi n'avait cessé d'entretenir la pensée de les apaiser. Il s'occupait pour cela de quelque transaction qui, sans faire triompher positivement un des partis, pourrait les satisfaire tous. Cette pensée, qui offrait des modes difficiles, contrariée sans cesse dans ces modes, avait amené des retards funestes. Lors de la déclaration du 23 juin, si les esprits n'avaient été animés que d'un esprit de liberté, elle eût tout-à-fait rempli son objet ; mais c'étaient les vanités qui étaient particulièrement en scène ; c'était l'oppression et l'abolition des deux premiers ordres qu'on voulait, en même temps que l'abaissement de la puissance royale qui ne voulait pas les sacrifier. Le gouvernement du roi avait été, il me semble, maladroit dans le déploiement de sa politique. On admirait avec une sorte de stupéfaction, comment pouvant, dès le principe, faire cesser d'un seul mot la discussion entre les ordres, il s'était plu, au contraire, à la prolonger, jusqu'à ce qu'enfin, portée au dernier terme d'irritation, il ne lui avait plus été possible de l'apaiser.

Dans le déploiement de la force militaire, dont la pensée lui vint ensuite, il me semble qu'il fut encore plus maladroit. On avait rassemblé, entre Paris et Versailles, un corps d'armée. C'était sous le prétexte de réprimer la rébellion et d'assurer les subsistances. On ne sut faire aucun usage de cette armée; on l'approchait quelquefois de la capitale. On aurait dit que c'était moins pour l'intimider que pour l'agacer. Le 12 juillet, à onze heures du soir, le régiment royal-allemand étant sur la place Louis XV, est attaqué par douze cents gardes-françaises, au service de la commune. Par une première décharge, les gardes-françaises blessent ou tuent quelques soldats. Le régiment se retire sans riposter.

La révolte engagée à ce point, ce ne fut plus seulement d'approvisionnement de blé qu'on s'occupa à Paris, mais d'approvisionnement d'armes. A cet égard il n'y avait pas moins de difficultés; on demandait de tous côtés des armes, on ne savait où il y en avait. Encore que ce fût décidément l'assemblée des électeurs, avec son comité permanent, qui gouvernât à l'Hôtel-de-Ville, le prevôt des marchands ne laissait pas, par un reste d'habitude, d'assister au conseil. S'il avait eu un peu de prudence, il aurait pu, comme le lieutenant-général de police, se dé-

mettre de ses fonctions; il ne le fit pas. Avec des intentions, qu'on a pu ensuite regarder comme suspectes, peut-être seulement pour se rendre populaire, et servir mieux sous cette couleur la cause royale à laquelle il était voué, il s'entremettait dans toutes les délibérations; on aurait dit quelquefois qu'il les dirigeait. Et alors, comme on s'adressait surtout à lui pour avoir des armes, il en promettait à qui en demandait; l'embarras était de s'en procurer. Pressé de toutes parts, à la fin il arrive solennellement et pompeusement devant l'Hôtel-de-Ville plusieurs grandes caisses qui sont étiquetées ARTILLERIE. Ces caisses, promises depuis long-temps, répandent aussitôt la joie; elles sont transportées dans les caves de l'Hôtel-de-Ville. Bientôt on annonce, comme venant d'être découvert, le dépôt d'une quantité de cartouches à l'Arsenal; enfin, on assure, et M. le prevôt des marchands lui-même le confirme, qu'il y a un grand dépôt de fusils aux Chartreux.

En même temps qu'on se rassurait sur ces divers dépôts, de plus en plus on éprouvait le besoin d'en faire usage. Des courriers se succédant sans cesse, arrivant de toutes parts, les uns envoyés par des districts, d'autres tout-à-fait inconnus, viennent rapporter tantôt que Royal-Allemand et Royal-Cravate sont dans le faubourg

Saint-Antoine, massacrant tout sans distinction d'âge ni de sexe; tantôt que les troupes du Champ-de-Mars arrivent par les Champs-Élysées. Quand on vérifiait ces rapports, ils se trouvaient sans fondement; mais on n'avait pas toujours le temps de les vérifier; et, vérifiés ou non, l'alarme était produite, et alors de demander des armes; à toute force des armes. « Tranquillisez-vous, » répondit enfin le comité permanent; et voilà qu'il fait sortir des caves de l'Hôtel-de-Ville, à la grande joie de la multitude, les caisses étiquetées ARTILLERIE. Les caisses une fois ouvertes au milieu de la place, lorsque tout le monde s'approche pour recevoir la distribution qui va être faite, au lieu d'armes, voilà qu'il ne se trouve plus dans ces caisses que du vieux linge. Aussitôt s'élève de tous côtés un cri: *A la trahison! Il faut pendre le comité permanent, il faut mettre le feu à l'Hôtel-de-Ville!*

— « Un moment! » disaient alors quelques-uns, « il va nous arriver des cartouches de l'Arsenal. » On avait été en effet à l'Arsenal, mais on n'y trouva point de cartouches; enfin, on avait envoyé aux Chartreux; mais, au lieu d'armes, on vit arriver, je ne saurais dire conduits, traînés ou portés par la multitude, un vieux prieur et un autre religieux, mon parent, que je voyais souvent à Paris, et que j'aimais beaucoup. Quand

ces deux religieux arrivèrent ; on voulait bien les tuer ; mais cela n'en valait pas la peine ; ils étaient presque morts ; ensuite il était important de les laisser respirer un moment, afin de les interroger. On les interrogea en effet, aussitôt qu'ils furent un peu remis ; mais ils répondirent si à propos, qu'on fut convaincu de leur innocence. Alors un des électeurs s'approche du prévôt des marchands : « Monsieur, » lui dit-il durement, « voilà l'ordre que vous avez donné ; voulez-vous » bien expliquer ce mystère ? » Il répondit déconcerté : « On m'a trompé, je me suis trom- » pé. » On comprend l'espèce d'impression qui s'éleva sur son compte.

Au milieu de ces tromperies ou de ces méprises, toutes les recherches ne furent pas infructueuses. Un vieux invalide et un garçon perruquier découvrent, et aussitôt font arrêter, de leur autorité privée, plusieurs milliers de livres de poudre et de salpêtre qui étaient chargés pour Rouen. Cette poudre transportée à l'Hôtel-de-Ville, le peuple, aigri de soupçons et de méfiances, voulait qu'on la lui fît distribuer à l'instant même ; il menaçait d'enfoncer les barils. Un bon prêtre, nommé Lefèvre, qui était là, et que j'ai eu occasion de voir depuis, fit observer que le moindre accident pouvait faire sauter l'Hôtel-de-Ville et tout le quartier. On lui remet la garde de cette

poudre, qu'il fait transporter, du mieux qu'il peut, dans des salles basses. Cela n'empêcha pas de tirer, en signe de réjouissance, des coups de fusil en la transportant. On lui avait donné des gardes pour l'assister; ces gardes, ivres, ou peut-être par fanfaronade, affectaient de fumer leur pipe sur les barils. Le pauvre prêtre se désolait, jurait, tempêtait; alors même on en faisait de plus belle pour le narguer. A la fin toute cette poudre fut distribuée en cornets; ce fut même la nuit, au milieu de chandelles allumées.

Dans cette bagarre, ce n'était pas seulement tel ou tel qui était en danger, c'était tout le monde. Deux conseillers au parlement, M. Bouchard de Sarron et M. Lefèvre d'Hamécourt, qui allaient à Versailles, furent arrêtés, conduits à l'Hôtel-de-Ville, et furent au moment de périr. Ils voulaient parler au comité permanent. « Allez-vous-en vite, » leur dit-on, « vous ne pouvez » demeurer ici. » Il en fut de même du prince et de la princesse de Monbarey; le comité permanent lui-même n'était pas toujours en sûreté. Un de ses membres, M. Garran-Coulon, qui avait reçu une mission importante, fut arrêté, battu, et eut peine à s'échapper; il en fut de même de M. de Leutre, que j'ai vu depuis à Londres, et qui m'a raconté assez toutes ses tribulations. Un autre, vêtu de noir (je ne me souviens pas de

son nom ), voulut aller faire aussi quelque message; on le signala comme un traître, et aussitôt on cherche à le saisir par les cheveux pour le mener à la lanterne; heureusement pour lui, au lieu de cheveux, il avait une perruque qu'il abandonne au capteur, et il trouve par-là le moyen de s'évader.

Si on se fait une idée juste de cette situation, on comprendra comment M. de Flesselles, prevôt des marchands, que beaucoup d'indices accusaient, fut d'abord menacé et ensuite massacré. Il faut rendre cette justice au comité permanent, qu'il fit l'impossible pour le préserver. Ne pouvant le garder plus long-temps à l'Hôtel-de-Ville, on avait réussi à lui faire traverser la place sans accident; c'est au coin de la première rue qu'il fut atteint d'un coup de pistolet et livré à la multitude.

On comprendra de même comment, à l'attaque de la Bastille, à laquelle on n'accourut d'abord que pour y demander des armes, le tumulte, inséparable d'une telle attaque, devint, à la suite de beaucoup de méprises, l'occasion de beaucoup d'atrocités. Ce qu'on ne comprendra pas, c'est qu'elles aient été portées au point de construire, sous les murs mêmes de la Bastille, un bûcher destiné à brûler vive une jeune fille, la plus belle, la plus innocente créature, sous

prétexte qu'elle était fille ou parente du gouverneur de cette place.

Tandis que ces scènes se passaient à Paris, elles faisaient, soit à la cour, soit à Versailles, le plus singulier effet. L'assemblée était dans l'admiration, dans l'enthousiasme; la cour dans la consternation. L'assemblée envoyait députation sur députation au roi, pour l'engager, pour le forcer à renvoyer les troupes. Le ministère, qui ne voulait ni ne savait comment employer ces troupes, et qui se voyait particulièrement en butte à la haine, ne trouvait aucune difficulté à les faire partir, mais il n'osait donner des conseils. Le roi ne savait pas en prendre de lui-même. On croirait qu'il n'était pas même bien instruit des événemens. Le duc de Liancourt trouva un soir le moyen de pénétrer dans sa chambre et de les lui apprendre. « Mais, monsieur », lui dit le roi, « *c'est une révolte!* » — « *Sire, c'est une révolution.* » Le lendemain, le duc de Larochefoucaud et quelques autres membres de l'assemblée, purent lui donner plus de détails. Ils lui apprirent même que, de leur autorité privée, ils avaient ordonné la démolition de la Bastille. « C'est un peu fort! » leur dit le roi; et il demeura ébahi.

A la fin, las de toutes ces scènes, qui étaient pour lui des tracasseries, nous le voyons se rendre

à pied à l'assemblée, pour l'informer qu'il a donné l'ordre de congédier les troupes. Le lendemain il se transporta à Paris. Après avoir, au milieu des cris de *vive la nation!* traversé une multitude armée, où se trouvait pêle-mêle et enrégimentés ensemble des dames, des demoiselles, des chaudronniers, des capucins, il eût à subir, en entrant dans l'Hôtel-de-Ville, une harangue de M. Bailly : « Sire, » lui disait le maire de Paris, « Henri IV avait reconquis son peuple : » ici c'est le peuple qui a reconquis son roi. » Ce discours, et un autre discours de M. de Lally, étaient prononcés sans doute dans de bonnes intentions ; ils n'en ont pas moins été dans la suite l'objet de beaucoup de critiques.

En vérité, tout le monde alors semblait avoir la tête tournée. Mounier lui-même, le vertueux, le fervent royaliste Mounier, revenant de Paris, ne cessait d'exalter les belles choses dont il avait été témoin. Je l'ai entendu dire à l'assemblée : « Ah ! messieurs, quel beau spectacle ! la place » était couverte d'une foule prodigieuse de ci- » toyens armés et non armés !.....» Il aurait pu ajouter : « tout couverts de sang et des livrées de » la révolte. »

Ce n'est pas sans quelque inquiétude que le roi était parti pour Paris. Il avait dans sa voiture les ducs de Villequier et de Villeroi, le prince

de Beauveau et le comte d'Estaing. Quelques gardes du corps avaient voulu l'accompagner; ils eurent ordre de rétrograder. La milice parisienne prit leur place. Une fois arrivé, la première démarche du roi fut d'arborer la cocarde de la ville. Il confirma ensuite la nomination de M. Bailly comme maire de Paris, et celle de M. de Lafayette comme commandant la milice parisienne. Après cette démarche, tout sembla, pendant quelques jours, être rentré dans l'ordre accoutumé. J'en profitai pour aller à Paris, d'où je devais me rendre ensuite en Auvergne; ma présence était commandée par une nouvelle convocation qui allait avoir lieu.

Au milieu de tous les troubles qui avaient suivi la déclaration par laquelle le tiers-état s'était constitué en assemblée nationale, et en attendant le rassemblement des troupes qui se préparait, le roi se vit contraint, soit pour la sûreté des deux premiers ordres, soit pour la sienne, de leur enjoindre la réunion. Toutefois il y avait à cet égard, dans certains cahiers, notamment dans ceux de la noblesse d'Auvergne, des mandats précis et impératifs, que la délicatesse ne permettait pas de violer. M. de Lafayette lui-même, tout enivré qu'il était de l'esprit du temps, se croyait tenu à les respecter. Dans cette situation, le roi avait, pour la recti-

fication de ces sortes de mandats, ordonné une nouvelle convocation des bailliages d'où ils émanaient.

En conséquence, le 16 juillet je quittai Versailles, et me rendis à Paris. Je fus confondu du spectacle qu'il m'offrit. Il y avait, il est vrai, du calme. C'est celui qu'offre une maison le lendemain d'un incendie. Je m'empressai d'aller à l'Hôtel-de-Ville demander un passe-port à M. de Lafayette. Je le trouvai seul dans son cabinet. Il me reçut très-bien, me recommanda instamment de faire changer son ancien mandat qui le gênait beaucoup : il entrait bien à l'assemblée nationale, mais il n'y parlait pas, il n'y délibérait pas. Quand mon passe-port eut été expédié et signé, après quelques mots sur des désordres qu'il déplorait, le voilà qui me prend par le bras, et nous descendons ensemble les trois ou quatre marches de l'Hôtel-de-Ville. La place de Grève était en ce moment, comme toutes les autres places de Paris, une espèce de camp ou de bivouac, où était entassée, sans trop de régularité, une multitude armée. Aussitôt que M. de Lafayette paraît, comme on se mit à se rassembler précipitamment, et à battre aux champs: « Vous voyez ce monde-là, » me dit-il en se penchant vers moi; « ils m'accordent des hon» neurs plutôt que de l'obéissance : je parais ici

» le chef ; je suis loin d'être le maître. » Précédemment, nous promenant à Versailles sur la terrasse du château, il m'avait dit : « On me » boude là-haut, parce que j'y parle quelquefois » le langage que j'ai appris à Boston, et qu'on » parlera bientôt dans toute l'Europe. » Je lui dis : « Puisqu'il vous faut des comparaisons, ne » pourriez-vous pas plutôt me citer l'Angleterre, » où au moins on trouve une chambre des pairs? » Il me répondit : « Une chambre des pairs en » Angleterre ! Avant six mois il n'y en aura » plus. » — « Vous croyez cela ? » — « Cela est » sûr, comme il est sûr que je vais dîner en ce » moment chez madame de Tessé. » Et il me quitta.

Sa prévision ne s'est pas réalisée : mais en vérité peu s'en est fallu. C'est ce qu'on verra quand je rendrai compte de l'état où je trouvai l'Angleterre en 1794.

Je n'avais pas dissimulé à M. de Lafayette, en lui demandant un passe-port, l'impression que me causaient les événemens présens, et mes craintes pour l'avenir. Il m'avait écouté sans trop d'improbation. Fort de mon passe-port, je demandai des chevaux de poste. Voyant l'indignation qui m'agitait, et que je mettais une sorte d'audace à exprimer, mes amis, qui étaient dans la terreur, me demandaient en grâce de

me calmer, surtout en route. Ils me prévenaient que je trouverais partout les mêmes dispositions qu'à Paris: ils m'exhortaient au plus profond silence. Je le leur promis, sans être trop sûr de tenir ma promesse. Au moment où, les chevaux de poste étant arrivés, on faisait des dispositions pour les atteler, il se présenta à moi un homme d'un certain âge, assez bien mis, se disant garde-du-corps, et de la Haute-Auvergne. Il me demanda s'il n'y aurait pas de l'indiscrétion à me proposer de faire avec moi le voyage de Clermont, en payant la moitié des frais. Après avoir hésité un moment, j'y consentis. Cependant je remarquai qu'il affectait constamment de se présenter à moi d'un certain côté. Quand les petits soins pour le placement de mes effets dans ma voiture m'obligeaient à quelques mouvemens, je remarquais qu'il suivait ces mouvemens en se plaçant toujours auprès de moi du même côté. Au bout de quelques postes, je m'aperçus qu'il lui manquait la moitié du nez, emportée, je ne sais comment, par quelque mauvaise maladie. Cet homme, qui me causait un peu de dégoût, me rendit dans la route de fort bons services. Partout où on nous arrêtait pour examiner nos passe-ports, ce qui nous arrivait à tout moment, il criait de toutes ses forces: *Vive la nation! vive le tiers-état! au diable la noblesse!* Il revenait ensuite vers moi,

me disant tout bas de ce monde attroupé : « F..... canaille! » A Cône, où on nous arrêta, sur le vu de mon passe-port, signé Lafayette, comme on me prit pour un ami de M. de Lafayette et de la révolution, on me fit, sur la prise de la Bastille, et sur les autres événemens du 14 juillet, des questions qui me paraissaient importunes; l'ennui que je montrai allait me rendre suspect. Mon compagnon m'excusa, et, prenant à part le maire, il lui dit de me ménager de questions; que j'étais fort triste, parce que je venais de perdre ma femme. Au moyen de tous les fagots qu'il ne cessa d'inventer, et surtout du passe-port de M. de Lafayette, qu'il avait soin de faire valoir, nous arrivâmes en Auvergne sans malencontre. Les lettres de convocation y étaient arrivées avant moi. Mais, au lieu de trois cents gentilshommes que la convocation précédente avait réunis, il en arriva à peine quatre-vingts. Dans la première assemblée je n'avais eu aucune faveur. Dans celle-ci, comme j'avais été témoin des événemens dont je racontais assez bien tous les détails, ma faveur fut immense. A la place du marquis de Langeac, long-temps malade, et que nous venions de perdre, notre vœu unanime fut de le remplacer par M. de Chabrol, père de MM. de Chabrol d'aujourd'hui. Ce n'était pas tout. Outre les mandats impératifs que nous nous

empressâmes de rectifier, M. de Laqueuille, M. de la Rousière et M. de Macon, ayant donné leur démission, nous avions, si on acceptait ces démissions, trois places vacantes à nommer. Irrités au dernier point de cette démarche, qu'ils regardaient comme une défection, les esprits y étaient tout-à-fait disposés. Assuré, comme je l'étais, d'être un des premiers nommés, et de repartir aussitôt comme député, je conviens que j'éprouvais à cet égard un empressement bien vif. Je n'avais qu'à laisser aller les choses. Toutefois il me parut triste de me mettre ainsi à la place de braves gens qui, dans ma pensée, avaient eu un sentiment honorable. Je combattis les dispositions de l'assemblée. A la fin (ce ne fut pas sans peine), je fis comprendre que ce serait mal récompenser le zèle et la fidélité de nos envoyés, que de les prendre ainsi au mot, dans une démarche que l'honneur avait inspirée, et que le dégoût et le désordre des temps justifiaient. Je l'emportai. Je fus nommé alors premier suppléant; car nous avions aussi à nommer des suppléans. Je me retirai dans mes montagnes.

---

# LIVRE VII.

M. le comté de Montlosier est appelé à l'assemblée. — Massacres de Paris, de Saint-Germain, de Saint-Denis. — Mort de Foulon et Bertier. — Excès monstrueux commis dans les provinces. — Nuit et décrets du 4 août. — Débats de l'assemblée.

Je pus passer dans mes montagnes quelques jours tranquilles; j'en avais besoin. Je me remis alors au magnétisme et à mes courses de montagnes, faisant mes efforts pour me tenir éloigné du mouvement général, pour devenir indifférent même, s'il était possible, à des commotions dont les journaux m'annonçaient la continuité, mais auxquelles je croyais pouvoir demeurer étranger. Au moment où elles atteignirent l'Auvergne, j'espérais, ainsi que quelques amis, qu'elles ne seraient pas durables. Nous nous efforçions ensemble de montrer une sécurité que nous n'avions pas. A la fin d'août, au moment où je m'y attendais le moins, je reçois une lettre du marquis de la Rousière, qui me prévient de sa retraite, en m'invitant à venir le remplacer im-

médiatement. Je lui réponds que je n'en ferai rien, que j'ai réussi une première fois auprès de l'assemblée de la sénéchaussée à faire repousser sa démission; que j'espère avoir le même bonheur auprès de lui-même. J'écrivis dans le même sens à quelques-uns de ses parens et de ses amis. Il ne tint compte de mes sollicitations. *Le Moniteur* m'apprend qu'il a donné sa démission à l'assemblée, et qu'elle a été acceptée. Il fallut me résoudre, un peu content au fond de la nouvelle petite importance que j'allais acquérir, et surtout de n'avoir, pour l'obtenir, rien fait qui, sous les rapports de la délicatesse, pût me troubler en moi-même et me contrister.

Cependant, ce n'était pas tout d'aller me porter comme acteur sur un théâtre de désolation, qui m'avait pendant plusieurs mois fait frémir comme témoin. Je dus reprendre avec soin, dans ma pensée, la suite des événemens que je savais confusément avoir suivi ceux du 14 juillet. J'allais me trouver membre d'une grande et puissante assemblée : cette assemblée, qui depuis quelque temps était souveraine et réglait tout, cette assemblée, depuis que j'avais quitté Versailles, qu'avait-elle fait, ou, ce qui est à peu près la même chose, qu'avait-elle laissé faire? C'est ce que je dus avant tout soigneusement rechercher.

Et d'abord je dois rendre compte d'une impression qui, je puis le dire, absorbait tout ce que j'avais de sentiment.

Avant la démarche du roi à l'assemblée nationale pour lui annoncer le renvoi des troupes, je pouvais concevoir, jusqu'à un certain point, un mouvement d'exaspération publique que venait animer en outre la pénurie des subsistances. Mais lorsqu'après avoir satisfait au vœu de l'assemblée, et poussant la condescendance jusqu'à son dernier terme, le roi était venu lui-même sans escorte, à l'Hôtel-de-Ville, proclamer sa générosité, sa clémence, ou, si l'on veut, sa faiblesse, je ne comprenais pas comment il pouvait se manifester encore quelque reste d'animosité et de férocité; comment cette animosité et cette férocité avaient pu se conserver plusieurs jours après, au point de se signaler encore par le massacre de deux hommes considérables, tels que MM. Foulon et Bertier, lesquels avaient pu, comme tant d'autres, avoir des opinions opposées à l'opinion devenue dominante, mais qui n'avaient désormais aucune puissance et ne présentaient par-là aucun sujet de crainte.

Ce n'était pas à Paris seulement que régnait cette fureur de rage et de massacres; à Saint-Germain, toute la populace s'ameute et se met à pendre un marchand de grains. Suivant l'usage

déjà établi, on place sa tête au bout d'une pique et on la promène dans les rues. On allait, je ne sais, à Poissy ou à Saint-Germain, en pendre un autre, nommé Thomassin. Pour cette fois, il faut rendre justice à l'assemblée : comme c'était un homme d'une condition inférieure, elle consentit à envoyer au secours de ce malheureux une députation. La députation voulut haranguer la populace ; sa harangue fut repoussée ; elle faillit à être mise elle-même à la lanterne. Pour ce qui est de Thomassin, on lui avait déjà mis la corde au cou ; on avait même eu l'attention de faire venir un prêtre sur la place pour lui faire recevoir les derniers sacremens. L'évêque de Chartres se mit à genoux, et obtint de mener ce malheureux aux prisons de Versailles pour y être jugé.

C'étaient là au moins des marchands de blé ; on sait combien, dans tous les temps, le peuple est animé contre ce genre de commerce. Mais à Saint-Denis, où le maire, nommé Chatel, non-seulement n'était coupable d'aucun trafic de cette espèce, mais avait réussi à conserver des provisions de blé : opération assez difficile dans ce temps-là, et surtout dans le voisinage de Paris, pourquoi massacrer un tel homme? le voici : c'était un simple bourgeois ; mais on lui trouvait, comme on avait trouvé à Réveillon,

des formes aristocratiques : ce qui n'était autre chose que d'être bien mis, bien frisé, et d'avoir des formes polies. Cela suffit pour le vouer à la haine des classes inférieures.

On raconte à ce sujet l'anecdote suivante : Un simple ouvrier l'ayant rencontré dans la grande rue, l'aborda et lui demanda une prise de tabac; après l'avoir prise : « Tenez, » lui dit-il, « monsieur le maire, vous êtes un brave » homme, nous le savons bien; mais cependant » il est sûr que nous jouerons ce soir à la boule » avec votre tête. » Il fut massacré le soir même; ne pouvant lui couper la tête, on la lui scia.

A Viry, Foulon, qui avait cru échapper à la haine publique, en se faisant passer pour mort, fut arrêté par la municipalité, amené de là à Paris, et déposé de poste en poste à l'Hôtel-de-Ville. Là, M. de Lafayette et M. Moreau de Saint-Méry, qui voulaient le sauver, avaient prié qu'on lui donnât des juges. Le peuple avait répondu : « *Oui, oui, jugé et pendu tout de suite.* » Il fut pendu sans être jugé. Il en fut de même de Bertier : pour celui-là, quand il vit qu'on allait le pendre : « Je saurai, » dit-il, « me » procurer une autre mort. » Il arrache alors le fusil d'un de ses gardes, écarte un moment la multitude et tombe percé de mille coups.

Les premières atrocités ayant été commises

à Paris, le contre-coup gagna tous les environs et bientôt tout le royaume, non, comme on pourrait le croire, en y portant l'horreur et l'épouvante, mais au contraire l'admiration et surtout l'imitation. « Aussitôt, » nous dit *le Moniteur*, « tous les citoyens devinrent sol» dats, tous les soldats devinrent citoyens. » Ce fut une insurrection générale; le peuple de Chantilly enleva les canons qui avaient été donnés au prince de Condé. La jeunesse de Rennes prit les armes et s'empara de l'arsenal [1]. Les deux régimens de Lorraine et d'Artois, qu'on envoya contre les jeunes gens de Rennes, se réunirent aux jeunes gens, en criant : *Vive la nation!* Ce fut ensuite Saint-Malo; bientôt toutes les villes du royaume. A Bordeaux, les membres du parlement s'enrégimentent dans la garde bourgeoise. A Grenoble, le parlement envoie la plus belle adhésion; et ce n'étaient pas seulement les hommes, les femmes s'associaient partout à ces désordres. A Angers, les dames prirent un arrêté conçu dans les termes suivans :

« Nous, mères, sœurs, épouses et amantes » des jeunes citoyens de la ville d'Angers, as-

[1] Le 1er. juillet, Chapellier et le chevalier Breton annonçaient que quarante mille hommes allaient se mettre en marche de la Bretagne.

» semblées extraordinairement, lecture faite des
» arrêtés de MM. de la jeunesse, etc. . . . .

» Déclarons que si les troubles recommen-
» çaient, et, en cas de départ, tous les citoyens
» se réunissant pour la cause commune, nous
» nous joindrons à la nation, dont les intérêts sont
» les nôtres ; nous réservant (la force n'étant pas
» notre partage) de prendre pour nos fonctions et
» genre d'utilité, le soin du bagage, provisions
» de bouche, préparatifs de départ, et tous les
» soins, consolations et services qui dépendent
» de nous ; protestons que notre intention à
» toutes n'est point de nous écarter du respect
» et de l'obéissance que nous devons au roi,
» mais que nous péririons plutôt que d'aban-
» donner nos amans, nos époux, nos fils et nos
» frères, préférant la gloire de partager leurs
» dangers à la sécurité d'une honteuse inaction. »

L'effervescence était ainsi partout ; partout l'aveuglement égalait la fureur. On avait pu d'abord par méprise immoler quelques accapareurs ; les hautes classes de la société, c'était là que se dirigeait principalement la haine. MM. de Lavauguyon, Besenval, l'abbé de Calonne, furent diversement arrêtés et maltraités. Les députés d'une certaine opinion ne furent pas plus respectés ; Dépréménil, Cazalès, Maury, eurent à subir les mêmes arrestations et les mêmes avanies.

A l'égard des violences et de leur objet, on peut s'en rapporter au *Moniteur* de ce temps-là. « Dans les premiers transports de l'efferves- » cence, » dit-il, « ce fut un crime d'être gentil- » homme, et le sexe même ne put se garantir » de la vengeance de la multitude. » M. de Montesson fut fusillé au Mans, après avoir vu égorger son beau-père. En Languedoc, M. de Barras fut coupé en morceaux devant sa femme près d'accoucher. En Normandie, un seigneur paralytique fut abandonné sur un bûcher, dont on le retira les mains brûlées. A Caen, Belsunce fut tué par des brigands qui le mangèrent. En Franche-Comté, madame de Watteville fut forcée, la hache sur la tête, de faire l'abandon de ses titres; la princesse de Listenai fut contrainte au même sacrifice, ayant la fourche au cou et ses deux filles évanouies à ses pieds. Madame de Tonnerre, M. Lallemand, eurent le même sort; le chevalier d'Ambly, traîné sur du fumier, vit danser autour de lui les furieux qui venaient de lui arracher les cheveux et les sourcils; M. d'Horneman, M. et Mme. de Montessu, eurent pendant trois heures le pistolet sur la gorge, demandant la mort comme une grâce; ne voulant pas consentir à la cession de leurs droits, ils furent tirés de leurs voitures pour être jetés dans un étang.

Tout cela est encore peu de chose. Selon le même *Moniteur*, ce fut dans le Mâconais et dans une partie du Beaujolais que la désolation offrit le tableau le plus affreux. Soixante et douze châteaux furent la proie des flammes, ou de la rapacité de six mille scélérats. Cette fois, ce ne fut pas seulement le seigneur, mais encore les propriétaires et les fermiers qui furent les victimes. A cette époque, le duc d'Aiguillon disait à la tribune : « Messieurs, ce ne sont pas seu-
» lement les brigands qui, à main armée,
» veulent s'enrichir dans le sein des calamités.
» Dans plusieurs provinces, le peuple tout entier
» forme une espèce de ligue pour détruire les
» châteaux, pour ravager les terres, et surtout
» pour s'emparer des chartriers, où les titres de
» propriété féodale sont en dépôt. »

Au milieu de tant de désordres, ce qu'il y a de plus extraordinaire, c'est la manière dont en général on défendait les victimes. Veut-on connaître le plaidoyer avec leqnel M. Bailly et M. de Lafayette défendirent M. Foulon auprès du peuple de la place de Grève? Le voici :

*M. Bailly :* « Au nom de la patrie, citoyens,
» ne déshonorez pas votre victoire (la victoire
» du 14 juillet), en vous souillant du sang d'un
» vieillard de soixante-quatorze ans, que son
» âge, il est vrai, ne peut dérober au supplice,

» mais dont la tête ne doit tomber que sous le » glaive des lois. »

*M. de Lafayette* : « Citoyens, je ne puis » blâmer votre colère et votre indignation con- » tre cet homme; je ne l'ai jamais estimé; je » l'ai toujours regardé comme un grand scélérat: » et il n'est aucun supplice trop rigoureux pour » lui. Je vais le faire conduire à l'Abbaye; là » nous instruirons son procès, et il sera con- » damné, selon les lois, à la mort infâme qu'il » n'a que trop méritée. »

Pour Bertier, quand il arrive le surlendemain, c'est la même éloquence et les mêmes efforts.

Dans les provinces, c'était, de la part des hauts personnages populaires en faveur des victimes, le même système de défense et d'apologie.

Je viens de citer du *Moniteur*, contre les nobles, un ensemble d'atrocités qui font frémir. Vous croiriez d'après cela trouver dans cette feuille (la feuille modérée de ce temps-là), une grande indignation contre les assassins; pas du tout, c'est contre les victimes. Le plaidoyer des honnêtes gens populaires de ce temps-là pourrait se réduire à ces simples paroles : « Citoyens, pen- » dant près de cent générations, ces misérables » seigneurs, ces exécrables gentilshommes, ont, » il est vrai, exercé sur vous la plus odieuse

» tyrannie; mais si la justice commande de
» les accuser, la générosité commande de leur
» pardonner. »

Nous aurons à retrouver des paroles équivalentes et des accusations plus graves encore, dans ce même *Moniteur*, en rendant compte de la nuit du 4 août, et des désordres qui la suivirent.

Il est curieux, à ce sujet, d'entendre les admirateurs de l'assemblée constituante nous dire qu'elle ne fut pour rien dans ces désordres; non, certes, par des décrets exprès; mais toutes ses attitudes, toute son indifférence affectée, marquaient assez ses dispositions. Je ne dis pas assez. Pendant tout le temps qui précéda le 14 juillet, je l'ai vue se livrant à la jubilation et à la joie. Lorsque Barnave se mit à s'écrier : « *Le sang qui coule est-il donc si pur!* » (Pauvre jeune homme!) croit-on qu'il était seul à éprouver ce sentiment? Ces paroles effrayèrent l'assemblée, mais seulement parce qu'elles la mettaient à découvert. On a compté avec raison ce trait comme une atrocité; on doit le compter encore plus comme une indiscrétion. Au même moment, des milliers de Barnave concevaient la même idée; seulement ils ne la divulguaient pas. Il est bon d'entendre à cet égard la justification du *Moniteur* :

« L'assemblée nationale, » nous dit-il, « était

» profondément affligée de ces désordres; mais
» elle savait que le passage du mal au bien est
» souvent plus terrible que le mal lui-même; que
» ce bouleversement était la suite nécessaire des
» secousses d'une grande révolution; que ces cri-
» mes étaient moins les crimes du peuple que
» ceux d'un gouvernement tyrannique, qui de-
» puis des siècles foulait aux pieds les droits
» les plus sacrés. »

A merveille!

Et cette assemblée si *profondément affligée*, que faisait-elle pour la répression des désordres? Dans sa profonde affliction, elle était occupée à discuter je ne sais quel galimatias des droits de l'homme, sur lequel personne ne s'entendait. J'étais encore à l'assemblée quand M. de Lafayette proposa toute cette métaphysique qu'il avait apportée de Boston. M. de Lally s'éleva contre sa proposition. « Il vient, » dit-il, « de
» parler de la liberté comme il l'a défendue; mais
» il n'a pas réfléchi que de semblables théories,
» propres à un peuple nouveau, ne conviennent
» pas à un ancien peuple. »

Quand je quittai Versailles, il me semblait que ces théories des droits de l'homme étaient entièrement oubliées; aussitôt que les massacres sont déclarés et comme établis en système, les droits de l'homme sont remis sur le tapis; c'est

alors, au milieu du bouleversement de la France, qu'on met en décret : « Que tous les hommes » naissent libres et égaux en droit. » *Naissent libres et égaux!* Singulière liberté que celle d'un enfant au berceau! Singulière égalité que celle d'un enfant qui naît avec cent mille livres de rente, à côté de celui qui est destiné à la misère! Singulière liberté aussi que celle de toute la noblesse et de tout le clergé de France, qu'on poursuivait de toutes parts, les droits de l'homme à la main, comme des bêtes féroces!

Avec des interprétations et des commentaires, je n'ignore pas que tout cela pouvait s'expliquer raisonnablement; mais on se gardait bien alors d'une interprétation raisonnable. Ces maximes jetées parmi le peuple des villes, ainsi que parmi le peuple des campagnes, s'entendaient alors dans le même sens que Babœuf les entendait peu d'années après. C'était comme un catéchisme pour les massacres.

Le catéchisme eut tout le succès qu'on pouvait désirer. La terreur, qui partait du sein de l'assemblée nationale, lui revint de toutes parts en soumission et en respect. Le 20 juillet le parlement de Paris donna l'exemple.

« La cour, toutes les chambres assemblées, » vivement touchée des nouveaux témoignages » d'amour et de bonté que le roi est venu don-

» ner à sa bonne ville de Paris et à tous ses fi-
» dèles sujets, considérant combien les derniers
» actes de zèle et de patriotisme de l'assemblée
» nationale ont concouru au succès de la déter-
» mination paternelle du monarque pour le ré-
» tablissement du calme dans la capitale (l'avant-
» veille de cet arrêt, Bertier, le maire de
» Saint-Denis, et quantité d'autres avaient été
» massacrés), a arrêté que M. le premier pré-
» sident se retirera à l'instant par devers ledit
» seigneur roi, à l'effet de lui exposer la vive re-
» connaissance de la cour, et qu'il se retirera par
» devers l'assemblée nationale, et lui exprimera
» le respect dont la cour est pénétrée pour les
» représentans de la nation, dont les travaux
» éclairés vont assurer à jamais le bonheur de la
» France. »

Les autres cours ne demeurèrent pas en arrière; la chambre des comptes dit au roi: « Sire,
» depuis quinze ans vous êtes sur le trône, vous
» n'êtes heureux que depuis un jour. »

La cour des aides ne pouvait baisser de ton; le premier président dit à la barre: « Messei-
» gneurs, la cour des aides unit sa voix à celles
» de tous les citoyens patriotes; elle ne vient
» point par ma bouche vous offrir ses lumières
» et ses services; elle attend les ordres de cette
» auguste assemblée. »

De même fit l'université, de même toutes les autres cours et compagnies du royaume.

On verra, dans quelque temps, ces prétendus apôtres de la liberté devenir des sicaires sous la tyrannie d'un soldat ou sous celle d'un peuple. On verra de même ces apôtres de l'égalité se chamarer de cordons, ainsi que des titres de comte et de duc. Sur ce point, ils ne voulurent pas attendre. Dans l'adresse que je viens de mentionner, le parlement les traita de messeigneurs; les autres cours en firent autant; il n'y eut plus une adresse qui ne portât en titre le *messeigneurs*. Qu'on ne croie pas que l'assemblée ne mît à ce titre aucune importance. A sa barre, c'était imposé de rigueur aux pétitionnaires. Je ne sais quel procureur du roi de Normandie, étant venu se plaindre du parlement de Rouen, avait voulu se contenter du titre de MESSIEURS; il fut repris bien vite; on lui cria de toutes parts : *Messeigneurs, messeigneurs*. Il en passa par-là.

C'est ainsi qu'un mouvement d'horreur et de terreur courbait partout les courages, et apportait à l'assemblée, de toutes parts, les formes de la servilité et du respect. Ce n'était pas assez de la capitale et des grandes villes, ce n'était pas même assez des lieux où des brigands, par centaines ou par milliers, portaient le feu et le ravage; il fallait encore propager ce mouvement

dans les lieux paisibles où l'on n'avait pu ni recruter, ni stipendier des brigands. Un grand nombre de courriers furent expédiés dans les provinces, avec la mission d'y répandre les bruits les plus sinistres. Ces courriers, que personne ne pensa ni à arrêter, ni à interroger, assuraient que dans tous les lieux où ils avaient passé tout était ravagé ou incendié. Ils exhortaient toutes les populations à s'armer et à s'enrégimenter. Dans un clin d'œil un mouvement de terreur et de folie gagna, comme par contagion, les parties du royaume les plus tranquilles. Nos montagnes furent saisies, comme le reste de la France, de ce mouvement; chaque jour on venait me débiter des contes de brigands auxquels je ne croyais pas. Un jour, cependant, on m'avertit que les brigands étaient dans un village voisin, qu'ils y avaient tout mis à feu et à sang. Il semblait ne pouvoir y avoir de doute à cet égard; les bergers, abandonnant tout à coup leurs troupeaux dans la campagne, accouraient tout essoufflés pour rapporter ces nouvelles. Le village était incendié: ils avaient vu les flammes. Je pars aussitôt, armé, avec tout ce que je pus rassembler de monde, pour aller au secours du village qu'on m'avait désigné; quand nous arrivons, le village, qui était aussi dans la terreur parce qu'on lui avait rapporté les mêmes fagots sur le village

voisin, nous prend nous-mêmes pour les brigands; les paysans s'arment contre nous de fusils et de fourches de fer.

Des méprises semblables eurent lieu en même temps que la même terreur dans d'autres parties de la France. La petite ville de Moret, apprenant que la ville de Fontainebleau est saccagée, veut s'armer pour aller à son secours; la ville de Fontainebleau, qui a appris la même chose de Moret, se met aussi en chemin. Les deux partis se rencontrent, et, se prenant réciproquement pour les brigands, sont au moment de se charger. Pendant que tout cela se passait, *messeigneurs* de l'assemblée délibéraient froidement et paisiblement sur les droits de l'homme. Ces droits de l'homme n'étaient que la préface d'un grand ouvrage qui se préparait. On avait planté l'arbre, on s'occupa à en cueillir le fruit.

Certes, je ne prétends en aucune manière, en racontant ces événemens, contraindre ma juste indignation. Toutefois, pour la faire respecter, il faut qu'elle soit *juste*. Je sais que je dois prendre les plus grandes précautions à cet égard. Aussi ne m'arrêterai-je pas sur des rapports qu'on pourrait trouver légers ou passionnés. La dissolution du royaume étant, par le fait des violences, des incendies et des assassinats, portée à son dernier période, on va voir l'assemblée

nationale, fidèle à son système de ne pas commettre directement les crimes, mais d'en jouir, s'empresser de régulariser ces crimes en les enregistrant en forme de lois. L'œuvre des brigands fut sanctionnée ainsi par un autre brigandage, appelé la *nuit du 4 août*.

Pour comprendre le sens du mouvement qui eut lieu dans cette circonstance, il suffit de consulter le journal le plus raisonnable et le plus modéré de cette époque. A cet égard, rien n'est plus clair et plus explicite.

« On a commencé, » dit *le Moniteur*, « (dans » cette nuit) par donner lecture de la déclara» tion des droits de l'homme. Mais elle était bien » incorrecte. On n'y faisait pas mention des sa» crifices que la noblesse était dans l'*intention* » *de faire*. Elle ne parlait pas de la réforme que » le clergé se proposait de faire également. »

Remarquons ceci :

« La déclaration n'annonçait enfin rien de ces » GRANDS OBJETS qui intéressent et frappent la » nation. L'assemblée sentait bien tous ces incon» véniens. Les peuples, disait-on, souffrent et » gémissent. Ils nous ont fait des demandes, » nous sommes chargés de les exécuter.... »

*Le Moniteur* nous dit que *les peuples alors souffraient et gémissaient*. Quel était l'objet de ces souffrances et de ces gémissemens? Était-ce

quelque droit tyrannique ou onéreux ? Non! il va nous le dire positivement. C'était dans la classe bourgeoise l'existence d'un corps de noblesse et la distinction des rangs : voilà ce qui, malgré leur titre de *messeigneurs*, animait ces apôtres de l'égalité, destinés à devenir ducs, comtes et barons dans un autre temps.

« Ces idées, » continue *le Moniteur*, « (les » idées d'égalité) se sont bientôt répandues dans » tous les ordres, ont fermenté dans tous les » cœurs, et tout à coup, se dépouillant du vieil » homme, chaque citoyen, *quel que fût son rang*, » *sa dignité*, quelle que fût sa fortune, n'a plus » été que l'égal de l'homme le plus obscur. Le » seul titre de citoyen était celui qu'il voulait » conserver. »

Rien n'est plus clair. Au moyen des droits de l'homme, nous voici arrivés à 93 et à Babœuf.

*Le Moniteur* poursuit : « M. le vicomte de » Noailles a réchauffé toutes les âmes; tout le » monde s'est porté en foule au bureau pour s'y » faire inscrire, et offrir des sacrifices au bien » public, ou plutôt à la vérité et à la justice;.... » c'était à qui ferait le plus promptement l'aban- » don de tous les droits les plus antiques, non » pas les plus justes, mais les plus beaux et les » plus avantageux; en un mot, la France a changé. » L'ancien ordre de choses, que la force a main-

» tenu *malgré l'opposition de cent générations*, » a été renversé. En une nuit l'homme cultivateur est devenu L'ÉGAL de celui qui, en vertu » de ses parchemins antiques, *recueillait le fruit » de ses travaux, buvait en quelque sorte sa » sueur et dévorait le fruit de ses veilles*; en » une nuit la France a été sauvée, régénérée; en » une nuit un peuple nouveau semble avoir re- » peuplé ce vaste empire. »

J'ai cru devoir copier ici en son entier cette allocution du *Moniteur*; elle nous donne l'explication de la nuit du 4 août, laquelle nous donne l'explication des violences et des massacres exécutés dans toute la France. Si cette explication est juste, si ces motifs sont louables, si les sentimens qu'elle préconise sont honorables, oh! combien on doit se féliciter aujourd'hui de cette multitude d'atrocités qui ont été commises, et qu'on doit appeler au contraire des actions d'éclat!

On a vu comment, pour sauver Foulon et Bertier des fureurs du peuple sur la place de Grève, on s'était mis à les peindre comme des scélérats et des hommes infâmes. Au temps de la nuit du 4 août, à l'assemblée et ailleurs, les honnêtes gens du parti populaire ne commandaient pas directement les massacres; ils représentaient seulement les nobles comme un troupeau de misérables, qui, *en vertu de leurs parchemins antiques*,

*buvaient la sueur du pauvre, recueillaient le fruit de ses travaux, dévoraient le fruit de ses veilles.* Ils s'extasiaient sur la grandeur du *peuple nouveau* qui venait de se montrer en France; ce peuple nouveau était celui de la Grève au 14 juillet, ainsi que les bandes de l'Agenois et du Limosin, la hache et la torche à la main.

Dès que les décrets de la nuit du 4 août ont été connus en France, il n'est pas un homme de bon sens qui n'en ait gémi et frémi. Je ne parle pas ici des nobles; je parle de ce que j'ai vu dans la bourgeoisie même et dans le barreau, de ce que j'ai vu parmi ceux qui, dans les commencemens, avaient montré le plus de zèle pour la liberté et la démocratie. Je pourrais citer ceux de mes propres amis qui, à d'autres égards, étaient le plus divisés avec moi d'opinion; je les ai vus dans la consternation.

La même impression a été éprouvée dans toute l'Europe. Partout il a été convenu de regarder cette fameuse nuit et ses décrets comme une bacchanale d'insensés ou d'ivrognes. *Le Moniteur*, que je ne cesse de citer, est curieux sur ce point. « Jamais séance, » dit-il, « n'a été plus majes-» tueuse; jamais assemblée n'a été plus auguste » et plus imposante; tout y était grand et noble; » les intérêts qui devaient s'y agiter, les senti-» mens et les passions qui animaient les mem-

» bres, étaient dirigés par la vertu et le patrio-
» tisme. »

Peu de temps après que je fus arrivé, comme député, m'étant trouvé dans une réunion des principaux membres du côté droit qui avaient déjà de l'amitié pour moi, je leur demandai ce qui avait pu les engager à partager cette frénésie. Cazalès et Maury n'avaient rien sur cela à me répondre, ils n'y avaient pas participé; il n'en était pas de même des autres. Le vicomte de Noailles avait dit : « Hâtez-vous d'achever une » révolution amenée par le temps, de faire avec » un esprit de justice ce que le peuple tente avec » une aveugle furie. Nous n'avons qu'un moyen, » c'est de satisfaire promptement à tous ses griefs, » et de l'affranchir des derniers restes d'une lon- » gue oppression.» Ces paroles étaient en harmonie avec les autres opinions du vicomte de Noailles. Mais que le marquis de Foucaud, homme de sens, vienne lui-même se joindre en dupe à cette proposition, et dise : « Prétend-on » faire un vain appel à notre générosité! » Que Virieu vienne à son tour offrir et apporter son moineau, un évêque faire abandon du droit de chasse, c'est ce que je ne pouvais concevoir. Lorsque je les questionnai sur ce point, ils me répondirent : « Quand le peuple est en délire, » il n'y a que deux moyens de le calmer : la bonté

» ou la force. Nous n'avions point la force; avec » de la bonté nous avons espéré de le désarmer. » Des personnages importans à la cour et au par- » lement avaient le même espoir, et ils nous y » exhortaient. »

On verra bientôt comment cet espoir fut déçu; cela n'était pas difficile à prévoir. Par sa visite à la commune de Paris, le 15 juillet, le roi avait sanctionné les désordres de la capitale; par ses décrets de la nuit du 4 août, et le sens qui fut attaché partout à ces décrets, l'assemblée sanctionna les massacres et les incendies commis dans tout le royaume. Elle ne se contenta pas de publier ces décrets et de les promulguer; elle força le roi à les approuver, et fit chanter un *Te Deum* pour les célébrer.

Mais la bonté du roi, en sanctionnant les désordres de Paris, n'avait fait que les exciter et les animer de plus en plus. Les décrets de la nuit du 4 août, au lieu de faire cesser les désordres dans l'intérieur de la France, ne firent de même que les animer et les multiplier.

Je viens de dire que l'assemblée força le roi à approuver l'orgie du 4 août; il lui fallut du temps pour cela. Au premier moment, le roi en fut aussi effrayé que tous les gens raisonnables; il en fut effrayé encore plus quand il vit que, même avec ces sacrifices, les excès n'avaient pas

été diminués, qu'ils avaient été au contraire aggravés.

Je dis expressément le roi, car il marchait alors dans le sens du nouveau ministère, que l'assemblée et les événemens du 14 juillet lui avaient imposé. M. Necker et l'archevêque de Bordeaux, qui gouvernaient, n'avaient sûrement aucune envie de faire renaître l'ancien régime; la confiance la plus entière régnait à leur égard; le roi, qui aurait peut-être mieux aimé un autre ministère que celui-là, voulait au moins en jouir comme populaire, et s'en servir pour calmer et diriger les passions; il ne croyait pas que rien pût résister aux remontrances d'un homme tel que M. Necker, dont la popularité paraissait colossale, non plus qu'à M. l'archevêque de Bordeaux, renommé dans le public comme un homme avisé, et surtout pour avoir entraîné la défection du clergé. En conséquence, aussitôt que le roi apprend la continuation des troubles, il envoie à l'assemblée les deux ministres. M. Necker, à qui appartenait plus spécialement la partie des finances, se désole sur le désordre où elles sont, et ne dissimule pas que ce désordre est l'effet de beaucoup d'autres désordres.

Le garde des sceaux dit : « Vous ne l'ignorez » pas, messieurs, les propriétés sont violées » dans les provinces, des mains incendiaires ont

» ravagé les habitations des citoyens, les formes
» de la justice sont méconnues et remplacées par
» des voies de fait et des proscriptions; consi-
» dérez, messieurs, que le mépris des lois exi-
» stantes menacerait bientôt celles qui vont leur
» succéder. »

L'assemblée écouta attentivement ces deux discours, elle n'en tint compte; la voilà, au contraire, qui, le 12 août, supprime inopinément la dîme ecclésiastique sans indemnité. Le roi vit dans ce décret une continuation de la nuit du 4 août, et sur le clergé une première attaque dont il redoutait les suites. M. Necker vit la dissipation subite d'un fonds de quatre-vingts millions de revenu, dont le capital, convenablement ménagé, pouvait effacer, sans trop d'atteinte aux propriétés du clergé, toute la dette publique.

Sous tous les rapports, le roi et les nouveaux ministres furent effrayés des dispositions de l'assemblée; ce ne fut pas seulement au conseil du roi, mais bien dans l'assemblée même que s'éleva une forte opposition. Plusieurs de ceux qui avaient le plus d'envie de réaliser les sacrifices offerts, soutenaient que les décrets du 4 août étaient mal rédigés; qu'en cet état ils étaient inexécutables, et que par conséquent ces décrets n'étaient pas encore des lois. Les révolutionnaires, au contraire, y voyaient des objets

de droit naturel. Ils concluaient que ce n'était pas une sanction qu'il fallait demander au roi, mais seulement une promulgation.

Le 1er. septembre, le roi, que l'assemblée pressait de s'expliquer sur ce point, envoya sa réponse. Dans cette réponse, il approuvait l'esprit général qui avait dicté les décrets. Il se trouvait cependant un petit nombre d'articles auxquels il ne pouvait donner pour le moment qu'une adhésion conditionnelle. Leur convenance ou leur disconvenance dépendait de la manière dont les lois réglementaires restreindraient ou étendraient leurs conséquences. L'article de l'abolition des dîmes ecclésiastiques, qu'on avait ajouté depuis, parut le toucher plus que tout. Au surplus, il ne refusait pas de le sanctionner; il insinuait qu'il serait plus prudent d'en suspendre l'exécution.

Les mêmes observations, ou si l'on veut le même ton de remontrance, régnait au sujet de la Déclaration des droits et des articles de la constitution, dont l'assemblée pressait la sanction. « De nouvelles lois constitutives, » disait le roi, « ne peuvent être bien jugées que » par leur ensemble. Tout se tient dans un si » grand et si important ouvrage. Cependant, je » trouve naturel que, dans un moment où nous » invitons la nation à venir au secours de l'état

» par un acte signalé de confiance et de patrio-
» tisme (*je dirai bientôt ce que c'est*), nous la
» rassurions sur le principal objet de son inté-
» rêt. Ainsi, dans la confiance que les premiers
» articles constitutionnels, mis à la suite de
» votre travail, rempliront le vœu de mes peu-
» ples et assureront le bonheur et la prospérité
» du royaume, j'accorde, selon votre désir,
» mon accession à ces articles, mais à une con-
» dition positive et dont je ne me départirai
» jamais : c'est que, par le résultat de vos
» délibérations, le pouvoir exécutif ait un entier
» effet entre les mains du monarque. Je ne
» m'explique point sur votre déclaration des
» droits de l'homme et du citoyen. Elle contient
» de très-bonnes maximes propres à guider vos
» travaux. Mais des principes, susceptibles d'ex-
» plication et même d'interprétations différentes,
» ne peuvent être justement appréciés, et n'ont
» besoin de l'être qu'au moment où leur véritable
» sens est fixé par les lois, auxquelles ils doivent
» servir de premières bases. »

Cette réponse si sage, si bonne, si raisonnable, mais qui offrait un consentement incertain, affecta vivement l'assemblée. Pendant un moment elle demeura muette. A la fin : « Quelle » réponse insidieuse et perfide ! » dit Muguet de Nantou. Duport, de son côté, la qualifia de

dangereuse; Goupil de Préfeln l'appela alarmante. Robespierre déclara qu'elle était destructive, non-seulement de toute constitution, mais de *tout droit naturel à une constitution.*

Les observations du roi étaient justes, de plus elles émanaient du ministère populaire dont il s'était entouré. Mais depuis quelque temps ce ministère populaire n'avait plus de popularité. M. Necker ne savait plus comment gouverner la politique. Il n'était pas moins embarrassé relativement aux finances. Celles-ci empiraient de plus en plus. D'un côté, on ne payait plus les douanes, et on payait fort peu les autres impôts. D'un autre côté, la cherté des grains, et plusieurs autres besoins, avaient fait augmenter les dépenses. M. Necker s'essaya d'abord sur un emprunt de trente millions qu'il présenta à l'assemblée. L'assemblée n'adopta pas cet emprunt dans tous ses termes. Elle voulut y faire des modifications. En conséquence de ces modifications, que le ministre n'approuva pas, l'emprunt ne fut pas rempli. » Messieurs, » vint-il dire à l'assemblée, « j'aurais pu vous annoncer » d'avance l'issue de l'emprunt lorsque j'ai été » instruit des modifications que vous y avez ap» portées. Il n'y a eu que deux millions six » cent mille livres d'offert. Le succès en est » manqué. »

En tout point, M. Necker se trouvait dans un extrême embarras. Quand il fut rappelé, par le roi, au ministère, il ne douta pas, avec l'immense popularité qu'il s'était acquise, qu'il pourrait gouverner l'assemblée en même temps que le roi. Rien n'est plus naïf en ce genre que l'aveu suivant qui lui échappa. « Messieurs ! il faut » bien vous le dire : moi, qui me regarde comme » entièrement confondu dans la chose publique » par mes sacrifices, je vous dirai que le crédit » s'est éclipsé lorsque vous vous êtes séparés de » mon opinion. »

Il proposa sur un autre plan un emprunt de quatre-vingts millions. Cet emprunt ne réussit pas davantage. Il vint alors, au désespoir, déclarer que tout emprunt devenait désormais impraticable, que ce serait harceler maladroitement la confiance publique. Le seul moyen, selon lui, d'obtenir les secours indispensables dans les circonstances critiques où se trouvaient les finances, était une contribution patriotique du quart de son revenu une fois payé. A cette proposition, l'assemblée garda un morne silence. Dans tout le royaume, si quelqu'un avait des épargnes à faire, c'était en prévision des dangers et des désordres des temps, et non pas pour venir au secours du gouvernement. D'un autre côté, *le quart de ses revenus !* On ne savait guère alors

où étaient les revenus. Les denrées étaient enlevées, les affermes ne se payaient pas; il en était de même des censives et des rentes.

L'assemblée ne montrait aucun goût à adopter des plans de M. Necker, quels qu'il fussent. M. Necker voulait gouverner. L'assemblée voulait gouverner aussi. Mirabeau, qui n'aimait pas M. Necker, se leva; on fut étonné du discours suivant:

« Et moi aussi, » dit-il, « je ne crois pas les » moyens de M. Necker les meilleurs possibles; » mais le ciel me préserve, dans une situation » si critique, d'opposer les miens aux siens; » vainement je les tiendrais pour préférables. On » ne rivalise pas en un instant une popularité » aussi prodigieuse, conquise par des services » éclatans, une longue expérience, la réputa- » tion du premier talent de financier connu, » et, s'il faut tout dire, des hasards, une des- » tinée telle qu'elle n'échut en partage à aucun » mortel. Il faut donc en revenir au plan de » M. Necker. »

L'assemblée y consentit, mais elle mit pour réserve: « Après que la déclaration des droits de » l'homme et les articles constitutionnels déjà » décrétés seront adoptés. »

Tel est l'état dans lequel se trouvaient et l'assemblée nationale et les affaires publiques aux-

quelles j'étais appelé à participer. J'étais fort content de me trouver député, mais en même temps fort effrayé du rôle que je pouvais et que j'allais jouer.



# LIVRE VIII.

Caractère et dispositions des principaux membres de l'assemblée. — Théroigne de Méricourt. — Débats sur la nature de la puissance royale. — Débats sur son action. — *Veto* absolu. — *Veto* suspensif. — Embarras des finances. — Dons patriotiques. — Tumultes de l'Hôtel-de-Ville. — Journées des 5 et 6 octobre.

J'AVAIS quitté Paris le 17 juillet. Je l'avais laissé dans le plus grand désordre. A mon retour, je trouvai la même confusion. Je ne m'y arrêtai pas. Je me rendis à Versailles, où je trouvai de même tout sens dessus dessous. Empressé d'y voir beaucoup de personnes, je n'avais pas pensé à m'assurer d'un logement, comptant sur les hôtels garnis. A dix heures du soir, mon domestique m'informa que tous les hôtels, toutes les auberges étaient occupés. Ce fut avec peine qu'il parvint à me procurer un grabat dans je ne sais quelle mauvaise maison que je n'ose pas trop appeler par son nom. Superstitieux, comme on verra dans peu que je le suis, cet accident me parut d'un fort mauvais augure.

La première personne que je vis un peu à mon aise, ce fut M. de Chabrol, père de MM. de Chabrol d'aujourd'hui. Il me parla de l'assemblée et des choses du moment, comme il devait m'en parler. « Pendant quelque temps, » me dit-il, « il y a eu une division de bureaux ; et alors on » pouvait faire entendre quelques paroles rai» sonnables. Aujourd'hui vous trouverez les bu» reaux abandonnés. L'assemblée est une cohue » où il n'est permis d'exprimer que les fureurs » et les passions du dehors. »

Les autres députés de mes amis, ceux même d'entre eux que j'avais vus anciennement les plus disposés à l'espérance, me parurent consternés. Ils me parlèrent de me présenter à l'assemblée. J'objectai qu'incertain de ma détermination, et attendu la nature des événemens, je n'avais pas cru nécessaire, en passant à Riom, de me munir des pièces relatives à ma nomination. Je croyais sérieusement qu'il me faudrait attendre leur arrivée. On me répondit : « Avec cette assemblée-ci » vous n'avez pas besoin de tant de précautions. » Vous avez été annoncé, dans la lettre de M. de » la Rousière, comme devant le remplacer. Un » député de la province se présentera pour cer» tifier votre présence. Cela suffira. » Cela suffit en effet.

En apparence, je me retrouvai dans les mêmes

lieux et avec les mêmes hommes que j'y avais laissés après le 14 juillet. A plusieurs égards, quelle différence! Les membres absolus, soit du parti aristocratique, soit du parti démocratique, étaient dans la même place; c'étaient les immobiles de ce temps-là. Dans le parti intermédiaire, c'est-à-dire celui qui voulait sincèrement l'ordre avec des idées plus ou moins raisonnables de liberté, quel déplacement dans toutes les espérances! quelle différence dans tous les discours! A commencer par Mounier, que j'avais vu si ardent pour le serment du Jeu de Paume, que j'avais trouvé ensuite si âpre envers le roi, pour lui commander, au 14 juillet, l'éloignement des troupes; ce Mounier, qui, en revenant de sa mission à Paris à cette époque, disait à l'assemblée, tout enthousiasmé de la multitude de citoyens *armés et non armés* qu'il avait vus à la place de Grève : « *Ah, messieurs! quel* » *beau spectacle!* » quelle différence d'avec le Mounier de la fin de septembre! J'en pourrais dire autant de MM. de Lally, Bergasse, Malouet, Clermont - Tonnerre, Virieu, et de beaucoup d'hommes honorables et d'une bonne intention, que j'avais laissés au premier rang du parti populaire, occupés à tout échauffer, et, puisqu'il faut dire ici la vérité, à remuer eux-mêmes, comme les autres, des élémens de désordre; à présent

consternés, abattus, ne sachant plus de quel côté se tourner, ni quel parti prendre pour la liberté, pour le roi, pour eux-mêmes.

Malouet, qui allait régulièrement se désoler chez M. de Montmorin, et ensuite chez M. Necker, venait de là à l'assemblée. Cet homme, que j'ai vu depuis dans des attitudes autrement élevées, se contentait, au milieu des désordres de toute espèce qui étaient à réprimer, de demander, avec un ton humble et méthodique, « que les lois fus-» sent exécutées, que les officiers, quand ils » seraient requis, donnassent main-forte, et que » le roi pût continuer la levée des impôts. »

D'autres personnages du côté droit et du côté gauche faisaient les mêmes demandes avec les mêmes lamentations. Les dominateurs de l'assemblée donnaient à ces lamentations une attention sournoise; le plus souvent ils riaient entre eux. Un jour, le comte de Virieu monte à la tribune, au sujet de quelque scène de massacre qui venait d'être rapportée; il me semble l'entendre encore avec sa voix douce et tremblante: « Messieurs, je vous » en conjure, au nom de la patrie, rendez au pou-» voir exécutif et au pouvoir judiciaire la force » dont ils ont besoin. » Voilà des éclats de rire qui partent de toutes parts. A ce spectacle, Virieu, qui était homme de cœur, se relève et leur dit d'une voix forte: « Eh quoi! faut-il qu'une

» assemblée nationale soit emportée par une poi-
» gnée de démagogues? » (Il montre de la main la partie de la salle où siégeaient Mirabeau et Barnave). « NON, MESSIEURS! » En même temps il leur lâche un f.... qui retentit dans toute la salle. Ce f..... allait être suivi, comme il me l'a dit depuis, d'un torrent d'imprécations; on ne lui en donna pas le temps; toute l'assemblée est aussitôt en tumulte; une multitude de voix demandent vengeance de l'insulte qui vient de lui être faite; Virieu se contente de descendre de la tribune; tout est oublié.

Ce jour même, apercevant M. Bergasse (que je connaissais déjà), dans un des couloirs de l'assemblée, j'allai à lui; il me dit : « Monsieur,
» vous êtes peut-être venu ici chercher la li-
» berté; vous trouverez des tyrans : ils sont là. »
Il me montra l'assemblée.

D'Entraigues, d'Éprémént, me parurent partager ces dispositions. D'Éprémenil me dit :
« Et moi aussi, monsieur, j'ai eu confiance au
» peuple; je me suis bien trompé; le roi que
» je maudissais est un ange; le peuple que j'in-
» voquais est une furie. Au surplus, rassurez-
» vous; tout ceci finira par un arrêt du parle-
» ment. »

Target, que je vis peu après, me dit bien pesamment et bien pédantesquement des niaiseries.

Je ne voyais pas M. Necker; mais je savais qu'il se désolait des mesures financières de l'assemblée. Target trouvait que M. Necker avait tort.... « Vous arrivez, » me disait-il, « monsieur, de votre province; vous n'êtes peut-être » pas encore bien au fait de nos hautes matières » politiques. En fait de législation, le corps législatif est *demandeur*, le roi est *défendeur*. » En fait de finance, c'est tout le contraire, le » roi et le ministre procèdent en *demandant*, » l'assemblée en *défendant*. C'est au ministre et » au roi à demander s'ils veulent le plus possible, et à se faire accorder les meilleures conditions; c'est à la nation ensuite et à l'assemblée à restreindre autant qu'elles peuvent ces » conditions et ces demandes. » Je laissai là l'avocat Target.

L'abbé Sieyes, que j'avais quitté assez coulant sur les événemens du 14 et du 15 juillet, encore qu'il ne parût point les approuver, je le trouvai indigné et furieux; c'était au sujet de la dîme ecclésiastique que l'assemblée venait de sacrifier. J'ai lieu de croire qu'entre l'évêque de Chartres, M. Necker et lui, il avait été d'avance disposé de cette dîme comme d'un fonds rachetable. Soixante-dix à quatre-vingts millions de revenu, à quoi on estimait cette dîme, auraient produit un capital de quinze à seize cents millions, qui aurait

effacé la dette publique, et qui du reste aurait assuré l'existence du clergé. Cet abandon fait gratuitement, et qui par-là même avait déjoué ses projets, l'avait exaspéré au dernier point. Peu de jours avant mon arrivée, il avait dit à l'assemblée :

« On a détruit la dîme, sauf les moyens de » subvenir au clergé. J'aurais désiré qu'on eût » avisé aux moyens de subvenir avant d'abolir. » On ne détruit pas une ville, sauf à aviser aux » moyens de la rebâtir. J'ai beaucoup entendu » dire qu'il fallait bien aussi que le clergé fît son » offrande. J'avoue que les plaisanteries qui » portent sur le faible dépouillé, me paraissent » cruelles. » Il ajouta : « Vous voulez être libres ! » vous ne savez pas être justes ! » Titre qu'il mit ensuite à son pamphlet.

Ce pamphlet, je venais précisément de le lire; j'en étais charmé. Je comptais, dès ce moment, sur Sieyes; n'ayant pas eu le temps encore de l'aller voir, je le rencontrai sortant de l'assemblée en même temps que j'y entrais; je lui fis rapidement mon compliment sur son pamphlet et sur tous les bons sentimens qu'il exprimait. Je lui demandai ensuite, « Que pensez-vous de cette assemblée ? » Il balança un moment; puis il me dit, en baissant la tête : « *Caverne, s'y jetèr, y demeurer.* » Il poursuivit sa marche. Nous ne nous sommes plus

revus. Mais j'ai su depuis que, quoique siégeant, lui au côté gauche, moi au côté droit, il me conservait estime et intérêt. Il se jeta en effet dans la caverne de l'assemblée; il s'est jeté dans toutes les autres cavernes qui ont succédé. On verra peut-être quelque jour des mémoires de sa vie. Je présume qu'on y trouvera, non comme on pourrait le croire, des affections pour ces cavernes, mais très-probablement pour toutes de l'horreur et du mépris. J'espère qu'il y en aura aussi pour lui-même.

Je ne vis point Mirabeau. Franchement je n'en avais nulle envie; je connaissais trop bien les détails de sa conduite en Provence, ainsi que ses procès avec son père et avec sa femme. Il était alors au faîte de la puissance; aussi marchait-il avec une sorte de cour que lui avait valu sa popularité. Cette popularité, de la manière dont elle se composait alors, était l'objet de mes mépris.

Je vais dire comment la popularité se composait.

Mettez ensemble la haine la plus violente contre la noblesse : haine d'envie, de ce qu'elle possédait généralement, sous le nom de seigneurie, un ordre de propriétés qui la séparait du corps commun des propriétaires; haine encore d'envie de ce qu'elle possédait par la naissance des avantages particuliers de distinction et de considéra-

tion : ajoutez-y de la haine contre le clergé, comme ministre d'une religion que la philosophie avait depuis quelque temps tournée en ridicule, et qui n'en prétendait pas moins à une grande importance; à tout cet ensemble ajoutez encore de la part de la classe nombreuse des capitalistes et des créanciers de l'état, un mouvement de cupidité, en ce que cette classe attendait avec impatience des biens signalés comme une ressource indispensable pour les finances : à l'égard du roi, supposez un système d'humiliation et d'abaissement porté à un tel point qu'il ne pût être dans aucun cas un obstacle pour le crime, et qu'il pût quelquefois lui servir d'instrument : c'est-à-dire, en résumé, la servitude du roi, celle de la noblesse et du clergé; un plan bien suivi d'oppression, conduisant à leur anéantissement final : tels étaient en somme les ingrédiens avec lesquels se composait la popularité de ce temps-là. C'est au moyen de cette popularité que, dans la *caverne* de l'assemblée nationale et dans les autres *cavernes* qui en dépendaient, on travaillait à la *liberté publique*.

Cette *liberté* hideuse, objet de délectation pour tous les vices et qui devait s'obtenir par tous les crimes, trouvait des sympathies dans tous les vices de l'Europe. Elle trouvait du repoussement et de l'horreur dans tout ce que la civilisation

européenne avait de bons sentimens et de vertus. Lorsque des envoyés de l'Orient entrèrent dans une de nos assemblées sous Charlemagne, ils crurent être entrés dans une assemblée de rois. Selon les Marat et les Garat du temps, et leurs nobles *copartners* dans les contrées étrangères, l'assemblée nationale était une espèce de *panthéon*. Le premier orateur de l'Angleterre, Burke, l'appela franchement un *pandæmonium*.

Tout ce qu'il y avait d'hommes raisonnables en Europe confirma cette dénomination. Dans cette assemblée, toutes les fois que j'y entrais, j'éprouvais la plus douloureuse impression. Jetant les yeux sur ces banquettes du côté droit, où allaient tristement s'asseoir des victimes hautement désignées, je me rappelais ces paroles des gladiateurs romains : *Cæsar, morituri te salutant*. Ce n'était pas tout de mourir, il fallait pour ces messieurs, comme à Rome, mourir avec grâce, et surtout sans se plaindre. Le moindre cri de ces hommes, qu'on va disséquer tout vivans, paraîtra une injure, peut-être une révolte.

Les tribunes, destinées à je ne sais quel ramassis de tout ce qu'il y avait de plus ardent dans la populace, formaient à mes yeux comme accessoire de ce tableau, le plus affreux complément.

Dès le premier jour, mes amis s'empressèrent

de me faire connaître la fameuse Théroigne de Méricourt. Soit à Versailles, soit à Paris, elle siégeait constamment dans la tribune qui dominait le côté droit. Par je ne sais quelle autorité, c'était elle qui distribuait les places et qui donnait le signal des approbations et des improbations. On peut compter sur l'exactitude des particularités suivantes, telles qu'on les trouve dans des mémoires de M. de Beaulieu.

« Au nombre des agens d'insurrection de ce » temps-là, était une jeune personne, assez » gentille, nommée Théroigne de Méricourt, » qui a été remarquée de toute la France. Cette » fille avait précédemment fait à sa réputation une » tache qu'elle n'avait pu cacher. Elle s'était en- » fuie de la maison de son père, riche laboureur » du pays de Liége, et était venue à Paris, où, » pour ses menus-plaisirs, elle avoit ruiné cer- » tains personnages assez considérables. A peu » près délaissée à l'époque de la révolution, fa- » tiguée des jouissances qu'on lui avait trop bien » payées, la petite Méricourt imagina d'entre- » prendre la carrière politique. Elle s'affuble » d'un ajustement d'amazone, couronne sa » jolie tête d'un petit chapeau à la Henri IV, » et, dans cet état, va se mêler à la foule des » nombreux agitateurs qui occupaient sans cesse » les tribunes et les avenues de l'assemblée na-

» tionale. La singularité d'un tel personnage a
» bientôt attiré l'attention universelle. On s'imagine
» d'abord que l'héroïque Théroigne est là
» pour chercher le genre de fortune qu'on ambitionne
» ordinairement à son âge; mais on
» s'était trompé. La plus innocente galanterie
» lui fait froncer le sourcil; et la voluptueuse
» Cypris est tout à coup métamorphosée en une
» grave et sévère Minerve. Cette adroite grimace
» en impose cependant à tout le monde, pique
» l'amour-propre, agace même le cœur de ceux
» qui l'ont trouvée jolie, et peu s'en faut que tous
» ces *politicomanes* deviennent des amans passionnés.
» Plusieurs députés ont fait leur cour à
» cette courtisane, et entre autres le fameux Péthion,
» avec lequel elle avait souvent des conférences;
» mais, parmi tous ces messieurs, il
» n'en était point qui exaltât davantage que l'abbé
» Sieyes les sentimens philosophiques de cette
» belle. L'abbé Sieyes était sa divinité particulière;
» c'était à ses talens, à ses vertus qu'elle
» adressait publiquement ses hommages et ses
» adorations, tandis que l'immoralité de Mirabeau
» l'offensait. Théroigne tenait dans son
» appartement de petits clubs formés de personnes
» assez remarquables. On y trouvait toujours
» Romme, depuis député conventionnel;
» le jeune comte de Strogonoff, son élève, fils

» d'un des plus grands seigneurs de Russie; et » le frère de l'abbé Sieyes, qui venait y recueillir » l'encens qu'on distribuait à son aîné. On la » voyait sans cesse, et quelquefois avec un cos- » tume grec, à la tête de tous les hueurs, de » tous les approbateurs, selon que les huées ou » les approbations étaient nécessaires; et c'était » toujours elle qui donnait le signal, avec un » jargon moitié flamand, moitié français, qui » faisait rire. Il serait difficile de trouver un » exemple d'une semblable activité; aussi, sur » la fin de sa carrière, avait-elle absolument » perdu toutes ses grâces : elle était couperosée, » livide, décharnée. Enfin, Théroigne fut l'image » ambulante de la révolution : brillante dans ses » commencemens, énergumène dans son cours, » dégoûtante de sang et de fange après le 10 août. » Elle eut une très-grande part à cette journée, » en faisant assassiner cinq à six personnes, dont » les têtes, portées à l'instant dans les rues, ré- » pandirent partout l'effroi qui assura le succès » des insurgés. Fouettée publiquement dans le » jardin des Tuileries, comme brissotine, à l'é- » poque du 31 mai 1793, la misérable Méricourt » fut bientôt après reléguée à l'hôpital des fous, » où elle est peut-être encore. » (BEAULIEU, *Hist. de la révolution.*)

Une circonstance importante manque à cette

notice; c'est le voyage que Théroigne fit en Allemagne à la fin de l'assemblée constituante, ainsi que la curiosité, d'autres disent, l'intérêt qu'elle inspira à un grand souverain : mais en voilà assez pour cette héroïne qui a eu une grande influence sur les événemens du temps; qui, par cela même, a occupé beaucoup tous les pamphlets, notamment les *Actes des apôtres*, et qui, au 10 août, fit massacrer, en le désignant positivement, Suleau, un de mes meilleurs amis. Les autres tribunes étaient composées et dirigées dans le même sens : je ne trouvai et ne vis partout que des solfatares.

A ce sujet, les nombreux partisans de l'assemblée constituante, dont plusieurs ont mon estime, pourront trouver que mon indignation est ici hors de mesure; je leur en demande pardon, elle n'est ni hors d'équité, ni hors de vérité. Mais je traiterai plus particulièrement ce point quand j'en serai à 1791; il me suffira en ce moment de montrer et d'examiner ses travaux.

On venait de rendre les décrets du 4 août; et, quoique leur rédaction fût tout-à-fait informe (à tel point qu'il a fallu ensuite plus d'une année de discussion et de débats pour les rendre exécutables), l'assemblée ne cessait de les faire répandre dans les provinces, et de presser le roi et les ministres de donner leur approbation. On avait

interrompu, pour ce chef-d'œuvre, la discussion des fameux droits de l'homme. Cette discussion avait été reprise ensuite, et enfin terminée; on avait passé de là aux articles de la constitution. Le 10 septembre, c'est-à-dire peu de jours avant mon entrée à l'assemblée, la question de la division du corps législatif en deux chambres avait été agitée. Dans un temps d'irritation de toutes les vanités, on sent bien que la moindre apparence de distinction devait être repoussée. La question des deux chambres occupa à peine quelques jours; elle fut emportée en faveur d'une chambre unique, à la majorité de quatre cent quarante-neuf voix contre quatre-vingt-neuf. Il y eut environ cent vingt-deux voix de perdues, ou qui refusèrent de voter; ces voix étaient presque toutes du côté droit, qui, comme nous le verrons ultérieurement, avait aussi sur ce point des répugnances.

La question de la successibilité à la couronne qui s'éleva ensuite, intéressait particulièrement la branche d'Espagne et la maison d'Orléans; elle donna lieu à quelques discours, et ne reçut du reste aucune solution précise.

La nature et le caractère de la monarchie française, qu'il s'agissait de déterminer avaient naturellement plus d'intérêt. Peu de personnes dans l'assemblée savaient le grec; on se doutait ce-

pendant, en général, que *monarchie* voulait dire le gouvernement d'un seul. C'est, à tout prix, ce qu'on ne voulait pas; ce qu'on voulait encore moins, c'est une apparence de distinction de rangs qu'on appelait aristocratie. Tout à coup le baron de Wimpffen (et ce n'était pas un des plus déraisonnables de l'assemblée) s'avise et propose de constituer le gouvernement du roi en *démocratie royale*. Le mot *royale* était là comme un vernis avec lequel on couvrait la puissance populaire. Il faut avoir été témoin comme moi de la fortune que fit cette expression; elle n'est pas plus tôt prononcée, que voilà (excepté le clergé et la noblesse) toute l'assemblée dans l'admiration. *Le Moniteur* du lendemain dit, tout extasié : « Expression bien heureuse, qui renferme » une grande vérité : L'alliance naturelle du roi » et du peuple contre l'aristocratie! »

A ces débats sur la nature de la puissance royale, en succédèrent d'autres sur son action. C'est ici que j'ai à parler de la fameuse discussion sur le *veto*, discussion qui enflamma tout le royaume, particulièrement la ville de Paris, et qui amena, comme on va le voir, les affreux événemens du 6 octobre.

Il est curieux, dans l'histoire de l'Arianisme, de voir les servantes et les porte-faix de Constantinople se disputer sur la place publique, à l'é-

gard de la distinction du Père et du Fils. Une servante disait à la fontaine, à une autre servante : « Est-ce que le Fils peut être égal au Père ? » A l'époque dont je parle, il était curieux, à Paris et dans les environs, d'entendre, comme cela m'est arrivé plusieurs fois, le peuple se disputer sur le *veto;* les uns prenaient le *veto* pour un impôt, les autres pour une attribution du pouvoir absolu. Une rumeur épouvantable s'élève à ce sujet à Paris et à Versailles ; bientôt des adresses arrivent de toutes parts; M. Necker se décide à faire un rapport au roi.

« Sire, la division des sentimens à l'égard de » la sanction royale semble annoncer que la su» périorité des suffrages à l'égard du *veto* indéfini » entre les mains du roi, est au moins fort incer» taine. Cependant la chaleur contre un semblable » résultat est telle, qu'une grande scission paraît » à craindre, si le *veto* absolu ne l'emporte que » faiblement sur l'opinion contraire, et il en résul» terait peut-être une commotion dangereuse. La » plus petite majorité, dans une délibération na» tionale, suffit, avec raison, pour faire une loi; » mais elle n'assure pas la tranquillité publique, » lorsqu'elle décide des questions auxquelles tous » les sentimens, tous les intérêts, toutes les pas» sions s'associent. Conduit par ces réflexions, j'ai » été entraîné à considérer s'il ne pouvait pas

» exister un *veto suspensif* propre à concilier les » divers intérêts. »

L'assemblée ne jugea pas de sa dignité d'admettre à une lecture publique le rapport au roi de M. Necker ; mais comme cet avis fut connu, et que M. Necker n'avait pas tout-à-fait perdu sa popularité, il fit une grande impression.

Le *veto* indéfini avait exaspéré les esprits ; le *suspensif*, comme on l'appelait, ne les calma pas. De tous côtés des cris s'élevèrent : « Nous ne » voulons pas du *suspensif !* » On répand aussitôt que le *suspensif* n'a pour objet que de donner au roi et aux ministres la faculté de faire *pendre* qui ils voudraient.

C'était surtout au Palais-Royal que les discussions sur le *suspensif* étaient animées. Un marquis de Saint-Huruge, officier aux gardes-françaises, et qui figurait depuis long-temps parmi les factieux, monte sur une table, et annonce, comme un fait dont il a connaissance, qu'il s'est formé une coalition entre le clergé, la noblesse et quatre cents membres des communes, à l'effet d'établir le despotisme. L'accusation prononcée, personne ne conteste un tel fait. Mirabeau avait trop d'importance pour que, d'une manière ou d'une autre, il ne fût pas question de lui. D'abord on dit qu'il était contre le *veto*, et que, pour cette raison, il avait

été percé de plusieurs coups d'épée; ensuite on affirme qu'il est pour; et alors on placarde dans Paris : « *Mirabeau, infâme scélérat,* » *ton projet ne réussira pas!* » Saint-Huruge, excitant partout l'enthousiasme, est envoyé à la commune pour obtenir d'aller en grande députation à Versailles, pétitionner contre le *veto.* La commune refuse; il s'adresse aux districts, qui permettent; il arrive à Versailles; des placards sont affichés partout contre l'assemblée. Chapellier remue la Bretagne et fait arriver des adresses de Rennes. Une multitude d'autres adresses arrivent de divers points de la France; l'assemblée tient ferme. Le *veto* suspensif, le seul qu'on osât proposer, passe à la majorité de six cent soixante-treize voix contre trois cent vingt-cinq.

A cette nouvelle, Paris fut en feu, et ce n'était pas seulement le *veto* qui exaspérait les esprits; il y avait encore les droits de l'homme et les premiers articles constitutionnels auxquels le roi différait de donner son approbation.

Un nouvel aliment de troubles était (particulièrement pour les faubourgs) la pénurie des subsistances. D'un autre côté, toute la rue Vivienne, c'est-à-dire les capitalistes et les créanciers de la dette publique, étaient au désespoir de la situation où se trouvaient les finances. La caisse des

comptes continuait son service en papier, mais elle menaçait de le cesser; de toutes parts s'élevaient, sous divers rapports, des plaintes et des murmures. M. Necker, dans la question du *veto*, n'avait pas réussi à les apaiser; il ne fut pas plus heureux par rapport aux finances.

Le 25 septembre il était venu, comme je l'ai dit, à l'assemblée, lui déclarer qu'elles étaient totalement dérangées, et qu'il n'y avait plus de remède que dans une contribution du quart du revenu. L'assemblée ayant renvoyé cette demande, après l'acceptation par le roi des droits de l'homme et des articles constitutionnels, il fallait en attendant pourvoir aux dépenses urgentes. M. Necker imagina une contribution de dons patriotiques. Cette proposition ne fut pas entièrement sans effet; de tous côtés arrivent à l'assemblée des offrandes. Une douzaine de belles dames de Paris se présentent à la barre. Le président, M. l'évêque de Langres, nous demande audience pour des citoyennes qui venaient, dit-il, « *offrir leurs bijoux à la patrie.* » Elles entrent au milieu de nos applaudissemens, en robes blanches, « sans parure, sans faste, » dit *le Moniteur*, « mais ornées de cette belle simplicité » qui caractérise la vertu, ou plutôt, » ajoute-t-il, « elles sont parées du dépouillement de leurs » propres joyaux. » M. l'évêque de Langres nous

fait observer que la politesse française exige qu'elles soient reçues dans l'enceinte. On leur présente des siéges, un huissier leur donne la main, et le député Bouche s'établit leur interprète.

A l'égard de ces dames, que M. l'évêque de Langres se contente d'appeler *citoyennes*, il faut remarquer qu'elles nous donnent à nous le titre de *messeigneurs*, lequel, selon l'usage établi alors, accompagnait tous les hommages. M. l'évêque leur répond, « qu'elles sont plus or- » nées de leurs privations et de leurs vertus, que » des bijoux dont elles viennent de faire le sacri- » fice. » La plus jeune de ces aimables citoyennes porte alors sur le bureau une cassette qui renferme leur offrande. Le bureau devient ainsi, selon *le Moniteur*, le véritable autel de la patrie, où des femmes immolent l'*idole des femmes, la parure*.

Il était difficile que l'assemblée demeurât en arrière d'un si bel exemple. Voilà de tous côtés les boîtes d'or, la vaisselle et les montres d'or en offrande. De Paris, de Versailles et de plusieurs villes de province, il nous arrive des dons, quelquefois même d'assez fortes sommes d'argent.

Ce fut un député du côté droit, le comte de Virieu, qu'on établit receveur des dons patriotiques. On lui donna à cet effet, en face du bu-

reau et en avant de nos bancs, une table particulière. Quelqu'un de nous ayant offert ses boucles, nous voilà tous à donner nos boucles. Le chevalier de Boufflers nous devança tous. Le rencontrant à l'entrée de la salle, je lui demandai : « Monsieur le chevalier, qu'avez-» vous fait de vos boucles? » Il me répondit avec sa grâce ordinaire : « *Je les ai mises aux pieds de la nation.* » Aussitôt le roi et la reine offrent leur vaisselle. L'assemblée ne veut pas les accepter. Le plus désobligeamment du monde, Mirabeau prétendit, à ce sujet, qu'on ne portait pas un plat d'argent à la monnaie qu'il ne fût bientôt en circulation à Londres. Comme ces dons faisaient du bruit, je voulus m'informer auprès de Virieu de la quotité de ce produit. Je le trouvai misérable. Un homme de finance de mes amis, à qui je parlai de cette nouvelle mine d'or, me répondit : « Charlatanerie, monsieur! niaiserie! » Ce n'est pas ainsi qu'on peut réparer le déla-» brement où nous sommes. »

Tandis que les capitalistes de la rue Vivienne se désolent de l'état des finances, que les hommes d'état du café de Foi et du Palais-Royal jurent et tempêtent du *veto* suspensif et du refus que fait le roi de donner son adhésion à la constitution et aux droits de l'homme, tandis que le peuple des faubourgs et tous les ouvriers sont dans l'im-

patience de la disette de denrées et de la cherté du pain, on ne manque pas, comme à l'ordinaire, d'imputer à la cour, au clergé et à la noblesse, tous les malheurs du temps; et alors se remue plus vivement que jamais, à Paris, le projet de venir en députation auprès du roi et de l'assemblée nationale. Ce projet, qui avait été entrepris une fois avec l'autorisation des districts, malgré l'opposition de la commune, commença à se reproduire. Écarté un jour, il se renouvelait le lendemain avec plus de force : il se reproduisait sans cesse. Ce n'était plus, comme précédemment, quelques misérables en guenilles; c'étaient en première ligne les gardes-françaises nouvellement enrégimentés par la commune de Paris. Ils ne parlaient pas de révolte; ils disaient seulement qu'ils voulaient aller à Versailles reprendre leurs postes.

On a cru généralement que le marquis de Lafayette, ostensiblement chef de Paris, animait ces dispositions, ou du moins qu'il ne cherchait pas à les réprimer. D'abord, pour imputer quelque chose à cet égard au prétendu chef de Paris, il faudrait connaître dans quel état était alors le gouvernement de Paris.

L'anarchie, qui était par tout le royaume, était là surtout à son dernier terme. Et ce n'était pas seulement au Palais-Royal et à la place Maubert;

c'était de même à la commune et dans les districts. Je ne puis m'empêcher de montrer quelque chose de ce chaos, tel qu'il était organisé.

L'assemblée nationale avait jugé à propos de se déclarer permanente : voilà par imitation la commune de Paris qui se déclare permanente. A l'instant les districts se déclarent permanens. Ce n'est pas assez, la commune avait voulu avoir, comme l'assemblée, divers comités. Chaque district, à son imitation, veut avoir d'abord son comité de police, ensuite un comité civil, enfin un comité de subsistances. De plus, chaque district a, comme la commune et comme l'assemblée, son président, son vice-président, ses secrétaires ; il a aussi son pouvoir législatif et son pouvoir exécutif. Avec une telle composition, il était facile, au plus petit individu qui savait entrer dans les passions du temps, de faire beaucoup de mal ; il n'était pas de même facile de le réprimer. L'accord ne pouvait se conserver dans une telle composition. La mésintelligence éclata d'abord entre la commune et les districts. Les districts, qui envoyaient chacun deux députés pour composer la commune, se prétendaient mandataires de la commune ; à ce titre, ils regardaient les membres de la commune comme leurs commis ; cependant, comme un district était souvent opposé à un district,

quand leurs délibérations se combattaient, on ne savait plus où l'on en était.

Tel est l'ensemble de choses que M. Bailly et M. de Lafayette avaient à gouverner. Tant que les fureurs publiques n'eurent à se diriger que contre des hommes tels que Flesselles, Foulon et Bertier, le commandant et le maire de Paris eurent prétexte à masquer ou à excuser leur impuissance. « C'étaient, » disaient-ils, « des » hommes chargés de toutes sortes de crimes. » On s'était empressé d'envoyer le même prétexte et la même excuse aux autres maires et aux autres commandans des principales villes du royaume. Lors des fureurs dirigées contre les nobles : « c'étaient, » disait le plus grave des journaux de ce temps-là, « des hommes accou- » tumés *à boire la sueur du pauvre, à recueillir* » *le prix de ses travaux, à dévorer le fruit de* » *ses veilles.* » On voit d'avance ce qui devait résulter de cette doctrine. *Le Moniteur* lui-même ne nous le cache pas : « Ce fut alors par- » tout un crime d'être gentilhomme ; et le sexe » même ne put se garantir de la vengeance de » la multitude. » Dans les districts, dans les assemblées, dans les clubs, des milliers de Barnave pouvaient alors crier à leur aise : « *Le sang* » *qui coule est-il donc si pur !* »

Bientôt, cependant, surtout à Paris, ces nuan-

ces avaient pris une autre teinte. La noblesse ne formait pas un corps tellement séparé dans l'état, qu'elle n'eût auprès d'elle des classes voisines et comme intermédiaires, qui participaient à quelque chose de son existence. Tant que les coups dirigés contre la noblesse n'avaient frappé que les hauts rangs, les rangs inférieurs avaient souri, ou du moins ils avaient gardé le plus profond silence. Mais lorsque ces coups vinrent jusqu'à eux, lorsqu'ils virent attaquer, non plus comme autrefois la dignité des rangs, mais la majesté du trône, tout l'ordre public, il y eut à Paris et dans les provinces, dans l'assemblée et hors de l'assemblée, un grand nombre d'honnêtes gens, un peu honteux de leur longue faiblesse, qui cherchèrent à réparer les désordres qu'avait entraînés l'irréflexion de leur première conduite.

Cette défection, qui n'était autre chose qu'un retour à la sagesse, fut facilement aperçue. Elle fut signalée dans les journaux. *Le Moniteur*, que je cite toujours comme le registre officiel du temps, s'exprime à cet égard d'une manière précise : « Gardons-nous de croire, » nous dit-il, « que tous les gentilshommes soient nos » adversaires, et tous les citoyens de l'ordre com- » mun nos amis. La noblesse a ses patriotes, le » tiers-état ses aristocrates. »

Selon le nouveau tour qu'avait pris le mouvement des choses, M. Malouet, M. Mounier et les autres membres du tiers-état de la même opinion commençaient à être classés dans la ligne des aristocrates. Il en était de même à Paris d'un grand nombre de bourgeois et de négocians. C'était sur cette classe que M. de Lafayette et M. Bailly cherchaient à s'appuyer ; c'est elle qu'ils auraient voulu au moins protéger. Avec l'accumulation des districts, et au milieu de l'anarchie que je viens de décrire, c'est ce qu'il leur était en général difficile de faire, et très-souvent impossible.

Cependant, au moment dont je parle, rien n'était plus urgent. Ce n'était plus seulement le clergé et la noblesse qui étaient dénoncés, c'étaient quatre cents membres des communes dans l'assemblée, et par suite, dans Paris, leurs partisans et leurs adhérens. Qu'on vienne accuser ensuite la mauvaise volonté de MM. Bailly et de Lafayette ! Avec la meilleure volonté, ils ne pouvaient rien. A chaque moment ils avaient la main forcée. Quand, au milieu de la disette et des désordres de tout genre, le projet d'aller à Versailles eut été établi, le maire et le commandant de Paris se trouvèrent tellement pressés, tantôt par le Palais-Royal, tantôt par les faubourgs, tantôt par les districts, tantôt par les gardes-françaises, qu'à la fin ils se virent

forcés de céder. M. de Lafayette se décida à prévenir la cour de cet état de choses; il écrivit à M. de Saint-Priest. Il était dans les convenances qu'il n'avouât pas tout-à-fait son impuissance. Il chercha à rassurer le roi et le ministre; il n'y réussit pas du tout. Depuis long-temps on avait au château, sur cet état de choses, les plus sûres et les plus tristes informations. Tout le monde était d'accord en ce point, qu'il y avait des précautions à prendre pour la sûreté du roi et de l'assemblée.

Actuellement, quelles précautions?

Depuis quelque temps, divers partis étaient en agitation. Le premier était de faire partir le roi pour se rendre à Metz ou dans quelque place forte. La lettre suivante du comte d'Estaing à la reine donne des détails à cet égard.

...... « On m'a dit, dans la société de *la bonne* » *compagnie*[1], que l'on prend des signatures » dans le clergé et dans la noblesse. Les uns pré- » tendent que c'est d'accord avec le roi; d'autres » croient que c'est à son insu. On assure qu'il » y a un plan formé; que c'est par la Champa- » gne ou par Verdun que le roi se retirera ou » sera enlevé, qu'il ira à Metz. M. de Bouillé » est nommé, et par qui! par M. de Lafayette,

[1] Quel style!

» qui me l'a dit tout bas à table, chez M. Jauge....
» Il est froidement positif M. de Lafayette; il
» m'a répondu qu'à Metz, comme ailleurs, les pa-
» triotes étaient les maîtres, et qu'il valait mieux
» qu'un seul homme mourût pour le salut de
» tous. M. de Breteuil, qui tarde à s'éloigner,
» conduit le projet. On accapare l'argent, et l'on
» promet de fournir un million et demi par
» mois. M. de Mercy est cité comme agissant
» de concert. »

Il s'en faut de beaucoup que je reconnaisse comme vrai tout le contenu de cette lettre, nommément certaines insinuations qui s'y trouvent à l'égard de M. de Lafayette. Ce qu'il y a de certain, c'est que, pendant quelque temps, il fut fortement question du départ du roi. En attendant que le roi eût pris à cet égard une décision, nous savions que d'avance des ordres avaient été donnés à divers corps de troupes, et qu'elles étaient déjà échelonnées sur la route à diverses distances. A ce sujet même, je dois dire que nous nous rassemblâmes au nombre de trente-deux membres du côté droit. Il y avait, outre Maury, Cazalès et Dépréménil, MM. Mounier, Bergasse, Malouet, Bonnai, Virieu. Il s'agissait de décider, au cas où le roi aurait à nous consulter sur ce parti, quel conseil nous étions dans le cas de lui donner. Nous pensâmes tous :

1°. « Que, vu les troubles et le voisinage de » Paris, la position du roi à Versailles n'était pas » tenable;

2°. » Que la position de l'assemblée, menacée » comme elle l'était depuis quelque temps dans ses » principaux membres, ne l'était pas davantage;

3°. » Que dans les deux cas où le roi se déciderait, soit à quitter Versailles, soit à y demeurer, quelque corps de troupes de ligne était » absolument nécessaire, conjointement avec sa » garde, pour le préserver d'une entreprise populaire. »

Pour ce qui me concerne, je conviens que je fus tout-à-fait contre l'évasion du roi; non pas que je craignisse, comme M. d'Estaing et comme d'autres, le grand malheur d'une guerre civile (j'aurai bientôt à m'expliquer à cet égard); mais d'abord, parce que M. de Breteuil était désigné pour être à la tête de ce plan, et que je voyais avec lui le retour de l'ancien régime avec ses abus et la perte de nos libertés; j'y étais encore opposé, parce que, frappé dans ce temps-là, comme tout le monde, des prétendus desseins du duc d'Orléans, je croyais que par-là il serait porté sur le trône; je ne voulais pas concourir à cet événement; dans la suite, quand j'ai mieux réfléchi à l'ensemble des choses, j'ai trouvé que l'évasion du roi était le meilleur conseil qu'on pût lui don-

ner ; j'ai reconnu, dans l'état où on se trouvait alors, que le duc d'Orléans, roi ou régent, n'aurait pas tenu les rênes pendant trois mois, et qu'à un moment ou à un autre on aurait fini par le jeter dans la rivière, et peut-être par transiger avec le roi.

Malgré la reine, malgré M. de Mercy, malgré les insinuations plus ou moins pressantes d'un grand nombre de seigneurs de la cour; le roi se décide à demeurer à Versailles; mais en même temps à se préserver autant qu'il lui sera possible d'une irruption subite de Paris, et, comme on dit en général, d'un *coup de main*.

On avait; il faut le dire, peu de crainte de la garde nationale de Paris; elle venait de promettre une obéissance entière à M. de Lafayette, qui se disait sûr de son dévouement. On n'était pas rassuré de même sur les gardes-françaises, non plus que sur une partie misérable, mais redoutable, de la population, pour qui un événement nouveau est toujours une espérance et une occasion de fête.

Tandis que tout le monde délibérait, les esprits s'échauffaient de plus en plus à Paris sur la nécessité d'un transport à Versailles. Le roi fit convoquer, par M. d'Estaing, commandant de la garde nationale de Versailles, tous les officiers de l'état-major. On leur demanda si,

d'après la connaissance qu'ils avaient de leurs forces, ils se croyaient en état de tenir contre une attaque de deux mille hommes de troupes régulières. Il fut répondu unanimement que non.

L'assemblée ne pouvait manquer d'être saisie de ces difficultés. Le 21 septembre, on nous donne lecture d'un réquisitoire de l'état-major de la milice de Versailles, qui, sur des nouvelles devenues chaque jour plus alarmantes, demandait un secours de mille hommes de troupes réglées. A ce réquisitoire est joint une délibération de la municipalité. Mirabeau veut que la municipalité motive sa demande. Le marquis de Foucaud observe qu'un décret de l'assemblée a permis aux municipalités d'appeler des troupes quand elles le jugeraient nécessaire. Fréteau regarde comme une circonstance qui doit tranquilliser l'assemblée, que le régiment attendu se trouve commandé par le marquis de Lusignan, un des membres de l'assemblée les plus voués au parti populaire. Malgré ces considérations, l'assemblée prononce qu'il n'y a pas lieu à délibérer quant à présent.

De toute manière cette affaire fut conduite avec sagesse. Aussitôt que le régiment de Flandre arrive, il s'empresse, ce qui dans un autre temps eût paru peu convenable, de remettre son artillerie et ses munitions entre les mains de la

garde nationale. Les citoyens, touchés de cette confiance, donnent aux officiers et aux soldats des marques fraternelles de bienveillance. La cour leur fait de même des caresses. Les gardes-du-corps, de leur côté, qui dans différentes garnisons avaient été traités par les corps de ces garnisons, croient faire au mieux de fêter le régiment de Flandre.

Tout cela ne convenait ni aux factieux de l'assemblée, ni aux factieux de Paris. Aussitôt qu'on sait au Palais-Royal que le régiment de Flandre est arrivé, et qu'il est dans des dispositions favorables à l'ordre public, un redoublement de fureur anime les factieux; de toutes parts les districts sont assiégés et tourmentés, de toutes parts des cris: *A Versailles!* se font entendre. Le ministre de la guerre, effrayé, écrit à l'assemblée la lettre suivante:

« Monsieur le président,

» Le roi m'ordonne de vous prévenir que, sur » les différentes menaces faites par les gens mal » intentionnés de sortir de Paris avec des armes, » il a été pris différentes mesures, pour prémunir de toute inquiétude le siége de l'assemblée » nationale. *Signé* LATOUR-DU-PIN-PAULIN. »

C'était pour préserver le roi que le ministre de la guerre agissait ainsi; mais, en préservant

le roi d'un danger, on augmentait celui de M. Bailly, obsédé à Paris par toutes les fureurs qu'y excitait l'arrivée d'un corps de troupes réglées. On nous avait lu la lettre de M. de Latour-du-Pin, on nous en produisit aussitôt une de M. Bailly, qui demandait à M. de Latour-du-Pin l'éloignement du régiment de Flandre. J'observai bien attentivement le mouvement de l'assemblée; comme elle n'avait pas voulu s'expliquer sur la demande d'un corps de troupes par la municipalité de Versailles, elle ne voulut pas s'expliquer davantage sur ces deux lettres.

Autorisée par le silence et l'indifférence de l'assemblée, chaque jour la frénésie de Paris augmentait; chaque jour aussi tout ce qui était auprès du roi, à Versailles, s'enflammait d'enthousiasme pour sa défense et pour son salut.

Dans de telles circonstances, il est très-vrai que, de la part de quelques serviteurs du roi, il fut commis des imprudences, ou, si l'on veut, des étourderies. On assure que le jeudi, 1er. octobre, au repas qui fut donné par les gardes du corps au régiment de Flandre, une cocarde nationale fut foulée aux pieds; elle fut seulement rejetée. Il faut remarquer que cette cocarde n'était pas encore établie, et que des fanfares de préférence en faveur de la cocarde blanche, pouvaient n'être encore qu'un objet de rivalité

et de jalousie. On ajoute qu'on chanta à ce repas: « O Richard, ô mon roi, » et qu'il y eut des trépignemens et des assauts de galerie. Toutefois il faut croire qu'il n'y eut rien d'extrême dans les imprudences de cette fête, puisque, dès le lendemain, la municipalité de Versailles distribua trois pièces de vin à ce même régiment de Flandre, objet de la fête; ce fut la garde nationale elle-même qui en fit les honneurs.

La scène d'un chasseur des Trois-Évêchés, qui dans son désespoir révéla le plus infâme complot, c'est-à-dire des propositions pour assassiner le roi et la reine, aurait pu donner, si cette affaire avait été recherchée convenablement, de grandes lumières sur le complot de Paris, et surtout justifier une certaine ivresse d'enthousiasme. Je citerai à ce sujet la narration qui fut consignée dans *le Moniteur*, parce que, d'après toutes les informations que j'ai pu prendre dans le temps, j'ai lieu de croire qu'elle est fidèle.

« Le front appuyé sur le pommeau de son sabre, » un chasseur du régiment des Trois-Évêchés » se débattait avec je ne sais quelle volonté de » se donner la mort. M. de Miomandre, ancien » officier au régiment de Turenne, accourt à lui » avec un de ses camarades, nommé Duverger. « Je suis bien malheureux, » leur dit ce chas- » seur,... « notre bon roi!... cette brave maison

» du roi !... je suis un grand gueux !... les mons-
» tres !... qu'exigent-ils de moi ?... » — « Qui ! »
» lui demande M. Miomandre, « ce j...f..... de
» commandant et d'Orléans [1]. » On s'attroupe
» aussitôt autour de lui. Alors il devient furieux,
» tourne contre son cœur la pointe de son sabre.
» Le sang coule, sa fureur redouble, on le trans-
» porte au corps-de-garde, on l'étend sur une
» botte de paille, où il demeure dans un abat-
» tement total, jusqu'à ce que, pour couronner
» l'inexplicable bizarrerie de cette histoire, ses
» camarades arrivent, le tuent à coups de pied,
» sans que personne s'en scandalise. »

Cependant, et les scènes du repas des gardes-du-corps, et les insultes qu'on dit avoir été faites à la cocarde nationale, sont rapportées à Paris, et redoublent les fureurs. Les cris : *A Versailles ! à Versailles !* se reproduisent de plus en plus ; la commune continue à n'en tenir compte ; pour n'avoir pas à cet égard la main forcée, elle établit des postes d'infanterie et de cavalerie au devant de l'Hôtel-de-Ville. Dès le matin du 5 octobre, quatre ou cinq cents femmes s'ameutent au devant de la garde à cheval qui était stationnée aux

[1] Il faut remarquer que les émissaires des factions mettent toujours leurs insinuations sous de grands noms, afin de leur donner de l'autorité.

barrières de l'Hôtel-de-Ville. Ces femmes en furie poussent cette garde jusqu'à la rue du Mouton, et reviennent alors attaquer les portes. L'infanterie se forme en bataillon pour les défendre; les femmes arrachent les pavés et les font voler sur le bataillon. Celui-ci se replie et leur ouvre le passage. Elles se précipitent en foule dans les salles, menaçant de la lanterne toute la commune, principalement M. de Lafayette et M. Bailly; d'autres essaient de forcer le magasin d'armes. Alors, une foule d'hommes, armés de fer, de haches, de piques, se mêlent aux femmes, et tous ensemble brisent les portes, s'emparent de sept à huit cents fusils. Un détachement de la troupe va au beffroi de l'horloge. Là, on trouve un pauvre abbé qui s'y était réfugié; c'était justement cet abbé Lefèvre, qui, lors de l'insurrection du 14 juillet, avait eu la direction des poudres, et qui, dans cette occasion difficile, avait rendu tant de services. Il a beau vanter ses services, on lui passe une corde au cou; on était au moment de l'étrangler, lorsqu'une femme, qui le reconnaît, coupe la corde et lui sauve la vie.

Je n'ai pu savoir ce que la municipalité alors était devenue; elle avait trouvé apparemment quelque moyen de s'évader. Cependant les femmes voulaient mettre le feu à l'Hôtel-de-Ville;

elles avaient déjà allumé des torches. Maillard, le fameux Maillard de la Bastille, vient à elles pour les empêcher. Elles se saisissent de lui; tout ce qu'il put faire fut de leur échapper. Alors on annonce du dehors, aux femmes, le départ pour Versailles. Celles-ci abandonnent leurs torches et l'Hôtel-de-Ville. Réunies à des milliers de femmes de tous les quartiers de Paris, elles rencontrent de nouveau Maillard. Cette fois, au lieu de l'égorger, elle le caressent et le mettent à leur tête. Elles arrêtent tout ce qu'elles rencontrent de voitures pour en ateler les chevaux à leur artillerie. Les unes sont montées sur les canons, d'autres sur les chevaux; d'autres tiennent à la main des mèches toutes prêtes. De tous côtés d'autres femmes se réunissent à elles, et peuvent former ainsi un nombre de sept à huit mille, armées diversement de fusils, de longs bâtons, de fourches; d'autres, au contraire, sont parées avec affectation de rubans de toutes couleurs. Tout cet ensemble était accompagné d'un petit nombre d'hommes armés, précédés de huit ou dix tambours, et suivi d'une compagnie de *volontaires de la Bastille*, qui faisaient l'arrière-garde.

Voilà pour l'armée de femmes; le reste de la population de Paris n'était pas sans activité. Depuis plusieurs heures le tocsin et la générale

avaient mis toute la ville en mouvement. Et les citoyens de se rendre aussitôt à leurs assemblées, les gardes nationales à leurs places d'armes. Un grand nombre se met en bataille et marche à la place de Grève. Je n'ai pas besoin de dire que les districts et leurs comités étaient sur pied.

L'Hôtel-de-Ville une fois délivré des femmes, M. de Lafayette s'était rendu au comité de police. Là il dicta, pour le roi et pour l'assemblée, des dépêches relatives à l'état de Paris, et probablement aussi pour annoncer le départ des femmes. Il s'en fallait de beaucoup qu'il approuvât ce mouvement; il lui était difficile de le contenir. Une députation de grenadiers se présente et ne lui laisse plus d'espérance. Un d'eux, portant la parole, lui dit :

« Général, nous voici députés par les six » compagnies de grenadiers; nous ne vous croyons » pas un traître, mais nous croyons que le gouvernement vous trahit; il est temps que tout » ceci finisse; nous ne pouvons tourner nos » baïonnettes contre des femmes qui nous demandent du pain. Le peuple est malheureux; » la source du mal est à Versailles; il faut aller » cherher le roi et l'amener à Paris; il faut exterminer le régiment de Flandre et les gardes-du-corps, qui ont osé fouler aux pieds la cocarde nationale. Si le roi est trop faible pour

» porter sa couronne, qu'il la dépose; nous cou-
» ronnerons son fils; on nommera un conseil de
» régence, tout ira mieux. » — « Quoi donc! » s'écria M. de Lafayette, « avez-vous le projet de
» faire la guerre au roi? » — « Mon général!
» nous en serions bien fâchés, car nous l'aimons
» beaucoup; il ne nous quittera pas; et, s'il nous
» quittait, nous avons le dauphin. »

Après avoir insisté inutilement, M. de Lafayette descend sur la place, harangue les grenadiers, et leur rappelle le serment qui les lie à la nation, à la loi et au roi. Sa voix se perd au milieu des cris : *A Versailles! à Versailles!* Il monte alors à cheval, se mettant à la tête des troupes. Presque aussitôt une lettre lui est apportée : c'est un ordre de la municipalité qui lui enjoint de partir. Il part.

Cependant l'armée des femmes, qui avait pris la route de Versailles par Chaillot, était déjà en avant. A la vue de Versailles, Maillard, qui la commande et qui ne savait pas encore qu'il avait un corps d'armée derrière lui, comprend le danger de se présenter avec un appareil d'hostilité. Il harangue les femmes, passe et repasse dans leurs rangs, et fait si bien, qu'il leur persuade de renoncer à toute attitude guerrière. Elles obéissent, rendent leurs armes, placent tout leur bagage de canons à l'arrière-garde,

et continuent leur marche en dansant et chantant : *Vive Henri IV !*

Avertis comme nous l'étions par les dépêches de M. de Lafayette et par les arrivans de Paris, quelques-uns de mes amis et moi nous allâmes au devant de ce rassemblement. Il ne nous parut redoutable en aucune manière. Il pouvait y avoir quelque douze cents hommes armés de bâtons, que le bailli de Crussol appela *sans-culottes* : le nom leur est demeuré. En vérité, je ne crois pas exagérer en affirmant que deux ou trois brigades de gendarmerie les auraient dissipés.

Pour ce qui est des femmes, nous n'en trouvâmes guère plus de deux mille ; elles avaient un air effronté qu'on aurait pu prendre pour du courage. Les femmes seules, ayant Maillard à leur tête, se présentent à la porte de l'assemblée, et demandent à y entrer. On ne le permet qu'à un petit nombre. Maillard, leur orateur, nous dit que les Parisiens sont venus à Versailles pour demander du pain, et pour faire punir les gardes du roi qui ont foulé aux pieds la cocarde nationale. Il se met d'abord à accuser les aristocrates en général, et bientôt ceux de l'assemblée. Je me lève alors, avec tout le côté droit, et, sans m'occuper du regard féroce qu'il me lance, je somme le président de rappeler ce

monsieur à l'ordre. L'assemblée garde le silence. Ce silence intimide Maillard; il se reprend en balbutiant, alléguant, avec les formes du plus profond respect, qu'il a exposé non son opinion personnelle, mais les bruits de la capitale, qui attribuaient les retards de la constitution à l'opposition de la noblesse et du clergé. L'assemblée décrète au même moment qu'elle enverra une députation au roi pour lui demander l'acceptation de la déclaration des droits de l'homme et celle des articles constitutionnels. Elle avait déjà envoyé la veille une semblable députation. Forcé par ces instances et par les événemens, le roi envoie l'acceptation qu'on lui demande.

Ce n'est pas tout pour les femmes de venir à l'assemblée, elles veulent aussi aller au château. Dès le matin (en vérité ceci est inexplicable) le roi, sans s'occuper en aucune manière des avertissemens qui lui avaient été donnés, s'en était allé, comme un homme plein de loisir, prendre le divertissement de la chasse dans les bois de Meudon. On lui dépêche plusieurs courriers; il se décide à revenir; il reçoit le président de l'assemblée avec tout le cortége de femmes et de députés qui l'accompagnait. Il va aux femmes, leur parle avec une bonté dont elles furent émues : c'est au point qu'une d'elles, une jeune personne de dix-sept à dix-huit ans,

fort jolie, se trouva mal et tomba. Le roi alla à elle, la releva. Elle lui prit alors la main et la baisa. Le roi l'embrassa. Toutes les femmes alors d'applaudir et de crier : *Vive le roi ! vive sa noble maison !* A leur retour elles voulurent rapporter ces détails au reste des femmes. Elles en furent fort mal reçues.

Celles-ci, ainsi que l'armée des sans-culottes, étaient déjà répandues dans Versailles. Par leurs suggestions, la garde nationale et la municipalité, qui la veille s'étaient montrées si favorables au roi et aux gardes-du-corps, commencent à décliner. Il y avait déjà eu un commencement de brouillerie : un sieur Lecointre, chef de division de la milice bourgeoise, se trouve avoir quelque démêlé avec un officier à cocarde blanche. Celui-ci le provoque en duel ; Lecointre ne répond point à la provocation ; mais il va porter sa plainte à M. d'Estaing, en demandant qu'on fasse prêter aux gardes-du-corps le serment civique qu'ils n'ont pas encore prêté. Il est soutenu dans cette demande par un grand nombre de ses camarades. M. d'Estaing tâche de les apaiser. Ne pouvant y parvenir, il les abandonne et va au château. Lecointre profite de son absence pour se constituer de lui-même chef des volontaires. Bientôt il parvient à imposer à la municipalité, de manière à en obtenir les pleins pouvoirs suivans :

« L'assemblée municipale laisse le sieur Le-
» cointre maître de faire tout ce qu'il jugera
» convenable pour la tranquilité. »

*La tranquillité !* Ce n'est pas ce que Lecointre voulait; son premier soin fut de faire donner à sa milice des munitions et des cartouches. L'événement ci-après commença les hostilités.

Au devant du château, sur la route de Paris, la grille était fermée. Dans les parties latérales, la même précaution n'avait pas été observée. Une multitude de femmes, ayant je ne sais quel malotru à leur tête, entra dans la cour et se mit en disposition de pénétrer au château. M. de Savonière, officier des gardes-du-corps, chargea le groupe, qui se retira précipitamment. Le malotru se retirait aussi, mais il voulait se retirer à son aise, et n'épargnait pas les injures à M. de Savonière. Celui-ci riposta par quelques coups de plats de sabre. Ce spectacle irrita le corps de milice qui était en vue. Un coup de fusil parti de ses rangs, atteignit M. de Savonière et le renversa. Ce fut un signal de haro contre les gardes-du-corps; on leur tira de toutes parts des coups de fusil. On approcha même contre eux des pièces de canon chargées à mitraille. Il faisait une pluie battante, les mèches ne prirent pas.

M. d'Estaing était alors au château; mais au

château on n'avait que faire de M. d'Estaing; on le renvoya à sa garde nationale. La garde nationale ne le traita pas mieux. Il voulut se mettre à sa tête; on ne le reconnut pas. Il commanda la retraite; on ne lui obéit pas. Un projet de pacification alors s'entama; une députation de quarante, tant officiers que gardes-du-corps, conduite par M. le duc de Luxembourg, se met en marche vers la caserne des anciennes gardes-françaises, portant une lettre d'honnêteté de tout le corps à la garde nationale. Selon cette lettre, les gardes-du-corps devaient le lendemain prendre la cocarde aux trois couleurs et prêter le serment civique. Tandis qu'on touchait au moment d'une pacification, quelques coups de pistolet, partis d'un peloton isolé de gardes-du-corps, rengagèrent les hostilités. Plusieurs coups de fusil furent tirés à peu de distance de la grille. Je passais à l'instant même, me rendant de l'assemblée chez moi, à la rue Satory, fort étonné (croyant à la pacification) d'entendre des balles siffler sur ma tête. M. de Luxembourg fit alors remonter au château la députation, qui ne remplit pas sa mission.

Cependant la garde nationale de Paris arrivait successivement, bataillon par bataillon. Elle avait une forme et une attitude tout-à-fait régulières. Au premier moment, M. de Lafayette se

rendit au château. Entré dans le cabinet du roi, il lui dit : « Sire, je viens vous apporter ma tête » pour sauver la vôtre. » Le roi lui ordonna de faire prendre par la garde parisienne les postes ci-devant occupés par les gardes-françaises.

Curieux de tous ces mouvemens, je me mis à suivre, avec quelques membres de l'assemblée, et comme en nous promenant, ces divers corps. Tout cela me paraissait fatigué, harassé, mais sans aucune mauvaise disposition. Allant de là vers le régiment de Flandre, nous y trouvâmes le marquis de Lusignan, qui nous reconnut et qui sourit. Il nous parut embarrassé de sa contenance, il ne savait quel ordre il avait à donner; il n'avait aucun goût pour tout ce qui se passait, mais il craignait de se dépopulariser. C'est ce qui serait arrivé à la première injonction de sa part, quelle qu'elle fût. Un homme beaucoup plus décidé que lui, et que nous rencontrâmes bientôt, ce fut ce même Lecointre dont je viens de parler. Il suivait de rang en rang tous les bataillons, qu'il se permettait avec un air d'autorité d'exhorter et d'interroger; il était secondé par une multitude de femmes de Paris, qui, avec leurs caresses, parvinrent à gagner quelques individus, même à les désarmer.

Après avoir fait occuper par sa troupe les postes que le roi lui avait désignés, M. de La-

fayette avait logé le reste comme il avait pu dans les églises; c'était au moins un abri, car il pleuvait beaucoup. Relativement aux femmes et aux sans-culottes de Paris, on n'avait pris aucune précaution. Tout cela s'était casé comme il avait pu dans l'enceinte de l'assemblée nationale, dans ses corridors, ou dans des hangars.

Pour prévenir toute scène nouvelle entre la milice de Versailles et les gardes-du-corps, on avait cru bien faire de reléguer ceux-ci dans leurs quartiers; de cette manière on avait dégarni le château. M. de Lafayette commandait la milice de Paris, M. d'Estaing la milice de Versailles, M. de Lusignan le régiment de Flandre; il s'était établi une sorte de sécurité. Elle s'empare du château et de l'assemblée elle-même; on ne compte pour rien ou pour peu de chose quelques femmes éparses et quelques brigands déguenillés. C'est au point qu'on ne prend pas même au château, pour la sûreté du roi, les précautions les plus ordinaires. Quelques grilles sont fermées, d'autres sont laissées ouvertes; plusieurs des passages qui doivent être gardés le sont mal, ou d'une manière insuffisante [1].

[1] Madame de Staël dit : « M. de Lafayette demanda » les postes intérieurs du château, pour en garantir la » sûreté. On se contenta de lui accorder ceux du dehors.

Avant l'arrivée de M. de Lafayette, le roi avait fait dire à M. Mounier qu'il le priait de se rendre au château avec le plus grand nombre de députés qu'il pourrait rassembler. Je fus de ce nombre. Je passai quelques heures à la porte du cabinet du roi, sur un canapé, à côté de plusieurs grands personnages, notamment de M. d'Estaing, qui ne me reconnut pas, et à qui je ne dis pas un mot. Mounier, qui était chez le roi, étant sorti, et un officier étant venu nous dire que nous pouvions nous retirer, nous nous retirâmes. Je regagnai ma demeure, rue Satory. J'étais à peine endormi que j'entendis au rez-de-chaussée du bruit et quelque chose comme un colloque très-animé entre diverses personnes et le maître de la maison. J'appris le matin que c'était un peloton de brigands qui s'occupaient à rechercher les gardes-du-corps dans les hôtels garnis. Le maître et la maîtresse de la maison parvinrent, non sans peine, à leur persuader que j'étais député. On m'apprit en même temps les événemens du château; je m'y rendis en toute hâte.

Des grilles, comme je l'ai dit, étant demeu-

» M. de Lafayette se fia aux gardes-du-corps qui avaient » répondu de l'intérieur du château. Une issue qu'ils » avaient oublié de fermer, permit aux assassins de pé» nétrer. » C'est vrai.

rées ouvertes, d'autres mal gardées, une troupe de vagabonds, s'éveillant sur les six heures du matin, entrent dans une cour. La multitude les suit et arrive, par diverses issues, à la cour de la chapelle et à celle des princes. Tout cela monte le grand escalier. Au dedans on n'avait pas pris plus de précautions qu'au dehors. De peur de déplaire à messieurs de la milice de Versailles, on s'était dégarni des gardes-du-corps, qu'on avait envoyés au quartier. De cette manière, la porte des appartemens n'était pas mieux gardée que celles des grilles. Il s'y trouvait à peine les gardes ordinaires. A l'apparition des brigands, une poignée de gardes-du-corps cherchent à barricader les portes avec des chaises, des fauteuils, des canapés; ces retranchemens sont bientôt emportés. De poste en poste les brigands finissent par entrer dans l'appartement de la reine, qui n'a que le temps, presque en chemise, de se réfugier chez le roi. A la fin, la garde parisienne arrive; elle garnit aussitôt la cour royale et la place d'Armes; elle s'empare en même temps de l'intérieur du château. Les brigands sont poursuivis de tous côtés et chassés. Mais déjà M. Durepaire, dans l'intérieur du château, et d'autres gardes-du-corps en dehors, tels que MM. Deshuttes et Varicourt, ont péri. Les brigands avaient avec eux le fameux Jourdan coupe-tête,

que j'ai vu avec sa longue barbe, deux plaques blanches sur la poitrine et sur le dos, les bras nus jusqu'au coude, les mains ensanglantées des diverses exécutions qu'il avait faites, et armé d'une hache qu'il brandissait en appelant et sollicitant des exécutions nouvelles.

Au milieu de ces désordres, j'ai été témoin de la douleur de M. de Lafayette. La veille, il avait sauvé, sur la route de Sceaux, dix-sept gardes-du-corps prêts à être massacrés. Commandant de la troupe de Paris, il avait cru devoir s'en rapporter au château, pour les précautions nécessaires à la sûreté du château. Une multitude de députés arrivant en même temps que moi, nous trouvâmes le roi et la reine assez calmes. C'étaient les femmes de la cour qui étaient surtout palpitantes d'effroi. Les députés seuls les rassuraient. A mesure que nous arrivions dans la galerie et dans l'œil-de-bœuf, elles nous tendaient les mains comme à la seule puissance qui les pût sauver. Une d'elles m'appela par mon nom, ce dont je fus très-étonné. Je ne croyais pas que personne me connût là.

Bientôt, cependant, de la foule qui était dans la cour, il part un cri : *Le roi à Paris !* Ce cri est répété de toutes parts. M. de Lafayette, qui s'est avancé pour prendre les ordres du roi, annonce qu'il consent à se rendre à Paris. Le roi

vient ensuite l'annoncer et le promettre lui-même. « A condition, » ajouta-t-il, « que je ne » me séparerai pas de ma femme. » On entend alors des cris : *Vive la reine!* Il ajoute de nouveau : « A condition aussi que mes gardes-du-» corps auront toute sûreté. » On crie : *Vivent les gardes-du-corps*. Les préparatifs de départ se font au même moment. Le roi part pour Paris au milieu d'une cohue d'hommes armés et non-armés, avec ses gardes-du-corps, ayant tantôt un garde national en croupe, tantôt en croupe eux-mêmes. Tout cet attirail est précédé par la troupe de femmes et de brigands, qui d'eux-mêmes avaient gagné les devans, portant pour trophées les deux têtes de Deshuttes et de Varicourt. A Sèvres, cette troupe s'arrêta un moment; c'était pour appeler un perruquier chargé de friser les deux têtes et de les laver.

A la suite de ce cortége, le roi entre à l'Hôtel-de-Ville, en disant : « Messieurs, c'est toujours » avec plaisir et avec confiance que je me vois » au milieu des habitans de ma bonne ville de » Paris. »

Je vais reprendre la suite de cette scène. Il faut se reposer un moment. *Quis talia fando temperet à lacrymis!*

---

# LIVRE IX.

Débats de l'assemblée sur la question de savoir si elle se rendrait à Paris. — Démissions. — Éloignement du duc d'Orléans — L'assemblée à l'archevêché. — Accident de mauvaise augure. — Nouvelles violences de la populace. — La loi martiale décrétée. — Organisation des clubs. — Pacte de Mirabeau avec la cour. — Émeutes des provinces. — Insurrection des troupes. — Fédération du camp de Jalès. — Provocations sanguinaires de Marat.

Au premier moment où l'assemblée avait pu croire que les événemens auraient pour résultat d'amener le monarque à Paris, elle s'était empressée de rendre un décret par lequel elle se déclarait inséparable du roi. Le roi, de son côté, à son arrivée à l'Hôtel-de-Ville, précédé des têtes de deux de ses gardes, avait déclaré *tout le plaisir qu'il avait de se revoir dans sa bonne ville de Paris* : il ne pouvait manquer ensuite de nous transmettre quelque chose de ces doux sentimens. Nous reçûmes de sa majesté le message suivant :

« Les témoignages *d'affection et de fidélité*

» que j'ai reçus de la ville de Paris me déter-
» minent à y fixer mon séjour le plus habituel;
» et plein de confiance dans l'assurance que l'as-
» semblée m'a donnée, je désire que vous nom-
» miez des commissaires pour se transporter à
» Paris, et y choisir le local le plus convenable
» pour y tenir ses séances. »

D'après ce message, l'assemblée, engagée par son décret précédent, arrêta qu'elle se transporterait à Paris aussitôt que les commissaires qu'elle nommerait à cet effet auraient déterminé et fait disposer le local qui lui convenait.

Ce décret éprouva une grande opposition, et cela devait être. Dès le lendemain du 6 octobre, nous nous étions assemblés au nombre de cent pour aviser sur la situation des choses. Mounier, Lally-Tolendal et Bergasse furent d'avis de quitter immédiatement l'assemblée. Je ne puis dire quels furent sur ce point les avis de Cazalès et de Maury. Je ne suis pas même sûr qu'ils aient assisté à l'assemblée. Malouet ne fut point d'avis de la retraite. Pour ce qui me concerne, j'adoptai pleinement l'avis de Lally et de Mounier, en y mettant cette réserve, que notre résolution gagnerait une partie assez considérable de l'assemblée pour entraîner sa dissolution, car c'est la dissolution de l'assemblée que je voulais. Mounier et Lally persistèrent dans leur avis sans adopter

ma réserve. Le lendemain ils partirent après avoir donné leur démission. Bergasse se contenta de se retirer sans donner de démission; depuis il n'a plus paru à l'assemblée.

Cette circonstance peut faire comprendre combien le décret de se transporter à Paris avait dû éprouver d'opposition. L'assemblée fut longtemps dans une grande agitation. Plus de cent voix s'élevèrent pour déclarer qu'il ne pouvait exister pour nous de liberté dans une ville telle que Paris, puisque de Paris même on avait osé venir nous attaquer et nous insulter à Versailles. Les faits, en ce genre, étaient aussi multipliés que positifs. Chaque jour les membres opposans de l'assemblée étaient insultés personnellement et menacés, et ce n'étaient pas seulement quelques membres. Saint-Huruge et son Palais-Royal avaient osé signaler à la proscription la noblesse et le clergé, et encore quatre cents membres des communes. Bientôt ce fut l'assemblée entière.

Allant chez le roi avec la députation, dans la soirée du 5 octobre, j'entendis des imprécations adressées avec fureur contre toute l'assemblée.

Quelques jours après, un député d'Auvergne, Dufreisse, nous rapporta que, nommé pour accompagner le roi à Paris, il était parti, avec cinq de ses collègues, dans une des voitures du

roi; qu'en passant au lieu appelé le *Point du Jour*, le peuple leur avait fait des menaces et nommé plusieurs membres de l'assemblée.

Le chevalier de Cocherel rapporta, de son côté, qu'allant à Paris accompagner le roi, la voiture dans laquelle il était avec le marquis de Gouy-d'Arcy, s'était arrêtée, et qu'alors la multitude attroupée avait demandé à ce dernier si son compagnon ne s'appelait pas *Virieu*; sur sa réponse négative, un homme s'était écrié qu'on cherchait ce député pour le massacrer : qu'il n'échapperait pas, non plus que d'autres dont il avait la liste.

Malouet vint à son tour nous dire qu'il avait été non-seulement insulté et menacé, mais poursuivi.

Ce qui m'étonna le plus dans cette occurrence, ce fut l'indignation du curé Grégoire. A ses dispositions démocratiques connues, nous nous attendions, quand il se leva, qu'il allait combattre ou atténuer ces faits. Peu de jours auparavant nous l'avions entendu s'emporter avec fureur contre quelques circonstances du repas des gardes-du-corps. Il avait espéré peut-être que cette diatribe profiterait à sa popularité. Elle ne lui profita pas du tout. Il fut assailli, comme ses confrères, des titres d'aristocrate et de calotin; et alors la raison sembla lui être revenue.

« Sans parler, » dit-il, « des alarmes que des
» personnes mal intentionnées pourront répan-
» dre dans les provinces, en voyant leurs repré-
» sentans livrés à la merci d'un peuple armé,
» pense-t-on que les députés du clergé puissent
» se rendre à Paris, et braver en sûreté les ou-
» trages et les persécutions dont ils sont mena-
» cés? Cependant, messieurs, quel est le délit
» des ecclésiastiques de cette assemblée? ils ont
» partagé avec vous les périls de cette régénéra-
» tion. Quel est le prix qu'ils en reçoivent? le
» peuple de Paris les outrage et leur fait les
» menaces les plus effrayantes; il n'y a pas de jour
» que les ecclésiastiques ne soient insultés à Pa-
» ris. C'est à l'assemblée à prendre les mesures
» nécessaires, non-seulement pour nous préser-
» ver d'outrages, mais encore pour nous faire
» accorder les égards qui nous sont dus et comme
» ministres des autels et comme ministres du
» peuple. »

Ces paroles improvisées, prononcées non à la tribune, mais de sa place, d'une voix sonore, avec un ton de dignité et d'autorité, frappèrent l'assemblée; pour mon compte elles me surprirent beaucoup. J'allai tout ému à M. Grégoire, lui faire mon compliment. Pendant quelque temps il demeura dans nos rangs; je pensais que nous avions fait une acquisition.

Personne ne contestait le danger où se trouvait alors l'assemblée en général, et plus particulièrement quelques membres. *Le Moniteur* lui-même l'avoua :

« Il est certain que lors de l'incursion du peuple » de Paris à Versailles, MM. Mounier, Malouet et » plusieurs autres, ont essuyé des menaces et des » injures qui ont fait appréhender de voir une » sanglante proscription frapper la France en- » tière dans ses représentans.... On ne peut nier » que ces brusques mouvemens de la fougue po- » pulaire, qui se sont renouvelés encore pendant » le retour de Versailles à Paris, eussent pu de- » venir funestes à quelques députés. »

Dans un tel état de choses, lorsque la personne du roi avait reçu de si sanglans outrages; lorsque la partie de l'assemblée, composée de l'ordre de la noblesse et de celui du clergé, et quelquefois l'assemblée entière, recevaient journellement des insultes; lorsque la majorité de l'assemblée n'osait s'expliquer sur ces insultes, ou les tournait en railleries; lorsqu'enfin les principales autorités populaires, s'efforçant quelquefois de dissimuler leur impuissance, étaient ensuite forcées de l'avouer, le parti effectué par Mounier et Lally, regardé dans la suite comme une défection, paraissait alors fort raisonnable. S'autorisant de cet exemple, et chacun s'effrayant de

l'effroi dont il était entouré, il y eut chez le président de l'assemblée plus de trois cents demandes en passe-port.

Malheureusement Mounier, emporté par son indignation, avait précipité sa résolution et son départ. S'il fût demeuré en place, comme je le voulais, en sa qualité de président, il pouvait seconder ce mouvement et parvenir à le généraliser. Chapellier, qui le remplaça, n'avait pas les mêmes vues; comprenant les conséquences de cette multitude de demandes, il consulta l'assemblée.

L'assemblée fut extrêmement embarrassée. Il lui répugnait de prendre pour l'ordre public des mesures rigoureuses dont elle n'était pas très-sûre; mesures qui l'auraient rendue odieuse si elle avait voulu les exécuter, ou qui l'auraient délustrée et décréditée si elle les avait laissées sans exécution. D'un autre côté, les hommes du parti éminemment populaire de l'assemblée, qui croyaient n'avoir rien à redouter des clameurs ou des insultes du peuple, souriaient ouvertement de dangers qui, suivant eux, n'étaient pas les leurs, et dont ils espéraient même quelque effet sur un grand nombre de membres faibles et timides; pour d'autres, la crainte de voir dissoudre l'assemblée prévalait sur ces motifs. Volney fut en apparence assez raisonnable : « Celui, » dit-il, « qui

» demande un passeport se trouve entre deux » écueils : sa sûreté et son honneur. Lui refuser » la faculté de s'éloigner, n'est ni juste, ni poli- » tique. Juste.... » Il s'attacha à le prouver par les règles de droit. « Politique... » ajouta-t-il : Après avoir jeté un moment ses regards sur les bancs de la noblesse et du clergé, « en vérité, mes- » sieurs, ceux qui veulent s'en aller, nous pou- » vons les laisser faire ; ils ne sont pas très-avan- » tageux à conserver. »

L'assemblée ne voulant pas se prêter à la faci- lité des passeports, ne voulant pas non plus s'engager dans la question de notre sûreté per- sonnelle, nous imaginâmes de nous tourner vers un décret qui prononçât de nouveau, et d'une manière solennelle, l'inviolabilité de la personne des députés.

Ce parti ne plut pas davantage à l'assemblée. On l'avait bien pris le jour de la séance royale ; mais alors les dangers semblaient partir du roi et de la cour ; actuellement qu'ils partent de la masse du peuple, c'est bien différent. On ne se soucie pas d'une mesure dirigée contre le peuple.

Je montai à la tribune, et je dis : « Prenez-y » garde, messieurs ; si d'un côté les membres de » l'assemblée ne sont point en sûreté, et que, » d'un autre côté, l'assemblée, qui, en sa qualité » de constituante, prétend avoir la suprématie

» du pouvoir, ne se croie pas les moyens de la » leur garantir, ils reprennent aussitôt le droit » de veiller eux-mêmes à leur propre conserva- » tion; tout est fini entre la société et eux. »

Malouet m'appuya de toutes ses forces. Cependant les coryphées du côté gauche riaient des efforts que nous faisions pour des intérêts qui ne les touchaient pas, parce qu'ils n'étaient pas les leurs.

Je pris alors de nouveau la parole : « Mes- » sieurs, nous avons été appelés librement pour » faire une constitution libre, c'est-à-dire, pour » assurer les libertés de tous. J'entends parler » beaucoup de liberté dans cette assemblée. Je » conviens qu'elle plaît extrêmement à certaines » personnes; c'est au point qu'elles veulent non- » seulement leur liberté, mais celle des autres. » Messieurs, il y a parmi nous des membres » dont ce n'est pas la liberté seulement, mais la » vie même qui est en danger. »

Mirabeau prit alors la parole. Il soutint qu'on ne devait prendre aucun parti, parce qu'il n'y avait aucun parti à prendre; que l'inviolabilité de l'assemblée avait été prononcée une fois, et qu'elle ne devait pas l'être une seconde.

Encore que les paroles de Mirabeau fussent toujours prépondérantes, l'assemblée n'osait prendre une résolution. Une députation de la



commune de Paris, qui lui arriva au moment même, la tira d'embarras.

Introduite à la barre, la députation annonça : « Que l'assemblée générale des représentans de » la commune croirait manquer à ses devoirs » si, lorsque *l'abondance, le calme et la paix* » renaissent [1], elle ne venait apporter aux re» présentans de la nation ses sentimens respec» tueux et le témoignage de la vive satisfaction » que lui donne l'espoir de les posséder bientôt » au milieu de la capitale. »

Un des membres lit alors l'extrait de la délibération de la commune.

« L'assemblée générale des représentans de la » commune, instruite que d'après le vœu annoncé » par l'assemblée nationale, qui s'est déclarée in» séparable de la personne du roi, cette auguste » assemblée est décidée à venir établir ses séances » dans la capitale, vivement pénétrée de la re» connaissance que lui inspire une résolution qui » s'accorde avec un désir qu'elle formait depuis » long-temps, a arrêté qu'il serait fait une adresse » à l'assemblée nationale, contenant l'hommage » de ses respectueuses félicitations sur le parti » qu'elle a cru devoir prendre, l'expression de la » profonde soumission de tous les habitans de

[1] Quelle dérision !

» Paris pour ses décrets, la promesse inviolable » de prendre tous les moyens d'assurer la tran» quillité et la liberté de ses délibérations, et » *de garantir l'inviolabilité de ses membres.* »

Ces derniers mots, prononcés avec expression, furent entendus avec beaucoup de faveur. On demanda s'il y avait encore lieu à délibérer sur le nouveau décret de l'inviolabilité. L'assemblée décida qu'il n'y avait plus lieu à délibérer.

On verra bientôt jusqu'à quel point il fallait avoir confiance dans ces promesses. On verra ce que c'était alors à Paris que *l'abondance*, *le calme et la paix*, mentionnés dans l'adresse de la commune.

Cependant, alors même Mounier remuait dans le Dauphiné; la fermentation y était extrême, et la présence de Mounier l'entretenait au plus haut point. Plusieurs provinces se montraient mécontentes de même de la révolte de Paris et de l'insulte faite au roi. L'assemblée craignait, et toujours à cause de la puissance des aristocrates, que quelque partie du royaume ne se soulevât, et qu'il ne s'y formât des partis considérables.

Dans ce cas, la tourbe des factieux peut se diriger à l'aveugle. Il n'en est pas de même des coryphées; ils s'occupent certainement du succès; ils s'occupent aussi des revers; et leur propre

sûreté n'est pas un instant perdue de vue. En voici un exemple.

Au milieu des mouvemens du 14 juillet, il n'est pas nécessaire de dire qu'à Paris la tourbe était en fureur. Il faut savoir aussi que les meneurs étaient dans la transe. En cas de revers, menacés et déchirés par le peuple; menacés aussi du côté de l'autorité royale, si elle était triomphante, leur premier soin fut de se ménager une alliance dans l'assemblée nationale. En conséquence, MM. Ganilh et Bancal des Issarts furent envoyés pour sonder ses dispositions. L'assemblée répondit qu'elle était profondément affectée des malheurs qu'elle n'avait que trop prévus, qu'elle ne cessait de demander au roi la retraite entière et absolue des troupes, qu'elle avait envoyé dans la journée à cet effet au roi des députations, qu'elle renouvellerait, s'il le fallait, dans la journée. Cet arrêté, porté à la commune de Paris, la tranquillisa.

Après le 6 octobre, toutes les provinces étant en agitation, et le Dauphiné particulièrement, ce ne fut plus vers l'assemblée nationale que la commune tourna ses vues, mais vers le roi même. Le 9, on lui dicta la proclamation suivante :

« Le roi, craignant que ses fidèles habitans [1]

[1] Il n'est pas dit *sujets*.

» des provinces n'apprennent avec peine le récit
» des circonstances qui l'ont déterminé à venir
» résider à Paris, croit devoir les avertir, qu'in-
» formé à l'avance de la marche de la milice na-
» tionale de Paris, et du désir qu'elle avait d'ob-
» tenir de sa majesté l'honneur de lui servir de
» guide, il eût été facile au roi de se transporter
» de Versailles ailleurs qu'à Paris; mais sa ma-
» jesté a craint que cette détermination de sa
» part ne fût une nouvelle cause de trouble. »

Cette proclamation, portée à Grenoble et dans tout le Dauphiné, ne trompa point les personnes éclairées; mais elle donna prétexte aux tièdes et aux indifférens de renoncer aux résolutions qui avaient été prises, en même temps qu'elle ranima le parti révolutionnaire.

On ne se contenta pas de cette proclamation, une suite de mesures énergiques et habiles, telles que l'assemblée ne voulait jamais les prendre quand il n'était question que du roi et de l'ordre public, mais qu'elle savait prendre et ordonner au plus haut degré quand il était question d'elle, et de son propre salut, défit, dissipa, et finalement anéantit les mouvemens que la présence de Mounier avait commencés.

Tandis que la commune de Paris prônait à notre barre le retour *du calme*, *de l'abondance et de la paix*, que le roi se félicitait *des témoi-*

*gnages d'affection et de fidélité* qu'il recevait de la ville de Paris, des bruits continus d'insurrection, à Paris même une continuité de mouvemens populaires, d'autant plus effrayans qu'on n'en connaissait distinctement ni l'objet, ni les auteurs, répandaient de sourdes alarmes et causaient une agitation générale.

En réalité, les subsistances étaient abondantes, et cependant le désordre continuait à la Halle au Blé. Une troupe de séditieux en enleva une quantité de farines, sous prétexte qu'elles étaient viciées et les jeta à la rivière près le pavillon de Flore, alors occupé par leurs majestés [1]. Des bandes de femmes, ivres pour la plupart, des bouquets à la main, profitant de l'anarchie, arrêtaient les citoyens dans les divers quartiers de la ville et dans les jardins publics, pour demander de l'argent et des rubans, embrassaient les passans et les mettaient à contribution, sous ces démonstrations de fraternité; enfin les recherches, qui ne devaient avoir aucune suite, mais qui étaient commencées alors avec chaleur au sujet des scènes des 5 et 6 octobre, augmentaient encore la défiance et les inquiétudes [2].

En contre-partie, on arrêtait tous les jours

[1] *Moniteur.*
[2] *Ibid.*

plusieurs particuliers, comme auteurs ou instigateurs d'enrôlemens anti-patriotiques. La stupidité à cet égard était sans mesure. On ne faisait pas monter à moins de trente-cinq mille hommes le nombre de ces soldats de l'aristocratie. On assurait avoir découvert les magasins de leurs habits d'uniforme. Mille bruits faux ou exagérés couraient dans toute la ville, et la terreur était sans cesse accrue par les fantômes qu'elle avait créés. Pendant plusieurs nuits, des hommes mal intentionnés marquèrent les maisons à la craie, afin de multiplier les alarmes : ce fut dans certains quartiers les maisons des municipaux et des officiers de la garde nationale ; dans d'autres, celles des financiers et des gens de robe ; dans un grand nombre, celles des citoyens de toutes les classes. Ces diverses empreintes, selon qu'elles étaient blanches, noires ou rouges, désignaient, disait-on, le pillage, le meurtre ou l'incendie.

Au milieu de ces désordres, on signalait pour la tranquillité publique deux grandes ressources ; c'étaient M. de Lafayette avec sa garde nationale, et M. Bailly avec son corps municipal ; on signalait aussi un grand obstacle : c'était M. le duc d'Orléans. Ce prince seul, disait-on, fomentait tous les désordres ; une fois éloigné, on sera maître de Paris, on aura la force et

les moyens suffisans. En conséquence, M. de Lafayette demande un rendez-vous à M. le duc d'Orléans. Dans cette entrevue, on rapporte qu'il lui dit : « Prince, toutes les marches du » trône sont brisées ; mais le trône existe en» core tout entier, et il existera toujours, car il » est le rempart de la constitution et de la » liberté du peuple. La France et le roi ont » également besoin de la paix, et votre présence » en ces lieux paraît un obstacle. Les en» nemis de la patrie, qui sont aussi les vôtres, » abusent de votre nom pour égarer la multi» tude et exciter des désordres. Il est temps de » mettre fin à ces troubles et à des bruits inju» rieux à votre gloire. Vos relations en Angle» terre vous donnent les moyens d'y rendre au » royaume d'importans services. Le roi vous y » charge de ses intérêts, et il est persuadé que » vous vous empresserez de répondre à cette » marque honorable de sa confiance, et de con» tribuer au rétablissement de l'ordre, en ôtant » sur-le-champ un prétexte aux perturbateurs du » repos public. »

J'ai lieu de croire que le duc d'Orléans accepta d'abord cette proposition. Quelques jours après, s'étant concerté avec ses amis, il refusa. A la fin, pressé par l'impérieuse insistance de M. de Lafayette, il lui répondit : « J'obéirai au roi. »

Il obéit en effet ; mais ce n'était pas le seul point des difficultés. Une grande division pouvait s'élever à ce sujet. Mirabeau annonçait le projet d'attaquer M. de Lafayette, comme ayant exigé le départ du duc d'Orléans. On assurait qu'une dénonciation était prête, et qu'elle allait être faite à l'assemblée : elle aurait été certainement une occasion de divisions et de troubles. En conséquence, Adrien Duport, Alexandre de Lameth et Barnave, imaginèrent de proposer une conférence qui se tiendrait à Passy. Alexandre de Lameth s'y rendit avec Charles son frère, Laborde-Méréville et ses amis, M. de Lafayette avec le comte de Latour-Maubourg, Mirabeau avec toute la puissance de sa popularité et les craintes qu'il inspirait. On parvint à le calmer. La dénonciation fut abandonnée.

Ce n'était pas assez ; il fallait l'engager à faire relever par un décret de l'assemblée même les hauts mérites de M. le commandant et de M. le maire de Paris. C'est alors que nous fut proposée une adresse de remercîment, qui avait été convenue. Mirabeau, après quelques préambules, la motiva dans ces termes :

« Messieurs, quelle administration à une époque où il faut tout craindre et tout braver ; où le tumulte renaît du tumulte ; où l'on produit une émeute par les moyens qu'on prend

» pour la prévenir; où il faut sans cesse de la » mesure, et où la mesure paraît équivoque, timide, pusillanime; où il faut déployer beaucoup de force, et où la force paraît tyrannie; » où l'on est assiégé de mille conseils, et où il » faut en prendre de soi-même; où l'on est » obligé de redouter jusqu'à des citoyens dont » les intentions sont pures, mais que la défiance, » l'inquiétude, l'exagération rendent presque aussi » redoutables que des conspirateurs; où l'on est » réduit même, dans des occasions difficiles, à » céder par sagesse, à conduire le désordre pour » le retenir, à se charger d'un emploi glorieux, » il est vrai, mais environné d'alarmes cruelles; » où il faut encore, au milieu des difficultés, déployer un front serein, être toujours calme, » mettre de l'ordre jusque dans les plus petits » objets, n'offenser personne, guérir toutes les » jalousies, servir sans cesse, et chercher à plaire » comme si l'on ne servait point! Je vous propose, » messieurs, de voter des remercîmens à ces » deux citoyens, pour l'étendue de leurs travaux » et leur infatigable vigilance. »

Dans le côté droit il y avait bien quelques députés qui auraient voulu, à l'égard de M. de Lafayette, faire une exception pour le 6 octobre. L'adresse passa toutefois sans trop de contradiction.

M. le duc d'Orléans une fois écarté; les germes de divisions du côté gauche de l'assemblée une fois effacés, l'autorité de M. de Lafayette et de M. Bailly convenablement renforcée, nous nous rendîmes à Paris, un lundi, 19 octobre. L'assemblée ouvrit ses séances à l'archevêché. Je ne sais pas si on peut dire précisément que nous y fussions en sûreté; ce n'étaient pas au moins les précautions qui manquaient. Toutes les avenues aboutissantes à l'archevêché se trouvaient fermées de barrières, et ces barrières elles-mêmes, garnies de canons et de nombreux détachemens de la milice nationale. Ce n'est pas tout. Cinq cents hommes de cavalerie avaient été postés sur la place de l'archevêché, comme réserve destinée à repousser une attaque imprévue. Une foule de peuple répandue çà et là, ne savait comment interpréter cet appareil imposant. Pour ce qui est des membres de l'assemblée, désignés comme aristocrates, et qui n'avaient pas l'habitude d'une certaine confiance envers la garde nationale, ils ne savaient, avec tout cet appareil, s'ils devaient se croire protégés plutôt que menacés. Pour mon compte, croyant aux pressentimens et aux présages, je pus faire de très-fâcheuses réflexions sur un événement qui survint à notre début.

Dès le premier jour de notre rassemblement

à l'archevêché, comme on y avait dressé des tribunes pour le public, cet ouvrage ayant été fait à la hâte, et les poutres de soutenement ne portant pas assez dans le mur, tout à coup une de ces tribunes s'écroule. Les femmes, les hommes qui s'y trouvaient tombent pêle-mêle les uns sur les autres, et brisent ou froissent en tombant les membres des députés qui se trouvent au-dessous.

Nous ne sommes plus au temps de Rome et d'Athènes. Il n'est pas un consul romain, pas un sage de la Grèce qui n'eût mis beaucoup d'attention à cet événement. On sait avec quels soins l'empereur Julien recueillait les circonstances de ce genre. Saint Cyrille ne le lui reproche pas, mais seulement d'y mettre de la mauvaise foi, en passant sous silence, en ce genre, tout ce qui lui était défavorable. Pour ce qui me concerne, j'avais regardé comme d'un fâcheux augure, à mon début à Versailles, de me trouver condamné à coucher dans une mauvaise maison. Je notai dans mon esprit, comme encore plus fâcheux, l'accidant que je viens de rapporter.

J'ai parlé d'un grand déploiement de force. J'ai mentionné beaucoup de mesures de sûreté et de précaution. Je ne tardai pas à en reconnaître la futilité. Je logeais au Palais-Royal. Dès le lendemain même de mon arrivée, je vois de

ma fenêtre dans le jardin, un attroupement immense et comme une longue procession, dans laquelle on paraissait porter en triomphe une espèce de trophée. Je prends une bonne lunette que j'avais achetée la veille, et je reconnais distinctement que ce trophée était une tête d'homme qu'on portait triomphalement au bout d'une perche. Le jour même, une députation de la commune de Paris vint nous instruire de cet événement.

Elle nous raconta piteusement que le matin, à sept heures et demie, un boulanger, demeurant rue du Marché-Palu, avait été accusé par le peuple d'avoir mis à l'écart un certain nombre de pains. Il avait été amené en conséquence à l'Hôtel-de-Ville par la garde nationale. Le peuple, s'y étant introduit malgré les gardes, avait demandé impérieusement la mort de ce boulanger, dont les voisins étaient venus pourtant certifier la probité. L'orateur de la commune ajoutait : « Les députés du district de ce citoyen ont » assuré qu'il avait rendu les plus grands services » à tout son quartier, en cuisant sept, huit, jus-» qu'à neuf fois par jour. Il a lui-même déclaré » que jamais il n'avait refusé ni voulu refuser » du pain au peuple ; qu'il avait toujours eu une » assez grande quantité de farines pour fournir à » toutes les demandes ; que, dans ce moment,

» ses fours étaient pleins, qu'il lui restait vingt-
» huit sacs, et qu'il croyait tous les boulangers
» dans la même position. » Après avoir rendu compte de ces réponses au peuple, les représentans de la commune se disposaient à interroger ce boulanger publiquement et dans la grande salle, lorsque des femmes, après les avoir menacés, l'ont arraché de leurs mains et l'ont livré au peuple, qui l'attendait pour lui donner la mort.

Je dois ajouter que cette mort fut accompagnée des plus dégoûtantes atrocités. La femme de ce boulanger voulut se jeter au milieu du peuple pour demander sa grâce. Sa tête était déjà coupée. « Puisque tu l'aimes tant, » lui dit-on, « embrasse-le. » De force on lui fit baiser la tête sanglante de son mari. Elle tomba évanouie.

« Ainsi, » continua l'orateur, « malgré tout
» ce qu'on peut faire, les émeutes recommen-
» cent, et la situation de la commune est d'au-
» tant plus affligeante, qu'elle doute de l'obéis-
» sance des soldats. » Il demande, d'après cela, que l'assemblée décrète une loi martiale, et s'occupe de pourvoir aux subsistances de la capitale.

Il n'était guère probable que l'assemblée voulût se charger d'une chose telle que les subsistances de Paris; elle ne pouvait manquer de laisser ces soins périlleux au roi et aux minis-

tres. Pour une loi, c'était différent; nous nous mettons en mesure pour examiner, projeter, et finalement décréter la loi martiale qui nous est demandée.

Cependant, comme pour prouver que cette loi martiale n'était pas aussi absolument nécessaire qu'on le supposait, le jour même de l'événement, M. de Lafayette fait charger par la garde nationale l'attroupement où l'on portait la tête du boulanger. Le porteur est saisi, livré au Châtelet, qui le lendemain même le condamne et le fait exécuter. Que n'en faisait-on autant dans tous les cas du même genre? Un écrivain remarque que cet assassinat est le seul que les lois aient vengé pendant les trois ans de l'assemblée constituante. Il est vrai que c'était un attentat contre un boulanger. Contre le roi, contre la reine, contre un prince, contre un prêtre, contre un noble, on peut être sûr qu'il fût demeuré impuni. Bailly ne faisait nulle difficulté d'appeler le 6 octobre *un beau jour*. Mirabeau affirmait: « Que le vaisseau de l'état, loin d'être arrêté dans » sa course, s'élancerait avec plus de rapidité. » Barnave (je l'ai vu) en riait ouvertement avec ses amis au milieu de l'assemblée. Probablement le sang des gardes-du-corps égorgés ne lui paraissait pas *plus pur* que celui de Foulon et de Bertier.

La proposition d'une loi martiale, annoncée comme dernière ressource de la commune pour la paix publique, fut reçue avec faveur; elle ne laissa pas pourtant que d'éprouver de l'opposition. Robespierre dit : « Pourquoi ne » satisfait-on pas aux griefs du peuple, au » lieu de le tracasser? Pourquoi le laisse-t-on » consumer par la faim? Pourquoi laisse-t-on en » paix ces milliers d'ennemis de la révolution? » Pourquoi ne prévient-on pas les vengeances » populaires par des vengeances légales? » Son opposition fut secondée par MM. de Lameth, Buzot, le duc d'Aiguillon. A la fin pourtant la loi fut adoptée dans les termes suivans :

« L'assemblée nationale, considérant que la » liberté affermit les empires, mais que la licence » les détruit; que, loin d'être le droit de tout » faire, la liberté n'existe que par l'obéissance » aux lois; que si dans les temps calmes cette » obéissance est suffisamment assurée par l'au- » torité publique ordinaire, il peut survenir des » époques difficiles où les peuples, agités par des » causes souvent criminelles, deviennent l'in- » strument d'intrigues qu'ils ignorent; que ces » temps de crise nécessitent momentanément des » moyens extraordinaires pour maintenir la tran- » quillité publique et conserver les droits de tous, » a décrété et décrète la présente loi martiale :

» Art. 1er. Dans les cas où la tranquillité pu-
» blique sera en péril, les officiers municipaux
» des lieux sont tenus, en vertu du pouvoir qu'ils
» ont reçu de la commune, de déclarer que la
» force militaire doit être déployée à l'instant
» pour rétablir l'ordre public, à peine d'en ré-
» pondre personnellement.

» Art. 2. Cette déclaration se fera en exposant,
» à la principale fenêtre de la maison-de-ville
» et dans toutes les rues, un drapeau rouge; et
» en même temps les officiers municipaux re-
» querront les chefs des gardes nationales, des
» troupes réglées et des maréchaussées de prêter
» main-forte. »

La première sommation, en ce cas, devait être exprimée en ces termes : « Que la loi martiale » est proclamée, que tous attroupemens sont » criminels; on va faire feu, que les bons ci- » toyens se retirent. Aux seconde et troisième » sommations, il suffisait de répéter ces mots : » *On va faire feu.* »

Avec ces précautions, la cour et les ministres, la municipalité de Paris et la plus grande partie des membres de l'assemblée nationale, se crurent en sûreté.

Cette confiance ne dura pas long-temps.

Il suffit de comprendre l'état de la France, tel qu'il existait alors. Je ne ferai pas de grands frais

ici pour le décrire ; je le trouve très-bien décrit dans la proclamation que l'assemblée nationale jugea à propos d'adresser au peuple français.

« Une grande révolution, dont le projet nous » eût paru chimérique il y a peu de mois, s'est » opérée au milieu de nous. Mais, accélérée par » des circonstances incalculables, elle a entraîné » la subversion soudaine de l'ancien système ; et » sans nous donner le temps d'étayer ce qu'il » faut conserver encore, de remplacer ce qu'il » fallait détruire, elle nous a tout à coup *envi-* » *ronnés de ruines*. En vain nos efforts ont sou- » tenu le gouvernement, il touche à une fatale » inertie. Les revenus publics ont disparu : le » crédit n'a pu naître dans un moment où les » craintes semblaient encore égaler les espérances. » En se détendant, le ressort de la force publique » a tout relâché, les hommes et les choses, la » résolution, le courage, et jusqu'aux vertus. »

C'est dans cette situation, si bien exposée par l'assemblée sur le rapport même de Mirabeau, que de bonnes gens rêvaient des espérances de tranquillité publique. Lorsque tout était dissous, lorsque la commune de Paris, qui venait nous demander comme dernière ressource une loi martiale, nous déclarait en même temps qu'elle *ne comptait plus sur l'obéissance des soldats*, la mesure qu'on proposait à l'effet de préserver

la royauté et le corps social des effets de cette dissolution, n'était-elle pas évidemment futile? Avant tout il fallait trouver quelque part un pouvoir.

Ici nous devons remarquer que le pouvoir n'est pas seulement de la force, c'est une combinaison de la force avec l'autorité. Si on ne voulait que de la force, elle ne manquait pas; on avait non-seulement l'armée ordinaire, mais tous les citoyens armés. L'autorité pour diriger la force, voilà ce qu'on n'avait pas.

Pendant quelque temps, ce qui porte ce nom sembla se partager entre ce qui restait encore de respect à l'autorité, et l'ascendant nouveau d'une certaine popularité. Malheureusement cette popularité nouvelle s'était faite de manière que la royauté et l'ordre public ne pouvaient s'en accommoder.

Dans un pays qui a des mœurs, des lois, des institutions respectées, la popularité a quelque chose d'imposant, car c'est le génie même d'un peuple qui est en action. Ce génie peut montrer une grande énergie, mais c'est ordinairement pour la préservation de toutes les existences faites. A l'époque dont il est question, la popularité qui régnait avait précisément une direction opposée. Ce n'était pas en conservation, c'est en destruction qu'elle opérait. Ce n'était pas un sen-

timent ardent émané des *vertus* du pays) l'assemblée déclara elle-même au peuple français qu'il n'y en avait plus); c'était un sentiment ardent émané de toutes ses passions et de tous ses vices. Avec la nuit du 4 août, les brigandages qui l'avaient amenée et précédée, les classes inférieures des propriétaires avaient été saisies des avantages de cupidité qui pouvaient le plus agir sur elles. Avec l'abolition de la noblesse, ou du moins avec les espérances dont on les entretenait, les classes intermédiaires avaient été saisies des avantages de vanité qui les flattent toujours le plus. Avec la perspective de la spoliation du clergé, que nous verrons bientôt effectuée, les capitalistes et les créanciers de l'état ne cessaient de soupirer après cette garantie qu'on leur offrait : enfin, avec l'affaiblissement de la royauté et de tous les moyens d'autorité, les factieux, brigands et scélérats de toute espèce, avaient acquis l'assurance de l'impunité, et n'avaient en aucune manière envie de s'en dessaisir.

L'assemblée vient de nous le dire elle-même; et je vais répéter ses paroles : « Il n'y a plus en » France que des *ruines* : *en se détendant*, *le* » *ressort de la force publique a tout relâché*, » *les hommes et les choses*, *la résolution*, *le* » *courage et jusqu'aux vertus*. » En cet état, la France est couverte, il est vrai, de deux mil-

lions d'hommes armés; mais si cette force n'a pour autorité dirigeante qu'une popularité infernale nourrie de passions et de fureurs, qu'allons-nous devenir!

Dans cette situation, dont ils n'avaient pas même l'idée, j'admirais le mouvement que, de tous côtés, d'honnêtes gens se donnaient, comme s'il y avait eu une véritable voie à tenir et un véritable objet à espérer : le roi et le gouvernement, cherchant à recouvrer une autorité qu'ils ont perdue; M. de Lafayette et M. Bailly, qui croient l'avoir acquise, cherchant à l'agrandir et à la consolider; la révolution de son côté, qui a tout bouleversé et qui croit n'avoir fait que des demi-conquêtes, cherchant à les compléter; en ce point même se partageant en deux factions, l'une voulant conserver l'impétuosité de ses premiers mouvemens dont elle attend toute sa force, l'autre voulant ordonner ces mouvemens et les régulariser : enfin, une assemblée nationale sortie de ces désordres, se croyant obligée, pour se conserver, de conserver les désordres. Il semble que j'ai tout dit : je n'ai pas fini.

De ces diverses sources se produisent, comme de divers centres d'action, diverses combinaisons. Du côté du roi et du gouvernement, c'est une multitude de petites intrigues sans raison et sans but. Du côté de M. de Lafayette et de



M. Bailly, c'est d'abord l'éloignement de M. le duc d'Orléans, puis la loi martiale : ils croient que cela suffira pour assurer la tranquillité publique. Du côté de la révolution, la partie qui, à l'effet de compléter ses conquêtes, croit avoir besoin de conserver sa première impétuosité, cherche une combinaison avec laquelle elle puisse remplir son dessein; la partie qui veut ordonner ces mouvemens, les tempérer, les régulariser, en cherche aussi une pour remplir les siens. Il est inévitable que quelque nouvelle création singulière ne se produise de tout ce chaos.

De l'agitation générale des esprits, en 1789, était sorti avec les états-généraux, un violent désir de révolution, puis une assemblée nationale pour mieux l'effectuer. De l'agitation des esprits à la suite des 5 et 6 octobre, et de ses deux principales directions sortit d'abord, ou presque en même temps, le club des Jacobins, bientôt après le club appelé de 89. Le premier semblait avoir pour principal objet de protéger et de perpétuer la révolution; le second de la tempérer et de la régulariser.

Quelque chose de ce *club des Jacobins* avait commencé à Versailles. Les députés des pays d'Etats, accoutumés depuis long-temps à se voir et à se concerter pour les affaires publiques, en même temps les députés de Paris, qui avaient

plus ou moins marqué dès 1788 dans les troubles qui précédèrent les états-généraux, avaient commencé, à l'exemple de l'Angleterre, à former des réunions auxquelles on donna le nom de *club*; et comme c'étaient les députés de la Bretagne qui dominaient en nombre, on avait donné à ces rassemblemens le nom de *club Breton*. Dès que l'assemblée se fut transportée à Paris, les événemens devenant plus graves, et le besoin de se voir et de se concerter se faisant par-là-même sentir plus vivement, on fit des recherches dans les environs de l'assemblée pour trouver un local convenable. On loua pour trois cents francs le réfectoire du couvent des Jacobins. On établit là une assemblée composée d'abord seulement de députés. On y admit bientôt un grand nombre d'étrangers. Target, Barnave, MM. de Lameth, le baron de Menou, Adrien Duport, furent les premiers fondateurs et les premiers acteurs de cette nouvelle assemblée. Vers le mois de décembre, des habitans des provinces venus à Paris ayant été admis à la société, et ayant montré le désir d'en établir de semblables dans leur pays, la France entière se couvrit de clubs; tous ces clubs eurent pour principe et pour point d'honneur de ressortir du club central de Paris.

A l'apparition de cette nouvelle force, non-

seulement M. de Lafayette et M. Bailly, mais un grand nombre de membres du côté gauche, tels que Sieyes, Mirabeau, l'évêque d'Autun, prirent l'alarme. Ils se proposèrent d'élever en contre-partie une association nouvelle. Elle fut appelée *club de* 89. Le club des Jacobins s'était contenté d'un misérable réfectoire de moines, meublé seulement d'une grande table et de quelques chaises. Le club de 89, auquel s'était agrégée la plus grande partie de la municipalité de Paris et de la garde nationale, notamment tout son état-major, se choisit un grand et beau local dans les bâtimens du Palais-Royal. Il s'y forma une affluence de gens riches, d'écrivains distingués, et en général de tous les membres réputés modérés dans le côté gauche.

Je dois remarquer qu'il ne s'y présenta aucun membre du côté droit, non-seulement du parti absolu, tels que Maury, Dépréménil, Cazalès, mais encore du partie réputé monarchien, ou modéré, tels que Malouet, Clermont-Tonnerre, Virieu.

Avec son club de 89, la loi martiale, un comité des recherches établi à la municipalité, et quelque autorité sur la garde nationale, le parti Lafayette et Bailly croyait sérieusement pouvoir contenir le club des Jacobins, maîtriser la révolution et Paris. Il n'en fut rien. En présence

d'un roi prisonnier, encore qu'il s'efforçât de ne le point paraître, en présence d'un vaste débris de la noblesse et du clergé pleinement abattu, et s'efforçant pourtant de se relever, le club de 89 n'osait jamais, ni contre la révolution, ni contre les jacobins, faire usage de sa force. Ceux-ci lui montraient aussitôt le roi et tout l'ancien régime prêts à se relever. Arborant le drapeau d'une monarchie constitutionnelle, il fallait bien que le roi fût pour quelque chose dans ce gouvernement. Pour peu qu'il se montrât, et à la moindre participation de sa part, toute la révolution prenait l'alarme ; ce n'était plus seulement un intérêt de liberté qu'on voulait défendre, c'étaient ses propres crimes, c'était pour sa propre sûreté qu'on combattait ; quelque accrédités qu'ils fussent à d'autres égards, on se séparait alors des chefs de ce parti, qu'on accablait de toutes les diffamations d'aristocratie et de corruption.

Après le renvoi des troupes au 14 juillet, Louis XVI, rappelant auprès de lui M. Necker, n'avait pas douté un moment de contenir et de gouverner la révolution. Cependant il avait eu M. Necker, et avec lui un homme presque aussi populaire alors, l'archevêque de Bordeaux, et ces grandes puissances réunies n'avaient su ni éviter, ni empêcher le 6 octobre. Quand nous arrivâmes

à Paris, ces deux astres, depuis long-temps pâlis, étaient tout-à-fait éteints. Il n'y avait plus que leur nom au ministère, et ce nom était sans effet. Dans cette occurrence, le roi pensa à s'investir d'une grande et nouvelle autorité populaire.

Mirabeau fut cette autorité. Il avait dit, en se comparant à M. Necker : « Messieurs, on ne rivalise pas en un instant une popularité aussi » prodigieuse, conquise par des services éclatans, » et une réputation telle qu'elle n'échut en partage à aucun mortel! » Voilà actuellement cette réputation ternie, cette popularité effacée : voilà Mirabeau substitué à M. Necker.

S'il faut en croire non-seulement beaucoup d'apparences, mais encore des témoignages positifs, Mirabeau, en fait de corruption, s'était déjà essayé auprès de M. le duc d'Orléans. M. de Latouche affirmait lui avoir remis en un seul paiement, à la fin de juillet 1789, quatre mille louis d'or. Après quelques tentatives, qui d'abord n'eurent pas de succès, il paraît que Mirabeau parvint à obtenir une entrevue avec le roi et la reine, dans une cave des Tuileries. Dans cette entrevue, nous apprenons, par une lettre même de la reine à M. de Bombelles, que Mirabeau, qu'elle avait regardé jusque-là comme un monstre, lui avait paru *un ange*. A cet ange on lui donna d'abord la main à baiser ; « C'était ainsi, » disait Mirabeau, « que

» l'impératrice Marie-Thérèse débutait à ses » audiences privées. » On y ajouta, pour commencer, une somme de trois cent mille francs. Je dis pour commencer : car, à une époque ultérieure, M. de Laporte disait lui avoir donné quatorze cent mille francs.

Après la mort de Mirabeau, dans une entrevue que M. de Montmorin eut avec M. Alexandre de Lameth, ce ministre avoua avoir été amené par lui à une dépense de sept millions. Sur tout cela, je ne sais pas si M. Necker fut mis dans le secret. Depuis long-temps il était tellement insignifiant, qu'on le traitait à peu près sans conséquence. Avec le temps, M. de Lafayette arrivera à la même insignifiance; mais il n'y était pas encore, on crut lui devoir des ménagemens. Le roi lui écrivit :

« Nous avons une entière confiance en vous ; » mais vous êtes tellement absorbé par les devoirs » de votre place, qui nous est si utile, qu'il est » impossible que vous puissiez suffire à tout. Il » faut donc se servir d'un homme qui a du ta- » lent, de l'activité, et qui puisse suppléer à ce » que, faute de temps, vous ne pouvez pas faire. » Nous sommes fortement persuadés que Mira- » beau est celui qui conviendrait le plus, par sa » force, ses talens et l'habitude qu'il a de ma- » nier les affaires dans l'assemblée. Nous dési-

» rons, en conséquence, et exigeons du zèle et » de l'attachement de M. de Lafayette, qu'il se » porte à se concerter avec Mirabeau sur lès » objets qui intéressent le bien de l'état, celui » de mon service et de ma personne[1]. »

A l'égard de tous les pactes de Mirabeau avec le roi, il faut dire qu'ils avaient été subordonnés à une condition expresse. Dès le premier moment, Mirabeau avait demandé à Louis XVI s'il désirait sincèrement être un roi constitutionnel, ou reprendre le pouvoir absolu. Le roi avait répondu : « Qu'il ne voulait point de pouvoir » absolu, qu'il serait satisfait d'être roi constitionnel, pourvu que la couronne eût les prérogatives et les attributions de force et de dignité » sans lesquelles elle ne serait qu'un simulacre. » Mirabeau protesta de son inviolable fidélité.

Cependant, pour être à la tête des choses, il ne suffisait pas de quelque popularité, ni même d'un grand talent de tribune; il fallait encore une place d'influence et d'autorité dans le gouvernement. M. Necker était déjà à moitié abattu; Mirabeau imagina, pour prendre sa place, de le renverser tout-à-fait. Ne pouvant parvenir, dans l'état des choses, à mettre de l'ordre dans les finances, M. Necker s'impatien-

[1] *Recueil de l'Armoire de fer.*

tait et murmurait; l'assemblée ne voulant pas se laisser gouverner, il la régentait. L'assemblée ne voulait pas se laisser régenter. « La haine que lui » portaient les nobles et les prêtres, » dit M. de Ferrière, « était le seul mérite dont M. Necker » pût encore se prévaloir aux yeux des révolu- » tionnaires. Ceux-ci commençaient à être las de » son ton de régent, et démêlaient, à travers le » calme apparent de son visage, sa fureur de » n'être plus qu'une vieille idole reléguée dans » sa niche, sans adorateurs et sans culte. »

Voulant achever de l'abattre pour le supplanter, Mirabeau cherchait avec lui l'occasion d'une querelle. Il la trouva dans la circonstance suivante : depuis long-temps M. Necker avait adopté envers l'assemblée une singulière méthode. Il envoyait dire, à la fin de chaque mois : « *J'ai tant, il me faut tant.* » Mirabeau l'attaque tout à coup en ce point même. « *J'ai tant,* » dit-il, « *il me faut tant.* Messieurs, l'assemblée » nationale n'a-t-elle pas le droit, n'est-il pas » de son devoir de demander au ministre pour- » quoi avez-vous tant? Pourquoi vous faut-il » tant? Nous ne connaissons des finances que » notre confiance dans le ministre, et le malaise » que nous éprouvons. Nous restons dans la » sécurité au pied du mont Vésuve. Quelle » que soit la confiance que l'on ait dans un mi-

» nistre, par cela seul qu'il est mortel, la nation
» ne doit pas lui laisser la dictature des finances.
» C'est une véritable dictature, que de se sou-
» straire à l'obligation de venir rendre compte
» à la nation de sa conduite, de ne pas lui sou-
» mettre ses moyens. Il est donc nécessaire que
» le ministre des finances soit tenu de nous pré-
» senter ses réflexions et ses ressources pour nous
» tirer de la situation déplorable que nous ne
» pouvons nous dissimuler. »

Excessivement sensible à ces reproches, M. Necker adressa à l'assemblée un mémoire justificatif, dans lequel, après l'avoir entretenue du déficit ancien, du déficit nouveau qui s'aggravait chaque jour par des causes, disait-il, inutiles à spécifier, parce qu'elles sont trop visibles, il reprochait à l'assemblée le peu de considération qu'elle avait montrée pour ses plans de finance.

Depuis quelque temps il était évident que M. Necker nageait entre deux eaux; avec ce mémoire il se noya tout-à-fait. Mirabeau, qui aspirait à le remplacer, et qui pour cela voulait faire consentir l'assemblée à ce que les ministres fussent désormais pris dans son sein, n'osa franchement aborder cette question. A la suite d'un discours assez bien étudié au sujet des finances, il se contenta de demander comme mesure d'or-

dre public, que les ministres fussent appelés dans le sein de l'assemblée, à l'effet d'éclairer ses déterminations.

Son avis fut appuyé par le duc de Larochefoucauld, le duc d'Aiguillon, le comte de Clermont-Tonnerre. Cet avis était au moment de passer, lorsque je montai à la tribune. Je ne pouvais avoir de doute sur les intentions de Mirabeau : je venais d'être averti par un ami de l'archevêque de Bordeaux. Je dis à l'assemblée :

« Je m'étonne que les amis de la liberté aient » appuyé de leurs suffrages un projet aussi vi- » cieux en principe que dangereux dans ses » conséquences et pernicieux dans ses effets. » Nous ne pouvons créer de notre propre au- » torité des membres du corps législatif qui ne » peuvent l'être que par l'élection du peuple. » Qu'on ne cherche pas à nous imposer par la » distinction de voix délibérative et de voix » consultative. Elles forment l'une et l'autre le » double caractère que la nation nous a trans- » mis. Prétendre en livrer à des étrangers la » moindre partie sans sa participation, c'est un » sacrilége constitutionnel ; c'est un crime de lèse- » patrie. Qu'on cesse de nous opposer l'usage » de l'Angleterre, où la seule nomination au » ministère, d'un homme qui a déjà le vœu du

» peuple, est un titre d'exclusion du corps législatif, puisqu'il faut une réélection expresse » pour l'y conserver. Il y a sûrement, ajoutai-je, dans la proposition de M. de Mirabeau » *un sens mystique*, sans quoi il est évident » qu'une pareille proposition serait le renversement de tout bon principe et de toute bonne » politique. »

J'avais peu de faveur, comme on peut le présumer, à cette assemblée; mais dès que j'eus prononcé le mot de *sens mystique*, je réveillai l'attention. M. Blin, député de Nantes, homme beaucoup plus populaire que je ne pouvais l'être, me seconda. Lanjuinais, averti comme moi, ainsi qu'il me le dit depuis, imagina de proposer ouvertement que nul membre ne pût parvenir au ministère dans le cours de la session. Mirabeau eût beau se débattre et proposer que l'exclusion ne frappât que lui, sa proposition fut écartée; celle de Lanjuinais passa.

Mirabeau, n'ayant plus d'espérance pour un ministère, n'en continua pas moins ses conseils et ses bons offices auprès du roi. Comme le plan de Mirabeau consistait principalement à se servir de la révolution pour tuer la révolution, il fallait absolument, pour le service même du roi, le faire entrer dans ce plan. Un jour, au moment où nous nous y attendions le moins, nous

vîmes arriver sa majesté, qui nous dit, sans autre préambule :

« Messieurs, la gravité des circonstances où » se trouve la France m'attire au milieu de » vous. Le relâchement progressif de tous les » liens de l'ordre et de la subordination, la » suspension et l'inactivité de la justice, les » mécontentemens qui naissent des privations » particulières, les oppositions, les haines mal- » heureuses, qui sont la suite inévitable des lon- » gues discussions, la situation critique des » finances et l'incertitude sur la fortune publi- » que, enfin l'agitation générale des esprits, tout » semble se réunir pour entretenir l'inquiétude » des véritables amis de la prospérité et du bon- » heur du royaume. »

A la suite du tableau des désordres, et des moyens proposés pour les faire cesser, il y avait dans le discours du roi quelques traits sur la noblesse et la perte de ses avantages. « Un jour, » disait le roi, « tous les Français indistincte- » ment reconnaîtront l'avantage de l'entière sup- » pression des différences d'ordre et d'état, lors- » qu'il est question de travailler en commun au » bien public, à cette prospérité de la patrie, qui » intéresse également tous les citoyens; et cha- » cun doit voir sans peine que, pour être ap- » pelé dorénavant à servir l'état de quelque ma-

» nière, il suffira de s'être rendu remarquable par
» ses talens ou par ses vertus.

» En même temps, néanmoins, tout ce qui
» rappelle à une nation l'ancienneté et la conti-
» nuité des services d'une race honorée, est une
» distinction que rien ne peut détruire: et comme
» elle s'unit aux devoirs de la reconnaissance,
» ceux qui, dans toutes les classes de la société,
» aspirent à servir efficacement leur patrie, et ceux
» qui ont déjà eu l'honneur d'y réussir, ont un in-
» térêt à respecter cette transmission de titres ou
» de souvenirs, le plus beau de tous les héritages
» qu'on peut faire passer à ses enfans. »

Le roi finissait en disant: « Que ceux qui s'é-
» loigneraient encore d'un esprit de concorde de-
» venu si nécessaire, me fassent le sacrifice de
» tous les souvenirs qui les affligent. Je les paierai
» par ma reconnaissance et par mon affection. »

L'assemblée fut extrêmement émue du discours du roi. Il fut décrété à l'instant même, unanimement, que tous les députés prêteraient le serment civique par appel nominal. Le président monta le premier à la tribune, et le prononça en ces termes :

« Je jure d'être fidèle à la nation, à la loi et
» au roi, et de maintenir de tout mon pouvoir
» la constitution décrétée par l'assemblée natio-
» nale, et acceptée par le roi. »

Ce n'était pas tout-à-fait sur ce seul résultat que comptait une partie de l'assemblée. Elle voulait quelque chose de plus précis. Malouet tâcha de revenir sur le discours du roi. Il voulait engager l'assemblée à traiter les objets principaux sur lesquels le roi s'était expliqué. « A l'or» dre! à la constitution! » s'écria-t-on de toutes parts.

J'ai dit que l'assemblée avait été émue du discours du roi. Je n'ai pas voulu dire contente. On a vu divers traits relatifs à la noblesse. Ces traits firent froncer tous les amours-propres. Ce discours fut l'occasion d'une nouvelle adresse, que l'assemblée jugea à propos d'envoyer aux provinces. Cette pièce, qui fut l'ouvrage de l'évêque d'Autun, était une vanterie continuelle de tous les hauts faits de l'assemblée.

Malgré ces vanteries, les efforts de M. de Lafayette, ceux de M. Bailly, les espérances du club de 89, et les plans de Mirabeau, ceux des révolutionnaires, n'étaient point changés; leurs émissaires continuèrent de parcourir les provinces; ils armaient les brigands et les excitaient au meurtre, au pillage, à l'incendie, en leur montrant tantôt de faux ordres du roi, tantôt de faux décrets. L'assemblée apprenait chaque jour les détails de quelque nouvel attentat. A Beziers, les commis chargés du recouvrement des

deniers royaux ayant arrêté aux portes de la ville des gens qui faisaient la contrebande du sel, s'étaient réfugiés à l'Hôtel-de-Ville pour se soustraire aux fureurs de la populace. Les officiers municipaux, au lieu de requérir la force armée, comme ils l'auraient dû faire aux termes des décrets, s'y refusèrent. Le lieutenant-colonel du régiment qui était en garnison dans cette ville, avait fait de lui-même, et sans y être autorisé par la municipalité, les plus grands efforts pour contenir les brigands, et pour obtenir qu'un consul au moins passât la nuit à l'Hôtel-de-Ville. Ses représentations avaient été sans effet. Enfin, les portes de l'Hôtel-de-Ville avaient été enfoncées. Les malheureux commis avaient été mutilés de la manière la plus horrible. Cinq d'entre eux avaient été pendus.

Tandis que les ministres nous rapportaient ces faits, M. de Cazalès venait nous apprendre qu'on avait brûlé un de ses châteaux. Le marquis de Foucaud nous apprenait que M. de Bar, un de ses voisins, avait eu sa maison brûlée, et qu'il s'était réfugié à Sarlat; qu'un garde-du-corps, son neveu, avait été arrêté et mis en prison; et que M. de Bar lui-même, en fuyant vers Sarlat, avait été poursuivi, arrêté, assommé de coups, et qu'on avait délibéré de le pendre. D'un autre côté, la famille de la Mirandole avait reçu la

visite de deux communautés armées. M. de Lachèse nous apprenait que ces mêmes excès étaient communs en Quercy, et que six personnes avaient été tuées. En Bretagne, nous apprenons que ce sont les mêmes ravages. Les campagnes étant inondées de brigands, la municipalité de Rennes, au lieu d'accorder des secours, défend à la garde nationale de sortir de la ville.

A Marseille, c'est M. de Beausset, commandant le fort de Notre-Dame-de-la-Garde, qui est massacré. A Valence, c'est M. de Voisins. Il en est de même de M. Pascalis, célèbre avocat de Provence, avec deux autres prisonniers.

Au milieu de ces calamités, ce qu'il y avait de remarquable, ou plutôt de scandaleux, c'était l'attitude des révolutionnaires, c'est-à-dire de presque tout le côté gauche. Il ne niait aucune de ces particularités; Charles de Lameth vint nous dire à la tribune : « On a brûlé dans l'Agenois un château à moi, un autre à M. le » duc d'Aiguillon. Je suis cependant, » ajouta-t-il, « éloigné de penser comme la plupart des » orateurs qui m'ont précédé à cette tribune. Le » peuple ne doit, ni ne peut être l'objet de notre » sévérité : il est plus égaré que coupable. » Une autre fois il fut encore plus positif. « On » accuse le peuple; je suis loin de l'excuser,

» lorsque, poussé à bout, il a commis des crimes.
» Mais si l'on envisage ces événemens sous leur
» vrai point de vue, on reconnaît que ce sont
» des affaires de poste, où le peuple a toujours
» l'avantage. »

Malgré ces dispositions de plusieurs membres du côté gauche, ces faits et beaucoup d'autres, tels qu'ils nous étaient rapportés journellement même par les ministres, inquiétaient l'assemblée. Nous en délibérâmes pendant plusieurs jours. L'assemblée paraissait reconnaître l'insuffisance des mesures qu'elle avait adoptées jusqu'alors. Les officiers municipaux, chargés de proclamer la loi martiale, s'y refusaient, tantôt par crainte, tantôt par mauvaise volonté. Les décrets de l'assemblée n'étaient exécutés qu'autant qu'ils convenaient à la multitude. Quarante-huit mille municipalités, organisées d'après la nouvelle constitution, formaient autant de républiques indépendantes. On avait après cela tous les clubs.

Cazalès hasarda de proposer un décret par lequel le roi serait investi pendant trois mois de la plénitude de la puissance exécutive. Mirabeau se récria sur l'établissement d'une dictature. Malouet rejeta le mot dictature, et demanda qu'on revînt sur la plénitude de l'autorité royale.

Il est curieux de connaître les dispositions à ce sujet des principaux membres du côté gauche. M. Blin dit : « Ceux qui demandent qu'on » accorde la dictature au pouvoir exécutif, veu-» lent qu'on envoie dans les provinces des assas-» sins pour réprimer les assassinats. » Un M. Gourdan nous dit sérieusement : « Messieurs, il n'est » qu'un moyen de ramener le calme et la paix, » c'est de travailler sans délai à la constitution. » Dubois de Crancé dit : « Cè qui occasione le » trouble, c'est que les seigneurs font assigner » les vassaux. » Foucaud répond. « Mais pour que » je paie, il faut bien que je me fasse payer. »

Les journaux, même les plus modérés, semblaient enchérir sur ces préventions.

» Les ennemis de la révolution, » disait *le Moniteur*, « n'oublient rien pour soulever les » provinces contre Paris, et la France entière » contre l'assemblée nationale. Mais le même » esprit anime Paris et les provinces. L'assem-» blée nationale reçoit chaque jour de toutes les » parties du royaume, des témoignages de res-» pect, de reconnaissance et d'une adhésion gé-» nérale à ses décrets. Au milieu des désordres » multipliés produits par les circonstances, ou » par *l'implacable haine de l'aristocratie*, elle » trouve toujours dans le peuple, même égaré, le » sentiment de la soumission et de la confiance. »

Cependant les nouvelles les plus affligeantes arrivaient tous les jours. Les marchés étaient dégarnis. Tonnerre, Crepy, Nevers et plusieurs autres villes demandaient des secours contre la famine. La ville de Rouen retenait les navires chargés de grains et de farine achetés pour la capitale. Vernon était en proie à la plus horrible sédition. Une partie de la municipalité était armée contre l'autre partie.

Écrivains, journalistes, députés, municipalités, autorité publique et autorité privée, la folie était dans toutes les têtes. En vérité, le croira-t-on! celui qui fut le plus sage en cette occurrence, ce fut M. de Lafayette. Après avoir un peu piteusement, comme les autres, excusé les excès du peuple, il dit, et je me souviens très-bien de ses paroles : « Les troubles excités dans les provinces » ont alarmé votre patriotisme; plusieurs dé- » crets ont été proposés; je me contenterai de » dire que la révolution étant faite, il ne s'agit » plus que d'établir la constitution. Pour la ré- » volution, on peut dire qu'il a fallu des désor- » dres, car tout était à détruire. Dans ce cas, si » *l'insurrection est le plus saint des devoirs*, » il n'en est pas de même lorsqu'il faut établir » une constitution. L'ordre alors doit renaître, » et les lois doivent être respectées. »

C'est de là que s'est proclamé, comme prin-

cipe général de M. de Lafayette, que *l'insurrection est le plus saint des devoirs.*

L'assemblée fit une très-grande attention à ce discours. Après avoir écarté la proposition d'une dictature temporaire ; on pensait bien que, dans une crise aussi violente, il fallait donner de l'énergie au pouvoir exécutif. Mais les révolutionnaires regardaient comme dangereux pour la liberté, de donner cette énergie à la royauté. Les royalistes, de leur côté, trouvaient dangereux pour la royauté que cette concession se fît aux municipalités. On proposa alors comme loi provisoire : « D'enjoindre aux officiers municipaux » d'employer tous les moyens que la confiance » dont ils jouissaient mettait à leur disposition, » pour la protection efficace des personnes et » des propriétés, et de publier la loi martiale » en cas d'attroupemens séditieux. Enfin, on » déclarait, que, lorsque par un attroupement » il aurait été commis quelque dommage, la » commune en répondrait si elle avait été re- » quise, et si elle avait pu l'empêcher. »

Il fut facile alors d'apercevoir un rire de joie et d'espérance dans le parti jacobin.

Je m'opposai de toutes mes forces à ce décret, d'abord comme insuffisant, ensuite comme dangereux. Je dis : « Quand une nation crée des of- » ficiers publics, elle leur donne des fonctions.

» Le roi est certainement le premier officier de la » nation, et sa première fonction est de défendre » l'ordre public. Dans le projet de loi, les muni- » cipalités sont tout et font tout. On présentera » sûrement, pour amendement, que le roi sera » supplié de faire passer des troupes aux muni- » cipalités. Je le combats d'avance. On rédui- » rait ainsi le roi à un rôle passif, on en ferait » un être nul et parasite. Le prince seul a droit » de dispenser la force publique conformément » à la loi. La loi, voilà sa règle, voilà son maî- » tre. S'il manquait à la loi, la loi irait deman- » der jusque sur les marches du trône le mi- » nistre qui n'aurait pas su désobéir. Si la force » publique est mise entre les mains des muni- » cipalités, elles s'en serviront bientôt pour leurs » intérêts privés. Hâtons-nous d'éviter une anar- » chie, qui ne laisserait de ressource que dans » une fédération plus ou moins funeste. On dit » que le pouvoir exécutif sortira du complément » de la constitution quand elle sera terminée. » C'est bien ; mais, auparavant, on s'accoutumera » à se passer du roi. Si dans des momens de » trouble l'action royale n'est pas nécessaire, que » sera-t-elle en temps de paix ? »

Malgré tout ce que je pus dire, le décret passa, les municipalités furent positivement et exclusivement investies de la police publique.

Il était facile de prévoir qu'un tel décret aurait peu d'effet, ou qu'il en aurait un mauvais ; il n'en eut pas du tout ; les désordres se multiplièrent, ils prirent même un caractère plus grave. A Lille, quatre régimens composaient la garnison : la Couronne, Royal-Vaisseau, Colonel-Général, Chasseurs de Normandie ; toute discipline étant relâchée, ces régimens prirent facilement querelle entre eux. Des médiateurs s'étant interposés, ces régimens dénoncèrent, dans un moment d'effusion et de confiance, cinq cabarets où on leur donnait à boire gratis, et qui étaient autant de foyers de discorde et de révolte. Bientôt la réconciliation fut rompue. Les régimens de la Couronne et de Royal-Vaisseau, forcèrent la garde. Huit soldats des régimens Colonel-Général et chasseurs de Normandie furent tués. Il y eut environ quinze blessés ; le marquis de Livarot, qui commandait, ayant voulu s'interposer, des coups de baïonnette lui furent portés.

A Nancy, c'est encore pis : une partie de la garnison se met aux prises avec une autre partie de la garnison et la garde nationale. M. de Malseigné est attaqué, emprisonné ; M. de Bouillé est obligé de marcher avec une armée contre les rebelles ; il est vainqueur, et rétablit l'ordre.

A Brest, c'est le port même et l'arsenal qui sont en danger : tous les jours ce sont des attrou-

pemens qu'on ne peut dissiper. Une fois ce sont les ouvriers du port; une autre fois, ce sont les forçats; ceux-ci sont au moment de mettre le feu à l'arsenal. Ils s'étaient déjà introduits dans le magasin à goudron, ils furent arrêtés; mais on trouva sur eux une lime et deux paquets d'allumettes. D'un autre côté, le vaisseau *le Léopard*, qui venait de Saint-Domingue, se met en pleine révolte : cette révolte gagne tous les vaisseaux du port. Les matelots plantent une potence à la porte de M. de Marigny, major-général de la marine. M. Albert de Riom écrit au ministre, qu'il ne voit d'autre moyen que d'y envoyer une commission composée de membres de l'assemblée nationale.

Au milieu de tous ces désordres, les ministres se donnaient assez de mouvemens. D'abord, voilà M. de Latour-Dupin, comme ministre de la guerre, qui se présente à l'assemblée de la part du roi. Il rend compte de la turbulente anarchie qui agite les corps militaires. « On voit », dit-il, « dans plusieurs régimens, les liens de la discipline relâchés ou brisés, les ordonnances méconnues, les caisses et les drapeaux enlevés, les officiers méprisés et maltraités, et, pour comble d'horreur, des commandans égorgés sous les yeux des soldats. »

On propose alors diverses mesures pour répri-

mer l'insurrection des soldats; l'assemblée n'en adopte aucune.

Les désordres intérieurs, non-seulement ne sont pas réprimés, mais sont aggravés de toutes parts. M. de Saint-Priest écrit au président de l'assemblée, de la part du roi, pour le prier d'informer l'assemblée de tous ces attentats; de la demande de troupes de ligne que font, à ce sujet, plusieurs départemens; de l'impossibilité d'en envoyer un nombre suffisant dans tous les lieux où leur présence serait nécessaire, et d'y suppléer autrement que par une prompte augmentation de maréchaussée, et par l'organisation des gardes nationales.

Il faut être témoin, comme je l'ai été, de l'attitude et de l'impatience de l'assemblée lors de ces divers messages. Parmi les mouvemens, elle avait soin d'en bien reconnaître l'objet : s'ils étaient dans un certain sens, on pouvait compter de sa part sur sa connivence, ou du moins sur la plus complète indifférence; dans un autre sens, c'était tout autre chose. Par exemple, voilà des soldats de Béfort qui, à la suite d'un repas de corps, se mettent à crier : *Vive le roi! au diable la nation!* M. de Bouillé arrive aussitôt. Le colonel et le major sont mis aux arrêts. Les ministres effrayés ordonnent la prison par ordre du roi. Tout cela ne suffit pas à l'assemblée : elle ordonne

que le roi sera prié de donner des ordres à l'effet de les faire arrêter et conduire aux prisons de l'Abbaye, pour y être ensuite jugés. On les fit évader; on savait qu'ils devaient être massacrés en chemin. Voici d'autres exemples :

Un vaisseau arrive à Brest avec le pavillon blanc : il n'y avait pas encore de pavillon tricolor de décrété; voilà Mirabeau et l'assemblée en fureur.

Quand il fut question du camp de Jalès et de ses arrêtés, ce fut bien pis. Lors des troubles de Nîmes, les gardes nationales de l'Hérault, de l'Ardèche et de la Lozère, rassemblées au château de Jalès au sujet de ces troubles, avaient jugé à propos, suivant l'usage de ce temps-là, de prendre pour la pacification divers arrêtés. Un de ces arrêtés portait qu'un comité particulier demeurerait en activité; qu'il serait renforcé, et ses membres changés, suivant le vœu des commettans; qu'il connaîtrait des différentes pétitions faites ou à faire par les membres de l'armée; qu'il serait un point central de toutes les gardes nationales fédérées, correspondant pour toutes les affaires qui auraient trait à la fédération.

Le comité, ainsi institué, pouvait devenir bientôt le point de ralliement de tous les fédérés, de toutes les gardes nationales du royaume. Tout

cela, il faut le dire, avait une couleur royaliste. On va juger combien l'assemblée en fut alarmée, par la sévérité extraordinaire du décret qu'elle adopta, sur la proposition de son comité des recherches. Elle ne se contenta pas de déclarer les arrêtés du camp de Jalès nuls, inconstitutionnels et attentatoires aux lois, ni de défendre au comité fédératif de s'assembler, et à toutes les gardes nationales du royaume de former un camp fédératif. Elle ordonna que *les auteurs et instigateurs de ces arrêtés seraient poursuivis au criminel, par devant les juges des lieux.*

Peu après, des lettres du département du Gard annoncent à l'assemblée que les mouvemens contre-révolutionnaires les plus alarmans viennent d'éclater dans la ville et dans le diocèse d'Uzès, que dix-sept cents *rebelles* (c'est-à-dire royalistes) se sont emparés de la ville de Saint-Ambroise, et ont désarmé tous les citoyens; que les gardes nationales de Jalès, Barres, Bérias et autres lieux, s'étaient réunies pour appuyer la révolte, qu'une armée de trente mille hommes menaçait le département; qu'à Uzès, un escadron du régiment de Lorraine, ayant été requis de monter à cheval pour dissiper un attroupement qui s'était formé au son du tocsin, sur la place de l'Esplanade, les factieux avaient tiré sur cette troupe; qu'un des dragons avait eu l'épaule cassée,

et qu'un autre avait reçu un coup de baïonnette dans le ventre. L'assemblée décrète aussitôt qu'une force imposante, et cinq commissaires envoyés par le roi, se transporteront sur les lieux. Ces mouvemens furent comprimés.

C'est ainsi que, selon la couleur royaliste ou anti-royaliste des divers mouvemens, on montrait la plus excessive indulgence, ou la plus extrême sévérité. Quand il s'agissait de réprimer les insurrections dans un sens populaire, l'assemblée était sans cœur et sans force. Ce n'est pas assez dire : les violences, les assassinats, tout excès lui était bon, comme profitant à ses vues.

A la fin il était inévitable que ces désordres, qui remplissaient la France, atteignissent la capitale et menaçassent l'assemblée. Je ne puis dire par quelle machination il fut appelé à Paris une multitude de misérables telle qu'il ne s'en était jamais vu de semblable. Quoi qu'il en soit, le 15 avril au soir, la commune de Paris vint supplier l'assemblée de fixer son attention sur une nouvelle calamité de la capitale. « Des mendians » de toutes les provinces du royaume, et même » des pays étrangers, remplissent, « nous disait-elle, » les rues et les places publiques. Nous ne » savons s'ils sont venus avec le désir ou l'espoir » du pillage; ils répandent au moins le germe de » la discorde et de la sédition. Si ce sont de vrais

» pauvres ; il n'est pas juste que la municipa-
» lité de Paris, qui se trouve déjà chargée de
» cent vingt mille ouvriers sans travail, soit en-
» core obligée de nourrir tous ces émigrans. »
La municipalité de Paris suppliait l'assemblée de prendre à ce sujet quelque mesure.

On conçoit à cet égard l'embarras de la municipalité de Paris. Autour de M. de Lafayette, comme commandant de la garde nationale, il y avait sans doute, ne fût-ce que dans son état-major, un assez bon nombre d'hommes raisonnables et modérés. Il en était de même auprès de M. Bailly ; mais, dans ces deux points, il y avait aussi une multitude d'hommes extrêmes qui se trouvaient en affinité de penchans et de vues avec près de deux cent mille prolétaires, instrumens ordinaires de dévastation et de ruines. On avait beau, comme chef, avoir de la raison; il était difficile de se gouverner avec une multitude qui n'en avait pas.

Avec ces élémens et si peu de moyens de les réprimer, les excès et le dévergondage s'augmentèrent de plus en plus. Ici, c'était l'hôtel de Castries que des bandits du Palais-Royal allaient dévaster à l'occasion d'un duel où Charles de Lameth avait été blessé. Là, c'était la maison de M. de Clermont-Tonnerre qu'on voulait démolir au sujet d'un décret sur la réunion d'A-

vignon, qui n'avait pas passé. Ailleurs, c'étaient des clubs ou des assemblées de royalistes qu'on voulait exterminer. Nous fûmes lapidés ainsi dans l'église des Capucins, où nous nous étions réunis dans des intérêts du côté droit. Nous le fûmes une autre fois dans un établissement de *salon français* qu'on savait formé dans un sens royaliste.

Les excès se portèrent bientôt plus loin.

Un jour M. Malouet nous arrive avec une feuille de Marat, où il était dit : « Volez à Saint-» Cloud, s'il en est temps encore. Ramenez le » roi et le dauphin dans vos murs ; tenez-les » sous bonne garde, et qu'ils vous répondent » des événemens. Renfermez l'Autrichienne et » son beau-frère, qu'ils ne puissent plus con-» spirer. Saisissez-vous de tous les ministres et » de leurs commis ; mettez-les aux fers. Assurez-» vous du chef de la municipalité et des lieute-» nans du maire. Gardez à vue le général ; arrêtez » l'état-major ; enlevez le poste d'artillerie de la » rue Verte ; emparez-vous de tous les magasins » et moulins à poudre, que les canons soient » répartis entre tous les districts. Courez, s'il en » est temps encore, ou bientôt de nombreuses » légions ennemies fondront sur vous ; bientôt » vous verrez les ordres privilégiés se relever..... » Cinq à six cents têtes abattues vous auraient as-

» suré repos, liberté, bonheur. Une fausse huma-
» nité a arrêté vos bras et suspendu vos coups,
» elle va coûter la vie à des millions de vos frères.
» Que vos ennemis triomphent un instant, et
» le sang coulera à grands flots; ils vous égor-
» geront sans pitié, ils éventreront vos femmes,
» et, pour éteindre à jamais parmi vous l'amour
» de la liberté, leurs mains sanguinaires cher-
» cheront le cœur dans les entrailles de vos
» enfans! »

Après avoir lu cet écrit, M. Malouet en nomme les auteurs; mais à peine a-t-il prononcé les noms de Camille Desmoulins et de Marat, que voilà le côté gauche partagé entre les murmures et les éclats de rire. A la fin, cependant, il y eut un décret qui dénonça le pamphlet au procureur du roi.

Les jacobins s'étant déchaînés avec fureur contre ce décret, il n'eut aucune exécution. Bientôt Marat, plus violent que jamais, demanda d'élever huit cents potences pour pendre tous les *noirs* : c'étaient les membres du côté droit et leurs partisans. « Je demande, » dit M. Malouet, « qu'il soit donné ordre de faire arrêter » M. Marat et les colporteurs de ces libelles. » L'assemblée passa à l'ordre du jour.

Au milieu d'un tel déchaînement de désordres, d'excès et de calamités, quelle espérance restait-

il à concevoir? Un grand nombre de députés pensèrent à se retirer. M. de Laqueuille avait déjà quitté l'assemblée et gagné Bruxelles; François d'Escars la quitta de même et gagna Turin; M. de Saint-Simon et l'évêque de Nancy demandent la permission de s'absenter; le duc de Caylus fait la même demande. Cela même fut dans l'assemblée une occasion de tumulte.

Un M. Lucas demande qu'il soit fait une liste affichée des présens et des absens: « C'est d'autant » plus important, » dit Rewbell, « qu'on répand » dans le public, que beaucoup de membres » s'absentent par poltronnerie. » Le duc de Caylus se lève: « Je suis un de ceux qui ont demandé » à s'absenter; je prie le préopinant de venir me » dire à moi-même s'il me soupçonne de pol- » tronnerie. » *Le Moniteur* rapporte que je m'avançai vers M. Rewbell, au moment où il descendait de la tribune, et que je lui demandai: « Est-ce vous, monsieur, qui accusez les mem- » bres de l'assemblée de poltronnerie? » Rewbell gagna vite et vite le côté gauche.

J'ai dû faire connaître, avec quelques détails, les faits de violence et de trouble, qui à cette époque désolaient la France; on peut déjà en soupçonner le foyer. En montrant l'attitude de l'assemblée nationale dans toutes les grandes circonstances, il est facile de reconnaître ce foyer.

Je n'ai encore qu'ébauché ce tableau : j'ai dû, pour cela même, anticiper quelquefois sur les temps ; je vais les reprendre dans leur ensemble et dans leur suite.



# LIVRE X.

Récapitulation des tendances désorganisatrices de l'assemblée et de leurs mobiles secrets. — Confiscation des biens du clergé. — Débats sur cette question. — Constitution civile du clergé. — Prestation de serment par les membres ecclésiastiques de l'assemblée. — Refus de sermens. — Persécution des prêtres. — État des finances. — Création du papier-monnaie. — Vente des biens domaniaux et ecclésiastiques. — Nouvelle émission d'assignats.

Il n'est pas seulement permis, il me paraît juste d'accuser cette fameuse assemblée nationale, qui, après avoir usurpé tant de pouvoirs, a usurpé ensuite tant d'éloges; il faut seulement préciser comme il convient les chefs d'accusation. Il ne serait pas exact de dire, comme l'ont fait quelques personnes, que c'est elle qui a commis directement ou autorisé positivement toutes les violences et tous les crimes. Voici ce qu'on peut dire : elle les a laissé commettre ; elle a quelquefois encouragé à les commettre ; quand ils ont été commis, elle s'est empressée d'en profiter ; elle a agrandi

ensuite et facilité les moyens d'en commettre de nouveaux.

Selon certaines relations, le requin ne se donne pas la peine de chercher lui-même toutes ses proies; il a au-devant de lui un poisson appelé le pilote, chargé de ce soin. Au milieu des passions déchaînées, l'assemblée nationale a eu de même ses pourvoyeurs de crimes.

Dans sa première adresse au peuple français, cette assemblée a dit : « *qu'elle s'était vue tout* » *à coup environnée de ruines.* » C'est elle-même qui les a faites; et ce n'est pas, comme on pourrait le croire, en accordant seulement de l'indulgence à toutes les iniquités ; c'est en les appelant, en les provoquant quand elles n'étaient encore qu'en voie de se commettre, en les protégeant ensuite, en leur accordant honneur et gloire aussitôt qu'elles étaient commises.

Ainsi, au moment où à la suite de la séance royale du 23 juin, Paris sera en révolte, et massacrera Launay, Flesselles et Bertier, on peut compter que l'assemblée se joindra au mouvement de la révolte, l'appuiera, le protégera, et finalement forcera le roi à renvoyer ses troupes.

Au moment où des troupes de brigands incendieront les châteaux et massacreront les propriétaires avec des détails d'atrocités inouïes, on peut être sûr que l'assemblée imaginera une nuit

du 4 août, dont les décrets seront une sorte de sanction à toutes les violences commises, et l'impunité assurée d'avance à toutes celles qui pourront se commettre.

Au moment où, après avoir été long-temps menacé dans son palais d'une invasion de brigands que la municipalité de Paris aura déclaré n'avoir aucun moyen de contenir, le roi aura, avec les précautions commandées par les nouvelles lois, fait venir à Versailles un seul régiment; si cette précaution même détermine l'invasion qu'on voulait prévenir, on peut être sûr que l'assemblée, en feignant d'improuver la révolte, s'empressera d'en honorer et d'en recueillir le fruit.

L'assemblée *s'est vue entourée de ruines!* J'ai dit que c'était elle-même qui les avait faites. Comptons :

1°. Ruine de la noblesse, ébauchée par la réunion des ordres, poursuivie par leur abolition, consommée au 19 juin;

2°. Ruine du clergé ébauchée par sa réunion forcée en assemblée constituante, par la spoliation et l'envahissement de ses biens, par la constitution civile et l'exigence du serment;

3°. Ruine du roi et de la royauté par l'offense continue portée à la dignité et à la majesté royale, par les violences impunies du 14 juillet

et du 6 octobre, par le *veto* suspensif, par l'abolition du titre de roi de France, et son changement, *avec intention*, contre le titre de roi des Français ;

4°. Ruine de l'ordre judiciaire par l'abrogation des parlemens, et la substitution postiche et gauchement façonnée d'un nouvel ordre judiciaire à la nomination du peuple ;

5°. Ce n'est pas assez que la monarchie soit démonarchisée ; il a fallu que la France fût, autant que possible, défrancisée par l'abrogation des anciennes provinces et la substitution de quatre-vingt-trois départemens ;

6°. Les villes démunicipalisées et les propriétaires systématiquement expropriés, il ne manquait plus que de joindre à ces spoliations la ruine des finances par la création des assignats, et par la démonétisation de l'or et de l'argent ;

7°. Enfin, ruine de l'armée par la provocation à la révolte des soldats et des sous-officiers.

Qu'on me dise si ces ruines ne sont pas toutes l'œuvre de l'assemblée, si elles ne forment pas au complet la dissolution de notre ancien corps social? Qu'on me dise ce que peut être un corps social au milieu de tant de destructions?

Je n'ai donné encore, comme je l'ai dit, qu'une ébauche des œuvres de l'assemblée; je vais en reprendre la suite. Pour cela je n'aurai pas à

m'occuper de sa constitution vicieuse des *droits de l'homme et du citoyen*. Cette longue et fastidieuse discussion, sur laquelle d'honnêtes gens s'abusèrent, n'eût manifestement pour objet, au moment d'une désorganisation générale, que de donner du temps, une autorité, et comme des titres à cette désorganisation.

J'en dirai autant des premiers articles constitutionnels relatifs à la monarchie. Des gens qui, de leur propre mouvement, se mettent à repétrir à leur fantaisie une ancienne monarchie, même sans la participation du monarque, sont des gens qui, par-là même, ont déshonoré le monarque et renversé la monarchie. L'assemblée ne s'est pas cachée à cet égard. En se déclarant *constituante*, elle s'est déclarée souveraine.

Relativement à la question du clergé, dont je ne me suis pas encore occupé, il est entré sans doute dans les mobiles qui ont animé cette discussion un principe d'impiété, de la part d'une partie de l'assemblée, nourrie des doctrines philosophiques du temps; il y est entré aussi un principe de jansénisme de la part de quelques individus, dans l'assemblée et hors de l'assemblée, qui étaient encore émus des excès de M. de Beaumont, dans l'affaire de la bulle *unigenitus* et des billets de confession.

Quoique ces motifs aient eu certainement de

l'influence, je ne balance pas à regarder, comme le principal agent dans cette affaire, le principe établi et systématique de conserver dans les finances le désordre qu'on était décidé à conserver partout.

En effet, les finances d'un état ne se composent que de perceptions. Les perçeptions ne s'effectuent (même dans des jours tranquilles), que par des moyens coërcitifs. Ces moyens, toujours odieux, l'assemblée ne voulait pas les employer elle-même; elle voulait encore moins les laisser employer par le monarque. De cette manière, le déficit s'accroissant chaque jour, les biens du clergé se présentaient de plus en plus comme une ressource et bientôt comme la seule ressource.

Je vais traiter ce point important.

L'assemblée se garda bien de montrer dans le principe l'intérêt fiscal qui l'animait. Elle affecta de présenter cette affaire comme une simple question de droit. La motion originaire de Mirabeau, à Versailles, fut conçue dans les termes suivans :

« Qu'il soit déclaré que tous les biens du clergé » sont la propriété de la nation, sauf à pourvoir » d'une manière convenable à la décence du » culte et à la subsistance des ministres des au- » tels. »

Dans une explication qui suivit, Mirabeau

affecta de ne faire mention d'aucun des véritables motifs qui amenaient cette discussion : « Mon » objet, » dit-il, « n'a point été de montrer que » le clergé dût être dépouillé de ses biens, ni » que d'autres citoyens dussent être mis à sa » place. Je n'ai pas non plus entendu soutenir » que les créanciers de l'état dussent être payés » par les biens du clergé, puisqu'il n'y a pas de » dette plus sacrée que les frais de culte, l'entretien des temples et l'aumône des pauvres » (le côté droit riait); « je n'ai pas voulu dire non » plus qu'il fallait priver les ecclésiastiques de » l'administration des biens et des revenus dont » le produit doit leur être assuré. Et quel intérêt, » ajouta-t-il, « aurions-nous à substituer » les agens du fisc à des économes fidèles, et à des » mains toujours pures, des mains si souvent » suspectes? Qu'ai-je donc, messieurs, voulu vous » montrer? une seule chose : c'est qu'il est et » doit être de principe que toute nation est » seule et véritable propriétaire des biens de » son clergé. Je ne vous demande que de consacrer ce principe, parce que ce sont les erreurs ou les vérités qui perdent ou qui sauvent » les nations. »

Je ne crus, ni personne, à la sincérité de ces allégations; mais je crus à la volonté qu'on avait d'y renfermer momentanément la question.

Personne ne se présentant pour la traiter (nous étions encore à Versailles), je montai à la tribune.

Il me semblait, en point de droit, que les biens du clergé n'appartenaient point au clergé en corps, encore moins à la nation, mais aux établissemens particuliers auxquels ils sont attribués. Je posai alors la question dans ces termes : « La nation est-elle propriétaire? Le clergé est-» il propriétaire? Qui est propriétaire des biens » du clergé? On n'est propriétaire que d'une chose » donnée ou acquise. Les biens du clergé n'ont » pas été donnés à la nation, ils n'ont pas été » acquis par elle. Donc la nation n'est pas pro-» priétaire. Le clergé, comme corps moral, n'est » pas propriétaire non plus et ne peut l'être. Les » biens dont il jouit n'ont pas été acquis par lui, » et ils n'ont pas été donnés à ce corps moral, » mais à des institutions particulières. Le clergé » n'est donc pas propriétaire; les propriétaires » sont les institutions et les établissemens aux-» quels ces biens ont été donnés. En admettant » la souveraineté du peuple, la nation qui peut » disposer de ces établissemens peut disposer » aussi de leurs biens; elle ne peut en disposer » par droit de propriété, mais seulement par » le droit de souveraineté, et en dédommageant » les titulaires. Ainsi, les titulaires actuels ne

» peuvent pas être dépossédés ; mais le corps » moral peut l'être. »

Camus, qui me succéda, et qui avait encore le titre et les émolumens d'avocat du clergé, soutint que le clergé est propriétaire. « Car celui-là, » dit-il, « est propriétaire qui peut disposer de » ses biens. » Il demanda que la motion de Mirabeau fût rejetée, ou du moins ajournée jusqu'à un rapport du comité ecclésiastique.

Thouret, dans un discours savamment préparé, posa pour principe une différence entre les individus et les corps. « Les individus, » dit-il, « existent avant la loi; les corps n'existent » que par la loi et n'ont aucun droit réel par eux- » mêmes; ils ne sont que des abstractions que » la nation peut détruire ou modifier à son gré. » Elle peut examiner s'il est utile qu'ils conser- » vent la jouissance des biens dont ils sont en » possession, et jusqu'à quel point. La loi peut » ne pas leur accorder le droit de posséder des » propriétés foncières, comme elle leur défend » d'en acquérir. La même raison qui fait que » la suppression d'un corps n'est pas un homi- » cide de fait, fait aussi que la défense de pos- » séder n'est pas une injustice. »

Passant de là aux convenances d'utilité publique, il ajouta : « Le décret qu'on propose importe » à l'état sous deux points de vue. Il en résulte

» un avantage public pour les fonds de terre et
» pour les corps eux-mêmes; la France, étant
» agricole, doit tourner toutes ses vues vers son
» sol; il lui importe de donner à la terre des
» propriétaires réels et non des propriétaires
» fictifs, des usufruitiers ennemis naturels de la
» propriété ».

Chapellier dit : « Messieurs, la constitution
» réclame le décret qu'on vous demande; elle
» est menacée, si ce décret ne s'y trouve pas.
» Vous avez voulu proscrire les ordres. Eh bien!
» si le clergé est déclaré propriétaire, les ordres
» ne sont pas détruits; ils conservent une exi-
» stence séparée de la nation. »

Sieyes ne voulut pas prendre la parole; mais il soutint, dans un pamphlet qu'il publia, et qui est aussi bien fait que ses autres ouvrages, qu'au moins l'expropriation ne devait avoir lieu qu'après la mort successive des titulaires.

La scène jusque-là se passait à Versailles. A Paris elle se renouvela et elle plaça la question sur ses véritables bases, c'est-à-dire comme ressource offerte aux créanciers de l'état. Ce fut même par-là que l'abbé Maury débuta. Il déclara que le clergé applaudissait à la juste et noble délibération qui avait garanti la dette publique; que les créanciers de l'état étaient de vrais propriétaires qui avaient droit comme le clergé à une

égale protection; mais il observa que si la banqueroute était infâme, l'usurpation ne l'était pas moins, et que la France n'était pas encore réduite à cette déplorable extrémité, de n'avoir qu'à choisir entre des désastres publics. Il ajouta: « Que le souverain, quel qu'il fût, prince ou » peuple, avait sur les biens un droit de protec- » tion et non pas un droit de propriété. »

L'abbé Maury fut très-fort sur tous ces points; tant qu'il demeura dans leur terme, il parut victorieux. Malheureusement il en sortit et s'égara; il avança que les corps pouvaient s'établir sans la loi. Mirabeau lui répondit: « Ma- » tériellement, oui; légalement, non. » Maury avait prétendu qu'un corps ne pouvait exister sans propriété. Mirabeau lui demanda quels étaient les domaines de la magistrature et de l'armée.

Dans cette lutte de principes et de raisonnement, où le clergé à raison de sa faiblesse excitait tant d'intérêt, l'assemblée eût eu peine à se décider sur une expropriation positive. Mirabeau crut devoir alors changer sa motion primitive: au lieu de dire que les biens du clergé sont la propriété de la nation, il demanda seulement *de déclarer que ces biens étaient à la disposition de la nation*. Cette proposition, ainsi motivée, passa à la majorité de cinq cent soixante-huit voix contre trois cent quarante-six.

Cependant, c'était peu de choses qu'une simple déclaration de principes. On commença à décréter un prélèvement de quatre cents millions en assignats sur ces biens. L'archevêque d'Aix obtint des autres évêques la permission d'offrir de leur part cette somme, que le clergé lui-même hypothéquerait sur ses domaines. Il fut non-seulement repoussé, mais presque insulté. On lui cria de plusieurs côtés que ce qu'il offrait n'était plus à lui.

Après ce premier pas, l'assemblée jugea à propos d'en faire un second. On avait hésité d'abord à prononcer l'expropriation; à la fin on s'y décida. On proposa d'investir les administrations de département et de district, de la régie des biens ecclésiastiques. Le côté droit, M. Malouet entre autres, s'éleva avec force contre cette proposition. Il demanda qu'avant de délibérer, la question fût posée en ces termes :

« 1°. Dépouillera-t-on les ecclésiastiques titu-» laires des bénéfices de leur possession?

» 2°. Conservera-t-on aux églises et aux pau-» vres de France une dotation territoriale? »

« Ce n'est point la question, » s'écrièrent aussitôt tous les membres du côté gauche; « on veut » vous tromper et vous enlever le grand moyen » de crédit que vous offre la simple hypothèque » des biens du clergé. Il ne s'agit point de la

» spoliation des pauvres, ni de celle des églises;
» c'est un piége de l'aristocratie. »

La proposition d'expropriation ayant passé, les financiers de l'assemblée purent applaudir. Le parti impie et janséniste ne fut pas satisfait.

Il faut bien prendre garde de juger le clergé de ces temps-là comme on ferait celui d'aujourd'hui : fanatique, non de religion, mais d'orgueil; avide, non de prosélytisme, mais de domination; ne se servant de la renaissance de la religion que pour empêcher la renaissance de la patrie. Le clergé de cette époque, chargé de quelques abus des anciens temps, se montra éminemment raisonnable, éminemment citoyen. Non-seulement il adopta les idées libérales du temps, mais on pourrait croire qu'il les exagéra quelquefois. L'abbé Grégoire, ainsi que je l'ai rapporté, en avait fait à Versailles l'observation. Cette observation était juste; la conduite de l'assemblée envers le clergé d'alors ne fut pas seulement inique, elle fut atroce. Sans sa participation, sans même le consulter, le 12 juillet de cette année (1790), nous vîmes paraître et bientôt promulguer une constitution civile du clergé. Voici ses principales dispositions :

« Un siége épiscopal par département, c'est-
» à-dire quatre-vingt-trois évêchés répartis dans
» deux arrondissemens métropolitains. — Une

» seule paroisse par commune, même dans les
» villes ou bourgs qui ne comprendraient pas
» plus de six mille âmes. — L'élection des évê-
» ques et des curés, faite, suivant l'usage de la
» primitive église, par le peuple, à la plura-
» lité des suffrages. — Pour être éligible à un
» évêché, il était nécessaire d'avoir rempli au
» moins pendant quinze ans les fonctions du
» ministère ecclésiastique dans le diocèse. —
» L'institution de l'évêque élu devait être don-
» née par le métropolitain ou le plus ancien
» évêque de l'arrondissement. — L'assemblée
» des électeurs, pour la nomination aux places
» vacantes du clergé, devait se former tous
» les ans. — Tous les fonctionnaires ecclé-
» siastiques devaient être salariés du trésor
» royal. — Le traitement des ministres de la
» religion devait leur être payé d'avance, de
» trois mois en trois mois. — Toutes les fonc-
» tions épiscopales et curiales devaient être gra-
» tuites, le casuel supprimé. — Le traitement des
» évêques : à Paris, devait être de 50,000 francs;
» dans les villes de cinquante mille âmes, de
» 20,000 francs; dans celles de moindre impor-
» tance, de 12,000 francs. — Le traitement des
» curés à Paris devait être de 6,000 francs; dans
» les villes de quatre mille âmes, de 2,400 francs;
» dans les bourgs et villages, de 2,000 à 1,200 fr.

» — Le *minimum* du traitement des vicaires, » 700 francs. Total de la dotation du clergé, » 77 millions, y compris les pensions des religieux et religieuses. Le revenu du clergé s'évaluant à 300 millions, la nation avait en *bòni* » le capital de 233 millions de revenus restans. »

Quelques-unes de ces dispositions sont sûrement intolérables. On ne peut pas dire cependant que toutes soient défectueuses. Les vices de forme ne sont pas moins frappans à cet égard que les vices de fond; aucun de nos mandats ne nous avait sûrement autorisés à faire une constitution civile du clergé; et une assemblée du clergé aurait eu aussi bonne grâce de donner à l'armée une constitution militaire, sans la participation des généraux et des hommes de guerre, qu'une assemblée de militaires et d'avocats, à vouloir donner une constitution du clergé sans la participation du clergé.

Douze jours après, c'est-à-dire le 24 juillet, l'assemblée revint en modification sur son décret; mais ce fut sur des points sans importance. Les évêques en fonctions, dont tous les revenus ecclésiasques n'allaient pas à 12,000 francs, devaient avoir cette somme; ceux dont les revenus l'excédaient, devaient avoir 12,000 francs, plus la moitié de l'excédant, sans que le tout pût aller au delà de 30,000 francs. Celui de Paris aura 75 mille francs.

Tous continueront à jouir des bâtimens et des jardins à leur usage, s'ils sont dans la ville épiscopale. Les évêques restés sans fonctions, par la suppression de leurs siéges, devront avoir pour pension de retraite les deux tiers du traitement ci-dessus. Les curés actuels ne toucheront jamais au delà de 6,000 francs; les abbés, prieurs et dignitaires, chanoines, dont les revenus excèdent 1,000 francs, auront la moitié du surplus, sans que le tout puisse aller au delà de 6,000 francs.

Le clergé, tout offensé qu'il était d'un ensemble d'organisation, de répartition et de rétribution qui avait été fait sans lui, hésitait sur l'espèce de résistance qu'il avait à opposer à des choses nouvelles, entre lesquelles tout n'était pas déraisonnable. Le 27 novembre, l'assemblée, en aggravant ses envahissemens, ne laissa plus de prétexte à ses indécisions. Elle enjoignit aux ecclésiastiques en exercice de prêter publiquement le serment de remplir leurs fonctions avec exactitude, d'être fidèles à la nation, à la loi et au roi, de maintenir de tout leur pouvoir la constitution. Les contrevenans seraient censés renoncer à leurs offices et remplacés aussitôt; au cas qu'ils voulussent s'immiscer dans leurs anciennes fonctions, iis devaient être poursuivis comme perturbateurs de l'ordre public.

Aussitôt que ces décrets furent connus, un grand nombre d'ecclésiastiques, qui désiraient concilier leur devoir de prêtre avec celui de citoyen, demandèrent qu'on séparât de la déclaration exigée, ce qui tenait à l'ordre ecclésiastique et ce qui pouvait alarmer les consciences. Ils offraient de prêter le serment, sous la réserve des choses spirituelles. Cette condescendance, calmant bien des inquiétudes, aurait prévenu des divisions funestes. L'assemblée ne vit dans cette demande qu'une injure à son autorité. Le 9 janvier (1791), un nouveau décret interdit aux ecclésiastiques astreints au serment exigé par le décret du 27 novembre précédent, tout préambule, toute explication.

L'archevêque d'Aix et l'évêque de Clermont eurent beau se présenter à la tribune pour combattre ces dispositions, qu'ils regardaient comme attentatoires à la juridiction spirituelle; ils ne furent pas écoutés. L'archevêque d'Aix pria le roi de convoquer un concile national. En attendant, il publia une exposition de principes qui fut signée par les évêques, et quelque temps après approuvée par le pape.

Aux termes des décrets de l'assemblée, les ecclésiastiques qui en étaient membres n'étaient pas plus exempts du serment que les autres ecclésiastiques. En conséquence, le jour fut pris

pour l'accomplissement de cette mesure. Aux dispositions qui régnaient, il était facile de prévoir que cette prestation éprouverait des difficultés. Cependant l'appel nominal se commence. L'évêque d'Agen, appelé le premier, répond :

« Messieurs, je ne donne aucun regret à ma » place, je ne donne aucun regret à ma fortune ; » j'en donnerais à la perte de votre estime que je » veux mériter. Je vous prie d'agréer le témoi- » gnage de la peine que je ressens de ne pou- » voir prêter le serment que vous exigez. »

L'assemblée commença à s'étonner.

Après l'évêque d'Agen, ce fut l'abbé Fournés, curé de son diocèse, qui fut appelé. Comme étant du clergé inférieur, on comptait sur plus de condescendance. Il répondit :

« Messieurs, je dirai, avec la simplicité des » premiers chrétiens à laquelle vous voulez nous » ramener, que je me fais gloire de suivre mon » évêque, comme Laurent suivit son pasteur. »

M. Leclerc, curé du diocèse de Cambrai, qui fut appelé le troisième, eut à peine prononcé ces mots : « Messieurs, *je suis enfant de l'église* » *catholique*,..... » qu'il fut interrompu.

On renonça ainsi à continuer l'appel nominal ; mais on chargea le comité ecclésiastique de présenter, dans le plus bref délai, un projet d'instruction sur la constitution civile du clergé,

pour être adressé aux directoires des départemens, avec ordre de le publier dans toute l'étendue de leur territoire, à l'effet d'éclairer le peuple et de prévenir les alarmes qu'on chercherait à répandre sur le sort de la religion.

Les journaux rapportent que je me levai pour demander, par dérision, d'adjoindre, à ce comité prétendu ecclésiastique, Rabaut de Saint-Étienne et Barnave, tous deux protestans. Cela est vrai; et alors, m'apercevant que l'assemblée m'accordait (ce qui était rare) un peu d'attention, j'ajoutai :

« Je ne crois pas, messieurs, quoi qu'on puisse » faire, qu'on parvienne à forcer les évêques » à quitter leur siége. Si on les chasse de leur » palais, ils se retireront dans la cabane du » pauvre qu'ils ont nourri. Si on leur ôte leur » croix d'or, ils prendront une croix de bois; » c'est une croix de bois qui a sauvé le monde. »

Ces paroles firent impression; pendant quelques minutes l'assemblée demeura en silence.

La France ne manquait pas de causes de discorde et de déchirement. En voici une nouvelle :

Quel que soit l'exemple donné par les principaux ecclésiastiques de l'assemblée, on doit s'attendre qu'on parviendra, à force d'intrigues et de manœuvres, à séduire dans le clergé inférieur un grand nombre d'ecclésiastiques; c'est ce qui

arriva. Une grande division s'élève aussitôt entre les prêtres qui sont assermentés et ceux qui ne le sont pas. Ayant à choisir entre ces deux classes, on doit croire que ce qu'il y a encore de religieux dans la société n'hésitera pas ; on doit croire aussi qu'ils seront appuyés par tous les mécontens. Malgré toutes les manœuvres du parti révolutionnaire, les prêtres jureurs et leurs églises sont abandonnés. Au contraire, les églises que, par apparence de tolérance et de liberté, on a consenti à abandonner aux prêtres non assermentés, sont pleines.

Désespéré de ce résultat, et voulant en prévenir les conséquences, la fureur révolutionnaire tourne de ce côté toute son activité. Les prêtres fidèles, désignés sous le nom de réfractaires, sont partout insultés et pourchassés. Des attroupemens, armés de verges, forcent les portes des couvens à l'heure des offices, et fustigent avec une joie féroce, non-seulement les religieuses, mais toutes les femmes qu'attire dans ces chapelles le désir pieux d'unir leurs prières à celles d'un prêtre non assermenté. M. de Lessart, ministre de l'intérieur, écrit, au nom du roi, au directoire du département, pour se plaindre de ces violences. Au lieu d'y faire droit, le directoire ordonne que désormais il n'y aura que les églises paroissiales ouvertes au public ; que dans

chacune il y aura un préposé laïc, chargé de la garde et de la police de l'église.

Jusque-là l'église des Théatins avait été, par un arrêté même du département, exceptée et destinée spécialement aux catholiques fidèles. Les violences de la foule révolutionnaire les forcèrent de l'abandonner.

Selon les vues d'un certain parti dans l'assemblée, la spoliation et toutes les violences faites au clergé avaient pour but, moins des cruautés sans fruit, que la volonté d'accélérer la vente des biens dont le produit devenait de plus en plus nécessaire à l'état de nos finances.

On va voir qu'elles étaient dans un délabrement total.

Aucune contribution, aucun octroi, aucun droit de douane, ne pouvait se percevoir régulièrement; les recettes se trouvaient ainsi presque anéanties. D'un autre côté, comme de plus en plus, à raison des mêmes causes, les dépenses du gouvernement s'accroissaient, on ne savait où et comment pourrait s'arrêter ce désordre.

Dans les premiers jours de mars 1790, M. Necker nous était arrivé avec un grand mémoire sur le déficit et sur les moyens d'y faire face. Il nous avait proposé un nouveau système de banque. Je crus devoir combattre son projet. Il

s'agissait d'une réforme de la caisse d'escompte, qui seule alors faisait avec ses papiers tous les services. Je pensais que M. Necker substituait à une banque qui payait mal, une autre banque qui ne paierait pas du tout.

Notre comité des finances rejeta, comme moi, ce projet de banque; mais il adopta un plan que M. Necker et tout le côté droit combattirent: celui de la conversion des assignats en papier-monnaie.

Ce fut une des plus grandes questions qui furent alors agitées. Nous nous élevâmes tous avec une grande force contre ce projet. L'abbé Maury dit: « Vous avez consulté les chambres de com» merce et les principales villes du royaume; » le commerce a émis son vœu, je ne m'en pré» vaudrai pas. » Il lit alors un livre écrit au temps de la régence. Il y avait: *Law n'a plus d'ennemis que ceux de tout le genre humain.* « Ce sont de pareils échos, » dit l'abbé Maury, « qui dans ce moment nous dénoncent au peu» ple. » Il avait à la main deux billets de la banque de Law. « Le voilà, » dit-il, « ce papier » funeste, couvert des larmes et du sang de nos » pères; j'en ai vu des amas immenses. Regar» dez ces billets comme des balises auprès des » écueils, pour vous avertir du naufrage et vous » éloigner. »

Quelques membres du côté gauche, tels que MM. de Landine, député de Lyon, et Dupont de Nemours, combattirent fortement le système des assignats-monnaie. Ce nouveau désordre, adopté pour faire face à d'autres désordres, ne s'établit que progressivement. Le comité des finances proposa d'admettre d'abord 400 millions portant intérêt à 5 pour 100; il était aisé de prévoir qu'on ne s'arrêterait pas là.

M. Necker, à qui cet arrangement, ainsi que les autres vues du comité, ne convenaient pas, aurait voulu les combattre à son aise; mais il ne venait pas à l'assemblée. Il demanda alors l'admission de quelques membres au bureau de la trésorerie.

M. de Montesquiou, qui craignait d'être dominé par M. Necker, s'y opposa. Il soutint que cette admission était inconciliable avec le décret important qui avait eu pour principe de mettre une barrière insurmontable entre le centre du pouvoir et le centre de la loi.

Ces premiers 400 millions furent décrétés comme papier-monnaie, et toutefois il fallait les accréditer et en trouver l'emploi. La municipalité de Paris nous adressa un mémoire, par lequel elle offrait d'acheter des biens du clergé à sa convenance jusqu'à la concurrence de 200 millions. L'assemblée n'hésita pas à accepter une pa-

reille offre. Après deux jours de discussion elle décréta : « Que les biens domaniaux et ecclésiastiques, » dont elle avait ordonné la vente le 19 décembre » dernier, jusqu'à la concurrence de 400 mil» lions, seraient incessamment vendus à la mu» nicipalité de Paris et aux autres municipalités » du royaume auxquelles il pourrait convenir » d'en faire l'acquisition. »

La municipalité de Paris assura ainsi la première le crédit des assignats et accéléra la spoliation du clergé.

Parmi les biens mis à la disposition des municipalités, je viens d'énoncer les domaines de la couronne. Sous aucun rapport ces domaines ne pouvaient être assimilés à ceux du clergé. Cette affaire ayant été mise en discussion le 10 mai précédent : j'avais soutenu que ces domaines étaient proprement les domaines de la maison de Bourbon; que ces biens lui appartenaient de la même manière qu'à une maison particulière. « La nation, qui était conservatrice » de ces biens, n'en avait pas la disposition. » Je disais : « Les rois chargés des affaires de l'état » ont pu mettre sous la tutelle de la nation leurs » biens qu'ils ne pouvaient pas administrer; ils » ont consenti à ce que ces biens ne pussent être » aliénés sans son consentement. Dans aucun » cas ils ne lui ont donné le droit d'en disposer.

» Vous ne pouvez nier que, jusqu'à l'ordonnance » de Moulins, les rois n'en aient eu eux-mêmes » l'administration. Le traité d'Andelys et celui de » Paris, les capitulaires de Charlemagne, ceux » de Charles le Chauve, prouvent que nos rois » ont fait, soit aux églises, soit à leurs leudes, » des donations de leurs domaines à perpétuité. » Le domaine patrimonial du roi est donc une » propriété particulière; vous ne pouvez en dis- » poser; autrement vous porteriez l'usurpation » là où vous n'avez jamais eu que la conserva- » tion. »

Barnave répondit « que les rois n'avaient jamais eu de domaines propres, qu'ils étaient détenteurs au même titre que le clergé. » Il fut décrété en conséquence « que tous les domaines » de la couronne, sans aucune exception, peu- » vent, dans les besoins de l'état, être vendus » et aliénés à titre perpétuel et incommutable, » en vertu d'un décret spécial des représentans » de la nation; il fut ajouté : *Sanctionné par* » *le roi.* »

Dans le gouffre où nos finances se trouvaient alors, on doit croire que 400 millions d'assignats étaient peu de chose. Au moment où l'assemblée s'occupa de liquider la dette, il ne fut pas question de moins de 2 milliards d'assignats à créer. M. Necker présenta avec force les conséquences

désastreuses d'une mesure aussi insensée. La disparition totale du numéraire, les manœuvres des agioteurs, les renchérissemens exorbitans des denrées et des objets de première nécessité, en devenaient les suites inévitables. Maury et Cazalès appuyèrent de toutes leurs forces les vues de M. Necker. Les mêmes membres du côté gauche, qui s'étaient déjà déclarés contre l'émission de tout papier-monnaie, se joignirent à eux. Je m'élevai à mon tour. Dans une assemblée très-nombreuse des membres du côté droit, tenue à ce sujet, j'avais exposé mes vues; il fut convenu que je les présenterais à l'assemblée, dans la forme suivante :

« Messieurs, si nous n'écoutions que le senti-
» ment de nos divisions particulières, peut-être
» vous abandonnerions-nous à une mesure impru-
» dente qui ferait connaître bientôt par ses résul-
» tats la justesse de nos réclamations, en justi-
» fiant en même temps notre zèle pour le salut
» de cet empire; mais quand la patrie voit s'ac-
» cumuler chaque jour les plus grands dangers,
» le sentiment des divisions doit céder, et tous
» les efforts se réunir. Notre devoir (et j'y suis
» autorisé de la part de mes amis) est de
» monter encore une fois à cette tribune pour
» vous offrir l'hommage de nos craintes et de
» nos conseils.

» Vous avez, au commencement de cette année, » décrété 400 millions d'assignats, et une vente » pour cette somme des domaines du roi et du » clergé; rien n'a pu sauver ces premiers assi- » gnats d'une perte et d'un discrédit progressifs. » Vous avez vu partout l'argent s'enfuir et s'en- » fouir; vous aviez donc fait une mauvaise opé- » ration : aujourd'hui on vous en propose une » plus mauvaise encore. On veut vous faire cou- » vrir d'assignats toute la dette exigible : je n'ai » point à combattre cette opération dans toutes » ses parties; d'autres l'ont fait avant moi, avec » la supériorité de talent qui leur est propre; » je vous prierai seulement de considérer que » vous ne présentez à votre papier qu'une simple » hypothèque. Quand cette hypothèque serait » admissible, j'ai lieu de croire que la mesure » n'en serait pas moins défectueuse. Ne voyez- » vous pas qu'en mobilisant en même temps » l'hypothèque et la dette, l'hypothèque est al- » térée, en ce qu'elle court toutes les chances de » baisse qui menacent la vente?

» En effet, le créancier n'a pas intérêt à ce » que la chose se vende bien; il ne se croira au » contraire bien payé qu'autant qu'elle se vendra » mal. On donne aux assignats qu'on vous pro- » pose le nom d'*assignats-arpens*; il faudrait » qu'un assignat de 1000 fr. représentât une me-

» sure de terre, évaluée d'une manière fixe, » 1000 liv. Auprès d'une valeur fixe, l'hypo- » thèque se trouvant mobile, elle deviendra un » objet d'agiotage; l'agiotage des assignats de- » viendra plus funeste que celui des effets publics.

» Ces inconvéniens, messieurs, tiennent à la » nature des assignats; ils ne sont pas les seuls. » Le doublement du numéraire doublera le prix » des marchandises, ainsi que de tous les objets » de commerce; c'est l'effet nécessaire de l'équi- » libre qui s'établit toujours entre la quantité de » denrées et celle du numéraire. Déjà, sur le » simple bruit d'une nouvelle émission d'assi- » gnats, les ventes ont été arrêtées dans plusieurs » de nos ports. Quel commerce la France offrira- » t-elle aux étrangers, avec la différence des » valeurs du dedans et de celles du dehors? D'un » côté il n'y aura point d'exportation, d'un autre » côté l'importation sera défavorable. Vous con- » naissez l'effet de vos premiers assignats, vous » avez vu les maux qu'ils ont faits; ceux qui ont » été témoins des désastres, et qui vous proposent » de les renouveler, mentent à leur conscience et » à leurs lumières.

» Messieurs, vous êtes bien puissans; vous » avez passé comme un torrent sur nos lois, » nos institutions, nos usages. Prenez-y garde, » les torrens qui descendent des montagnes

» finissent par se perdre dans les sables qu'ils
» ont accumulés.

» Je vous ai parlé franchement des inconvé-
» niens de ce papier destructeur; je crois que
» vous pouvez vous en passer, en donnant aux
» titres de la dette une valeur d'*espèce* pour l'ac-
» quisition des biens nationaux, mais seulement
» pour cette acquisition. Au lieu de faire un pa-
» pier-monnaie, faites des billets d'état et de
» confiance; que les créanciers de la dette publique
» soient formés dès lors en commission; cette
» commission pourra travailler avec un comité *ad*
» *hoc* pris dans le sein de l'assemblée, à l'effet de
» se faire adjuger comme chargée de procuration
» spéciale une masse de biens égale à celle de la
» dette exigible. Les districts des départemens,
» où les biens se trouvent placés, ainsi que la
» commission des créanciers de l'état, nomme-
» ront des experts pour estimer la valeur des
» biens qui seront livrés à la commission, sui-
» vant et conformément au taux de leur esti-
» mation.

» Voilà, messieurs, autant que je puis le
» croire, le moyen le plus loyal, le plus sûr et
» le moins dangereux que vous puissiez adop-
» ter.... Et, quand vous l'adopteriez, je suis
» obligé de vous dire que, comme il a pour base
» la spoliation du clergé et des titulaires, je serai

» forcé, ainsi que tous ceux de mes amis qui ont » marché dans la même ligne que moi, d'opiner » contre cette proposition, parce que l'une et » l'autre sont contraires à nos principes et à nos » sentimens. Dans les maux, le moindre est pré- » férable; c'est ce qui m'a déterminé à vous sou- » mettre ces vues. Encore une réflexion, et c'est » la dernière : quelque moyen qu'il vous plaise » d'employer, rien ne vous réussira, si vous ne » parvenez, avant tout, à restaurer l'autorité et » la dignité royales, sans lesquelles vous ne pou- » vez obtenir aucune espèce d'ordre public. »

En dépit de ces observations, il fut décrété, sur la motion de Camus :

« 1°. Que la dette non constituée de l'état, et » celle du ci-devant clergé, seraient remboursées » en assignats-monnaie sans intérêt;

» 2°. Qu'il n'y aurait jamais en circulation » plus de 1,200 millions d'assignats, y compris » les 400 millions déjà décrétés;

» 3°. Que les assignats qui rentreraient dans » la caisse de l'extraordinaire seraient brûlés, et » qu'il ne pourrait en être fait aucune nouvelle » fabrication sans un décret du corps législatif, » et toujours sous la condition qu'ils ne pour- » raient excéder la valeur des biens nationaux, » ni se trouver au-dessus de 1,200 millions en » circulation. »

Le décret fut rendu, à la suite d'un appel nominal, à la majorité de cinq cent huit voix contre quatre cent soixante-trois. Il nous fut donné comme devant opérer le salut de la France; il empira tous les maux.

D'autres mesures non moins désastreuses furent en même temps en contemplation.



# LIVRE XI.

Désorganisation de l'armée. — Destruction de l'ancienne magistrature. — Fédération générale. — Députation du *genre humain*. — Abolition de la noblesse. — Anecdotes. — Cérémonie de la fédération du Champ-de-Mars.

Nous venons de voir comment l'assemblée avait arrangé le clergé et les finances; il lui restait à achever de désorganiser la force publique, la magistrature et l'ordre judiciaire; il lui restait à se défaire d'un reste d'ordre de noblesse qui l'importunait, et dont il se conservait encore une ombre; enfin, il y avait une armée, qui, quoi qu'on pût faire, était censée plus ou moins appartenir au roi. Il fallait nécessairement l'affaiblir et la dissoudre; ce n'était pas assez, il fallait en créer une nouvelle et la donner à la révolution.

Pour tout cela, ce n'était jamais d'une manière franche ou d'une manière brusque que l'assemblée opérait. Mettre en liberté toutes les passions et tous les vices, à l'effet de créer d'abord, comme

spontanément, les violences et le désordre; le désordre une fois établi, imaginer des formes légales, à l'effet de le conserver et de le perpétuer, telles ont été généralement sa méthode et sa marche.

J'ai cité plusieurs exemples de violence et d'indiscipline de l'armée. A Lille, on a vu quatre régimens qui prennent les armes; à Nanci, on a vu une partie de la garnison en insurrection contre l'autre partie. Il en est de même partout. Dans le Comtat Venaissin, les soldats de Soissonais et de Penthièvre sortent d'Avignon avec de l'artillerie et diverses bandes de brigands; ils prennent et saccagent la ville de Cavaillon. Le ministre de la guerre vient à plusieurs reprises nous rendre compte de ces faits. On propose plusieurs mesures, l'assemblée n'en adopte aucune; je me trompe : dès qu'elle voit l'anarchie établie dans l'armée, elle s'occupe des moyens de confirmer cette anarchie. Elle avait fait une constitution civile du clergé, la voilà qui s'occupe d'en faire une pour l'armée. Alexandre de Lameth se met à la tête de ce projet; et bientôt, par ses soins, un décret démagogique, aussi habilement masqué et vernissé de royalisme qu'il est possible, porte:

« Art. 1er. Que le roi des Français est le chef » suprême de l'armée ;

» 2. Qu'aucun militaire ne pourra être cassé,

» ni destitué de son emploi sans un jugement
» préalable ;

» 3. Qu'il ne pourra être établi, sous quelque
» prétexte que se soit, aucune loi, règlement, ni
» ordonnance tendant à exclure aucun citoyen
» d'un grade militaire quelconque ;

» 4. Que toute vénalité des emplois et charges
» militaires est supprimée ;

» 5. Que chaque année, le 14 juillet, les
» troupes prêteront le serment de fidélité à la
» nation, à la loi, au roi et à la constitution. »

Ce n'était là en quelque sorte qu'un préambule.

Par addition, le décret portait, comme points constitutionnels : « Qu'il appartient au pouvoir
» législatif de statuer : 1°. sur la somme à affecter
» annuellement aux dépenses militaires ; 2°. sur
» le nombre d'hommes destinés à composer l'ar-
» mée ; 3°. sur la solde de chaque grade ; 4°. sur
» la forme des enrôlemens ; 5°. sur l'admission
» des troupes étrangères au service de l'état ;
» 6°. sur les lois relatives aux délits et peines
» militaires. »

Ce n'est pas tout ; l'assemblée chargea son comité de constitution de conférer avec le comité militaire pour lui présenter ses vues ;

« 1°. Sur les règles qui doivent être établies
» relativement à l'emploi des forces militaires,

» dans l'intérieur du royaume, et les rapports » de l'armée, soit avec le pouvoir civil, soit avec » les gardes nationales;

» 2°. Sur l'organisation des tribunaux et les » formes des jugemens militaires;

» 3°. Sur les moyens de recruter et d'augmen» ter l'armée en temps de guerre, en suppri» mant le tirage de la milice. »

Tout cet ensemble de dispositions que de bonnes personnes pourront trouver inoffensives, avait pour objet, comme il eut pour effet, de mettre l'armée dans les mains de l'assemblée; de lui faire bien comprendre qu'elle lui appartenait, et qu'elle n'appartenait plus au roi, puisqu'elle seule disposait de son existence et de son sort. De plus, le serment civique institué pour chaque anniversaire du 14 juillet, en commémoration de la prise de la Bastille et des autres grands événemens de cette journée, était un moyen infaillible de consacrer et de perpétuer l'esprit et le souvenir d'une révolte contre le roi et son autorité. Cet article fut trouvé admirable. Dans peu, on va voir les soldats et les sous-officiers fréquenter les clubs, et un soulèvement général contre les officiers. L'assemblée alors sera charmée.

A l'égard de la magistrature et de l'ordre judiciaire, l'assemblée n'abandonna pas sa méthode ordinaire, qui était de ne jamais chercher à tuer

du premier coup; elle se contentait de blesser, d'affaiblir et d'énerver, afin de pouvoir, quand le moment venait, tuer à son aise et tout-à-fait.

Après le 14 juillet, le parlement de Paris avait eu beau venir présenter à *messeigneurs* sa soumission et ses hommages; les autres cours souveraines de Paris avaient eu beau suivre son exemple; dans le reste du royaume les cours souveraines avaient eu beau de même nous faire de belles adresses; par un seul et beau décret, toute la magistrature fut suspendue de ses fonctions ordinaires et conservée jusqu'à nouvel ordre en chambres des vacations. Les cours qui voulurent nous résister furent poursuivies extraordinairement ou mandées à notre barre pour y apprendre leurs devoirs. Enfin, le 5 septembre 1790, un décret supprima définitivement les parlemens, les cours souveraines, tous les anciens tribunaux, et restreignit ceux qui allaient être établis aux fonctions judiciaires.

Ce n'était pas tout de détruire l'ancien ordre de magistrature, il fallait en créer un tout nouveau.

Peu importe aujourd'hui de savoir si ce nouvel ordre, créé *à neuf*, comme nous le disait Thouret à la tribune, présentait théoriquement des avantages ou des désavantages. On ne peut contester que l'ancien ordre judiciaire, composé

pièce à pièce à la suite des âges, n'eût des inconvéniens, et par conséquent des réformes à subir ; mais des réformes ! c'est ce qu'on ne voulait pas; des améliorations ! on les avait en horreur ; c'était partout des ruines et des destructions qu'on demandait : c'était même dans l'esprit de l'assemblée quelque chose de nécessaire, afin que tout prît la couleur révolutionnaire qu'elle avait prise elle - même. De là s'introduisit sur les juges et sur le mode d'élection de l'ordre judiciaire le même principe subversif qu'elle mettait partout. L'assemblée décréta : 1°. Que les élections des juges seraient faites par le peuple ; 2°. que le roi n'aurait pas le pouvoir de refuser son consentement à l'admission d'un juge élu par le peuple ; 3°. que les électeurs ne présenteraient au roi qu'un seul sujet.

Cazalès parla admirablement sur cette question. C'est un de ses plus beaux discours. Maury courut à la tribune, au moment où il en descendait, pour l'embrasser (ce qui ne lui fit aucun plaisir). L'ordre judiciaire, qui était déjà dans l'anarchie, y fut conservé par ce décret, et en quelque sorte constitué en cet état.

Après avoir séparé le roi de l'ordre judiciaire, l'armée, qu'on avait eu grand soin aussi, tant qu'on avait pu, de séparer du roi, semblait encore, à quelques égards, lui appartenir. Pour

parer à cet inconvénient et l'affaiblir autant que possible, on avait voulu, sous le nom de garde nationale, donner aussi à la révolution son armée. Cependant cette armée nouvelle de différens pays, et composée de parties hétérogènes, n'avait pas encore assez d'ensemble; elle ne paraissait pas suffisamment amalgamée : on crut devoir prendre à cet égard un grand parti.

Il y avait eu, dans diverses parties du royaume, quelques pactes fédératifs, soit entre les troupes de ligne et les gardes nationales, soit entre les gardes nationales de pays limitrophes. La Bretagne, le Dauphiné, l'Alsace, la Lorraine, le Lyonnais, s'étaient donné mutuellement des fêtes civiques, tendant à maintenir l'union entre les citoyens de diverses provinces, surtout entre les citoyens et l'armée. Ces fédérations particulières donnèrent l'idée d'une fédération générale. Ce fut une députation de l'Artois qui en fit la première proposition à l'assemblée.

La municipalité de Paris s'empara de cette idée ; elle se présenta à notre barre. « Un » nouvel ordre de choses, » nous dit M. Bailly, « s'élève et va régénérer toutes les parties du » royaume comme toutes les branches de l'ad- » ministration. La division des provinces n'existe » plus. Tous les noms se confondent en un » seul, celui de Français. Notre union fait

» notre force. Il importe donc à la chose pu-
» blique de la rendre plus générale et plus in-
» time. Les assurances de fraternité circulent
» dans toutes les villes du royaume. La capi-
» tale a reçu de toutes parts des gages d'ami-
» tié et des promesses de secours. « (Des pro-
» messes de secours ! Contre qui ?) » La commune
» de Paris s'est empressée d'y répondre ; elle a
» adhéré à plusieurs de ces fédérations ; elle est
» jalouse d'en proposer une à son tour ; toutes
» les sections se sont réunies dans un même sen-
» timent, et pour un seul vœu : celui de ne
» plus former dans tout le royaume qu'une garde
» nationale, animée d'un même esprit pour dé-
» fendre la liberté publique, pour faire res-
» pecter les lois de l'empire et l'autorité du
» monarque. » M. Bailly nous lut ensuite le pro-
jet suivant d'adresse à toute la France.

« Dix mois sont à peine écoulés depuis l'é-
» poque mémorable où des murs de la Bastille
» conquise s'éleva un cri soudain : Français, nous
» sommes libres ! Qu'au même jour un cri plus
» touchant se fasse entendre : Français, nous
» sommes frères ! Nous ne sommes plus ni Bre-
» tons, ni Angevins, ont dit nos frères de l'Anjou
» et de la Bretagne. Comme eux nous dirons :
» Nous ne sommes plus Parisiens, nous sommes
» Français ! »

L'assemblée applaudit à grands cris, et voilà la fédération adoptée.

C'était quelque chose, assurément, que cette évocation auprès de l'assemblée, des citoyens armés de toutes les parties de la France; ce n'était pas assez; les meneurs imaginèrent de nous faire arriver auparavant des députés de toutes les parties du monde. Au moment où nous nous y attendions le moins (je parle des membres du côté droit), nous vîmes entrer dans l'assemblée, précédée d'une bande d'habitans du faubourg Saint-Antoine, qui s'appelaient vainqueurs de la Bastille, une multitude en divers costumes bizarres que notre président nous annonça comme étant une députation du genre humain; elle était composée d'Anglais, de Prussiens, de Siciliens, de Russes, de Polonais, d'Allemands, de Suédois, d'Italiens, d'Espagnols, de Brabançons, de Suisses, d'Africains, d'Indiens, d'Arabes, de Chaldéens, de Turcs..... Cette députation demanda à présenter ses hommages; et alors un de ces députés qui se qualifiait le baron Anacharsis de Clootz du Val-de-Grâce, Prussien, orateur du comité du genre humain, dit :

« Messieurs, le faisceau imposant de tous les » drapeaux de l'empire français va se déployer » le 14 juillet dans le Champ-de-Mars, dans » ces mêmes lieux où Julien foula aux pieds tous

» les préjugés, où Charlemagne s'environna de » toutes les vertus. Cette solennité civique ne » sera pas seulement la fête des Français, mais » la fête du genre humain; la trompette qui » sonne la résurrection d'un grand peuple a re- » tenti aux quatre coins du monde, et les chants » d'allégresse d'un chœur de 25 millions d'hom- » mes libres ont réveillé des peuples ensevelis » dans un long esclavage. La sagesse de vos dé- » crets, messieurs, l'union des enfans de la » France, ce tableau ravissant donne des soucis » amers aux despotes et de justes espérances aux » nations asservies. Les triomphateurs de Rome » se plaisaient à traîner les peuples vaincus à » leurs chars; et vous, messieurs, par le plus » honorable des contrastes, vous verrez dans » votre cortége des hommes libres dont la patrie » est dans les fers, dont la patrie sera libre un » jour par l'influence de votre courage inébran- » lable et de vos lois philanthropiques; nos vœux » et nos hommages seront des liens éternels qui » nous attacheront à vos chars de triomphe! »

Le président (baron de Menou) leur répondit de très-belles choses; il leur accorda de plus les honneurs de la séance. Le député turc, qui prit alors la parole, s'efforça, en répondant, de parler mal français, afin de faire mieux comprendre qu'il était Turc.

On conçoit bien que cette farce avait été d'avance préparée; pour mon compte, je puis affirmer qu'elle avait été payée. Le lendemain, venant à l'assemblée, je rencontrai, en entrant, le comte de Biançourt, député de Guéret et membre du côté droit; il me dit : « Parbleu, il » vient de m'arriver une bonne scène; un de » ces ambassadeurs du genre humain est venu » me trouver ce matin, et m'a demandé 12 fr.; » je lui ai demandé à quel titre; il m'a répondu : » Monsieur, c'est moi, hier, qui faisais le Chal- » déen. Il me prenait pour le duc de Lian- » court. »

J'ai peu de choses à dire de la pensée qui vint à Alexandre de Lameth, de nous faire supprimer le monument élevé à Louis XIV sur la place des Victoires, sous prétexte qu'il y avait à ses pieds quelques statues enchaînées, image des nations vaincues. L'abbé Maury répondit très-bien à l'objection fondée sur l'espèce de déplaisance que pouvait causer dans les circonstances la conservation de ce monument. Ce qu'il y eut de plus sérieux à cette séance, ce fut l'abolition de la noblesse.

Ce sujet, d'une apparence frivole aux yeux de la philosophie, a plus d'importance politique qu'on ne semble généralement lui en accorder; alors, surtout, il en avait beaucoup.

« Dit-on le marquis Franklin, le comte Washington, le baron Fox? » s'écria à la tribune le vicomte de Noailles. Non; pas plus qu'on ne disait à Rome le marquis Cicéron, le comte Fabius ou Lentulus. Mais à Rome comme à Athènes, comme aujourd'hui en Angleterre, comme dans toutes les nations anciennement civilisées, il y a, sous divers noms, des distinctions admises qui appartiennent à la naissance, et que l'instinct du genre humain s'est plu partout à consacrer. La France, qui se vante aujourd'hui de ses idées libérales, pourrait se prévaloir de ce que le titre de noble fut dans ses élémens comme dans ses origines un titre même de liberté : tel est en France l'ancien type de la noblesse; homme *libre*, *noble*, *ingénu* : dans nos anciennes chartres ces mots ont la même signification. Que la possession des offices, que la faveur du prince, que les grandes actions soient venues y ajouter leur éclat; ce sont des accessoires, ce n'est pas le fonds. Dans le cours de ma longue vie, j'ai été dans le cas de faire un grand nombre d'observations sur l'impression que m'ont paru disposées à recevoir à cet égard les classes secondaires : je vais en rapporter quelques-unes.

Et d'abord, dans nos montagnes, un préjugé que j'ai vu dans ma jeunesse généralement répandu parmi les classes du peuple, c'est

que tous les nobles sont issus du sang royal. On y regardait la noblesse comme donnant à un homme une empreinte de caractère particulier.

La bourgeoisie, même la plus élevée, m'a paru partager quelque chose de ce préjugé. Dans les commencemens de la révolution, où le devoir des administrateurs était de faire l'inspection des maisons religieuses chargées de l'éducation des jeunes filles, un administrateur de mes amis, homme de beaucoup d'esprit, mais de condition bourgeoise, voyant passer devant lui des groupes de ces jeunes personnes, se vantait auprès de l'abbesse de pouvoir reconnaître à la première vue celles qui étaient d'extraction noble. Ce qu'il y a de singulier, c'est qu'il ne se trompa pas du tout.

A Paris, sur la fin de l'assemblée constituante, au moment où l'émigration était dans toute sa force, comme les gentilshommes de ma province qui passaient par Paris à l'effet d'émigrer, affluaient chez moi, Peltier avec qui j'avais alors quelque liaison, me demanda d'être témoin de cette affluence. Je m'aperçus qu'il regardait avec soin tous ces bons jeunes gens pour qui, en raison de ma qualité de député, j'avais quelque importance. Je m'étonnais de son attention; il me répondit: « on a beau dire; *la noblesse a un caractère particulier.* »

Une autre fois, c'est à Amiens : au temps où la convention avait ordonné, comme on sait, l'exil ou la déportation de toutes les familles nobles, des femmes de mes amies avaient été spécialement recommandées à un bourgeois de cette ville, et se lamentaient auprès de lui de la dure loi qui leur était imposée. « Vous vous » plaignez, » leur répondit-il; « j'ai trente mille » livres de rentes, je les donnerais pour être dans » le même cas que vous. »

Sous l'empire, lors de son passage à Trieste, M. de Châteaubriand, allant visiter le tombeau de Mesdames de France, eut occcasion dans un écrit de rappeler le contraste qui se trouvait dans la visite d'un pauvre et obscur *gentilhomme* à ces augustes débris d'une ancienne gloire. A ce mot de gentilhomme, tout affaibli qu'il était par les deux épithètes que je viens de rapporter, je me souviens que l'abbé Desrenaudes, fort bon homme d'ailleurs, étouffait de colère. Paris était alors partagé à l'égard de M. de Châteaubriand, entre ses admirateurs et ses détracteurs. Desrenaudes me dit : « J'étais de ses partisans; mais » à présent je l'abandonne; je l'ai abandonné. »

S'il y a au monde deux hommes faits par leur talent et par leur noble caractère, pour être au-dessus des petits sentimens vulgaires, ce sont certainement MM. Lafitte et Labbey de Pom-

pières. J'ai lieu de croire qu'ils supportaient assez patiemment les nouveaux titres que l'empire avait faits. Ces titres ne tenaient pas à la naissance. A la restauration, lorsque les titres anciens et l'ancienne noblesse se reproduisirent, il n'en fut pas de même. L'un nous dit, au sujet de quelques réflexions publiées par un écrivain avec le titre de marquis : « Je n'ai pas besoin qu'*un marquis* » vienne m'apprendre ce que j'ai à faire. » L'autre s'emporte à la tribune contre tous les *barons*, qu'il regarde comme un fléau.

Enfin, récemment dans l'affaire des jésuites, un avocat de Paris, homme d'esprit, et qu'on m'a assuré être d'ailleurs de mœurs aimables et sociales, n'a pu, dans une consultation contraire, qu'il a cru devoir publier, dissimuler son humeur dans cette question, traitée, comme il le dit, par le *gentilhomme Montlosier.*

Bonaparte n'avait méconnu aucune de ces dispositions. Causant un jour avec quelques-uns de ses conseillers d'état sur ses projets de rétablir l'ancienne noblesse, et les voyant irrités contre tout projet de ce genre : « Je vous entends, » répondit-il, « vous êtes furieux, non pas précisément contre l'ancienne noblesse, mais seulement de ce que vous n'en êtes pas. Vous aurez » une institution de noblesse. »

On peut comprendre, d'après cela, le mouve-

ment qui porta l'assemblée à effacer, en 1790, ce qui restait encore d'apparence à cet égard. Je pourrais expliquer comment avec l'esprit qui régnait alors, toute couleur, toute fiction même de ce genre était devenue insupportable. Je préfère rapporter textuellement les réflexions d'un homme de beaucoup d'esprit qui assistait comme moi à cette séance, et qui par sa prépondérance connue au côté gauche, en connaissait plus particulièrement les dispositions : c'est M. Alexandre de Lameth.

« Déjà depuis quelque temps, » nous dit-il, » l'idée de la suppression de la noblesse fermen- » tait dans l'esprit, non pas du peuple [1], mais » de l'élite du tiers-état, et surtout de celui de » Bretagne, qui avait eu plus à se plaindre des » prétentions des nobles de cette province..... La » première classe du tiers avait bien obtenu déjà, » par les immenses changemens qu'avait opérés » la révolution, tout le bien-être matériel qu'elle » pouvait désirer. Mais lorsqu'on est dans l'ai- » sance, qu'on a reçu une bonne éducation, qu'on » a acquis des connaissances, on sent des besoins » d'un autre genre; et l'on supporte à regret des » supériorités auxquelles on ne reconnaît point » de motifs suffisans.

[1] Ceci est à remarquer : *non pas du peuple*.

» Ce sentiment naturel recevait, » ajoute-t-il, « une nouvelle force des événemens qui avaient eu » lieu et des principes d'égalité qui, chaque jour, » étaient professés à la tribune. Les ordres ayant » été détruits, les distinctions qui les rappelaient, » blessant les députés du tiers, leur paraissaient » en contradiction avec le nouveau système, et » l'on ne peut douter qu'ils ne fussent disposés à » solliciter, tôt ou tard, leur suppression [1]. »

Ce ne fut donc ni pour un avantage public, ni même pour un avantage de liberté, mais seulement pour une petite satisfaction à donner à quelques vanités bourgeoises, qu'on s'occupa d'abolir la noblesse.

Depuis long-temps, les dispositions à cet égard étaient faites. Il se trouve même qu'un député de Bretagne, nommé Goupil-Préfeln, avait préparé d'avance tous les articles d'un décret de suppression. Il fut, à son grand chagrin, prévenu par un député de Villefranche, nommé Lambel, inconnu à la plupart d'entre nous. Rappelant la motion que venait de faire Alexandre de Lameth, au sujet du monument de la place des Victoires : « C'est aujourd'hui, » dit-il, « le » tombeau de la vanité et de tous les monu- » mens de l'orgueil. Il ne faut pas seulement

[1] *Histoire de l'assemblée constituante.*

» abattre des statues; je demande encore qu'il » soit fait défense à toutes personnes de prendre » les titres de duc, comte, marquis, baron, etc., » et que l'assemblée décrète en outre l'abolition » de la noblesse héréditaire. »

La motion de ce Lambel fut couverte d'applaudissemens par une partie de l'assemblée et par les tribunes. Elle fut appuyée par MM. Charles de Lameth, de Lafayette, Mathieu de Montmorency et de Saint-Fargeau. Elle fut combattue moins au fond que pour la forme par l'abbé Maury. C'était une séance du soir; aucun de nous ne s'y attendait. Une chose me parut particulièrement remarquable.

Nous avions dans nos rangs, au côté droit, un certain nombre de membres du tiers qui, dans toutes les questions de la religion, du clergé, de la monarchie et de l'ordre public, avaient l'habitude de voter avec nous. Dès qu'il fut question de la suppression de la noblesse, il s'en enfuit sept à huit vers le côté gauche. J'en retenais un que je connaissais plus particulièrement, par le pan de son habit. Le morceau faillit me demeurer dans la main. « Je ne suis pas pour la » noblesse, » me dit-il.

Le décret de l'assemblée fut conçu dans les termes suivans:

« La noblesse héréditaire est pour toujours

» abolie en France. En conséquence, les titres » de duc, prince, marquis, comte, vicomte, » vidame, baron, chevalier, écuyer, messire, » noble, et tous autres titres semblables, ne seront ni pris par qui que ce soit, ni donnés à » personne; aucun citoyen français ne pourra » prendre que le vrai nom de sa famille; il ne » pourra non plus porter, ni faire porter de livrée ni avoir d'armoiries; l'encens ne sera » brûlé dans les temples que pour honorer la » Divinité, et ne sera offert à qui que ce soit; les » titres de monseigneur et de messeigneurs ne » seront donnés ni à aucun corps, ni à aucun individu, ainsi que les titres d'excellence, d'altesse, d'éminence, de grandeur. »

Il fut ajouté :

« Sans que, sous prétexte du présent décret, » aucun citoyen puisse se permettre d'attenter » aux monumens placés dans les temples, aux » chartres, titres et autres renseignemens intéressant les familles ou les propriétés, ni aux » décorations d'aucun lieu public ou particulier; » et sans que l'exécution des dispositions relatives » aux livrées et aux armes placées sur les voitures puisse être suivie, ni exigée par qui que » ce soit, avant le 14 juillet, pour les citoyens » vivans à Paris, et avant trois mois pour ceux » qui habitent les provinces. »

» Ne sont pas compris dans les dispositions » du présent décret tous les étrangers, qui pour» ront conserver leurs livrées et armoiries.

Il se passa dans ce temps diverses choses extraordinaires que je dois rapporter : c'est d'abord un ouvrage de l'abbé Sieyes qui, ayant déjà écrit précédemment contre la suppression de la dîme, se mit à écrire contre l'expropriation du clergé et en faveur des titulaires. Nous le verrons dans peu, à la suite de l'arrestation du roi à Varennes, lorsque les esprits sont en effervescence pour la république, écrire contre la république en faveur du roi et de la monarchie. Ce n'est pas la seule singularité.

Voilà en ce moment un autre grand personnage qui se met à écrire au roi en faveur de la noblesse et contre le décret de sa suppression. Ce personnage c'est (qui le croirait!) M. Necker. Il priait le roi de refuser sa sanction à ce décret, ou du moins d'y demander des modifications.

M. de Lameth rapporte dans son ouvrage qu'un parti *pessimiste* de la cour, dont le plan était de tout entraîner au plus mal afin d'en faire ressortir le bien, obtint par les sollicitations de Madame Adélaïde la sanction du roi. Je rapporte ce trait sans l'adopter ni le contredire. Au reste, cette sanction, quel qu'ait été son motif, ne nous étonna pas plus que les autres sanctions. Il est

très-vrai, comme le remarque M. de Lameth, que ce décret qui, frappant un corps de noblesse déjà dégradée par tout ce qui s'était passé, authentiquait sa dégradation, porta, en la vouant de nouveau au mépris, toute cette partie des citoyens du royaume au plus haut degré d'exaspération. Il est très-vrai que ce décret accéléra et justifia le mouvement général d'émigration.

Sous ce rapport, quelques hommes habiles de la révolution, et M. de Lameth entre autres, ont pu croire et affirmer que ce décret fut imprudent; mais ils ne l'ont considéré que sous le moindre de ses points de vue. Je n'hésite pas à prononcer que c'est un des décrets qui a causé le plus de joie en France, et qui a le plus affermi la révolution.

Au moment où toutes les gardes nationales du royaume arrivaient à Paris avec leurs beaux habits neufs, tout bardés d'épaulettes et de baudriers, ce fut, pour toute cette élite de la bourgeoisie de France, comme une fortune que le décret de l'abolition de la noblesse. Il fallait voir comme tous les nouveaux rangs qui s'étaient faits, toutes les nouvelles vanités qui s'étaient élevées, se trouvaient désormais à l'aise.

Après tant de désordres, au milieu de tant de réparations qui seront à faire, on peut prédire que celle-ci sera la dernière; on peut prédire

aussi que, pendant long-temps, elle empêchera toutes les autres. C'est ce qu'éprouvèrent, au premier moment, et le gouvernement et la cour, lorsque, voulant mettre leur levier sur la réunion à Paris des gardes nationales du royaume, ils sentirent que le point d'appui leur manquait; c'était à la révolution, et non pas au roi, que cette armée nouvelle appartenait. Toutefois ce fut pendant long-temps la grande espérance d'une partie du gouvernement.

On doit convenir que la fédération se présenta d'abord avec les plus belles apparences. La veille de la cérémonie, M. de Lafayette se rend chez le roi à la tête d'un grand corps de fédérés. Il lui dit : « Jouissez, sire, du prix de vos » vertus, et que ces purs hommages, que ne » pourrait commander le despotisme, soient la » gloire et la récompense d'un roi citoyen. Vous » avez voulu que nous eussions une constitution » fondée sur la liberté et l'ordre public. La li» berté nous est assurée, et notre zèle vous ga» rantit l'ordre public. Les gardes nationales » de France jurent à Votre Majesté une obéis» sance qui n'aura de bornes que la loi, qui » n'aura de terme que celui de notre vie. » Dans une révolution, si les paroles pouvaient être comptées pour quelque chose, comment ne serait-on pas séduit par de telles paroles?

A beaucoup d'égards l'enthousiasme était sincère. Depuis quelque temps le Champ de Mars avait été préparé par toute la population de la capitale et des environs qui n'avait cessé d'y travailler. Par l'effet des travaux que l'art et le zèle avaient dirigés, cet espace présentait dans la plus grande partie de son enceinte des tertres élevés. Le jour fixé, dès le lever du soleil, on voit affluer de toutes parts près de trois cent mille spectateurs. Une galerie est disposée devant l'École Militaire. Du milieu de cette galerie s'élève un pavillon qui couvre le trône, et à la droite, sur la même estrade, est un fauteuil destiné au président de l'assemblée. Sur toute la longueur et en avant de la galerie, est érigé un vaste amphithéâtre destiné aux députés, et aux corps invités à la cérémonie. C'est là qu'en partant tous ensemble de l'assemblée nous nous rendons à pied, dans la boue. La reine et le dauphin occupaient une tribune placée au fond du pavillon. Il y avait, je m'en souviens, quelque chose de triste sur la figure de la reine, mais en même temps de doux et d'attirant. Virieu me dit : « Je ne compte pas sur le roi, » mais je compte sur celle-ci. Voyez-la ; c'est une » magicienne. » Il croyait sérieusement au génie et à la puissance de la reine. Ses pressentimens se sont bien mal réalisés.

Le roi prêta de nouveau le serment qu'on lui avait déjà fait prêter plusieurs fois. Cependant il voulut le prêter sur son trône, et non pas, comme on le désirait, sur l'autel de la patrie. Aux degrés de cet autel figuraient deux cents prêtres vêtus d'aubes blanches, serrées non par des cordons, mais par de larges rubans tricolores. La messe fut dite en grande cérémonie par le prélat patriote du temps, ayant pour diacre et sous-diacre deux autres évêques du même acabit.

On a vanté beaucoup et l'enthousiasme et la joie qui régnaient aux travaux et à la cérémonie du Champ de Mars. Tout cela était révolutionnaire; tout cela respirait contre ce qu'on appelait les aristocrates, c'est-à-dire contre les royalistes, contre les nobles, contre les prêtres, la haine, quelquefois la fureur. De braves gens de mes amis comptaient beaucoup sur l'événement de la fédération. On va en voir les suites.

FIN DU PREMIER VOLUME.

# TABLE

## GÉNÉRALE DES MATIÈRES

### CONTENUES DANS CE VOLUME.

## LIVRE PREMIER.



## LIVRE II.



## LIVRE III.

## LIVRE IV.



## LIVRE V.



## LIVRE VI.

## LIVRE VII.



## LIVRE VIII.



## LIVRE IX.

## LIVRE X.



## LIVRE XI.



FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES DU PREMIER VOLUME.



